

Tableau de l'état physique et
moral des ouvriers employés
dans les manufactures de
coton, de laine et de soie.
Tome 1 / [...]

Villermé, Louis René (1782-1863). Auteur du texte. Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie. Tome 1 / par M. Villermé,.... 1840.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

TABLEAU
DE
L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL
DES OUVRIERS

EMPLOYÉS

DANS LES MANUFACTURES DE COTON, DE LAINE ET DE SOIE.

OUVRAGE

ENTREPRIS PAR ORDRE ET SOUS LES AUSPICES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PAR M. VILLEBRUNÉ,

MEMBRE DE CETTE ACADEMIE.

TOME PREMIER.

PARIS.

JULES RENOUARD ET C^{ie}, LIBRAIRES,
RUE DE TOURNON, N. 6.

—
1840.

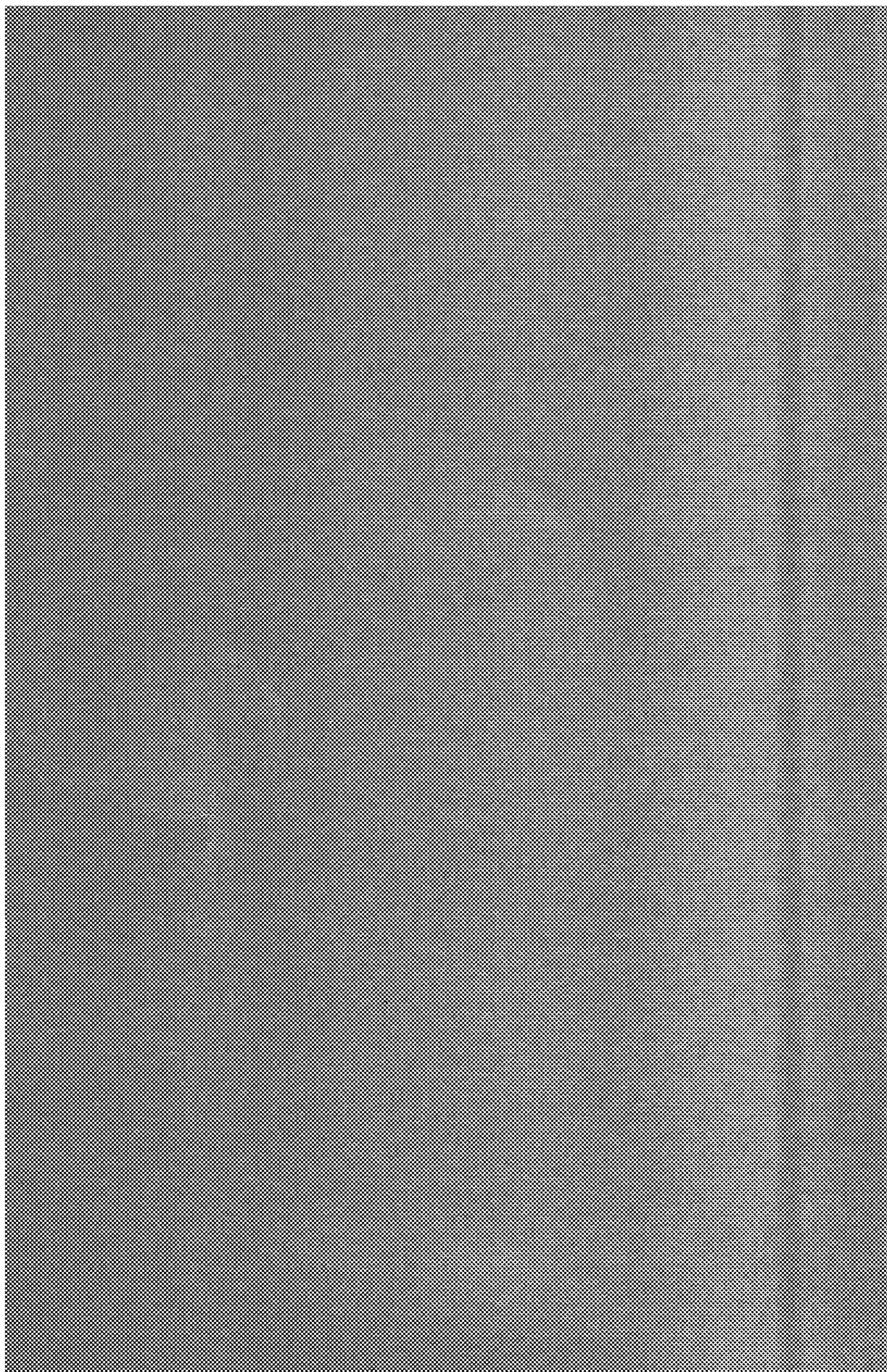


TABLEAU
DE
L'ÉTAT PHYSIQUE
ET MORAL
DES OUVRIERS.

—
TOME I.

TABLEAU
DE
L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL
DES OUVRIERS

EMPLOYÉS

DANS LES MANUFACTURES DE COTON, DE LAINE ET DE SOIE.

OUVRAGE

ENTREPRIS PAR ORDRE ET SOUS LES AUSPICES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PAR M. VILLEBRUNÉ,

MEMBRE DE CETTE ACADÉMIE.

TOME PREMIER.

PARIS.

JULES RENOUARD ET C^{ie}, LIBRAIRES,
RUE DE TOURNON, N. 6.

—
1840.

INTRODUCTION.

Voici quelle a été l'origine de cet ouvrage ; si elle n'est pas une preuve de sa bonté, elle sera pour plusieurs personnes un motif de le lire.

L'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut a chargé M. Benoiston de Châteauneuf et moi, de faire dans les départemens de la France des recherches d'économie politique et de statistique, dont le but était de *constater, aussi exactement qu'il est possible, l'état physique et moral des classes ouvrières.*

Cette mission était conforme à l'esprit et au texte de la loi du 3 brumaire an iv (25 octobre 1795), qui a organisé l'Institut, et voulait que tous les ans plusieurs membres de cette compagnie voyageassent, *soit ensemble, soit séparément, pour faire des recherches sur diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture.* (1)

Le choix des lieux à parcourir et du plan à suivre, nous était laissé. Nous ne pouvions entreprendre de *constater l'état physique et moral* de toutes les classes ouvrières ; nous dûmes donc réduire le cercle de nos observations, pour nous occuper seulement des professions qui emploient le plus de bras, et ailleurs qu'à Paris.

Afin de rendre notre voyage plus utile, M. Benoiston

(1) Voir l'art. 4 du tit. 5.

ton de Châteauneuf et moi, nous nous sommes séparés. Tandis que mon confrère parcourait le centre de la France et les côtes de l'Océan, j'ai visité les départemens où les industries du coton, de la laine et de la soie occupent le plus d'ouvriers.

Mais avant tout, je dirai comment j'ai procédé dans mes recherches.

Il me fallait examiner les effets de l'industrie sur ceux qu'elle emploie, interroger la misère sans l'humilier, observer l'inconduite sans l'irriter. Cette tâche était difficile. Eh bien! j'aime à le dire : partout des magistrats, des médecins, des fabricans, de simples ouvriers, se sont empressés de me seconder. Avec leur aide, j'ai pu tout voir, tout entendre, tout connaître. Ils m'ont, comme à l'envi, fourni des renseignemens. J'en ai demandé, j'en ai surpris. Et tel est le soin que je désirais mettre à cette espèce d'enquête, que j'ai suivi l'ouvrier depuis son atelier jusqu'à sa demeure. J'y suis entré avec lui, je l'ai étudié au sein de sa famille; j'ai assisté à ses repas. J'ai fait plus : je l'avais vu dans ses travaux et dans son ménage, j'ai voulu le voir dans ses plaisirs, l'observer dans les lieux de ses réunions. Là, écoutant ses conversations, m'y mêlant parfois, j'ai été, à son insu, le confident de ses joies et de ses plaintes, de ses regrets et de ses espérances, le témoin de ses vices et de ses vertus.

Toutefois, dans la Suisse allemande que j'ai dû parcourir aussi, et dans le département du Haut-Rhin, la différence des langues ne m'a point permis de me livrer à des observations aussi intimes.

Après avoir fait connaître l'origine et la nature de mes recherches, et avant d'en exposer les résultats, je dois dire un mot de leur rédaction. Obligé, avant tout, d'être exact, je n'ai dû aspirer qu'à être clair. La consonnance uniforme des termes de fabrique et la reproduction fidèle de certains détails, ne per-

mettaient guère de songer à l'élégance du style (1). En outre, une des nécessités de mon sujet, était d'examiner partout les mêmes faits, et de revenir plusieurs fois sur eux. Il en résulte dès répétitions qui nuisent encore à l'ouvrage; mais je devais subordonner mon plan à mon but, et tout sacrifier à celui-ci.

Une scrupuleuse exactitude était d'ailleurs d'autant plus indispensable, que l'ignorance et l'esprit de parti ont répandu de graves erreurs sur les ouvriers de nos manufactures. Or, comme il m'arrive de soutenir des opinions contraires à celles que beaucoup de personnes adoptent consciencieusement, et que beaucoup d'autres défendent par calcul, c'était pour moi un devoir rigoureux de décrire les faits tels que je les avais vus.

Malgré tout le soin et toute la conscience que j'ai mis dans mes recherches, et que je mettrai à les exposer, des accusations pourront encore s'élever contre moi. On ne saurait toucher aux préjugés et aux intérêts des hommes, sans exciter leurs passions. Peut-être aussi trouverai-je des défenseurs dans les préjugés et les intérêts contraires. Mais de cette controverse, qui doit conduire à mieux éclairer les faits, il ne pourra sortir que des vérités nouvelles et utiles.

Cet ouvrage se compose de deux parties : dans la première un chapitre séparé est consacré à chacune des fabriques que j'ai visitées, et dans la seconde où j'essaie de m'élever à des vues, à des considérations générales, où je tâche d'approfondir plusieurs questions, chaque ordre de faits devient le sujet d'un chapitre particulier.

La longueur de ce travail ne m'ayant pas permis de le soumettre tout entier à l'Académie des sciences

(1) Ainsi, presque tous les noms de travaux se terminent en *age*, et presque tous les noms de ceux qui les exécutent en *eur* ou *euse*.

morales et politiques, j'ai dû, dans mon rapport, sacrifier la première partie, quoiqu'elle contienne plus que la seconde peut-être, des choses nouvelles et propres à exciter l'attention. Mais il m'a semblé que, si la suite de tableaux qui la forment est d'un intérêt plus vif, plus réel, cet intérêt est pour ainsi dire local, et que je devais surtout à l'Académie la partie raisonnée de mes recherches, celle où j'essaie, comme je viens de le dire, de m'élever à des considérations générales.

L'Académie des sciences morales et politiques, qui a ordonné l'insertion de la seconde partie de cet ouvrage dans le recueil de ses mémoires, n'a donc pas connu la première. Je joins aussi à la seconde quelques paragraphes nouveaux qui ne lui ont pas été soumis.

Qu'il me soit permis, en terminant cette courte introduction, d'arrêter un instant l'attention du lecteur sur les mots *fabrique* et *manufacture*, dont nous ferons très fréquemment usage.

Ces deux mots sont ordinairement employés l'un pour l'autre, et tout-à-fait dans le même sens. Nous éviterons cette confusion; pour nous, ils signifieront:

L'abrique, la ville, la localité considérée dans son ensemble, où l'on fabrique certains produits de l'industrie;

Et *manufacture*, le bâtiment, la maison où l'on fabrique en grand ces produits.

TABLEAU
DE
L'ÉTAT PHYSIQUE
ET MORAL
DES OUVRIERS

EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES DE COTON, DE LAINE
ET DE SOIE.

PREMIÈRE PARTIE.

Cette première partie sera divisée en trois sections,
dans chacune desquelles nous nous occuperons des
ouvriers de l'une des trois grandes industries du
coton, de la laine et de la soie.

SECTION I.

DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.

Les observations qui vont être exposées sur les ouvriers de l'industrie cotonnière, ont été faites dans nos départemens du Haut-Rhin, de la Seine-Inférieure, de l'Aisne; du Nord, de la Somme, du Rhône, et dans le canton suisse de Zurich.

CHAPITRE PREMIER.

Travaux auxquels se livrent les ouvriers de l'industrie cotonnière.

Ces travaux se divisent, selon le but qu'on se propose, en trois arts distincts : la *filature*, le *tissage*, et l'*impression des toiles*.

L'art de la filature est peut-être celui qui a fait de nos jours les progrès les plus étonnans. Ces progrès, dus surtout aux Anglais, consistent dans l'invention de machines admirables qui, multipliant les produits avec une célérité, une économie, une perfection merveilleuses, ont donné un essor immense

à toutes les industries dont le coton est l'objet, et, par suite, changé l'aspect de plusieurs pays. Il y a même telle de ces machines qui occupe un seul adulte avec un ou deux enfans, et qui fait le travail de trois cents fileuses d'autrefois.

Il ne peut entrer dans mon plan de décrire en détail les diverses opérations auxquelles on soumet successivement le coton pour en faire des étoffes. Cependant, je dois les indiquer, afin de faire connaître les conditions dans lesquelles travaillent les ouvriers.

Les filatures, celles surtout du département du Haut-Rhin, sont toutes actuellement, à bien dire, de grandes usines. Le coton y est d'abord ouvert à la main, épluché et battu avec des baguettes sur des claies (1); si l'on veut en faire un fil très fin, ou si l'on veut en fabriquer un fil plus gros, il est présenté immédiatement au sortir de la balle, à des machines qui l'ouvrent, le battent, le nettoient et le rendent ensuite en duvet léger, floconneux et propre.

Arrivé à cet état (2), on le livre à une machine, le *batteur-étaleur*, qui l'étend en une large ouate ou nappe encore plus légère, dont tous les brins ou filamens sont écartés les uns des autres.

(1) En cordelettes, pour qu'elles soient plus élastiques et fassent mieux détacher les ordures.

(2) Et épluché de nouveau avec la main si on le destine à former un fil d'une grande ténuité.

Puis d'autres machines, appelées *cardes, machines à carder*, démêlent les filamens de cette ouate, leur donnent une direction parallèle, et leur font prendre la forme plate d'un ruban ou la forme ronde d'une corde, que l'on double et que des étirages successifs allongent. Ensuite, ce ruban est soumis à l'action des diverses machines à filer, qui, par de nouveaux étirages combinés avec sa torsion, le convertissent en fil.

Enfin, ce fil, porté à l'atelier des dévideuses, est mis en écheveaux, pesé, et divisé en paquets sur lesquels on écrit un numéro qui indique sa finesse. (1)

Toutes ces opérations s'exécutent indifféremment par des ouvriers des deux sexes. Néanmoins, l'*épluchage* du coton, son *cardage*, et surtout le *dévidage*, l'*empaquetage* du fil, sont plus particulièrement faits par des femmes aidées d'enfans du même sexe. Chaque métier à filer occupe deux, trois, quelquefois quatre personnes, dont la plus âgée dirige les trois autres, qui sont presque toujours des enfans. Ces

(1) La manière de numéroter les fils de coton est très simple : tous les écheveaux sont formés d'un fil de même longueur, et l'on ne réunit dans chaque paquet que des écheveaux du même poids. Le poids de l'écheveau détermine ce qu'on nomme le numéro du fil, lequel est d'autant plus élevé que le poids est plus petit ou le fil plus fin.

derniers, appelés *rattacheurs*, surveillent les fils, rattachent ceux qui se brisent, nettoient les bobines en se précipitant sur le plancher, pendant que la partie mobile du métier (le chariot) s'écarte de la partie fixe, et ramassent le coton de déchet. (1)

Les ateliers des filatures sont vastes, bien éclairés, mais tenus assez soigneusement fermés, afin de prévenir les courans d'air qui ne manqueraient pas de soulever des nuages de coton, et, dans les salles du filage proprement dit, de sécher et de faire briser les fils. De plus, celles-ci sont entretenues à une température d'autant plus élevée, que l'on y fabrique des fils plus fins : elle varie de 15 ou 16 à 25° du thermomètre centigrade. (2)

(1) Lorsque plusieurs enfans sont attachés à un seul métier, le plus petit est plus particulièrement chargé de nettoyer les bobines et de ramasser le coton de déchet; on le nomme *bobineur* ou *balayeur*.

Quelquefois deux métiers sont conduits par un seul fileur dont les aides sont alors un peu grands, et d'autres fois deux petits métiers, dirigés chacun par un adolescent, n'ont pour eux deux qu'un seul bobineur.

Enfin, comme les fileurs travaillent à la pièce et sont responsables de la qualité du fil qu'ils fabriquent, ils choisissent et paient eux-mêmes leurs aides.

(2) 12° 4 à 20° Réaumur; 60 à 77 Fahrenheit. Les autres salles des filatures de coton ne sont chauffées qu'à 15 ou 16° (celles du cardage), ou même ne le sont que pour procurer aux ouvriers une chaleur agréable. Dans les filatures de coton de l'Angleterre, la température des salles du filage doit être souvent plus élevée

Cette chaleur de certains ateliers, le duvet, la poussière irritante que l'on respire en grande quantité dans certains autres, d'une part; et, de l'autre, le jeu des machines, toutes mises en œuvre par la puissance unique d'une pompe à feu ou d'un cours d'eau, qui travaillent pour les ouvriers, remplacent leurs bras et leurs mains avec plus d'adresse, de force et de régularité qu'ils n'en pourraient mettre, et les changent en surveillans d'elles-mêmes, doivent être simplement indiqués ici.

Dans les ateliers de tissage, où l'on convertit les fils en toiles, les opérations consistent : à *ourdir* ou disposer les fils qui doivent former la *chaîne*, c'est-à-dire la longueur de la pièce de toile, à monter cette chaîne sur le métier à tisser, à l'*encoller* ou la *parer*, à faire les cannettes ou à les charger des fils destinés à la *trame*, à les placer dans la navette, et à tisser.

On distingue deux sortes d'ateliers de tissage, ceux à métiers à bras ou à métiers ordinaires, et ceux à métiers dits mécaniques, qu'un moteur commun fait marcher; car la mécanique tient lieu de l'homme dans le mouvement qui pousse la navette, comme

encore que je viens de le dire. Car je lis dans l'*Appendix to doctor BISSET HAWKINS'S Reports on the manufacturing districts*, 78° et 79° (25° 56 et 26° 11) dans la manufacture de M. Paul Chappe, de Manchester : *Spinning-room*, 79°; *throstle-room*, 78° (V. D. 3. *Lancashire-District continued*, p. 264). 86° (30°) dans celle de M. Clarkes de la même ville; *throstle-room* (V. p. 265).

elle en tient lieu dans les mouvemens qui battent, nettoient, cardent et filent le coton.

Les premiers ateliers, les plus communs, et de beaucoup, sont *presque toujours* des pièces plus ou moins enfoncées en terre, sombres, humides, peu ou point aérées. On choisit ces locaux, malgré les inconvéniens qui en résultent pour la santé, afin de conserver aux fils des chaînes la souplesse, la moiteur, l'élasticité, la ténacité qui les empêchent de se rompre, et qu'on cherche à leur donner par l'*encollage* ou *parement*. Leurs ouvriers sont des deux sexes, mais plus souvent des hommes que des femmes. Les enfans qui n'ont pas encore assez de force pour tisser, préparent les fils, et ceux qui tissent sont âgés au moins de quinze ans accomplis.

Dans les ateliers de tissage mécanique, où les métiers travaillent d'eux-mêmes, les conditions sont différentes. On y trouve à-la-fois l'espace et la lumière; les ouvriers n'y ont d'autre soin que de rattacher les fils rompus, d'arrêter les métiers et de leur redonner l'impulsion (1). En outre, le tissage mécanique n'exigeant aucun effort musculaire, emploie bien moins d'hommes que de femmes. Celles-ci sont d'ailleurs chargées, avec les enfans, comme

(1) Un tisseur à la mécanique dirige deux métiers, au lieu d'un seul, et avec chacun de ces métiers il fait presque la besogne de deux métiers à la main.

dans les tissages à la main, du dévidage, du bobinage et de l'ourdissage, trois opérations qui occupent plus du tiers de tous les travailleurs. Mais l'encollage des chaînes n'est fait que par des hommes, dans des salles où la chaleur est excessive : elle s'y élève communément de 34 à 37° (1), et je l'y ai trouvée parfois plus haute. Du reste, si le nombre des ouvriers employés à ce travail fatigant n'est pas encore considérable, il ne peut manquer de le devenir; car il est avantageux d'encoller à la mécanique les chaînes qui doivent être tissées à la main; et, d'un autre côté, le tissage mécanique prend et prendra de plus en plus de l'extension aux dépens du tissage ordinaire.

Dans les manufactures d'indiennes ou d'impression des toiles de coton, on grave les planches en bois et les cylindres ou rouleaux métalliques qui servent à imprimer les dessins ou les couleurs;

On dispose les toiles par le lavage, le blanchiment, le séchage, etc., et l'application de certains *mordans*, à prendre les couleurs dont on veut les revêtir, et à les conserver vives et inaltérables;

On imprime, on fixe sur une des faces de l'étoffe, les dessins ou figures diversement coloriées qu'elle doit présenter. (2)

(1) 27 à 30° 5 Réaumur; 93 à 98° 5 Fahrenheit.

(2) Par le moyen de planches à la main, de la machine à rou-

Enfin, on donne aux toiles, après leur impression, les derniers apprêts qu'elles reçoivent pour être livrées au commerce.

Trois principales classes d'ouvriers exécutent toutes ces opérations : ce sont les graveurs, les imprimeurs et les manœuvres.

Les deux premières classes gravent et impriment comme l'indiquent leurs noms, et la dernière fait les autres travaux.

Il n'y a que des hommes parmi les graveurs. Ils confectionnent, pour la plupart, les planches plates en bois qui servent à l'impression à la main, et les autres gravent les rouleaux métalliques. Les graveurs

leaux métalliques, ou bien de la *perrotine*. La machine à rouleaux et la perrotine permettent de fabriquer avec une grande célérité, surtout la première. On en construit qui impriment à-la-fois plusieurs couleurs. On assure qu'avec la perrotine, deux hommes et trois enfans font à eux cinq, le travail de vingt-quatre hommes et de vingt-quatre enfans, et qu'il y a des machines à rouleaux avec lesquelles deux ouvriers seulement et deux enfans impriment chaque jour une quantité d'étoffes qui demanderait près de *deux cents* ouvriers et autant d'enfans pour être imprimées à la main. Enfin, l'application de ces machines à la fabrication des indiennes n'est pas moins importante, peut-être, que l'application des appareils mécaniques modernes à la filature et au tissage. Chacune d'elles paraît avoir d'ailleurs, comme la planche à la main, ses avantages particuliers qui ne permettent point de la substituer toujours aux deux autres. On vient de découvrir, annonce-t-on, un nouveau procédé économique d'impression et même de teinture applicable à toute espèce de tissus, mais j'ignore quel est ce procédé, dû comme la perrotine à un Français.

travaillent commodément assis dans des pièces bien chauffées et parfaitement éclairées : ce sont des artistes dans leurs ateliers. Des femmes, appelées *picauteuses*, contribuent aussi à la confection des planches en bois, en les garnissant de *picats* et de filets de laiton.

Les imprimeurs sont des deux sexes et de tout âge ; mais les hommes font seuls les impressions à la mécanique (1), et ordinairement les impressions à la planche qu'on nomme de *première main*, parce qu'elles consistent dans l'application de la première couleur et guident pour l'impression des autres (2). En outre, un enfant de six à douze ans, appelé *tirreur* ou *brosseur*, est attaché à chaque imprimeur ou imprimeuse ; sa principale occupation est de soigner le *châssis à la couleur* pour qu'il ne soit jamais dépourvu de celle-ci, et que les planches puissent en être chargées à chaque instant.

Les imprimeurs ou imprimeuses, ainsi que ces enfans, travaillent debout, chacun devant son établi, et dans de très vastes salles à plafond extrêmement élevé, bien éclairées et chaudes en toute saison. Ils sont éloignés l'un de l'autre par un espace d'environ six pieds ; chacun a ordinairement sa fenêtre, comme

(1) C'est-à-dire, les impressions au rouleau et à la perrotine.

(2) Ces autres couleurs sont nommées *rentures*. On appelle *rentreurs* ou *rentreuses* les ouvriers chargés de ces dernières.

les graveurs. Mais ces fenêtres sont soigneusement maintenues fermées : cependant l'air se renouvelle dans les salles, où l'on ne sent d'autre odeur que celle de l'acide acétique. (1)

Les *manœuvres* sont tous les hommes qui n'appartiennent pas aux deux classes précédentes. Ils lavent les pièces d'étoffes, les teignent, les portent à l'étuve, au séchoir, sur le pré, les y étendent, les arrosent, puis les passent au cylindre, les calandrent, les pressent, ou font tout autre ouvrage de force. Disséminés dans l'établissement, mais plus particulièrement attachés aux ateliers de teinture et de blanchiment, ils travaillent plus ou moins à l'air, souvent dans l'humidité, et quelquefois en partie dans l'eau.

On peut encore citer deux classes d'ouvriers de l'industrie cotonnière, communes aux ateliers de tissage et aux manufactures d'indiennes.

1° Celle des *couturières* et *napeuses* ou *éaqueuses*, se compose principalement de jeunes filles de 12 à 18 ans. Elles examinent chaque pièce d'étoffe, y font les reprises des fils rompus, et en retirent les nœuds qui nuiraient à la bonne apparence ainsi qu'à l'application des planches ou dessins.

2° Celle des *apprêteurs*. Avant de livrer à la con-

(1) Cette odeur est souvent assez forte pour provoquer la toux chez les visiteurs, mais jamais chez les ouvriers.

sommation les toiles de coton, blanches ou peintes, on leur donne les derniers apprêts, qui consistent à les rendre très blanches, à les gommer, les lustrer, les glacer, les moirer, etc., en un mot à leur donner la nuance, la qualité, l'aspect que cherchent les acheteurs. Dans ce but, on leur fait subir plusieurs manipulations dont le détail serait ici superflu (1). Ces dernières opérations se font dans les manufactures elles-mêmes, ou chez les maîtres apprêteurs; et partout la grande majorité des ouvriers qui les exécutent appartient au sexe féminin.

Ici, on travaille dans des ateliers ordinairement fermés et souvent trop chauds. Dans ceux de l'*apprêt dit écossais*, par exemple, j'ai vu les ouvrières soumises à une température habituelle de 35 à 40° (2), c'est-à-dire à une température qui, parfois, égale celle du corps, et les entretient dans un état continuel de transpiration abondante. Elles y sont toutes jambes et pieds nus, n'ayant sur elles qu'une chemise et un très léger jupon. (3)

(1) On les fait passer dans une solution de gomme ou d'amidon, on les calandre, on les enroule sur des cylindres très chauds, on les sèche rapidement, on les repasse, etc.

(2) 28 à 32° Réaumur; 93 à 104° Fahrenheit.

(3) Deux de ces femmes saisissent, chacune par un chef, une pièce de mousseline mouillée, s'écartent rapidement l'une de l'autre sans que l'étoffe touche le plancher, la tendent, lui impriment deux ou trois secousses, et, cette pièce est sèche ou à-

Parmi les ouvriers de l'industrie cotonnière, les *éplucheuses*, les *empaqueteuses* du fil, les dévideuses de trames, les *picoteuses*, les couturières, les *no-peuses*, quelques ouvrières employées aux apprêts, les tisserands et les graveurs de planches ou de rouleaux, travaillent assis; tous les autres restent debout.

On voit encore dans les manufactures de coton, des ouvriers qui construisent ou réparent les machines et métiers. Ces ouvriers, dits *des ateliers de construction*, sont des forgerons, des serruriers, des charpentiers, des menuisiers, des tourneurs sur bois et sur métaux, des ajusteurs, des monteurs de métiers, etc., etc. Comme ils ne font pas partie des ouvriers en coton proprement dits, je n'essaierai pas de donner une idée de leurs travaux.

peu-près, en bien moins de temps qu'il ne m'en a fallu pour écrire cette note.

CHAPITRE II.

Des ouvriers de l'industrie cotonnière dans le département du Haut-Rhin.

I.

De ces ouvriers en général, et en particulier de ceux de la fabrique de Mulhouse et de la plaine d'Alsace.

(Époques des observations : juin, juillet 1835 et septembre 1836.)

C'est dans le Haut-Rhin, dans la Seine-Inférieure, et plus particulièrement dans la ville de Mulhouse, que l'industrie du coton a pris, en France, le plus grand développement; elle a fait surtout des pas de géant dans le premier de ces départemens. Dès l'année 1827, on y comptait 44,840 ouvriers (1)

(1) Savoir :	10,240	dans les filatures.
	23,352	dans les tissages.
	11,248	dans les imprimeries d'indiennes.
	<u>44,840</u>	

Voir dans la *Statistique générale du département du Haut-Rhin,*

employés dans les seuls ateliers de filature, de tissage et d'impression d'indiennes. Si l'on ajoute à ce nombre tous ceux auxquels cette même industrie procure directement du travail (1), ainsi que les enfans payés par les imprimeurs et fileurs auxquels ils servent d'aides (2), ce ne sera certainement point exagérer que de porter à plus de 50,000, c'est-à-dire au huitième de la population (3), tous les ouvriers qui travaillaient alors dans le département du Haut-Rhin pour les manufactures de coton.

Sept ans plus tard, en 1834, époque de prospérité et d'extension pour ces manufactures, on évaluait approximativement à 91,000 le nombre de leurs tra-

publiée par la Société industrielle de Mulhouse, les tableaux nos 20, 21 et 23, et à la page 438 les précautions qui ont été prises par cette Société pour connaître l'état véritable de toutes les industries du département en 1827.

(1) Tels que voituriers, menuisiers, charpentiers, tourneurs, serruriers, fondeurs, forgerons, faiseurs de peignes et de navettes pour les tisserands, faiseurs de cardes, mécaniciens, constructeurs, raccommodeurs de métiers, etc., etc.; 6 à 700 blanchisseurs et teinturiers, et 5 à 600 bonnetiers, passementiers, rubaniers et brodeurs en coton (*Voy. les tableaux nos 22 et 24 de la Statistique générale du Haut-Rhin*).

(2) D'après l'*Annuaire du Haut-Rhin* pour l'année 1813, il y avait déjà alors, dans ce département, 44,400 individus, hommes, femmes, enfans et vieillards, employés dans les manufactures de coton ou pour elles (*V. les p. 276 et 277*).

(3) Population officielle de 1827 : 408,741.

vailleurs (1), non compris également les classes omises dans le total de 1827; ce qui doit faire porter à plus de 100,000 ou au quart de la population tous les individus employés en 1834, dans le département, pour l'industrie cotonnière. (2)

Or, il est incontestable que les salaires des 50,000 ouvriers de 1827 et des 100,000 de 1834, faisaient vivre beaucoup d'autres individus encore, ne fût-ce que leurs enfans en bas âge.

Enfin il résulte des renseignemens qui m'ont été fournis, que les ouvriers en coton du Haut-

(1) Savoir :

- à 18,000, ceux des deux sexes employés dans les filatures (Voir dans le tome VII des Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse, le Rapport du jury départemental du Haut-Rhin, sur les produits du département destinés à l'exposition, et sur les progrès de l'industrie de 1827 à 1834. Voir surtout la p. 437).
- à 35,000, ceux employés dans les tissages à fabriquer des toiles blanches, comme calicots, percales, mousselines (Id., p. 440);
- à 20,000, ceux occupés à la fabrique des tissus de coton en couleur (Id., p. 448);
- à 18,000, ceux des divers ateliers d'impression et de teinture en général (Id., p. 447).

91,000

Mais plusieurs fabricans d'indiennes ayant réuni à leur industrie l'impression des étoffes connues sous les noms de foulards, mousseline de soie, thibet, etc., il faut diminuer un peu le dernier chiffre.

(2) Population officielle de 1831, dans le département entier : 424,258.

Rhin étaient encore plus nombreux en 1835, et surtout dans les six premiers mois de 1836, qu'ils ne l'étaient en 1834. On peut du moins l'affirmer pour les villes de Mulhouse, Thann, Guebwiller, Soultz, Sainte-Marie-aux-Mines, et pour les villages de Dornach, Bitschwiller, etc., surtout pour Mulhouse, Thann et Dornach, où j'ai vu de tous côtés bâtir de nouvelles maisons pour les loger, et construire de nouveaux ateliers (1). Mais une tendance

(1) A l'appui de cette assertion, je puis citer des articles de journaux desquels il résulterait, s'ils sont exacts, que dans la seule ville de Mulhouse, il y avait, en ouvriers de la fabrique proprement dite :

	Internes ou logés en ville.	Externes ou logés dans les villages.	TOTAUX.
En 1834, d'après une sorte de recensement fait à la fin d'avril.	4,960	4,900	9,860
En 1835, d'après une sorte de recensement fait à la fin de l'année.	6,573	5,064	11,637
Augmentation.	1,613	164	1,777

Si l'on réunit aux ouvriers en coton les ouvriers travaillant chez les artisans de la ville, comme gens de peine, domestiques, gens à gages, c'était :

En 1834.	8,991	5,226	14,217
En 1835.	11,615	5,412	17,027
Augmentation pour toute la classe ouvrière. . . }	2,624	186	2,810

Voir l'*Industriel alsacien* du 21 novembre 1835, pour le re-

contraire a dû certainement s'observer à la fin de 1836, et dans les huit ou neuf premiers mois de 1837.

Les 44,840 ouvriers en coton recensés en 1827 dans le Haut-Rhin, et les 91,000 admis pour 1834, se divisaient entre eux comme il suit, du moins d'après les documens qui les indiquent :

	Sur 1,000	
	En 1827. (1)	En 1834. (2)
Dans les filatures.	228	198
— tissages.	521	604
— manufact. d'indiennes.	251	198

D'après les mêmes documens, l'accroissement dans le nombre de nos travailleurs, de 1827 à 1834, aurait été :

De 60 sur 100 pour ceux des manufactures d'indiennes;

De 81 sur 100 pour ceux des filatures;

censement de 1834, et le même journal du 19 décembre de la même année pour le recensement de 1835.

V. encore les journaux quotidiens du mois de décembre 1835.

Ainsi, sur les 17,000 ouvriers de Mulhouse trouvés en 1835, 11,600 seulement habitaient la ville, et les 5,400 autres, ayant leur domicile dans les communes voisines, s'y rendaient chaque matin pour travailler.

(1) V. la p. 372 de la *Statistique générale du département du Haut-Rhin*, et la note de la page 14 de ce volume.

(2) V. la note 1 de la page 16.

De 135 sur 100 pour ceux des tissages (1);

Et de 102 pour tous les ouvriers réunis.

Voici comment, en supposant toujours 1,000 le nombre des ouvriers employés, ils se partageaient en 1835 pour les occupations :

A. Dans les filatures ordinaires : (2)

Fileurs et fileuses proprement dits.	300
Rattacheurs et bobineurs.	300
Femmes à la journée.	266
Hommes <i>id.</i>	133

B. Dans la filature de M. Nicolas Schlumberger, à Guebwiller, où l'on fabrique les fils les plus fins, les plus réguliers, et où, proportion gardée, les ateliers du battage et de la carderie occupent le plus de travailleurs, et les ateliers du filage le plus d'enfants (3) :

Fileurs et fileuses.	176
Rattacheurs et bobineurs.	360

(1) La différence est ici d'autant plus grande, qu'en 1834 on comptait 3,090 métiers dits mécaniques au lieu de 426 connus en 1827.

(2) D'après les réponses manuscrites soumises à la Société industrielle de Mulhouse, dans sa séance mensuelle du 29 juillet 1835 (au nom d'une commission spéciale, par M. Josué Heilmann), aux questions adressées par moi à cette Société, sur la classe ouvrière employée dans les manufactures de Mulhouse et de Dornach.

(3) D'après une note qui m'a été remise dans cette même manufacture, en 1835.

Ouvriers ordinaires de la carderie.	120
Dévideuses, batteurs, batteuses, et quelques employés de la carderie.	240
Manceuvres et ouvriers divers âgés de plus de 17 ans. .	104

C. Dans les tissages mécaniques : (1)

Pareurs.	28
Tisseurs et tisseuses de première classe.	440
Tisseuses de seconde classe.	162
Dévideuses, bobineuses et ourdisseuses.	194
Bobineurs et rattacheurs (enfants des deux sexes). . .	130
Manceuvres.	46

D. Dans les tissages à la main.

Il n'y a guère dans ces tissages que des hommes pour conduire les métiers; mais des femmes, des enfans et quelques vieillards préparent les fils.

E. Dans les manufactures d'indiennes ordinaires : (2)

Graveurs sur bois.	67
Imprimeurs et imprimeuses.	333
Tireurs (enfants des deux sexes).	333
Manceuvres et ouvriers divers.	267

Voici comment les sexes se divisaient dans les

(1) D'après les réponses manuscrites soumises à la Société industrielle de Mulhouse.

(2) D'après une note qui m'a été remise à Mulhouse, par un ancien directeur de manufacture d'indiennes, dans laquelle on n'imprimait point au rouleau.

trois sortes d'ateliers d'un très grand établissement du Haut-Rhin :

	Homm.	Femm.	
Filature.	221	779	} sur 1000 (1).
Tissage.	473	527	
Indiennerie.	851	149	

Si l'on excepte quelques graveurs, un assez grand nombre de tisserands et la plupart des femmes qui garnissent de *picots* les planches à imprimer, on peut dire qu'en Alsace les ouvriers de l'industrie cotonnière travaillent dans de grands ateliers, où les deux sexes sont *généralement* mêlés partout où le travail n'est point, par sa nature, dévolu à un seul.

La durée journalière du travail varie selon l'espèce de manufactures et même un peu selon les localités.

A Mulhouse, à Dornach, etc., les filatures et les tissages mécaniques s'ouvrent généralement le matin à cinq heures, et se ferment le soir à huit, quelquefois à neuf. En hiver, l'entrée en est fréquemment retardée jusqu'au jour, mais les ouvriers n'y gagnent pas pour cela une minute. Ainsi, leur journée est au moins de quinze heures. Sur ce

(1) D'après un tableau publié dans l'*Industriel alsacien* du 6 août 1836. En voici les chiffres :

	Homm.	Femm.
Filature.	93	327
Tissage.	836	930
Impression d'indiennes.	564	99

temps, ils ont une demi-heure pour le déjeuner et une heure pour le dîner; c'est là tout le repos qu'on leur accorde. Par conséquent, ils ne fournissent jamais moins de treize heures et demie de travail par jour.

A Thann, à Vesserling, etc., la journée est aussi longue; mais dans le dernier endroit les ouvriers disposent chaque jour de deux heures entières. A Guebwiller, dans la belle filature de MM. Nicolas Schlumberger et compagnie, elle est de treize heures et demie au lieu de quinze, et la durée de travail effectif de douze heures au lieu de treize et demie (1). D'un autre côté, à Bitschwiller, village rempli de filatures et de tissages mécaniques, situé entre Thann et Saint-Amarin, la journée, si l'on m'y a dit vrai, serait toujours de seize heures, car elle commence à cinq heures du matin et le soir elle finit à neuf.

Enfin, tous les samedis, elle est communément plus courte, ainsi que la durée de travail effectif, dans les établissements où les ouvriers sont à la pièce ou à la tâche; elle l'est aussi tous les jours pour les ouvriers employés à construire ou à raccommoder les métiers et les machines.

(1) La journée y commence en été à 5 heures du matin pour finir le soir à 6 heures et demie, en hiver à 7 heures pour finir le soir à 8 heures et demie, et l'on y accorde, comme à Mulhouse, etc., une heure et demie pour les repas et le repos.

La durée du travail est la même dans les filatures et dans les tissages mécaniques. Quant aux ateliers où l'on tisse à la main, comme les métiers y marchent sans le secours d'un moteur général et que les salaires s'y paient constamment à la pièce ou à l'aune, la sortie et l'entrée y sont plus libres que dans les autres. Néanmoins, la durée du travail journalier y est presque toujours fort longue; elle l'est surtout pour beaucoup de tisserands qui emportent chez eux des fils qu'ils tissent en famille sur leurs propres métiers. Pour ces derniers, la journée commence souvent avec le jour, quelquefois plus tôt, et elle se prolonge très avant dans la nuit, jusqu'à dix ou onze heures. Mais elle est ordinairement moins longue pour les ouvriers des campagnes, qui ne fabriquent des toiles que dans les momens où ils ne sont pas occupés à l'agriculture.

Le travail dans les manufactures d'indiennes, du moins le travail soigné, ne peut se faire que pendant le jour. Voilà pourquoi, sans doute, il n'a lieu que depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir en été, et, en hiver, depuis 7 heures et demie, 8 heures du matin jusqu'à l'approche de la nuit (1). Il est interrompu une heure par un seul repas. Dans ces manufactures, où communément tout se paie à la

(1) Excepté souvent pour les couturières et les éplucheuses.

tâche, les heures d'entrée et de sortie sont moins sévèrement observées que dans les filatures.

On suit, dans les ateliers d'apprêts, la règle des fabriques dont ils font partie.

Enfin, on exige souvent des ouvriers qu'ils prolongent leur travail au-delà de l'heure où les ateliers restent ordinairement ouverts; mais alors cet excédant de travail leur est payé à part.

Il est bien entendu que toutes les durées indiquées ici peuvent être et sont très souvent diminuées dans les temps de stagnation des affaires ou de crise commerciale. (1)

La cherté des loyers ne permet pas à ceux des ouvriers en coton du département du Haut-Rhin, qui gagnent les plus faibles salaires ou qui ont les plus fortes charges, de se loger toujours auprès de leurs ateliers. Cela s'observe surtout à Mulhouse. Cette ville s'accroît très vite; mais les manufactures s'y développant plus rapidement encore, elle ne peut recevoir tous ceux qu'attire sans cesse dans ses murs le besoin de travail (2). De là, la nécessité pour les

(1) Ainsi, au mois d'avril 1837, toutes les manufactures de l'Alsace renvoyaient ou avaient déjà renvoyé une partie de leurs ouvriers; les autres étaient occupés chaque jour un moindre nombre d'heures, et presque partout le travail ne se faisait plus 6 jours par semaine: plusieurs tissages même s'arrêtèrent.

(2) Il résulte:

1^o D'une note qui m'a été remise par M. André Kœchlin, maire

plus pauvres, qui ne pourraient d'ailleurs payer les loyers au taux élevé où ils sont, d'aller se loger loin de la ville, à une lieue, une lieue et demie, ou même plus loin, et d'en faire par conséquent chaque jour deux ou trois, pour se rendre le matin à la manufacture, et rentrer le soir chez eux. (1)

Les seuls ateliers de Mulhouse comptaient, en 1835, plus de 5,000 ouvriers logés ainsi dans les vil-

de Mulhouse, qu'en 1798, époque de la réunion de cette ville à la France, elle avait 6,025 habitans.

2° Et des *Recherches de statistique comparée faites sur la ville de Mulhouse*, et lues à la Société industrielle, le 26 septembre 1828, par M. Achille Penot (in-8°, 53 pages. Mulhouse, 1828), que la population de cette ville, évaluée en multipliant les naissances par 30, aurait été, savoir :

Pour 1812, de . . .	10,784	Pour 1820, de . . .	11,424
1813 — . . .	11,168	1821 — . . .	12,980
1814 — . . .	10,080	1822 — . . .	14,624
1815 — . . .	9,856	1823 — . . .	14,080
1816 — . . .	9,248	1824 — . . .	15,164
1817 — . . .	8,832	1825 — . . .	16,000
1818 — . . .	8,736	1826 — . . .	18,848
1819 — . . .	9,792	1827 — . . .	20,864

D'après l'opinion de la mairie, elle était approximativement :

En 1835, de	28,000 habitans
Et en 1836 —	30,000

Ces nombres sont beaucoup plus forts que ne les donnent les listes officielles de la population du royaume.

(1) Je lis dans une note manuscrite de M. André Kœchlin, que des ouvriers des manufactures de Mulhouse ont parfois été logés à deux lieues de cette ville, et même à deux lieues et un quart.

lages environnans (1). Ces ouvriers sont les moins bien rétribués. Ils se composent principalement de pauvres familles chargées d'enfans en bas âge, et venues de tous côtés, quand l'industrie n'était pas en souffrance, s'établir en Alsace, pour y louer leurs bras aux manufactures. Il faut les voir arriver chaque matin en ville et en partir chaque soir. Il y a, parmi eux, une multitude de femmes pâles, maigres, marchant pieds nus au milieu de la boue, et qui, faute de parapluie, portent renversé sur la tête, lorsqu'il pleut, leur tablier ou leur jupon de dessus, pour se préserver la figure et le cou, et un nombre encore plus considérable de jeunes enfans non moins sales, non moins hâves, couverts de haillons tout gras de l'huile des métiers, tombée sur eux pendant qu'ils travaillent. Ces derniers, mieux préservés de la pluie par l'imperméabilité de leurs vêtemens, n'ont pas même au bras, comme les femmes dont on vient de parler, un panier où sont les provisions pour la journée; mais ils portent à la main ou cachent sous leur veste, ou comme ils le peuvent, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à l'heure de leur rentrée à la maison. (2)

(1) Voyez l'*Industriel alsacien* du 21 novembre 1835, et la note de la page 17 de ce volume.

(2) Ces malheureux sont employés dans les filatures: les femmes comme batteuses, dévideuses et soigneuses de cardes, et les en-

Ainsi, à la fatigue d'une journée déjà démesurément longue, puisqu'elle est au moins de 15 heures, vient se joindre pour ces malheureux, celle de ces allées et retours si fréquents, si pénibles. Il en résulte que le soir ils arrivent chez eux accablés par le besoin de dormir, et que le lendemain ils en sortent avant d'être complètement reposés, pour se trouver dans l'atelier à l'heure de l'ouverture.

On conçoit que, pour éviter de parcourir deux fois chaque jour un chemin aussi long, ils s'entassent, si l'on peut parler ainsi, dans des chambres ou pièces petites, malsaines, mais situées à proximité de leur travail. J'ai vu à Mulhouse, à Dornach et dans des maisons voisines, de ces misérables logemens, où deux familles couchaient chacune dans un coin, sur de la paille jetée sur le carreau et retenue par deux planches. Des lambeaux de couverture et souvent une espèce de matelas de plumes d'une saleté dégoûtante, voilà tout ce qui recouvrait cette paille.

Du reste, un mauvais et unique grabat pour toute la famille, un petit poêle qui sert à la cuisine comme au chauffage, une caisse ou grande boîte en guise d'armoire, une table, deux ou trois chaises, un banc, quelques poteries, composent *communément* tout le mobilier qui garnit la chambre des ouvriers em-

fans comme soigneurs de cardes, rattleurs et bobineurs : ils forment la dernière classe ouvrière.

ployés dans les filatures et les tissages de la même ville.

Cette chambre, que je suppose à feu et de 10 à 12 pieds en tous sens, coûte ordinairement à chaque ménage, qui veut en avoir une entière, dans Mulhouse ou à proximité de Mulhouse, de 6 à 8 fr. et même 9 fr. par mois, que l'on exige en deux termes, c'est-à-dire de 15 en 15 jours, aux époques où les locataires reçoivent leur paie : c'est depuis 72 jusqu'à 96, et quelquefois 108 fr. par an. Un prix aussi exorbitant tente les spéculateurs : aussi font-ils bâtir, chaque année, de nouvelles maisons pour les ouvriers de la fabrique, et ces maisons sont à peine élevées que la misère les remplit d'habitans.

Et cette misère, dans laquelle vivent les derniers ouvriers de l'industrie du coton, dans le département du Haut-Rhin, est si profonde qu'elle produit ce triste résultat, que tandis que dans les familles de fabricans, négocians, drapiers, directeurs d'usines, la moitié des enfans atteint la 20^e année, cette même moitié cesse d'exister avant l'âge de 2 ans accomplis dans les familles de tisserands et d'ouvriers des filatures de coton (1). Quel manque de soin, quel abandon de la part des parens, quelles privations, quelles

(1) Voyez dans le tome second, le chapitre intitulé : *De la santé des ouvriers.*

souffrances cela ne fait-il pas supposer pour ces derniers?

Il ne faut pas croire cependant que l'industrie du coton fasse tous ces pauvres. Non; mais elle les appelle et les rassemble des autres pays. Ceux qui n'ont plus de moyens d'existence chez eux, qui en sont chassés, qui n'y ont plus droit aux secours des paroisses (entre autres, beaucoup de Suisses, de Badois, d'habitans de la Lorraine allemande), se rendent par familles entières à Mulhouse, à Thann et dans les villes manufacturières voisines, attirés qu'ils y sont par l'espoir d'avoir de l'ouvrage. Ils se logent le moins loin qu'ils peuvent des lieux où ils en trouvent, et d'abord dans des greniers, des celliers, des hangars, etc., en attendant qu'ils puissent se procurer des logemens plus commodes. (1)

J'ai vu sur les chemins, pendant le peu de temps que j'ai passé en Alsace, de ces familles qui venaient de l'Allemagne, et traînaient avec elles beaucoup de petits enfans. Leur tranquillité, leur circonspection, leur manière de se présenter, contrastaient avec l'effronterie et l'insolence de nos vagabonds. Tout en eux paraissait rendre l'infortune respectable :

(1) J'ai souvent entendu dire en Alsace qu'il fallait attribuer cette *immigration* d'un grand nombre de familles à des Juifs qui, en leur prêtant de l'argent à un énorme intérêt, les avaient réduites à la plus profonde misère.

ils ne mendiaient pas, ils sollicitaient seulement de l'ouvrage.

Mais étrangers aux manufactures, ils ne peuvent y être chargés d'abord que des travaux les plus faciles, par conséquent les moins rétribués. Bientôt, les chagrins, l'insuffisance de la nourriture, la continuité de toutes les privations, l'insalubrité de leur nouveau métier, la durée trop longue de la journée de travail, altèrent leur santé : leur teint se flétrit, ils maigrissent, et perdent leurs forces.

Cet état de souffrance, de dépérissement des ouvriers dans les filatures de coton de l'Alsace, s'observe surtout chez les enfans. Nous y reviendrons dans la seconde partie de cet ouvrage. (1)

On peut reprocher à un grand nombre d'ouvriers qui travaillent dans les manufactures de Mulhouse et des environs, le luxe des habits dont ils se parent le dimanche. Quant aux vêtemens des autres, ils sont tout aussi mauvais, tout aussi insuffisans que leurs logemens. Nulle autre part, dans toute l'Alsace, on ne voit chez les simples travailleurs, dans la manière de se vêtir, autant de luxe et autant de misère.

Beaucoup négligent entièrement les soins de propreté. Mais les plus pauvres n'ont ni le goût,

(1) Voyez tome II, chap. III.

ni le temps, ni les moyens de faire autrement.

Les mœurs des ouvriers des grandes manufactures situées dans le Haut-Rhin, plus particulièrement les mœurs des ouvriers en coton, passent dans le pays pour être dissolues.

La réunion des deux sexes dans les mêmes ateliers, surtout pendant la nuit, en est une des principales causes (1). Rien n'est plus ordinaire, dans ces rassemblemens nombreux, que d'entendre des mots, des discours qui blessent la pudeur. « L'obscénité, il est vrai, est presque toujours « dans les seules paroles, car l'ordre règne dans « les ateliers; mais les enfans, dont la curiosité « est si pénétrante, saisissent le sens de ces discours, les répètent avec une satisfaction révoltante, et connaissent bientôt des choses qu'ils « devraient ignorer. » (2)

Aussi, ai-je souvent entendu parler à Mulhouse du libertinage des jeunes gens des manufactures, surtout de celui des imprimeuses. Le fait est que l'on compte dans cette ville une naissance illégitime sur

(1) Voyez *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, n° 28, p. 348.

(2) Propres expressions des réponses manuscrites soumises à la Société industrielle de Mulhouse, et faites au nom d'une commission spéciale, aux questions adressées par moi à cette société.

cinq naissances totales (1), et que j'ai vu dans ses fabriques d'indiennes, ainsi que dans celles de Dornach, un assez grand nombre de filles ou femmes, chez qui la recherche de la mise, la coquetterie des manières, l'expression de la figure, trahissaient des mœurs peu chastes. (2)

(1) *Naissances observées à Mulhouse, pendant les années 1823, 1834 :*

ées.	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.
—	—	—
1823	353	87
1824	388	89
1825	404	96
1826	465	124
1827	519	133
1828	496	156
1829	466	124
1830	486	148
1831	476	110
1832	441	81
1833	497	97
1834	568	151
	<hr/> 5,559	<hr/> 1,396
	6,955	

La proportion des naissances de bâtards a augmenté à Mulhouse depuis un certain nombre d'années; car dans ses *Recherches de statistique comparée* sur cette ville, M. Achille Penot a trouvé pour les 16 années 1812-1827; savoir :

Naissances légitimes	5,254
— illégitimes	1,077
	<hr/> 6,331

(2) D'un autre côté, dans un des *Bulletins de la Société indus-*

On devine déjà que beaucoup d'ouvriers vivent en concubinage. Ils appellent ces sortes d'unions *Des mariages à la Parisienne*, et ils ont même fait, pour les exprimer, le verbe allemand PARISTEREN, *Pariser*, c'est-à-dire, faire comme à Paris. Cependant, de tous nos départemens manufacturiers, le Haut-Rhin n'est pas celui où il y a le plus de ces unions, et toutes les naissances de bâtards qu'on y observe ne sont pas, à beaucoup près, produites par le libertinage. Ainsi, chaque année il se forme à Mulhouse beaucoup d'unions illégitimes, durables, souvent très heureuses, et dans lesquelles on n'abandonne aucun des enfans qui en proviennent. La gêne des ouvriers, la difficulté qu'ils éprouvent, quand ils veulent se marier, s'ils ne sont pas Français, à faire venir de chez eux les papiers exigés par nos lois, les frais nécessaires pour l'accomplissement des actes civils et religieux, et d'autres obstacles encore, les empêchent souvent de contracter des engagemens légaux. C'est ainsi que des ouvriers, venus principalement du grand-duché de Bade et des cantons de la Suisse allemande, vivent avec des Alsaciennes qu'ils ne peuvent épouser qu'en renonçant à leur titre de citoyens suisses ou badois, parce que, suivant la loi de leur

truelle de Mulhouse, on signale particulièrement les jeunes gens des filatures, comme se livrant à des débauches pernicieuses (*Voyez n° 28, p. 347 et 348*).

pays, ce titre se perd par un mariage contracté à l'étranger sans y avoir été autorisé par le gouvernement ou l'autorité locale, qui n'en donne jamais la permission, si la femme n'a aucune fortune. Malgré cette circonstance qui doit multiplier les enfans naturels dans le Haut-Rhin, ce département n'en voit pas naître, proportion gardée, plus que la France entière; car 10 de ces enfans y viennent au monde contre 134 légitimes. En France, le terme moyen est de 10 des premiers contre 130 des seconds. (1)

Il est hors de doute qu'au milieu de ces nombreuses réunions d'ouvriers, on ne s'occupe pas assez de prévenir les liaisons illicites entre les sexes. Dans quelques manufactures cependant, les hommes et les femmes ne travaillent pas ensemble : chaque sexe a ses ateliers où l'autre n'entre pas. Cette précaution est bonne; mais il faudrait imiter la règle suivie dans l'établissement de Vesserling, où l'on a soin, chaque soir, d'arrêter le travail des femmes un peu plus tôt que celui des hommes, pour qu'elles ne soient pas accompagnées par eux en rentrant chez elles.

(1) Voyez le dernier *Annuaire du bureau des longitudes*.

Voici d'ailleurs les chiffres relatifs au département du Haut-Rhin pour la période de 1817 à 1835 inclusivement :

Naissances légitimes	264,656
— illégitimes.	19,779

284,435

Voyez la *Collection des Annales*.

L'ivrognerie est presque partout, en France, un vice commun chez les classes ouvrières, mais je dois à la vérité de dire qu'elle est un peu moins fréquente en Alsace que dans nos départemens du Nord. Les hommes les plus adonnés au vin, et les seuls qui m'aient paru turbulens, sont les fondeurs, les mouleurs de métaux, les forgerons, les tourneurs, les mécaniciens, en un mot ceux qui construisent et réparent les métiers ou machines. On observe du reste ici ce qu'on voit ailleurs : ce sont surtout les gens étrangers au pays ou qui n'y sont point domiciliés, qui s'abandonnent le plus à tous les genres de débauches. (1)

Les parties de plaisir s'accompagnent fréquemment, et c'est là un caractère commun à beaucoup de populations allemandes, de chants harmonieux qui commencent au cabaret et se prolongent après qu'on en est sorti; mais ils offrent ici cela de par-

(1) On m'a montré à Mulhouse et dans un village voisin, quelques pères dans la force de l'âge et bien portans, qui ont l'infamie de yivre dans l'oisiveté, nourris par ceux de leurs enfans qui travaillent dans les filatures ou dans les fabriques d'indiennes; ce sont là, il est vrai, des exceptions. Mais lorsque les enfans dont il s'agit deviennent plus âgés et reconnaissent qu'ils sont ainsi exploités, ils s'éloignent pour ne plus partager leur salaire. Il résulte de cette rupture du lien de famille, une profonde misère dans laquelle tombent les parens, et par suite toutes sortes de désordres.

ticulier qu'ils ne sont pas toujours un signe d'ivresse, comme les chants que l'on entend ailleurs dans les cabarets.

Les enfans employés dans les manufactures de coton de l'Alsace, y étant admis dès l'âge où ils peuvent commencer à peine à recevoir les bienfaits de l'instruction primaire, doivent presque toujours en rester privés. Quelques fabricans cependant ont établi chez eux des écoles où ils font passer, chaque jour et les uns après les autres, les plus jeunes ouvriers. Mais ceux-ci n'en profitent que difficilement, presque toutes leurs facultés physiques et intellectuelles étant absorbées dans l'atelier. Le plus grand avantage qu'ils retirent de l'école est peut-être de se reposer de leur travail pendant une heure ou deux.

J'ai trouvé en 1835 les prix de la main-d'œuvre dans le département du Haut-Rhin, comme il suit ou à-peu-près :

1^o DANS LES FILATURES DE COTON.

	A Mulhouse et à Dornach, suivant les réponses manuscrites soumises à la Société industrielle de Mulhouse, au nom d'une commission spéciale.				Dans la filature tout-à-fait exceptionnelle de M. Nicolas Schlumberger, de Guebwiller, où l'on n'emploie que les fileurs les plus habiles. (1)		C'était en 1834 d'après MM.				
	Par jour.		Par an, 300 j. de travail.		Par jour.	Par an, 300 j. de travail.	Roman. (2)		Nicolas Kecklin. (3)		
	f. c.	f. c.	f.	£	f. c.	f.	f. c. f. c.	f.	c.		
Fileurs et fileuses proprement dits. (4)	2	» à 3	»	600 à 900	2	38	714	2	» à 3	2	33
Rattacheurs (enfants des deux sexes). (5)	» 50	1	»	150 300	» 48	144	» 40 à 50	»	»	»	83
Bobineurs. (Id.) (5)	» 85	»	»	105 180	»	»	»	»	»	»	»
Débourreurs, etc. (6)	1	50	1	75 450 525	»	»	»	»	»	»	»
Ouvriers employés au battage	»	»	»	»	1	25	375	»	»	»	»
Soigneuses de cardes.	» 75	1	10	225 330	»	»	»	»	»	1	»
Dévideuses et femmes à la journée.	» 75	1	10	225 330	1	25	375	» 75 à ?	»	»	»
Manœuvres et journal.	»	»	»	»	» 88	264	1	25	1	50	»

Dans le rapport du jury départemental du Haut-Rhin, sur les produits destinés à l'exposition et sur les progrès de l'industrie, de 1827 à 1834, on admet que 18,000 ouvriers environ des deux sexes employés dans les filatures de coton du département, se partageaient alors (1834) 8,500,000 fr. de prix de

(1) Suivant la note qui m'a été remise dans cet établissement.

(2) Voyez *Enquête relative à diverses prohibitions, etc., t. III, p. 350.*

(3) *Id.*, p. 615.

(4) Travaillant à la pièce ou à la tâche.

(5) (5) Les rattacheurs et bobineurs sont presque toujours payés par les fileurs eux-mêmes, lorsque ceux-ci travaillent à la pièce, et par les fabricans, lorsque c'est à la journée. Les salaires de ces enfans ont été déduits ici de ceux des fileurs.

(6) Travaillant à la journée; il en est de même des suivans.

main-d'œuvre; ce qui ferait pour chacun, terme moyen annuel, à très peu près 472 fr., ou par journée de travail, si l'on en suppose 300 dans l'année, 1 fr. 57 c. 173 (1). Mais il est évident que, dans cette évaluation du salaire moyen, les rattacheurs et bobineurs ne sont point compris, et que par conséquent il était moins fort. La différence doit être de 30 à 35 c. (de 6 à 7 sous) par jour.

Un tableau statistique des ouvriers d'une grande manufacture du Haut-Rhin, publié dans l'*Industriel Alsacien du 6 août 1836*, vient appuyer cette réflexion, car il en résulte que le salaire moyen payé dans les ateliers de filature a été

en 1832, de.	1 fr. 03 c.
en 1835, de.	1 11

(1) Voici les données du calcul, telles qu'on les trouve dans le rapport cité :

« Les cotons bruts (consommés par les filatures du département du Haut-Rhin) peuvent être évalués à . . . 18,000,000
 « Les cotons filés à 35,000,000
 « Différence. 17,000,000
 « On peut admettre que, dans les frais de fabrication (qui s'élève à 17,000,000), la moitié s'applique à la main-d'œuvre directe, et que l'autre moitié consiste en frais généraux.
 « Le nombre d'ouvriers des deux sexes employés dans les filatures, s'élève à 18,000 individus » (Voyez les *Bulletins de la société industrielle de Mulhouse*, t. VII, p. 436 et 437).

2° DANS LES TISSAGES.

	A Mulhouse et Dornach, suivant les réponses, etc.				A Ste.-Marie, Ribeauviller, Colmar et environs, pour les tissus de couleur, en 1854. (1)				En 1854, d'après MM.				
	Par jour.		Par an.		Par jour.		Par an.		Roman. (2)		N. Kœchlin. (3)		
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	
A la main. Mécan.	Pareurs	2 50 à 3	750 à 900	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Tisserands des deux sexes	1 50	1 75	450	525	»	»	»	»	»	»	»	
	Tisserands des deux sexes	1 50	2 50	450	750	1 40	»	420	»	60	2 50	»	
	Enfants et femmes employés aux préparations du fil	»	»	»	»	»	50 à 70	150 à 210	»	25	»	50	»
	Contre-mâtres, ourdisseuses et teinturiers	2	»	»	»	2	»	600	»	»	»	»	»

On lit également dans le rapport cité, que 35,000 ouvriers, dont une forte partie répandue dans la campagne ne tisse que par intervalle, confectionnaient par an une quantité approximative de 920,000 pièces de tissus blancs (calicots, percales, mousselines), pour la façon desquels ils recevaient 4,825,000 f. (4). D'où il résulte

(1) Rapport du jury départemental du Haut-Rhin, etc.
 (2) Voici comment M. Roman s'est exprimé à cet égard : « Pour les calicots, les tisserands peuvent gagner, par un travail suivi et assidu (c'est-à-dire de 14 à 16 heures), de 60 c. à 1 fr. 25 c.; pour les étoffes plus fines, depuis 1 fr. 25 c. jusqu'à 2 fr. 50 c. Enfin, les ouvriers-mécaniques gagnent généralement un peu plus que dans les qualités correspondantes » (Voyez Enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, etc., t. III, p. 351).
 (3) C'est comme moyenne du salaire des tisserands que M. Nicolas Kœchlin a dit 75 c. (Voyez Enquête, etc., p. 620.)
 (4) Voici comment s'exprime le rapport dont il s'agit : « Le nombre total des pièces fabriquées annuellement en tissus blancs (dans le département du Haut-Rhin) peut être évalué à

que, terme moyen, chacun de ces ouvriers fabriquait $26\frac{22}{100}$ pièces, et touchait à-peu-près 138 fr. par an ou 46 centimes par jour, en supposant 300 journées de travail dans l'année. Mais ceux qui ne tissent que pendant la saison où l'agriculture ne les occupe point, rendent plus forte ou meilleure la part des tisserands de profession. 5 fr. 30 c. étaient ordinairement en 1834, le prix de façon payé pour une pièce de 30 à 34 aunes : c'était à peine 20 centimes ou 4 sous par aune. (1)

Du reste, d'après le journal mentionné plus haut (2), la moyenne du salaire a été, pour tous les ouvriers d'une grande manufacture de l'Alsace, de 73 centimes en 1832 et de 94 en 1835.

« 920,000.—Leur main-d'œuvre et leurs frais généraux peuvent
« s'élever à 9,650,000 fr.—La moitié de cette somme constitue
« à-peu-près la valeur de la main-d'œuvre directe gagnée par
« 35,000 ouvriers, dont une forte partie, répandue dans la cam-
« pagne, ne se livre à ce travail que par intervalles » (Voyez
Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, t. VII, p. 440).

(1) Dans la même année, M. Nicolas Kœchlin calculait la façon à raison de 22 centimes l'aune, pour les calicots de qualité corsée, ayant $\frac{3}{4}$ de large, et dans cette largeur 75 portées (V. *Enquête, etc.*, t. III, p. 621).

Les pièces étaient de 26 à 29 aunes en 1827.

(2) *L'industriel alsacien*, du 6 août 1836.

FABRIQUE DE MULHOUSE.

3° DANS LES MANUFACTURES D'INDIENNES OU DE TOILES PEINTES.

	Dans le département du Haut-Rhin en 1827. (1)			A Mulhouse, en 1854, suivant des renseignements particuliers.			A Mulhouse et Dornach, en 1855. (2)			En 1854, d'après MM. Roman, (3) Nic. Kecklin. (4)		
	Par jour.	Par an, 500 j.	f. c.	Par jour.	Par an, 500 j.	f. c.	Par jour.	Par an, 500 j.	f. c.	Par jour.	Par an, 500 j.	f. c.
Dessinateurs.	10	3,000 à 6,000	20	3 à 5	900 à 1,500	30 à 5	900 à 1,500	150 à 5	3	140 à 160	75 à 150	
Graveurs sur rouleaux.	10	3,000 à 6,000	20	250 à 330	750 à 990	250 à 330	750 à 990	125 à 3	3	90 à 150	40 à 50	
Contremaitres et commis.	4	1,200 à 3,000	10	125 à 175	375 à 525	125 à 250	375 à 525	25 à 50	3	25 à 50		
Graveurs sur bois.	3	900 à 1,260	40	1 à 2	300 à 600	1 à 2	300 à 600	140 à 160	75 à 150			
Imprimeurs de premières mains.	250 à 333	750 à 990	333	120	360	25 à 33	75 à 99	25 à 35	75 à 105			
Id. de deuxièmes mains. (5)	150 à 208	450 à 624	208	220 à 3	660 à 900	220 à 3	660 à 900	220 à 3	660 à 900			
Manceuvres, teinturiers, etc.	1	300 à 450	50	1	150 à 300	1	150 à 300	1	150 à 300			
Garçons manœuvres.	67 à 83½	201 à 29050	83½	220 à 3	660 à 900	220 à 3	660 à 900	220 à 3	660 à 900			
Eplucheuses et couturières, à raison de 15 cent. par heure de travail effectif, et en supposant 8 heures de travail par jour.				120	360	25 à 33	75 à 99	25 à 35	75 à 105			
Tireurs et brosseurs (jeunes enfants des deux sexes).				220 à 3	660 à 900	220 à 3	660 à 900	220 à 3	660 à 900			
Les salaires des petits tireurs sont payés par les imprimeurs eux-mêmes, lorsque ceux-ci travaillent à la pièce, et par les fabricans quand c'est à la journée. Mais c'est presque toujours à la pièce, ce qui réduit comme suit le salaire des imprimeurs et imprimeuses.				1	150 à 300	1	150 à 300	1	150 à 300			
Imprimeurs de premières mains.				1	150 à 300	1	150 à 300	1	150 à 300			
Id. de deuxièmes mains.												

(1) V. la statistique générale de ce département, p. 371.
 (2) Suivant les réponses soumises à la Société industrielle de Mulhouse, etc.
 (3) et 4) V. Enquête relative à diverses prohibitions, etc., p. 351 et 626.
 (5) Dans le département du Haut-Rhin les imprimeurs de premières mains sont ordinairement des hommes, et ceux de secondes mains des femmes.

Enfin, d'après l'*Industriel Alsacien* du 6 août 1836, la moyenne des salaires, pour les ouvriers attachés aux ateliers d'impression, était de 1 fr. 54 en 1832 et 1 fr. 69 en 1835, non compris les petits tireurs ou brosseurs, qui sont payés par les imprimeurs eux-mêmes.

Si l'on admet, pour les manufactures de toiles peintes, comme nous l'avons fait pour les filatures et les tissages, que la moitié des frais de fabrication s'applique à la main-d'œuvre (ce qui n'est ici qu'une supposition), et, d'après le rapport du jury départemental pour l'année 1834, que les 18,000 ouvriers ou environ employés alors dans les manufactures d'indiennes, se partageaient entre eux 11,500,000 fr., chacun touchait, terme moyen annuel, 639 fr. à-peu-près, ou bien 2 fr. 13. cent. par journée de travail (1). Mais les jeunes tireurs ou brosseurs n'entrent point dans cette proportion; elle est par conséquent un peu trop forte.

(1) Voici comment s'exprime le rapport cité :

« Le nombre total des pièces imprimées sur calicots, percales et mousselines, peut être porté par année à 720,000, représentant une valeur de 43,000,000.

« Les toiles employées ont une valeur de 20,000,000.

« Reste, pour main-d'œuvre, frais généraux et teinture, 23,000,000.

« Environ 18,000 individus sont employés dans les divers ateliers d'impression et de teinture en général. »

4° DANS LES ATÉLIERS DE CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION
DES MÉTIERS OU MACHINES EN USAGE DANS L'INDUSTRIE
COTONNIÈRE.

	A Mulhouse et Dornach, d'après les réponses manuscrites soumises à la Société industrielle de Mulhouse.		Dans le département du Haut-Rhin, en 1827, d'après la <i>Statistique générale</i> de ce départem. (1)	
	Par jour.	Par an, 300 j.	Par jour.	Par an.
	f. f. c.	f. f.	f. c.	f. c.
Ménisiers, tourneurs, } aux pièces, Forgerons, etc. } à la journée,	3 à 10	900 à 3,000	2 46 172	739 50
Manœuvres, hommes de peine. . .	2 à 6	600 à 1,800		
	1 50	450		

Tous ces salaires sont payés les samedis, ordinairement de 2 en 2 semaines, quelquefois chaque semaine, et d'autres fois de 3 en 3 semaines. Les dessinateurs, les graveurs sur rouleaux, les contre-mâtres et les commis, sont seuls payés au mois ou à l'année.

Si l'on a égard à la nature du travail et à sa longue durée, on trouvera peut-être bien faibles les salaires de la plupart des ouvriers des filatures, surtout des ouvriers tisserands. Je laisse ici de côté ceux qui travaillent dans les fabriques d'indiennes. Il est remarquable d'ailleurs, que la *Statistique générale du département du Haut-Rhin*, publiée par la société industrielle de Mulhouse, ouvrage où tout ce qui se rapporte à l'industrie cotonnière est traité avec tant de soin et de sagacité,

(1) V. les tableaux nos 5 et 6. Ils donnent 504 ouvriers recevant ensemble 1,242 fr. 50 cent. par jour.

se taise sur les salaires des tisserands et des ouvriers des filatures. Ce silence ne doit pas, ne peut pas provenir d'un oubli.

Sous le rapport de la nourriture, comme sous d'autres rapports, les ouvriers en coton peuvent se diviser en plusieurs classes.

Pour les plus pauvres, tels que ceux des filatures, des tissages, et quelques manœuvres, la nourriture se compose communément de pommes de terre, qui en font la base, de soupes maigres, d'un peu de mauvais laitage, de mauvaises pâtes et de pain. Ce dernier est heureusement d'assez bonne qualité. Ils ne mangent de la viande et ne boivent du vin que le jour ou le lendemain de la paie, c'est-à-dire deux fois par mois.

Ceux qui ont une position moins mauvaise, ou qui, n'ayant aucune charge, gagnent par jour de 20 à 35 sous, ajoutent à ce régime des légumes et parfois un peu de viande.

Ceux dont le salaire journalier est au moins de 2 francs et qui n'ont également aucune charge, mangent presque tous les jours de la viande avec des légumes; beaucoup d'entre eux, surtout les femmes, déjeunent avec du café au lait.

Enfin, les végétaux et principalement les pommes de terre, font au moins les trois quarts de la subsistance du plus grand nombre. Parfois un peu de

charcuterie en fait aussi partie. Les hommes employés dans les ateliers de construction ou qui exécutent les travaux les plus rudes, boivent ordinairement du vin tous les jours.

La seule nourriture d'une pauvre famille d'ouvriers composée de six personnes, le mari, la femme et 4 enfans, lui coûte 33 à 34 sous par jour. (1)

La dépense moyenne, jugée strictement indis-

(1) En voici le détail, tel qu'il a été donné dans les réponses aux questions que j'avais soumises à la Société industrielle de Mulhouse :

Pain.	65 c.
5 litres de pommes de terre.	35
1/4 de livre de beurre.	20
1/4 de livre de sel.	7 1/2
1/8 de livre de café.	15
1/4 de livre de sirop.	10
1 litre de lait.	15

1 f. 67 1/2 c.

Les denrées se paient ordinairement comme il suit :

Le pain.	12 à 15 cent. la livre.
La farine.	10—22 <i>Id.</i>
Les pommes de terre.	80—1 fr. le double décalitre.
La viande.	40—45 cent. la livre.
Le lard.	45—50
Le beurre.	70—75
OEufs.	50 cent. la douzaine.
Le lait.	15 cent. le litre.
Le vin. ,	40—50 cent. <i>Id.</i>
La bière.	30 cent. <i>Id.</i>

pensable à leur entretien complet, serait, d'après mes renseignemens :

	A Mulhouse.				A Guebwiller.			
	P. jour.		Par an.		P. jour.		Par an.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Pour un homme.	1		365		92	335	80	
Pour une femme.	75	273	75		65	237	25	
Pour un enfant de 5 à 10 ans.	50	182	50		50	182	50	
Pour un enfant plus jeune.	38	138	70		36	131	40	
	<hr/>		<hr/>		<hr/>		<hr/>	
	2	63	959	95	2	43	886	95 (1)

On ne peut presque rien retrancher à ces évaluations, surtout pour chaque individu pris isolément. En les rapprochant de celles des salaires, on voit que les enfans coûtent au moins autant qu'ils peuvent gagner, et qu'il n'y a d'économie possible pour les adultes, dont le travail est le moins rétribué (je ne parle pas des autres), qu'autant qu'ils se portent bien et n'ont ni enfans en bas âge, ni aucune charge à supporter. Et encore ces économies se réduisent-elles à presque rien. Pour les faire, il faut nécessairement que le malheureux ouvrier ne cède jamais au désir de boire un verre de vin ou d'ajouter quelque chose à ses misérables repas.

(1) A Mulhouse, d'après mes renseignemens, la dépense moyenne journalière serait en réalité d'environ :

	Pour un homme seul.	Pour une femme seule.
Première classe d'ouvriers	2 fr. 50 c.	2 fr. 25 c.
Deuxième.	2	1 75
Troisième.	1 50	1

Quant à ceux qui gagnent les meilleurs salaires, presque tous pourraient faire des épargnes et avoir de l'aisance dans leurs vieux jours, si leur conduite était meilleure. Mais le luxe des habits, l'imprévoyance, le goût des plaisirs coûteux, ne le permettent pas au plus grand nombre, et surtout, comme il a déjà été dit, aux mécaniciens et aux autres ouvriers des ateliers de construction, qui sont les plus ivrognes. Ils pourraient aisément faire des dépôts aux caisses de prévoyance; mais d'ordinaire ils n'en font point, si ce n'est dans les établissemens, en petit nombre, où on les y force.

Parmi les ouvriers en coton du département du Haut-Rhin, les uns appartiennent au pays ou en sont originaires, et les autres y sont venus pour louer leurs bras.

Ces derniers, chez qui l'on voit principalement les simulacres de mariage dont il a été parlé plus haut, n'ont que la fabrique pour ressource. Ils forment une population flottante et misérable qui s'accroît avec la prospérité de l'industrie contônnière, diminue quand celle-ci est en souffrance, et reste toujours bien distincte, par ses mœurs et son indigence, de la population fixe avec laquelle elle a d'ailleurs de nombreux points de contact et tend continuellement à s'unir (1). Il m'est impossible de

(1) Voyez sur cette distinction, les pages 4 et 5 des *Recherches*

dire leur nombre; mais je sais qu'il est très considérable, et je tiens d'hommes qui devaient en être bien instruits, qu'en 1835, dans la seule ville de Mulhouse, 12 à 13,000 personnes pouvaient être considérées comme appartenant à la population mobile dont il s'agit. La proportion de ces étrangers n'était peut-être pas moins forte dans deux ou trois villages voisins. Enfin, sans qu'ils soient nulle part aussi nombreux, proportion gardée, il y en a dans beaucoup de communes du département. Supposons une crise commerciale, comme celle de 1837, ou une grande calamité qui force les fabricans à fermer les ateliers ou à diminuer les salaires, que de milliers de malheureux sans moyens d'existence!

Quant aux ouvriers nés dans le pays et qui forment la population fixe, les uns tissent chez eux, et les autres sont très souvent imprimeurs, graveurs, dessinateurs dans les manufactures d'indiennes; fileurs proprement dits dans les filatures; menuisiers, tourneurs, fondeurs, mouleurs, mécaniciens dans les ateliers de construction, et contre-mâîtres, commis dans tous les établissemens. La journée de travail de ces derniers est bien rétribuée et n'est pas généralement trop longue: aussi leur sort est-il envié par les premiers et les tisserands.

précitées de statistique comparée faites sur la ville de Mulhouse, par M. Achille Penot.

Mais si les fabriques viennent à chômer, tous tombent aussitôt dans la plus grande misère.

Enfin, parmi les ouvriers nés dans les communes où ils travaillent, il y en a qui tiennent à des familles agricoles, ou bien qui, cultivateurs eux-mêmes, ne se livrent à l'industrie cotonnière que dans les momens où l'agriculture leur en laisse le loisir. La fabrique n'est très souvent que leur moindre ressource. Mais par cela même qu'elle leur procure des salaires à l'époque de l'année où ils ne gagnent ordinairement rien, elle les préserve d'emprunts ruineux, et conserve, avec l'aisance ou du moins une sorte d'aisance, la petite propriété foncière qui leur appartient.

Des détails qui précèdent on peut conclure :

Que le travail offert par les manufactures de coton est l'unique ressource de la plupart des ouvriers employés dans celles de Mulhouse, et des autres centres de l'industrie cotonnière du Haut-Rhin; mais que le contraire a lieu pour les ouvriers des manufactures isolées.

Et que le faible salaire d'une très grande partie d'entre eux, suffisant à peine aux plus indispensables besoins de la vie matérielle, aucune épargne ne leur est permise.

L'impossibilité d'en faire, même pour celui qui gagne d'assez bonnes journées, résulte ici, plus souvent encore que partout ailleurs, de la position de

chef d'une famille au soutien de laquelle il se doit.

Suivant les réponses de la société industrielle de Mulhouse à des questions que je lui avais proposées concernant les ouvriers en coton, le nombre des enfans par ménage serait très grand dans le département du Haut-Rhin. Je trouve, en effet, terme moyen par mariage, 4,65 naissances légitimes pour le département entier (1), tandis qu'il est à Mulhouse de 3,58 (2), et de 3,72 pour la France prise en masse. (3)

(1) De 1817 à 1834 inclusivement. En voici la preuve chiffrée que je prends dans la collection des *Annuaire du bureau des longitudes* :

Périodes.	Mariages.	Naissances totales.	Naissances illégitimes.
1817—19	7,553	38,157	2,490
1820—24	14,338	71,699	4,629
1825—29	16,189	79,650	5,563
1830—34	15,448	77,952	5,688
	<u>53,528</u>	<u>267,458</u>	<u>18,370</u>

(2) Voici, pour la ville de Mulhouse, les nombres qui ont été constatés pendant la période de 1818 à 1834 inclusivement. On peut les vérifier dans les feuilles des *Affiches de Mulhouse*.

Ville de Mulhouse.

Années.	Mariages.	Naissances totales.	Naissances illégitimes.
1818—20	240	937	129
1821—30	1,126	5,407	1,092
1831—34	621	2,425	439
	<u>1,987</u>	<u>8,769</u>	<u>1,660</u>

(Voir la note 1 de la page 32.)

(3) Voir l'*Annuaire du bureau des longitudes*, pour l'an-

Ainsi, il paraît certain qu'en Alsace la fécondité des mariages est très grande : c'est certainement une cause de la misère des ouvriers employés dans les manufactures. De tous nos départemens industriels, le Haut-Rhin est, au reste, celui dont les unions fournissent le plus de naissances, et en même temps celui où il naît le moins de bâtards. (1)

D'après des recherches que j'ai fait faire sur les registres de Mulhouse, pour la période de 1830 à 1835 inclusivement, l'âge moyen du mariage en premières noces dans la classe ouvrière des manufactures, serait de 28 ans 5 mois pour les hommes et de 26 ans 10 mois pour les femmes. (2)

née 1837, p. 142. Le calcul y est établi pour la période de 1817 à 1834 inclusivement. Si on l'établissait pour celle de 1817 à 1836, on trouverait 3.69 (Voyez l'*Annuaire* pour l'an 1839).

(1) D'après la note n° 1 de la page précédente, leur rapport aux naissances totales est comme un à 15 ou tout près.

(2) Voici les âges auxquels se sont mariés 465 hommes et 423 femmes.

Âges.	Hommes.	Femmes.	Âges.	Hommes.	Femmes.
17 ans.	»	4	<i>Report.</i>	136	195
18	»	8	25 ans.	32	37
19	4	8	26	38	20
20	12	19	27	37	24
21	17	37	28	50	26
22	29	38	29	34	18
23	37	34	30	14	17
24	37	47	31	21	16
<i>A reporter.</i>	136	195	<i>A reporter.</i>	362	353

On compte à Mulhouse, terme moyen général, 3,58 naissances par mariage. Telle y serait donc la fécondité commune des unions légitimes. Les documens d'où je tire ce rapport, m'ont aussi permis de faire pour la même ville, quelques recherches sur la fécondité comparée des mariages et la proportion des bâtards dans diverses professions ou conditions sociales. Mais je n'ai pu étendre ces recherches, qui embrassent la période décennale de 1823 à 1832, sur une échelle assez grande; une partie de mes documens n'existant plus lorsque je m'y suis livré. Aussi, ne comprennent-elles que 1,023 mariages, 3,979 naissances d'enfans légitimes, et 571 de bâtards reconnus à-la-fois par les pères et mères au moment de leur inscription sur les registres de l'état civil.

Ages.	Hommes.	Femmes.	Ages.	Hommes.	Femmes.
<i>Report.</i>	362	353	<i>Report.</i>	428	407
32	20	9	38	6	4
33	17	18	39	8	2
34	7	5	40	2	1
35	8	6	41 à 45	11	6
36	9	10	46 à 50	6	2
37	5	6	Au-dessus de 50	4	1
<i>A reporter.</i>	428	407	Totaux	465	423

En voici les résultats dans le tableau suivant :

NOMBRE MOYEN <i>d'enfans légitimes par mariage.</i>		RAPPORT <i>des bâtards reconnus par leurs pères et mères aux enfans légitimes.</i>	
1. Journaliers, manœuvres et ouvriers de fabrique.	6.36	Contre-mâîtres, <i>comme 1 est à</i>	45
2. Charpentiers.	6.11	Manufacturiers, etc.	41.73
3. Contre-mâîtres.	4.74	Graveurs.	32.50
4. Graveurs.	4.33	Meuniers, etc.	15.38
5. Tisserands et tisseurs.	4.25	Imprim. d'indiennes.	14.28
6. Imprim. d'indiennes.	3.97	Journaliers, etc.	7.27
7. Serruriers.	3.88	Serruriers.	6.95
8. Menuisiers.	3.52	Ouvriers de filatures.	6.23
9. Manufacturiers, directeurs d'usines, négocians, etc.	3.48	Tailleurs d'habits.	4.40
10. Maçons.	3.42	Cordonniers.	3.86
11. Cordonniers.	3.38	Menuisiers.	3.52
12. Meuniers et boulang.	3.24	Charpentiers.	2.62
13. Tailleurs d'habits.	3.14	Maçons.	2.41
14. Ouv. des filatures.	2.74	Tisserands, etc.	1.89
15. Autres professions.	3.78	Autres professions.	13.83

Ainsi, la fécondité des mariages varierait beaucoup dans les diverses professions. On n'aperçoit du reste aucun rapport entre elle et la mortalité, et ni celle-ci, ni l'aisance ou la misère ne paraissent la régler. Rien ne prouve, au surplus, l'exactitude de mes résultats comme moyennes, et le contraire serait peut-être plus probable, car les tendances qu'ils semblent indiquer n'ont pas été les mêmes tous les ans.

Mais s'il n'y a qu'incertitude à cet égard, il résulte

évidemment, pour les mariages, de la série de leurs chiffres annuels, que la prospérité de la fabrique les multiplie et que les crises industrielles en diminuent le nombre.

Quant aux bâtards qui entrent, comme nous l'avons vu pour un 5^e dans la totalité des naissances et en faisaient à-peu-près le 6^e, il y a environ 20 ans, leur proportion n'est pas à Mulhouse une mesure certaine du relâchement des mœurs ; car, on l'a déjà dit, il y a dans cette ville une grande quantité d'unions concubinaires, auxquelles le libertinage reste étranger : ceux qui en font partie sont si pauvres qu'il leur est impossible de payer les frais d'un mariage légal, ou bien ils ne peuvent obtenir de leur pays, quoi qu'ils fassent, les papiers qui leur seraient nécessaires pour le contracter.

La proportion des bâtards reconnus à leur naissance par les pères et mères, varie singulièrement dans les diverses professions : les extrêmes sont d'un sur 2 et sur 40 enfans légitimes. Chose remarquable ! quoique les observations d'où l'on déduit ces différences soient bien moins nombreuses que celles qui concernent les enfans légitimes, les tendances indiquées par elles se sont, pour ainsi dire, reproduites chaque année, de sorte que les chiffres paraissent avoir ici plus de valeur que ceux de la fécondité des mariages.

La proportion des bâtards est assez en rapport avec la mortalité. En effet, si l'on excepte la classe des contre-mâtres, les professions dans lesquelles la durée de la vie est la plus longue en comptent le moins, et celles dans lesquelles elle est très courte en comptent le plus. Il suffit d'en rapprocher les chiffres de ceux des décès par professions et par âges qui se trouvent dans la seconde partie de cet ouvrage (chap. VIII, § V), pour en avoir la preuve. Enfin l'on voit, et c'était au surplus la conséquence de tout ce qu'on vient de dire, le nombre des bâtards s'accroître en raison de la misère des parens. Ainsi, ceux qui sont reconnus par les pères à leur naissance ne forment pas un 30^e de tous les enfans chez les contre-mâtres, manufacturiers et graveurs, et ils en forment plus du quart chez les charpentiers, maçons et tisserands.

Les feuilles dont le dépouillement m'a fourni ces résultats, n'indiquent la profession des mères d'enfans illégitimes non reconnus par les pères, que pour les années 1823 et 1824. Il en résulte que les hommes vivant en concubinage choisissent d'autant plus souvent une compagne de leur profession, et reconnaissent d'autant plus facilement leurs bâtards, qu'ils sont plus pauvres : voilà pourquoi nous voyons, dans les deux seules années dont il s'agisse à présent, 35 enfans illégitimes de tisseuses reconnus par leurs pères,

contre 9 qui ne le sont pas. D'un autre côté, j'ai remarqué une forte proportion d'imprimeuses d'indiennes, mais surtout de servantes, dont les enfans ont été abandonnés par les pères. Mais d'après les informations que j'ai prises sur les lieux, ces imprimeuses sont communément les maîtresses des contre-mâtres, des fils de fabricans ou d'autres hommes aisés. Quant aux servantes, il se passe ici ce qu'on observe partout: les séducteurs n'en reconnaissent pas ordinairement les enfans. C'est au reste par les mêmes motifs que pour les imprimeuses d'indiennes.

La détresse d'un grand nombre d'ouvriers en coton du département du Haut-Rhin, dont on vient de tracer un si triste tableau, n'a été exagérée en rien. Disons maintenant, ne fût-ce que pour adoucir l'impression douloureuse qu'il doit avoir produite, les efforts et les sacrifices continuels de beaucoup de maîtres de manufactures, pour soulager ou mieux encore pour prévenir cette détresse. Après avoir montré le mal, il est juste de montrer aussi le bien.

La société industrielle de Mulhouse, cette société si utile, composée principalement des chefs de l'industrie cotonnière de l'Alsace, s'est plusieurs fois occupée des moyens de ramener à des limites raisonnables le travail forcé et trop précoce auquel on astreint les enfans dans les manufactures de coton. Elle a,

non-seulement, accueilli avec faveur toutes les communications, toutes les propositions qui lui ont été faites dans ce but; mais encore elle a déjà deux fois, par une pétition adressée aux chambres et aux ministres, demandé une loi qui fixât la durée du travail des enfans dans les manufactures.

Je reviendrai sur ce sujet dans le second volume. Qu'il me suffise, ici, de faire remarquer que la position des personnes qui ont plaidé la cause des jeunes ouvriers devant la société industrielle de Mulhouse, et la démarche de cette société, sont des preuves que s'il y a des manufacturiers qui exploitent avec inhumanité le malheur, il y en a d'autres qui tâchent au contraire de lui venir en aide.

J'ajouterai que plusieurs chefs d'établissement entretiennent à leurs frais une école pour les enfans employés dans leurs ateliers, et que d'autres placés dans des conditions qui leur sont particulières, en partagent en partie les bénéfices avec leurs ouvriers.

Ainsi, à Guebwiller, chez M. Nicolas Schlumberger, la journée de travail est moins longue qu'ailleurs d'une heure et demie. On y a soin, en outre, pour faire passer chaque jour tous les enfans à l'école sans nuire à la fabrication, d'en avoir, proportion gardée, un plus grand nombre que dans les autres filatures. De cette manière, on varie les attitudes de ces petits ouvriers, leurs exercices, les objets de leur attention ;

on les repose du travail de l'atelier, et par conséquent on sert à-la-fois leur santé et leur instruction.

Ainsi dans l'immense et admirable manufacture de Vesserling, où, par son éloignement des autres, on a toujours autant d'enfans qu'on en veut, on les admet rarement au-dessous de 9 ans, etc.

Frappé des conséquences fâcheuses qui résultent, à Mulhouse, pour un nombre considérable d'ouvriers, de la manière dont ils sont logés, et surtout du rapprochement, dans une même pièce, de plusieurs familles très souvent étrangères l'une à l'autre, le maire actuel de cette ville, M. André Koechlin, a fait bâtir pour trente-six ménages d'ouvriers de ses ateliers de construction, des logemens où chacun a deux chambres, une petite cuisine, un grenier et une cave, pour 12 à 13 fr. par mois, c'est-à-dire, pour moins de la moitié du loyer qu'ils paieraient ailleurs. En outre, et sans augmentation de prix, à chaque logement est attaché un jardin pour y cultiver une partie des légumes nécessaires au ménage, et surtout pour habituer l'ouvrier à y passer le temps qu'il donnerait au cabaret (1). Mais pour jouir de ces avantages,

(1) S'il le veut, des fournisseurs avec lesquels on a passé des marchés, lui livrent tous les objets de grande consommation, comme bois, chandelle, savon, viande de boucherie, etc., et jusqu'à des toiles, à meilleur compte qu'on ne peut les avoir en détail : le prix en est ensuite retenu, comme celui du loyer, sur la paie de la quinzaine.

il faut entretenir par ses propres mains son jardin, envoyer ses enfans à l'école, s'abstenir de contracter une dette quelconque, et, chaque semaine, faire un dépôt à la caisse d'épargne et payer 15 centimes à la caisse des malades de l'établissement. Cette dernière condition donne droit à 30 sous par jour, aux visites du médecin et à la fourniture des remèdes, lorsqu'on est malade. (1)

Cet essai de M. Kœchlin a parfaitement réussi : les ménages logés par lui ont si bien prospéré que ceux dont l'avenir paraissait assuré, ont fait place à de nouvelles familles, et que des chefs de manufactures, voulant imiter son exemple et faire en grand ce qu'ils voyaient faire si heureusement en petit, ouvrirent au mois de mai 1835, une souscription qui donna 200,000 fr. en quatre jours (2). Des causes que j'ignore ont arrêté leur utile projet; mais il a été repris, et en septembre 1836 les souscriptions au moyen

(1) Il paraîtra hors de doute à tous ceux qui connaissent les associations d'ouvriers fondées pour se secourir mutuellement en cas de maladie, qu'une cotisation mensuelle de 12 à 15 sous par chaque membre est bien peu en rapport avec les 30 sous accordés par jour à chaque malade, et que M. André Kœchlin doit, en réalité, payer une partie de ce secours.

(2) J'ai entendu des gens blâmer cela. L'ouvrier, disaient-ils, sera complètement dans la dépendance du fabricant. J'avoue, que s'il y a là un mal, je ne le vois pas, puisque cette dépendance aurait nécessairement pour résultat de rendre l'ouvrier plus prévoyant, plus moral, et d'améliorer sa position matérielle.

desquelles on voulait le réaliser s'élevaient à un million. Je crains bien que la crise de 1837 n'ait fait tout abandonner? (1)

Je ne poursuivrai pas plus loin ces détails. Ils suffisent pour montrer la sollicitude de plusieurs fabricans d'Alsace envers leurs ouvriers. Mais je dois dire que ce qui m'a frappé dès l'abord à Vesserling et chez M. Nicolas Schlumberger, ç'a été de voir les ouvriers mieux portans, moins déguenillés, plus propres enfin, surtout les enfans, que dans les filatures de Thann et de Mulhouse. Ils vivaient évidemment dans des conditions moins misérables. Un autre fait d'ailleurs en serait seul la preuve: je veux parler de la grande quantité de parapluies qu'on voyait dans leurs ateliers. Les ouvriers des filatures de Mulhouse sont presque tous réduits à n'en avoir point.

Dans plusieurs grandes manufactures du département du Haut-Rhin, un médecin et un pharmacien payés par le fabricant donnent leurs conseils et leurs médicamens aux ouvriers malades et même, très souvent, aux membres des familles de ces ouvriers qui peuvent en avoir besoin. Enfin, il existe dans la plupart, ou des caisses particulières de prévoyance, qui

(1) Par le projet dont il s'agit maintenant, les ouvriers ne devaient pas avoir de jardins annexés à leurs logemens. M. André Koëchlin l'avait rédigé et en était le principal promoteur.

sont presque toujours entre les mains des fabricans, ou des caisses de secours mutuels dont les fonds sont destinés à donner chaque jour à l'ouvrier malade, qui ne peut travailler, une sorte d'indemnité représentative de son salaire, avec laquelle sa femme et ses enfans subsistent. Je connais même une filature (c'est encore celle de MM. Nicolas Schlumberger et compagnie) dont les ouvriers, au moyen d'une retenue faite sur leur main-d'œuvre, achètent en commun du blé, et ont élevé une boulangerie qui fournit à eux et à leurs familles d'excellent pain à meilleur marché qu'ils ne pourraient l'avoir de toute autre manière.

II.

Des ouvriers de la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines.

(Époques des observations : octobre 1836.)

La fabrique des toiles de coton de Sainte-Marie-aux-Mines diffère assez, sous le rapport de la condition des ouvriers, de celle de Mulhouse et du reste de l'Alsace, pour que j'en parle séparément. C'est, à bien dire, un vaste tissage à la main de *cotonnades* de couleur. Sainte-Marie, sa vallée et les petits valons qui s'y rendent, en sont le centre, et il s'étend

ça et là dans toutes les directions, jusqu'à 6, 8 ou même 9 lieues de la ville.

Les renseignemens que j'ai recueillis portaient à plus de 20,000 le nombre des ouvriers. En voici le détail :

10,000 tisseurs ou tisserands, au moins.
 5,000 femmes et enfans occupés à bobiner ou dévider le fil des trames, pour le compte des tisserands.
 5,000 femmes ou près de 5,000, occupées pour le compte des fabricans, à préparer les chaînes, ou comme couturières, *épinceteuses*, etc.
 600 manœuvres ou journaliers employés dans les teintureries, blanchisseries et autres établissemens.
 500 ouvriers dans les filatures.
 400 imprimeurs ou imprimeuses d'indiennes.
 200 à 300 bonnetiers.

21,700

Ces chiffres offrent la preuve que la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines n'est, à proprement parler, qu'un tissage, comme je le disais à l'instant. Les filatures et imprimeries d'indiennes y sont en bien petit nombre, et chacune d'elles est très peu considérable, en comparaison de la plupart des établissemens de même espèce que l'on voit dans les autres parties du département du Haut-Rhin. A peine en trouve-t-on une qui réunisse dans son enceinte jusqu'à 250 ouvriers. Mais il y a des entrepreneurs de tissage, qui entretiennent chacun plusieurs centaines de tisserands.

Ceux-ci, à peu d'exceptions près, fabriquent leurs

toiles chez eux et en famille. Comme partout ailleurs ils prolongent leur travail autant qu'ils le peuvent; mais dans les ateliers de tissage établis chez les fabricans et dans les usines, la journée est généralement de 14 heures sur lesquelles on en exige 12 à 12 et demie de travail effectif. Ainsi, sous ce rapport, ces derniers ouvriers sont un peu moins mal qu'à Mulhouse, à Thann, à Dornach, etc.

Les tisserands sont généralement aussi mieux logés, et ils ne travaillent jamais dans des pièces enfoncées en terre. Beaucoup, parmi ceux de la ville, peut-être le plus grand nombre, habitent et tissent au premier étage, quelques-uns même au second. Toute la famille couche dans une chambre unique, où les métiers sont ordinairement établis. Malgré la misère excessive des plus pauvres, le manque de tout drap au lit s'y fait remarquer très rarement. Chez les plus aisés, les enfans ont de petits lits à part, et l'atelier, qui sert de salle commune, occupe une pièce voisine de la chambre à coucher. Mais dans les vallons étroits de la montagne, la position de la maison sur un penchant rapide et l'humidité du sol sur lequel elle est construite, rendent fréquemment malsains les logemens du rez-de-chaussée.

C'est une opinion commune dans le pays que, de tous les ouvriers de la fabrique, si l'on excepte les imprimeurs d'indiennes, les tisserands sont les moins

sobres, les moins économes, les moins prévoyans, et ceux qui ont les mœurs les moins bonnes. J'en dirai la cause dans la seconde partie de cet ouvrage (1). Du reste, les compagnons, en assez petit nombre, qui sont étrangers au pays, offrent plus que tous les autres ces mauvaises habitudes; eux seuls se reposent les lundis.

Les ouvriers employés chez les fabricans ou dans les manufactures, habitent généralement les maisons voisines de leurs ateliers; et cependant, malgré cette proximité, et lors même qu'il ne pleut pas, on les voit presque tous s'y rendre ou en revenir en tenant un parapluie sous le bras ou à la main. Le parapluie se trouve ici dans chaque ménage.

Les gains ordinaires sont :

Pour les tisserands, communément de 8 à 10 fr., 10 fr. et quelques centimes par semaine, et, terme moyen, de 9 fr. Au-dessous de 7 et au-dessus de 12 fr., ce sont des exceptions (2). Mais sur ces salaires, le

(1) Voyez, dans le tome II, le chapitre V intitulé : *Abus des avances d'argent faites sur les salaires*.

(2) Il y a dans la ville de Sainte-Marie quelques tisserands qui peuvent gagner de 14 à 16 fr. par semaine; mais c'est à faire les étoffes appelées *nouveautés*, dont la fabrication est la plus difficile. Ces ouvriers ne sont pas, au reste, toujours employés d'une manière aussi lucrative. Quelques exemples feront connaître la véritable position des plus pauvres. J'ai vu à Sainte-Marie-aux-Mines et dans les vallons environnans :

Une malheureuse veuve chargée de trois enfans, et dont le

dévidage ou bobinage de la trame est partout aux frais du tisserand, du moins du tisserand à domicile; ce qui les réduit de 40 sous par semaine.

Pour une dévideuse de trames payée par les tisserands, à deux desquels elle peut aisément fournir, de 4 à 4 fr. 50 c. par semaine; et de 4 à 6 fr. pour une *dévideuse de chaînes* payée par les fabricans.

ménage ne pouvait pas réunir par semaine plus de 6 francs; 30 sous par personne, ou 21 centimes pour chacune d'elle par jour.

Des familles ayant de deux à quatre enfans chacune et vivant avec 8 fr. et même 7 fr. 50 c. par semaine. C'est par jour, termes extrêmes, de 18 à 29 centimes pour une personne.

Une famille composée de sept personnes, paraissant bien pauvres, et réalisant en tout 10 fr. par semaine, ou 20 centimes par jour pour chaque personne.

Des familles, composées de quatre individus gagnant ensemble 10 fr. par semaine et ne paraissant point dans la misère. C'est 36 centimes pour chaque personne par jour.

D'autres familles paraissant dans l'aisance ou dans une sorte d'aisance, composées de quatre à six personnes, et recevant par semaine de 16 à 25 fr. C'est de 38 à 90 centimes par jour pour chacune.

Une autre famille, composée de six personnes et paraissant aussi dans une sorte d'aisance, ne touchait que 13 fr. par semaine. C'est 31 centimes par jour pour chaque personne, etc.

Il est vrai que la charité vient un peu au secours de celles de ces familles qui sont les plus misérables.

Et que l'on ne croie pas que je m'en sois rapporté à elles pour l'évaluation de leurs gains. Je la dois à la rare complaisance de MM. les pasteurs protestans de Sainte-Marie, qui voulaient bien me diriger, m'accompagner dans mes courses, et me servir d'interprètes.

Pour les bonnetiers, le plus souvent de 7 fr. à 8 fr. 50 c. par semaine.

Pour les imprimeurs de premières mains, de 12 à 18 fr., et, pour les *rentreuses*, de 8 à 9 fr., sur lesquels les uns et les autres donnent 30 ou 40 sous à un petit *tireur*.

Et pour les manœuvres ou hommes employés dans les teintureries, blanchisseries et autres établissements, de 8 à 11 fr.

Enfin, *un enfant* reçoit depuis 30 sous jusqu'à 3 fr. par semaine, quelquefois 4 fr., suivant son âge, sa force et la nature de l'ouvrage qu'on lui confie.

On conçoit combien il est difficile qu'avec des salaires aussi modiques, des ouvriers puissent, pour la plupart, entretenir leur famille, élever leurs enfants, et faire des épargnes, surtout lorsque beaucoup manquent de prévoyance et d'économie. La difficulté est encore plus grande pour ceux qui habitent Sainte-Marie et les petits vallons situés autour, dans un rayon de trois quarts de lieue à une lieue, car ils ont assez rarement une autre ressource que leurs salaires pour vivre, et les loyers, ainsi que les denrées, y sont fort chers. (1)

Quant au loyer, une pièce de 22 à 28 mètres carrés

(1) Celles-ci sont, en général, apportées de loin. Une grande partie des choux et des pommes de terre qu'on mange à Sainte-Marie-aux-Mines, vient même de la plaine de l'Alsace.

de superficie et un coin de grenier ou toute autre place pour déposer des pommes de terre, coûtent dans la ville au ménage de tisserands qui l'occupe, depuis 80 jusqu'à 110 fr. par an; et, à trois quarts de lieue de là, dans la montagne, un logement plus grand, auquel est par fois jointe une petite cuisine, coûte de 55 à 100 fr. Mais ces prix sont presque toujours payés en deux termes, le 23 avril et le 11 novembre (1). A une distance plus éloignée de Sainte-Marie, les logemens sont moins chers, et, d'un autre côté, les ouvriers possèdent plus souvent la maison qu'ils habitent. Néanmoins, les tisserands propriétaires paraissent être ici bien moins nombreux qu'en Picardie, en Normandie et aux environs de Tarare.

Les plus aisés mangent de la viande et de la soupe grasse deux fois par semaine, la plupart une fois seulement, les pauvres tous les 15 jours et plus rarement encore. Les pommes de terre font, pour tous, la base principale de la nourriture; ils y ajoutent des soupes maigres, des laitages et un peu de pain qui n'est pas aussi bon que celui que les mêmes ouvriers mangent à Guebwiller, Thann, Mulhouse, etc. Le vin n'entre jamais dans leur régime ordinaire. Par conséquent, ce régime est, à-peu-près, celui des tisserands de la plaine de l'Alsace.

(1) A la Saint-Georges et à la Saint-Martin.

Je ne saurais dire exactement quelles sont les dépenses nécessaires à l'entretien des ouvriers et de leurs familles. Je sais seulement qu'auprès de Sainte-Marie les compagnons tisserands se mettent en pension pour 4 fr. 50 c. ou 5 fr. par semaine : ils sont nourris avec la famille chez laquelle ils vivent et comme elle, blanchis, couchés deux dans un lit; en outre, on leur fournit un métier sur lequel ils travaillent ordinairement pour leur compte (1). Le plus souvent, lorsque la pension est de 4 fr. 50 c., ils n'ont de la viande qu'une fois par semaine, et deux fois lorsque la pension est de 5 fr.

Le bureau de bienfaisance de Sainte-Marie-aux-Mines, dont l'opinion doit avoir ici le plus grand poids, évalue la dépense rigoureusement nécessaire à la nourriture, dans cette ville et dans les campagnes de son territoire, à 7 sous par jour, terme moyen, pour un individu adulte isolé. Il faut moins encore pour un enfant en bas âge, et pour chaque personne d'une famille qui reçoit collectivement un secours journalier; mais, dans tous les cas, on estime que ce secours ne doit jamais être au-dessous de 5 sous par tête. C'est par conséquent de 35 à 49 sous par semaine. (2)

(1) Avec le suif dont ce métier a quelquefois besoin; mais ils achètent la colle qui sert à parer la chaîne, et l'huile pour s'éclairer.

(2) En conséquence, les secours *journaliers* accordés aux pau-

M. Darbas, juge de paix du canton de Sainte-Marie-aux-Mines, a bien voulu faire pour moi, sur les registres de cette ville, quelques recherches d'après lesquelles il résulte que l'âge moyen auquel se marient les ouvriers tisserands dans cette commune, est :

Pour les hommes, 27 ans.

Pour les femmes, 25 ans et demi.

Chaque mariage répond à cinq naissances et demie. (1)

Ainsi, les tisserands de Sainte-Marie-aux-Mines se marient plus tôt et produisent plus d'enfants que les

vres par le Bureau de Bienfaisance, sont donnés en prenant pour bases les taux suivans, desquels on déduit les gains présumés :

		Ou pour chaque individu.	
		f.	c.
Pour une personne isolée . . .	»	35	» 35
Pour un ménage de 2 personnes.	»	60	» 30
— 3 —	»	87	» 29
— 4 —	»	110	» 27 1/2
— 5 —	»	125	» 25
— 6 —	»	150	» 25
— 7 —	»	175	» 25
— 8 —	»	185	» 23

Les dépenses autres que la nourriture ne sont point comprises ici. Mais, si l'on excepte le logement, on peut les considérer comme à-peu-près nulles pour les indigens.

(1) Ces recherches ont été faites pour les cinq années 1831-36.

Naissances pendant ces cinq années.	1,998
Mariages — — —	364

ouvriers de Mulhouse pris en masse (je ne dis pas les seuls tisserands). Malheureusement, je ne puis dire quelle est la fécondité des mariages dans la première ville, car j'ignore la proportion des naissances d'enfans naturels qu'on y observe; mais je sais qu'elle est bien moins forte qu'à Mulhouse. Enfin, et ce fait est aussi la preuve de beaucoup d'enfans par mariage, sur 35 à 40 familles que j'ai visitées chez elles dans les vallons les plus voisins de Sainte-Marie, deux comptaient chacune huit enfans vivans, et plusieurs cinq ou six.

Les ouvriers de la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines, dont l'occupation n'est point de tisser ou de dévider, offrent, en général, les apparences d'une bonne santé, qui contraste avec la pâleur et l'indolence des tisserands, dont beaucoup sont maigres, chétifs, scrofuleux, ainsi que leurs femmes et leurs enfans. Il est vrai que l'on fait dévider les trames à ces derniers, dès qu'ils ont atteint l'âge de cinq ou six ans, et qu'on les retient chaque jour à ce travail beaucoup plus qu'il ne conviendrait. J'en ai vu de quatre ans et demi qui faisaient déjà ce métier.

Mais le travail dans un âge si tendre, et lorsque les enfans ne devraient connaître encore que le jeu, n'est pas, avec la misère, la seule cause qui ruine leur santé, détériore leur constitution : le séjour dans quelques vallons étroits, humides et voisins de

Sainte-Marie, paraît aussi y contribuer beaucoup. En effet, dans ces vallons, la population est dégradée : les hommes sont plus petits, plus faibles que dans les environs, le goître y est très commun, et l'on y voit non-seulement beaucoup d'idiots de naissance, de *véritables crétins*, mais encore, assure-t-on, beaucoup de sourds-muets (1). La misère spéculé sur ces infirmités, et j'ai vu un pauvre ménage qui prend en pension, pour une très modique somme, ceux qui s'en trouvent atteints : il les occupe, autant qu'il le peut, soit à tisser ou dévider, soit à des travaux extérieurs. (2)

Frappé, la première fois que je visitai le marché de Sainte-Marie-aux-Mines, de l'aspect de faiblesse et de mauvaise santé d'un assez grand nombre de personnes qui causaient sur la place, je demandai qu'elle était leur profession? Des tisserands qui habitent dans la montagne, auprès de la ville, me répondit-on. — Et ces autres si frais, si colorés?—des agriculteurs de la Lorraine qui demeurent à trois lieues d'ici.

Il est digne de remarque que, malgré le triste sort de la plupart des tisserands de la ville et des loca-

(1) J'ai vu jusqu'à quatre enfans idiots dans une seule famille, qui comptait cinq enfans vivans.

(2) Les quatre frères et sœurs idiots dont il est parlé dans la note précédente, étaient dans un vallon à droite de Sainte-Croix, et la pension dans le vallon au-dessus de Sainte-Marie, où coule la petite rivière qui traverse cette ville.

lités les plus voisines, leur population s'accroît chaque année, dans les temps ordinaires, par l'arrivée d'étrangers venus presque tous de l'autre côté du Rhin, pour solliciter de l'ouvrage. Beaucoup épousent des filles du pays, ou bien, ne pouvant obtenir de chez eux les papiers nécessaires pour contracter une union légitime, vivent en concubinage avec elles, comme nous l'avons vu à Mulhouse.

A Sainte-Marie, la plupart des tisserands dont j'ai visité le ménage, avaient chacun un seul métier; mais à la campagne ils en ont presque tous deux, et parfois même jusqu'à trois. Ceux qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent, en possèdent toujours plusieurs. Les plus heureux appartiennent à des familles agricoles avec lesquelles ils vivent; mais ils sont en bien petit nombre, surtout près de la ville.

Si mes renseignemens sont exacts, les ouvriers de la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines seraient, en général, mécontents de leur sort. Néanmoins, les tisserands, qui en forment la presque totalité, sont trop faibles et ont trop peu d'énergie pour que ce mécontentement soit jamais bien à craindre.

Lorsqu'ils sont malades, les fabricans ne paient ni le médecin ni les médicamens dont ils ont besoin : ce n'est pas, sous ce rapport, comme dans la plaine de l'Alsace.

Une caisse d'épargnes a été ouverte à Sainte-Marie dans les derniers jours du mois d'octobre 1836, et cependant le gouvernement l'avait autorisée dès le 6 mai. Mais l'esprit d'association y a fait organiser, depuis 16 à 18 ans, des sociétés de secours mutuels pour les cas de maladies. Ces sociétés, composées uniquement d'ouvriers, étaient au nombre de dix et réunissaient ensemble près de 1300 membres. (1)

(1) Sur les 1300 membres, les tisserands en comptaient environ 550, distribués dans quatre sociétés.

CHAPITRE III.

Des ouvriers manufacturiers du département du Nord, en général, et, en particulier, de ceux des villes de Lille, Roubaix et Turcoing.

(Époques des observations : novembre, décembre 1835, et août 1837.)

La ville de Lille, qui a partagé autrefois le 1^{er} rang comme ville manufacturière avec Bruges, Anvers et Amsterdam, est un grand centre industriel dans lequel et autour duquel se sont agglomérées la plupart des manufactures situées dans le département du Nord; c'est à leur développement immense, principalement à celui des manufactures où l'on travaille le coton et la laine, qu'il faut attribuer l'accroissement si remarquable, et toujours progressif depuis environ vingt ans, de Roubaix et Vazemmes, villages naguère sans importance et aujourd'hui villes populeuses. Aussi, quoiqu'une place de guerre, dont les portes se ferment chaque jour pendant six à neuf heures, gêne beaucoup les communications, et soit un mauvais voisinage pour l'industrie, Vazemmes, les Moulins, Esquermès, etc., qui ne sont que des fau-

bourgs de Lille, que Lille *extra-muros*, car ils en touchent les remparts (1), ont-ils vu ces dernières années s'élever un nombre considérable de manufactures.

On aura une idée de l'activité industrielle du pays, par les détails suivans :

Le chiffre total officiel de la population du département du Nord était de 962,648 personnes en 1826, et, en 1831, de 989,938.

En 1828, d'après M. le Vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, alors préfet de ce département, on y évaluait à environ 224,300 le nombre des ouvriers industriels de toute espèce, dont la plus grande partie était attachée aux fabriques de coton. (2)

Sur ces 224,300 ouvriers, on en comptait, dit M. de Villeneuve-Bargemont, environ 92,560 de l'âge de 15 à 25 ans, qu'il supposait n'être pas encore mariés, ci 92,560
et mariés ou veufs 121,640(3)

(1) L'accroissement des faubourgs de Lille serait beaucoup plus grand si l'entrée et la sortie de cette ville eussent été toujours libres de nuit comme de jour. Je crois que depuis 1836, on en laisse constamment les portes ouvertes, comme celles de la plupart des villes de guerre.

(2) *Economie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, t. II, p. 54 et 55.

(3) 92,560 et 121,640 font 214,200, au lieu de 224,300; mais comme je ne sais pas quel est celui de ces trois chiffres qui se

formant, 60,804 ménages, *supposés* avoir
chacun, l'un dans l'autre, trois enfans
âgés de moins de 15 ans 182,412

C'était par conséquent en tout, pour
la classe ouvrière industrielle, environ . 396,600
individus, vivant avec les salaires payés par les manu-
factures.

D'après toutes ces données, il y avait en 1828 dans
le département du Nord :

— Un ouvrier manufacturier, proprement dit, sur
4,34 habitans des deux sexes et de tous les âges (1);
— Et un individu de la classe ouvrière industrielle,
sur 2,45 de la population totale. — D'où l'on peut
conclure, ce qui est d'ailleurs bien certain, que le
département du Nord est l'un des plus industriels de
la France. (2)

trouve affecté d'une erreur de 10,000 j'ai dû les reproduire ici
tels qu'on les lit dans l'ouvrage de M. de Villeneuve-Bargemont.

(1) En admettant 973,564 individus pour la population de
1828, ou bien un accroissement moyen annuel de 5,458;
comme on peut le déduire des deux chiffres totaux cités pour
1826 et 1831.

(2) Il ne faut pas croire pourtant, ce que j'ai entendu dire
dans le pays, que ses manufactures de coton produisent *la moi-
tié de ce qui se file et se fabrique dans la totalité de la France.*
C'est une grande exagération que n'admettent point des fabri-
cans distingués, tels que M. Mimerel, filateur à Roubaix, M. Au-
guste Mille, filateur à Lille, M. Sgrive, fabricant de cardes dans
cette dernière ville, etc. On regrette de la trouver dans l'ouvrage

Des dénombrements faits à la même époque ont fourni la preuve que sur les 396,600 individus qui n'avaient guère d'autres ressources pour vivre que les manufactures, 163,453, c'est-à-dire, 1 sur 2,42, ou un peu plus du sixième de la population totale du département, étaient alors inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance (1). 171,621 l'étaient

de M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont qui a cependant été préfet du département du Nord en 1828, 1829 et 1830. Voy. le tome 2^e, p. 599 de son *Economie politique chrétienne*.

(1) V. *Economie politique chrétienne*, tome 11^e, p. 51. L'auteur classe ainsi les indigens, d'après quelques données administratives :

1 ^o Vieillards.	6,000	} Sur les 94,000 formant ces deux classes, on peut compter environ moitié d'enfans, dit M. de V.B.
2 ^o Infirmes.	16,000	
3 ^o Indigens par suite de malheurs.	12,000	
4 ^o — par surabondance d'enfans.	50,000	
5 — par défaut ou insuffisance de travail.	44,000	
6 ^o — par inconduite.	35,453	
	163,453	

(Id. p. 53).

En 1789, la population du département du Nord était de 808,147 individus, et le nombre des indigens d'environ 120,000 (Id. p. 56). — Sur la fin de l'an IX, c'est-à-dire, un peu avant le 23 septembre 1801, le nombre des indigens secourus à domicile était de 142,961, pour une population de 794,872, ou un peu plus du sixième de celle-ci (V. la *Statistique du département du Nord*, par M. Dieudonné, préfet; t. 1^{er}, p. 33, 34 et 53). On comptait alors 40,180 mendiants (*ibid.*), ou 1 sur 3,56 indigens, et sur 19,78 de la population totale. Mais en 1829, le préfet d'alors, M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont en évaluait le nombre à environ 16,000, le soixantième de la population to-

en 1833 (1). C'est de beaucoup la plus forte proportion d'indigens qui ait été constatée en France dans un département entier. Et pourtant, celui du Nord, le plus manufacturier peut-être du royaume, en est certainement le mieux cultivé, celui dont le sol est le plus fertile. (2)

§. I^{er}

La ville de Lille comptait 22,281 pauvres, secourus ou susceptibles de l'être en 1828, sur les 163,453 du département (3), et 22,205 sur les 171,621 de 1833 (4). Mais aux mois de novembre et décembre

tale, et le dixième de la population indigente (*Economie politique chrétienne*, t. II, p. 599).

(1) V. *Documens statistique sur la France*, publiés par le ministre du commerce, en 1835.

(2) Parmi les causes auxquelles on attribue le grand nombre de ses pauvres, on a cité dans ces derniers temps la somme exorbitante des secours qu'ils se partagent. « L'on n'amasse pas, « dans ce département, disait-on, 1,150,000 fr. d'argent tous les « ans, par la nécessité de secourir 170,000 pauvres; loin de là, « on a 170,000 pauvres, parce que bien avant l'établissement « des manufactures mécaniques de coton, on avait 1,150,000 fr. « à distribuer en aumônes. » Je ne nie point que ce ne soit ainsi; cependant, je ferai remarquer que cette somme ne donnerait que 6 fr. 56 c. par an, pour chacun.

(3) V. l'ouvrage précité de M. de Villeneuve-Bargemont, t. II, p. 56.

(4) D'après un renseignement que je dois à la complaisance de M. Derasse-Bonte, président du conseil des prud'hommes en

1835, lorsque j'étais dans cette ville, ou croyait ce nombre augmenté; il l'était surtout vingt mois plus tard, en 1837, lorsque je m'y trouvais pour la seconde fois (1). Comme la population de Lille, qui ne paraît pas s'accroître depuis plusieurs années, est évaluée à 72,000 personnes ou environ (2), ce serait 4 indigens sur 13 personnes!!

On ne sera donc pas étonné que j'aie vu à Lille une grande misère. Voici du reste, comment en parle M. de Villeneuve-Bargemont dans son *Economie politique chrétienne*:

Sans instruction, sans prévoyance, abrutis par la débauche, énervés par les travaux des manufactures, entassés dans des caves obscures, humides ou dans des greniers où ils sont exposés à toutes les rigueurs des saisons, les ouvriers parviennent à l'âge mûr sans avoir fait aucune épargne, et hors d'état de suffire complètement à l'existence de leur famille, qui est presque toujours très nombreuse (3). Ils sont tellement ivrognes que, pour satisfaire leur goût des boissons fortes, des pères et souvent des mères de

1835, et l'un des membres les plus actifs des bureaux de bienfaisance de la ville de Lille.

(1) J'ai alors entendu plusieurs personnes affirmer qu'il y avait 30,000 indigens dans Lille.

(2) L'état officiel pour 1831 indique 69,073, et celui de 1836, 72,005.

(3) Tome II, p. 54.

famille, mettent en gage leurs effets et vendent les vêtemens dont la charité publique ou la bienfaisance particulière a couvert leur nudité (1). Beaucoup sont en proie à des infirmités héréditaires (2). Il s'en trouvait, en 1828, jusqu'à « 3687 logés dans des caves « souterraines, étroites, basses, privés d'air et de jour, « où règne la malpropreté la plus dégoûtante, et où « reposent sur le même grabat, les parens, les enfans « et quelquefois des frères et sœurs adultes. » (3)

Ce tableau effrayant doit paraître exagéré. Les faits que j'ai observés moi-même en 1835, à une époque assez prospère, vont nous apprendre ce qu'il faut en croire.

Le quartier de Lille où il y a, proportion gardée, le plus d'ouvriers pauvres et de mauvaise conduite, est celui de la rue des Etaques, et des allées, des cours étroites, tortueuses, profondes, qui communiquent avec elle (4). Il comprend un espace de 200 mètres de longueur sur 120 mètres de largeur moyenne. Ces mesures sont exactes, d'après un plan de la ville sur lequel je les ai prises. Le quartier dont il s'agit a donc 24,000 mètres carrés ou environ de

(1) *Id.*, p. 60.

(2) *Id.*, p. 54.

(3) *Id.*, p. 63.

(4) Ce sont les cours Muhau, Notre-Dame, l'Apôtre, Sauvage, à l'Eau, des Faces, Saint-Denis, Saint-Jean, du Soleil, Lottin, Jeannette à vaches, etc.

superficie. Un recensement fait en 1826, et dont les résultats détaillés (1) m'ont été communiqués (2), m'a fourni la preuve que sa population était alors de près de 3000 individus (3). C'est, terme moyen, huit mètres carrés de terrain pour chacun, presque comme à Paris dans les quartiers des Marchés et des Arcis, où la population a moins d'espace que dans tous les autres. (4)

Mais dans ces quartiers de la capitale, les maisons ont au moins trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, ordinairement quatre ou cinq, quelquefois six, même sept; tandis qu'à Lille, dans la rue des Etaques et dans les cours adjacentes, elles en ont deux ou trois au plus, en comptant pour un les caves qui d'ailleurs ne se voient pas, à beaucoup près, au-dessous de toutes les maisons. Par conséquent, les habitans y sont encore plus rapprochés les uns des autres, plus entassés, si l'on peut s'exprimer ainsi, que dans les deux quartiers les plus populeux de Paris.

Je viens de mentionner la rue des Etaques et

(1) Par rues, cours, etc., et état civil des habitans.

(2) Par M. Lambry, commissaire de police de l'arrondissement de Lille dont fait partie ce quartier.

(3) 2,967.

(4) V. dans le *Rapport officiel sur la marche et les effets du choléra dans la ville de Paris et le département de la Seine*, les tableaux statistiques.

ses cours; voici comment les ouvriers y sont logés.

Les plus pauvres habitent les caves et les greniers. Ces caves n'ont aucune communication avec l'intérieur des maisons : elles s'ouvrent sur les rues ou sur les cours, et l'on y descend par un escalier, qui en est très souvent à-la-fois la porte et la fenêtre. Elles sont en pierres ou en briques, voûtées, pavées ou carrelées, et toutes ont une cheminée; ce qui prouve qu'elles ont été construites pour servir d'habitation. Communément leur hauteur est de 6 pieds à 6 pieds et demi prise au milieu de la voûte, et elles ont de 10 à 14 ou 15 pieds de côté. (1)

C'est dans ces sombres et tristes demeures que mangent, couchent et même travaillent un grand nombre d'ouvriers. Le jour arrive pour eux une heure plus tard que pour les autres, et la nuit une heure plus tôt.

Leur mobilier ordinaire se compose, avec les ob-

(1) J'en ai mesuré qui avaient à peine 9 pieds de côté sur 5 pieds 4 pouces de hauteur à l'endroit le plus élevé. — J'ai aussi mesuré des caves dans d'autres quartiers de Lille qui avaient de 20 à 27 pieds de côté, et jusqu'à 7 ou 8 pieds de hauteur. Mais ces dernières, assez souvent divisées en deux pièces, sont habitées par des ouvriers ordinairement aisés, surtout aux environs de la place, où beaucoup servent de boutiques. — Suivant plusieurs personnes de Lille, les trottoirs nouvellement construits dans beaucoup de rues, y diminuent le nombre des habitations dans les caves.

jets de leur profession, d'une sorte d'armoire ou d'une planche pour déposer les alimens, d'un poêle, d'un réchaud en terre cuite, de quelques poteries, d'une petite table, de deux ou trois mauvaises chaises, et d'un sale grabat dont les seules pièces sont une paille et des lambeaux de couverture. Je voudrais ne rien ajouter à ce détail des choses hideuses qui révèlent, au premier coup-d'œil, la profonde misère des malheureux habitans; mais je dois dire que, dans plusieurs des lits dont je viens de parler, j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âges très différens, la plupart sans chemise et d'une saleté repoussante (1). Père, mère, vieillards, enfans, adultes, s'y pressent, s'y entassent. Je m'arrête.... le lecteur achevera le tableau, mais je le prévient que s'il tient à l'avoir fidèle, son imagination ne doit reculer devant aucun des mystères dégoûtans qui s'accomplissent sur ces couches impures, au sein de l'obscurité et de l'ivresse. (2)

(1) Il y a même des filatures où la couleur des pieds nus des ouvriers permettrait de les prendre d'abord pour des nègres, tant ces pieds sont noircis par la crasse. Je ne serais pas juste cependant, si je n'ajoutais que MM. Théodore Barrois, Auguste Mille, et d'autres aussi sans doute, ne souffrent point une pareille malpropreté des hommes dans leurs ateliers.

(2) Deux médecins et un commissaire de police m'ont dit savoir d'une manière certaine que des incestes sont quelquefois commis, et d'autres personnes m'ont affirmé avoir entendu des ouvriers se les reprocher dans leurs disputes.

Eh bien! les caves ne sont pas les plus mauvais logemens : elles ne sont pas, à beaucoup près, aussi humides qu'on le prétend. Chaque fois qu'on y allume le réchaud, qui se place alors dans la cheminée, on détermine un courant d'air qui les sèche et les assainit. Les pires logemens sont les greniers, où rien ne garantit des extrêmes de température; car les locataires, tout aussi misérables que ceux des caves, manquent également des moyens d'y entretenir du feu pour se chauffer pendant l'hiver. (1)

Un trait manque à ce tableau : c'est celui des cabarets de la rue des Etaques et des rues voisines, observés le soir les dimanches et les lundis, en 1835, pendant la saison froide.

J'aurais voulu pénétrer dans ces lieux, où j'ai vu, par les portes et les fenêtres, à travers un nuage de fumée de tabac, comme des fourmilières d'habitans de ce hideux quartier; mais il était évident que,

(1) Enfin; je ne donnerais pas une idée complète des logemens dont il s'agit, si je n'ajoutais que pour tous ceux qui habitent plusieurs des cours dont j'ai parlé, c'est-à-dire pour des centaines d'individus quelquefois, il n'y a qu'un ou deux de ces cabinets indispensables à la propreté des villes, ou pourtant les anciens ne les connaissaient pas dans leurs maisons. Aussi, les soirs, quand les ouvriers viennent de rentrer chez eux, voit-on communément des femmes sortir des allées, s'arrêter au-dessus du ruisseau de la rue, et là, devant les passans et coudoyés par eux, faire sans honte ce qu'ailleurs elles ne feraient jamais en public.

malgré la précaution que j'avais prise de m'habiller de manière à leur paraître moins suspect, mon apparition au milieu d'eux aurait excité leur surprise, surtout leur méfiance. Un grand nombre se tenait debout, faute de place pour s'asseoir, et l'on voyait parmi eux beaucoup de femmes. Tous buvaient de la détestable eau-de-vie de grain, ou bien de la bière. Quant au vin, il est d'un prix trop élevé pour qu'ils puissent y atteindre. Je me suis donc contenté de suivre toutes ces personnes dans la rue, où beaucoup s'arrêtaient chez les épiciers pour boire de l'eau-de-vie, avant d'entrer au cabaret, et où j'entendais jusqu'aux enfans dire les paroles les plus obscènes (1). Je puis l'affirmer : je n'ai jamais vu à-la-fois autant de saletés, de misères, de vices, et nulle part sous un aspect plus hideux, plus révoltant. Et que l'on ne croie pas que cet excès du mal soit

(1) J'ai été une seconde fois à Lille pendant l'été de 1837 ; mais, soit par suite de la crise industrielle, qui privait les ouvriers d'une grande partie de leurs salaires, soit par l'effet de la saison qui les excitait moins à boire de l'eau-de-vie, soit par ces deux causes réunies, le fait est que j'ai vu alors bien moins d'ivrognes dans cette ville, que pendant les mois de novembre et décembre 1835.

Dans les pays à vin, la gaiété, les chansons, le bavardage, l'épanouissement des physionomies, accompagnent ordinairement l'ivresse commençante ; mais là, elle prend tout de suite un caractère particulier de taciturnité, ce qui tient sans doute à la différence des liqueurs enivrantes.

offert par quelques centaines d'individus seulement, c'est, à des degrés divers, par la grande majorité des 3000 qui habitent le quartier de la rue des Etaques, et par un plus grand nombre d'autres encore qui sont groupés, distribués dans beaucoup de rues, et dans peut-être soixante cours plus ou moins comparables à celles dont j'ai parlé. (1)

Ainsi, M. de Villeneuve-Bargemont n'a point représenté les ouvriers de Lille sous des couleurs trop sombres; et l'on ne doit accuser d'exagération ni sa description ni la mienne. Si le lecteur peut conserver quelques doutes à cet égard, je le prie de lire deux autres descriptions que je transcris en note. (2)

(1) Il y a à Lille plus de cent de ces cours, dont les noms se lisent sur le plan de la ville, et qui sont habitées principalement, je pourrais dire presque exclusivement, par de pauvres ouvriers.

(2) Voici comment une commission de l'Intendance sanitaire (conseil de salubrité) du département du Nord, s'exprimait le 1^{er} avril 1832, touchant l'état des pauvres ouvriers de la ville de Lille, dans son *Rapport à la municipalité sur les moyens à prendre immédiatement contre le choléra-morbus*.

« Il est impossible de se figurer l'aspect des habitations de nos
 « pauvres, si on ne les a visitées. L'incurie dans laquelle ils vivent
 « attire sur eux des maux qui rendent leur misère affreuse, in-
 « tolérable, meurtrière. Leur pauvreté devient fatale par l'état
 « d'abandon et de démoralisation qu'elle produit... Dans leurs
 « caves obscures, dans leurs chambres, qu'on prendrait pour des
 « caves, l'air n'est jamais renouvelé, il est infect; les murs sont
 « plâtrés de mille ordures..... S'il existe un lit, ce sont quelques
 « planches sales, grasses; c'est de la paille humide et putrescente;
 « c'est un drap grossier dont la couleur et le tissu se cachent sous

Mais si l'on voit, à Lille, un nombre très considérable d'ouvriers tels que ceux de la rue des Étaques et des cours voisines, un plus grand nombre encore est loin d'offrir le spectacle de misère et de dégradation profonde dont je viens de présenter le trop fidèle tableau, quoiqu'il ne gagne pas tou-

« une couche de crasse; c'est une couverture semblable à un
 « tamis..... Les meubles sont disloqués, vermoulus, tout couverts
 « de saletés. Les ustensiles sont jetés sans ordre à travers l'habi-
 « tation. Les fenêtres, toujours closes, sont garnies de papier et
 « de verres, mais si noirs, si enfumés, que la lumière n'y saurait
 « pénétrer; et, le dirons-nous, il est certains propriétaires (ceux
 « des maisons de la rue du Guet, par exemple), qui font clouer
 « les croisées, pour qu'on ne casse pas les vitres en les fermant et
 « en les ouvrant. Le sol de l'habitation est encore plus sale que
 « tout le reste; partout sont des tas d'ordures, de cendres, de
 « débris de légumes ramassés dans les rues, de paille pourrie;
 « des nids pour des animaux de toutes sortes: aussi, l'air n'est-
 « il plus respirable. On est fatigué, dans ces réduits, d'une odeur
 « fade, nauséabonde, quoique un peu piquante, odeur de saleté,
 « odeur d'ordure; odeur d'homme, etc., etc... — Et le pauvre
 « lui-même, comment est-il au milieu d'un pareil taudis? Ses
 « vêtemens sont en lambeaux, sans consistance, consommés,
 « recouverts, aussi bien que ses cheveux, qui ne connaissent pas
 « le peigne, des matières de l'atelier. Et sa peau? Sa peau, bien
 « que sale, on la reconnaît sur sa face; mais sur le corps, elle est
 « peinte, elle est cachée, si vous le voulez, par les insensibles
 « dépôts d'exsudations diverses. Rien n'est plus horriblement sale
 « que ces pauvres démoralisés. Quant à leurs enfans, ils sont
 « décolorés, ils sont maigres, chétifs, vieux, oui vieux et ridés;
 « leur ventre est gros et leurs membres émaciés; leur colonne
 « vertébrale est courbée, ou leurs jambes torses; leur cou est
 « couturé ou garni de glandes; leurs doigts sont ulcérés et leurs
 « os gonflés et ramollis; enfin, ces petits malheureux sont tour-

jours, à beaucoup près, de meilleurs salaires. Mais propres, économes, sobres surtout, ils savent, avec la même rétribution d'une journée de travail, se loger, s'habiller, se mieux nourrir, en un mot, pourvoir plus complètement à leurs besoins. Il serait superflu, je crois, d'en parler ici plus longuement. J'ajouterai pourtant que beaucoup cherchent, dans le choix de leurs demeures, à se rapprocher des autres ouvriers de bonne conduite, et habitent ainsi le quartier Saint-André, comme les misérables dont il s'agissait tout-à-l'heure, habitent surtout le quartier Saint-Sauveur et celui de la rue des Étaques.

C'est ici, du reste, pour le mélange des sexes comme dans tous les ateliers de manufactures, où ils

« mentés, dévorés par les insectes. » — Ce tableau a été rédigé par MM. De Chamberet, Bailly, Brigandat, Kulmann et Themistocle Lestibouois (*Voyez les pages 13 et 14 du Rapport*).

La partie qui concerne les enfans me paraît un peu exagérée, mais un *Rapport* fait au Ministre du commerce et des travaux publics, en 1837, par le *Bureau des manufactures sur les réponses à la circulaire du 31 juillet* (de la même année), relative à l'emploi des enfans dans les fabriques, ne l'est en rien. On y lit ces mots remarquables :

« Dans le Nord, on cite des faits dont on ne peut malheureusement pas suspecter la véracité. On attribue ces faits à des causes différentes. A Lille, par exemple, les ouvriers habitent en commun la même chambre et souvent le même lit. Lille étant une ville de guerre, les portes en sont fermées trop tôt pour que les ouvriers puissent chercher au dehors une habitation moins chère et plus spacieuse; en sorte que la nécessité les contraint à chercher un local, où ils vivent en Bohémiens. »

ne sont séparés que lorsque la nature des opérations ne permet pas qu'ils soient réunis. C'est de même pour la longue durée du travail quotidien : chez presque tous les fabricans, la journée est de 15 heures, sur lesquelles on en exige 13 de travail effectif.

Les ouvriers les plus nombreux de Lille appartiennent à l'industrie cotonnière, et après eux ce sont les *filteurs*, ou les ouvriers qui préparent en fil à coudre le fil de lin ordinaire (1). Viennent ensuite les femmes qui font les dentelles.

Les uns et les autres n'ont d'autre ressource que leur travail pour vivre, et ils demeurent presque tous à la ville. Les ouvriers qui, chaque matin s'y rendent, viennent des faubourgs et hameaux les plus voisins; ils appartiennent surtout aux autres manufactures.

La classe des *filteurs* ou *retordeurs de fils* est très remarquable, par sa propreté, ses mœurs, ses habitudes et par sa conduite ordinairement très bonne, surtout si on la compare aux ouvriers en coton. Ils ne touchent que de très modiques salaires (2); et cependant leur sobriété, leur économie font qu'ils sont très généralement moins misérables que des ouvriers d'autres industries qui gagnent davan-

(1) Les manufactures de fil retors, ou les *retorderies*, les *filteries*, comme on les appelle, sont principalement concentrées à Lille, où habitent presque tous les ouvriers qu'elles emploient.

(2) Voyez, un peu plus bas, le *Tableau des salaires*.

tage. Je dirai, dans le second volume de cet ouvrage, comment il se fait qu'il y ait, dans la même ville, deux classes de travailleurs de mœurs et de conduite si différentes.

Le métier de filtier est très souvent héréditaire dans les familles. Il s'exerce assis et n'est point fatigant, si ce n'est pour ceux qui font marcher les *maulins à dévider et à retordre*. Ils ont fréquemment les genoux cagneux ou rapprochés l'un de l'autre, à cause de leur pose habituelle pendant le travail.

Les filtiers passent dans le pays pour n'avoir qu'une intelligence bornée, pour être petits, faibles, mal portans, disgraciés dans les proportions du corps. Il est vrai que l'on voit, parmi eux, beaucoup d'individus chétifs et scrofuleux. Mais il ne faut pas oublier, dans l'évaluation de l'influence de leurs occupations sur leur santé, que comme elles n'exigent ni force ni adresse, elles sont dévolues particulièrement aux vieillards qui ne peuvent plus faire autre chose, et à beaucoup d'enfans d'une mauvaise constitution que l'on juge impropres à des ouvrages plus difficiles. Enfin, la modicité des gains, qui ne permet pas une bonne alimentation, contribue peut-être encore à maintenir petite et grêle la taille des filtiers.

Voici le tableau des salaires journaliers obtenus depuis un certain nombre d'années dans la ville de

Lille et ses faubourgs, par les ouvriers des différentes professions, tel que le Conseil des prud'hommes l'a rédigé pendant mon premier séjour dans le département du Nord, en 1835.

TABLEAU INDICATIF DES SALAIRES JOURNALIERS.

	ÉTÉ.		HIVER		SALAIRES MOYENS.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.
<i>Amidonniers.</i>						
Ouvriers	1	50	»	»	»	»
La durée de la journée est de 6 heures du matin à 8 heures du soir.						
<i>Apprêteurs d'étoffes.</i>						
Maîtres ouvriers	3	»	»	»	»	»
Bons ouvriers.	2	»	»	»	»	»
Ouvriers ordinaires.	1	50	»	»	»	»
Jeunes gens de 12 à 15 ans.	»	60	1	»	»	»
Il y a accroissement du salaire. Cette branche d'industrie est plus importante à Roubaix qu'à Lille.						
<i>Tisseurs de basins et de molletons.</i>						
Hommes.	1	50	1	75		
Femmes.	1	»	»	»		
On payait il y a deux ans 50 cent. environ de plus qu'à présent par journée, parce que la commande était alors plus grande.						
<i>Blanchisseurs de fils.</i>						
Hommes	1	50	»	»		
<i>Blanchisseurs de toiles.</i>						
Hommes	20 p. mois.					
Ils sont nourris, logés et travaillent sans temps déterminé jusqu'au soir.						
<i>Ouvriers travaillant au blanc de céruse.</i>						
Hommes	1	50	2	»		
Il serait à désirer que le prix de la journée fût augmenté, eu égard aux dangers auxquels ils sont exposés.						
<i>Ouvriers travaillant au bleu d'azur.</i>						
Mancœuvres	1	50	»	»		
Ouvriers ordinaires.	1	55	»	»		
Il n'y a pas eu de changement depuis plus de dix ans.						

	ÉTÉ.		HIVER		SALAIRES MOYENS.	
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
<i>Ouvriers bonnetiers.</i>						
Hommes					2	» 2 25
Enfans.					» 80	» »
<i>Ouvriers briquetiers et chauffourniers.</i>						
Hommes.					1	50 » »
Femmes.					1	50 » »
Malgré le grand nombre de constructions nouvelles, ces ouvriers n'ont pas reçu d'augmentation de salaire.						
<i>Blanchisseurs de tulles.</i>						
Hommes.					1	50 » »
(Voyez le Tableau qui est à la suite de celui-ci.)						
<i>Fabricans de broches.</i>						
Hommes.					1	5 2 »
Industrie peu connue à Lille.						
<i>Calendriers.</i>						
Premiers ouvriers.					2	» » »
Ouvriers ordinaires.					1	50 » »
Jeunes gens.					» 60	» 75
Il n'y a point eu de changement dans le salaire de ces ouvriers depuis bien long-temps.						
<i>Fabricans de cardes.</i>						
Hommes.					3	» 5 »
Industrie très perfectionnée à Lille.						
<i>Chaudronniers (constructeurs de cuves en cuivre, etc.).</i>						
Hommes.					4	50 5 »
Depuis dix ans le salaire des chaudronniers constructeurs a plus que doublé.						
<i>Chapeliers.</i>						
Hommes.					1	50 » »
Depuis dix ans il y a une grande baisse, la peluche ayant remplacé le feutre.						
<i>Charpentiers.</i>						
Hommes.	2	25	1	50	2	25 » »
Il serait à désirer que l'on pût augmenter le salaire de ces ouvriers en diminuant les heures de repos.						
<i>Constructeurs de mécaniques à tulles.</i>						
Hommes.					2	50 5 »
(Voyez le Tableau qui est à la suite de celui-ci.)						
<i>Couvreurs.</i>						
Hommes.	1	75	1	25		
Mêmes observations que pour les briquetiers et les charpentiers.						

	ETE.		HIVER		SALAIRES MOYENS.	
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
<i>Corroyeurs.</i>						
Hommes.					3 »	4 »
Industrie perfectionnée à Lille.						
<i>Cordonniers.</i>						
Les bottiers.					2 25	» »
Ceux qui font des souliers aux pièces.					2 50	» »
— à la journée.					2 »	» »
<i>Dentellières.</i>						
Première classe.					1 25	» »
Deuxième classe.					» 60	» »
Ces ouvrières gagnaient, il y a dix ans, un tiers de plus qu'aujourd'hui; mais elles retrouvent cette différence sur le prix du fil, qui, au lieu d'être de lin est de coton. Elles emploient depuis le n° 130 jusqu'au n° 280. Il y a dix ans, un écheveau coûtait 1 fr., aujourd'hui il ne coûte que 2 ou 3 sous.						
<i>Ebénistes.</i>						
Ouvriers.	2 50		2 25			
Même observation que pour les couvreurs et les charpentiers.						
<i>Ferblantiers.</i>						
Ouvriers.	2 50		2 50			
<i>Idem.</i>						
<i>Filature et tordage du lin à la mécanique.</i>						
Hommes.					1 50	» »
Femmes.					1 »	1 25
<i>Filatures de coton.</i>						
Hommes.					2 50	3 »
Femmes, première classe.					1 »	1 75
Femmes, deuxième classe.					» 75	1 25
Enfants.					» 50	» 60
La plupart des filatures étant mues par la vapeur, les ouvriers éprouvent moins de fatigue qu'autrefois; c'est là une cause de la baisse du prix de la journée des hommes, tandis que celui des femmes et des enfans a augmenté.						
<i>Filatures de laine à la mécanique.</i>						
Fileurs.					2 50	3 50
Rattacheurs payés par les fileurs.					1 10	1 30
Ouvriers, du sexe masculin, employés aux premières préparations: laveurs, trieurs, batteurs de la laine.					1 50	2 50
Peigneurs à bras de la laine.					1 50	2 50
Enfants du sexe masculin employés au peignage mécanique.					» 50	1 50

	ÉTÉ.		HIVER		SALAIRES MOYENS.			
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	à f.	c.
Etireuses et dévideuses.					1	»	»	»
Rattacheuses, dont beaucoup condui- sent des métiers					»	50	1	25
Eplucheurs du fil (enfants).					»	40	»	50
Il n'y a qu'un seul établissement de ce genre; il est situé à Marcq, à trois quarts de lieue de Lille, et il occupe environ 400 ouvriers. La durée de la journée y est, indistinctement, pour tous les ouvriers, et en hiver comme en été, de douze heures de travail. Les rattacheurs y sont payés fort cher, parce que peu de jeunes gens consentent à travailler comme tels, et qu'il y a concurrence pour la demande de leur travail.								
<i>Filtiers.</i>								
Hommes, contre-mâtres et ouvriers de première classe.					1	50	»	»
Ouvriers de seconde classe, hommes et femmes.					1	10	»	»
Jeunes gens et enfants.					»	45	»	80
Les sept huitièmes de ces ouvriers gagnent 1 franc 10 cent. pour douze heures de travail. Des fabricans ont déjà baissé le salaire de leurs ouvriers, en voyant la stagnation de leur commerce.								
<i>Fondeurs en fer.</i>								
Hommes.					4	50	»	»
Mouleurs.					6	»	8	»
(Voyez le Tableau qui est à la suite de celui-ci.)								
<i>Fondeurs en cuivre.</i>								
Hommes, première classe.					2	50	3	»
Mouleurs, deuxième classe.					?			
<i>Huiles de graines (fabrication d').</i>								
Hommes.					2	50	»	»
Les ouvriers employés dans les usines mues par la vapeur gagnent 2 francs 50, et ceux qui travaillent dans les moulins à vent reçoivent 45 centimes par hectolitre, ce qui revient au même (<i>Salaire fixe depuis plus de quarante ans</i>).								
<i>Imprimeurs en caractères.</i>								
Ouvriers.	3	»	3	»				
<i>Imprimeurs sur tissus.</i>								
Premiers ouvriers.					5	»	»	»
Bons ouvriers.					3	»	»	»
Ouvriers ordinaires.					1	50	»	»
Femmes.					1	50	2	50

	ÉTÉ.		HIVER		SALAIRES MOYENS			
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	à f.	c.
Enfans de dix à douze ans.					»	50	»	60
Le salaire de ces ouvriers est le même depuis bien long-temps.								
<i>Imprimeries d'indiennes.</i>								
Graveurs.					3	»	5	»
Hommes, imprimeurs de premières mains.					1	30	3	»
Femmes, rentreuses.					1	»	2	»
Enfans, tireurs.					»	25	»	50
Autres ouvriers, suivant leur âge, leur force et leur utilité.					»	50	1	50
<i>Joailliers.</i>								
Monteurs, premiers ouvriers					2	»	4	»
Ouvriers ordinaires					2	»	3	»
Jeunes ouvriers.					1	»	1	50
Le salaire de ces ouvriers est le même depuis beaucoup d'années.								
<i>Maçons.</i>								
Ouvriers	2	15	1	50				
Manceuvres	1	25	1	»				
Même observation que pour les charpentiers.								
<i>Menuisiers.</i>								
Ouvriers	2	50	2	50				
<i>Idem.</i>								
<i>Fabrication de noir animal.</i>								
Maîtres ouvriers					2	»	»	»
Ouvriers ordinaires.					1	50	»	»
Malgré une plus grande fabrication de sucres, le salaire de ces ouvriers n'est pas augmenté : le fabricant se servant deux et trois fois du même noir.								
<i>Paveurs de grès.</i>								
Ouvriers de première classe	2	25	1	75				
— de deuxième classe.	1	75	1	25				
Lorsque ces ouvriers travaillent au mètre carré (aux pièces), ils peuvent gagner de 3 à 4 fr.								
<i>Peintres.</i>								
Ouvriers décorateurs					4	»	»	»
— — de première classe.					2	»	»	»
— — de deuxième classe.					1	50	»	»
<i>Fabrication de pipes et de briques réfractaires.</i>								
Ouvriers de première classe.					2	»	2	20
— de deuxième classe					1	50	1	75
Fabrication encore naissante, qui compte déjà 100 ouvriers, mais presque tous étrangers.								

	ÉTÉ.		HIVER		SALAIRES MOYENS.	
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	à f. c.
<i>Ouvrières en sarraux.</i>						
Monteuses de sarraux, bonnes ouvrières.					1	» 1 25
Ouvrières ordinaires					» 60	» »
Brodeuses au crochet, premières ouvrières					1	» 1 25
Petites filles de dix à douze ans					» 50	» »
Il faut que les bonnes ouvrières monteuses emploient bien leur temps pour arriver au prix de 1 fr. 25 c. par jour, puisqu'elles n'ont que 15 c. pour monter un sarrau.						
Quant aux brodeuses au crochet, leur état est perdu. Leurs broderies, qui coûtent de 60 à 75 c. par collet, se font aujourd'hui pour 10 c. au moyen des métiers dits Jacquarts. Ces collets brodés au crochet donnaient de l'ouvrage à un grand nombre de jeunes ouvrières.						
<i>Savonniers.</i>						
Ouvriers					2	» » »
Depuis plus de vingt ans, l'ouvrier savonnier gagne, avec tous ses profits, 12 fr. par semaine.						
<i>Serruriers.</i>						
Ouvriers	2	50	2	50		
<i>Scieurs de bois.</i>						
Ouvriers	3	»	2	50		
Même observation que pour les charpentiers, les maçons et les menuisiers.						
<i>Serruriers ajusteurs.</i>						
Ouvriers					4	» 5 »
Il manque de ces ouvriers à Lille.						
<i>Sucre de betteraves.</i>						
Ouvriers employés à la cuite					2	» 2 50
Maîtres ouvriers					1	75 » »
Ouvriers ordinaires					1	25 » »
Femmes					» 75	» »
Enfans de dix à douze ans					» 60	» »
Cette branche d'industrie, n'étant qu'à sa naissance, on peut augurer qu'il y aura augmentation dans le salaire, eu égard au nombre d'ouvriers qui devront être employés. Ces établissemens offrent de l'occupation aux ouvriers de l'agriculture, pendant la saison où les champs réclament le moins leurs bras.						
<i>Sucre (raffineurs de).</i>						
Maîtres ouvriers					2	50 » »
Bons ouvriers					2	» » »
Ouvriers ordinaires					1	50 » »
Dans cette partie, il n'y a point d'ouvriers qui gagnent moins de 1 fr. 50 c., parce que pour l'exer-						

	ÉTÉ.		HIVER		SALAIRES MOYENS	
	f.	c.	f.	c.	f.	c. à f. c.
cer il faut des hommes robustes. Les prix de leur main-d'œuvre sont les mêmes depuis dix ans.						
<i>Tailleurs d'habits.</i>						
Ouvriers de première classe					3	50 » »
— de deuxième classe					3	» » »
— de troisième classe					2	50 » »
— de quatrième classe					1	50 » »
Le salaire des ouvriers tailleurs a augmenté dans la proportion de 8 à 12 fr. pour un habit.						
<i>Tailleurs de pierres.</i>						
Bons ouvriers					3	50 » »
Lorsqu'ils travaillent aux pièces, ils peuvent gagner de 5 à 6 fr. par jour.						
<i>Tailleurs de blancs.</i>						
Bons ouvriers	1	80	1	60		
Leur salaire n'a pas reçu d'augmentation depuis long-temps.						
<i>Tanneurs.</i>						
Hommes					1	50 » »
Le salaire de ces ouvriers n'a pas augmenté.						
<i>Teinturiers en toiles bleues.</i>						
Premiers ouvriers					2	» 2 50
Ouvriers ordinaires					1	50 » »
Ouvriers de douze à quinze ans.					»	75 » »
Les teintureries en bleu n'ont eu de l'importance à Lille que depuis la séparation de la Belgique; les ouvriers ne gagnaient pas autant dans le principe.						
<i>Teinturiers.</i>						
Ouvriers en laine					2	50 » »
Ouvriers en coton					2	50 » »
Ouvriers en fil de lin					2	» » »
Ouvriers chevilleurs					1	80 » »
La journée des ouvriers teinturiers est de douze heures.						
<i>Tisseurs de calicots.</i>						
Hommes					1	50 » »
Femmes					»	40 » 60
<i>Tourneurs en bois.</i>						
Ouvriers					3	» » »
<i>Tourneurs en fer.</i>						
Ouvriers					3	» 4 »
Les ouvriers tourneurs en fer manquent.						
<i>Tulle.</i>						
Ouvriers					2	50 3 »
Brodeuses au crochet					»	70 1 »
(Voyez le Tableau qui est à la suite de celui-ci.)						

	ÉTÉ.		HIVER		SALAIRES MOYENS.			
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	à f.	c.
<i>Voitures (fabrication de).</i>								
Garnisseurs de première classe					4	»	»	»
Pour ouvrages divers de deuxième classe.					2	50	»	»
Harnacheurs de première classe					3	»	4	»
— de deuxième classe					1	75	2	»
Forgerons de première classe					5	»	6	»
— de deuxième classe					3	»	4	»
Limeurs					2	50	3	»
Doreurs					1	75	2	»
Menusiers pour les caisses, aux pièces.					4	»	5	»
Ouvriers ordinaires à la journée					2	50	3	»
Charrons pour les trains					4	»	4	50
Ouvriers en roues					2	50	3	»
Peintres de première classe					4	»	»	»
Ponceurs					2	»	»	»
Réchampisseurs à la journée					4	»	»	»

Cette branche d'industrie prend beaucoup d'extension. Elle en prendrait encore plus, si on ne tolérait pas les voitures venant de la Belgique (qui entrent en France facilement), où les fers, les aciers, limes, draps et charbon, sont à meilleur compte.

ADDITION AU TABLEAU DES SALAIRES DES OUVRIERS DE LILLE.

ANNÉES.	BLANCHISSEURS de tulle.		CONSTRUCTEURS DE MÉCANIQUES à tulle.		FONDEURS de fer.		FABRICATION DU TULLE.			
	Hommes.		Hommes.		Hommes.		Ouvriers.		Brodeuses au crochet.	
	f.	c. à f.	f.	c. à f.	f.	c. à f.	f.	c. à f.	f.	c. à f.
1825	2	» 2 25	8	» 10	2	75 3	10	» 12	1	» 1 20
1826	1	50 1 75	6	» 8	2	75 3	8	» 10	1	» 1 20
1827	1	50 1 75	6	» 8	2	75 3	8	» 10	»	90 1
1828	1	50 1 75	6	» 8	2	75 3	6	» 8	»	90 1
1829	1	50 1 75	4	» 6	3	» 3 25	6	» 8	1	» 1 10
1830	1	50 1 75	3	» 5	3	» 3 25	4	» 6	»	90 1
1831	1	50 1 75	3	» 5	3	» 3 25	4	» 6	»	90 1
1832	1	50 1 75	3	» 5	3	» 3 25	4	» 6	»	90 1
1833	1	50 1 75	3	» 5	3	50 4	4	» 6	1	» 1 15
1834	1	50	2	50 5	4	50 5	3	» 4	»	70 80

Il résulte de ces tableaux qu'à Lille et dans ses faubourgs les ouvriers ordinaires du sexe masculin gagnaient par journée de travail, avant la crise des an-

nées 1836 et 1837, de 25 à 35 ou 40 sous, et communément 30 sous.

Les plus forts, depuis 35 jusqu'à 50 sous, mais le plus grand nombre 40 à 45 sous;

Les plus habiles, les plus intelligens, ceux dont l'apprentissage est long, difficile, ou l'industrie particulièrement recherchée, depuis 45 sous jusqu'à 6 fr., mais la plupart 3 fr. ou près de 3 fr. ;

Les femmes bonnes et adroites ouvrières, de 20 à 40 sous, les autres de 12 à 20 sous;

Les jeunes gens de 12 à 15 ans, depuis 12 sous jusqu'à 25;

Et les enfans plus jeunes, de 6 à 15 ou 16 sous.(1)

Ainsi, en supposant une famille dont le père, la mère et un enfant de 10 à 12 ans reçoivent des salaires ordinaires, cette famille pourra réunir dans

(1) Des recherches que j'ai faites pour connaître les salaires payés à Lille aux ouvriers, dans les diverses branches de l'industrie du coton et du lin, m'ont donné les mêmes chiffres que ceux qui se lisent dans le tableau, excepté cependant pour la fabrication des indiennes et pour la filature du lin à la mécanique; car j'ai trouvé, pour la première industrie, que des imprimeurs de première mains pouvaient gagner jusqu'à 30 fr. par semaine, les autres jusqu'à 15 fr.; et, pour la seconde industrie, que les hommes chargés du peignage du lin à la main recevaient des salaires journaliers de 2 fr. 50 c. à 3 fr., et les femmes chargées de retordre le fil et des autres opérations, des salaires de 60 c. seulement à 1 fr. 10 c., 1 fr. 20. Mais à l'époque où je me trouvais à Lille, M. Scrive commençait à établir sa filature de lin à la mécanique, et elle n'employait encore que très peu d'ouvriers.

l'année, si la maladie de quelqu'un de ses membres ou un manque d'ouvrage ne vient pas diminuer ses profits, savoir :

Le père, à raison de 30 sous par journée de travail.	450	fr.
La mère — 20 — —	300	
Un enfant — 11 — —	165	
En tout.	<u>915</u>	

Voyons maintenant quelles sont ses dépenses.

Si elle occupe seule un cabinet, une sorte de grenier, une cave, une petite chambre, son loyer, qui s'exige par mois ou par semaine, lui coûte ordinairement dans la ville, depuis 40 fr. jusqu'à 80. (1)
Prenons la moyenne 60 fr.

Sa nourriture environ :

14 sous par jour, pour le mari	255	} 638
12 <i>idem</i> la femme	219	
9 <i>idem</i> l'enfant	164	

Mais comme il y a très communément plusieurs enfans en bas âge, disons 738 »

C'est donc, pour la nourriture et le logement, 798 fr.

(1) Les caves que j'ai visitées dans le quartier de la rue des Étaques étaient louées : une de 11 à 12 pieds de côtés, 4 fr. par mois; — une autre semblable, 25 sous par semaine; — une un peu plus grande, 30 sous par semaine; — une de 9 pieds de côtés, 20 sous par semaine, etc. Il n'y en avait pas qui fussent louées moins de 20 sous. Il y a des quartiers où, proportion gardée, les loyers sont moins chers. J'ai vu dans un de ces quartiers des chambres parfaitement éclairées, ayant 18 pieds de longueur sur 16 de largeur, et 9 pieds de hauteur, louées 6 fr. 50 c. par mois et 1 fr. 50 c. par semaine.

Il reste par conséquent, pour l'entretien du mobilier, du linge, des habits, et pour le blanchissage, le feu, la lumière, les utensiles de la profession, etc., une somme de 117 fr.

Certes, ce n'est pas assez. Supposez une maladie, un chômage, un peu d'ivrognerie, et cette famille se trouve dans la plus grande gêne.

Voici comme un ancien militaire, sobre, économe, intelligent et contre-maître dans une filature de Lille, où il gagnait par an 1260 fr., m'établissait les dépenses de son ménage, composé de lui, de sa femme et de quatre enfans, dont l'un était âgé de 5 mois seulement, et les trois autres de 7 à 10 ans :

	Par jour.	Par an.
Logement . . .	» f. 20 c.	73 f. » c.
Nourriture (1) .	2 80	1,022 »
Autres dépenses.	» 36	131 40
	<u>3 36</u>	<u>1,226 40</u>

La première famille est dans la misère; mais celle-ci, dont le revenu ne consiste pas uniquement dans le salaire du chef, gagne complètement de quoi subsister et se trouve à la veille de l'aisance; car bien-

(1) Pain, soupes maigres, pommes de terre, légumes, un peu de charcuterie, comme pour le ménage précédent, et, de plus, chaque dimanche, le pot-au-feu, avec quelquefois un verre de bière.

tôt trois de ses enfans cesseront successivement d'être à sa charge. (1)

La nourriture habituelle des plus pauvres ouvriers de Lille se compose de pommes de terre, de quelques légumes, de soupes maigres, d'un peu de beurre, de fromage, de lait de beurre ou de charcuterie. Ils ne mangent ordinairement qu'un seul de ces alimens avec leur pain. L'eau est leur unique boisson pendant les repas ; mais un très grand nombre d'hommes, et même des femmes, vont chaque jour au cabaret boire de la bière ou, plus souvent encore, un petit verre de leur détestable eau-de-vie de grains. Les ouvriers aisés se nourrissent mieux : ils ont assez souvent le pot-au-feu ou quelque ragoût dans lequel il entre de la viande, et le matin une tasse de café ordinairement mélangé de chicorée, pris au lait et presque sans sucre. Enfin il existe à Lille, comme, dans les autres villes manufacturières, des traiteurs-gargotiers chez lesquels beaucoup d'ouvriers vont faire chaque jour un repas. Ils y portent leur pain,

(1) Je regrette beaucoup de ne pouvoir citer ici des détails qui paraissent d'abord précieux sous le point de vue qui nous occupe, et qui ont été publiés par M. De Villeneuve-Bargemont (voyez t. 1, p. 293, la note), sur le terme moyen des salaires que gagne une famille d'ouvriers des manufactures, à Lille, et sur les dépenses nécessaires à son entretien. Mais, lorsqu'on refait les calculs, on aperçoit tout de suite des erreurs typographiques qui ne permettent pas de faire usage des chiffres.

se font tremper la soupe et choisissent un mets. Parmi ceux-ci, il y en a même qui ont leur ménage en ville; mais alors la femme, qui travaille comme son mari dans les manufactures, n'a pas le temps de faire la cuisine.

Les ouvriers de Lille sont très souvent privés du strict nécessaire; et cependant ils ne se plaignent point trop de leur sort, et ne se portent presque jamais à des émeutes. Sous ce rapport seulement, ils ressemblent aux malheureux ouvriers des manufactures de l'Alsace. La douceur, la patience, la résignation, paraissent être d'ailleurs le fond du caractère flamand.

Ils offrent très souvent une constitution scrofuleuse, surtout les enfans, qui sont décolorés et maigres (1). Les médecins de la ville m'ont affirmé que la phthisie pulmonaire moissonne beaucoup plus d'ouvriers en coton et de filtiers que d'autres habitans.

Lille est peut-être la ville de France où, proportion gardée, il y a le plus d'ouvriers enrôlés dans les associations de secours mutuels, fondées pour fournir à ceux de leurs membres qui deviennent malades,

(1) Mais je n'ai pu voir dans les rues de Lille, habitées par les pauvres, le grand nombre de bossus, de rachitiques, de manchots, de boiteux, d'infirmes, qu'on m'avait dit s'y rencontrer.

une indemnité représentative du salaire qu'ils ne peuvent gagner. M. de Villeneuve-Bargemont n'a pas compté, en 1828, moins de 113 associations semblables composées de 7667 personnes (1); en 1836 il y en avait 106 réunissant 7329 sociétaires (2). Mais ici, la mauvaise organisation de ces sociétés, si dignes d'éloges d'ailleurs, ne permet pas qu'elles fassent du bien. En effet, le lieu où elles s'assemblent une fois par mois pour traiter de leurs affaires, est toujours un cabaret; et, à la fin de chaque année, ce qui reste en caisse au-dessus d'une certaine somme, se partage entre les sociétaires et se dépense immédiatement en débauches, « pour recommencer l'année suivante la formation d'une nouvelle caisse dont les produits auront la même destination. » (3)

(1) Voyez t. II, p. 63.

(2) Chacun des sociétaires paie ordinairement à ces associations de 13 à 20 centimes par semaine. (Voyez l'*Almanach du commerce, des arts et métiers de la ville de Lille, pour l'année 1837*, p. 251.)

(3) Il ne s'agit point ici des caisses de malades formées dans plusieurs manufactures par les chefs d'établissements, avec le produit des amendes et d'une petite retenue sur le salaire. Les ouvriers, dans l'intérêt desquels ces caisses existent, se partagent communément aussi ce qui reste en caisse à certaine époque de l'année, mais ne se réunissent jamais en assemblées.

J'ai pu avoir communication du règlement de quelques sociétés de secours mutuels. J'extrait de l'un d'eux, *Cercle social de bienfaisance de Saint-Éloi, dit les Amis réunis*, fondé le 1^{er} décem-

Cet exemple tiré d'associations instituées dans un but tout moral, montre combien l'ivrognerie est dans les mœurs des ouvriers lillois. J'ajoute, pour ceux qui croiraient que cette déplorable habitude doit être attribuée surtout, ainsi qu'on l'a dit, au grand développement des manufactures de coton, qu'il y a 33 ans, c'est-à-dire, bien avant le grand développement dont il s'agit, M. Dieudonné, préfet du département du Nord, signalait, dans sa statistique de ce département, l'usage immodéré des liqueurs fortes, principalement du genièvre (eau-de-vie de grain), comme répandu *d'une manière effrayante* parmi le peuple de Lille. « C'est, disait-il, dans les manufac-

bre 1833, par *plusieurs amis zélés de s'aider les uns les autres dans leurs maladies*, les dispositions suivantes :

« Le malade peut avantager son certificat (de maladie) chez le cabaretier du Cercle. » *Art. V.*

« Tout associé qui se trouvera à l'assemblée sera tenu de payer son pot (de bière) de suite, sous peine d'être rayé du Cercle. » *Art. XV.*

« Tout associé qui, étant à l'assemblée, jurera le saint nom de Dieu, ou donnera un démenti à un autre, sera à l'amende d'un pot payable de suite... » *Art. XX.*

« Aucun argent ne sera déposé entre les mains du *Maître du mois*. Quand il en aura besoin, il s'adressera au cabaretier, à qui il déclarera le nombre des malades; alors le cabaretier lui donnera l'argent nécessaire, etc... » *Art. XXVIII.*

Tout le reste du règlement répond assez bien au but de l'institution, excepté pourtant en ce qui concerne le partage des amendes et de la caisse, tous les ans à un jour fixé.

« tures, surtout dans la classe des gens de métiers et
« des journaliers, que les effets désastreux de cet
« usage sont le plus sensibles (1). » Enfin il affirme
que l'ivresse était presque continuelle parmi ces ha-
bitués de cabaret, et qu'il n'était pas rare de voir
les ouvriers des manufactures de Lille ne travailler
que trois jours de la semaine et passer les quatre au-
tres à boire (2). Le vice de l'ivrognerie paraît être
au surplus fort ancien dans le pays. Je citerai comme
une preuve de cette assertion, qu'on lit dans le *Mé-
moire de la généralité de Flandre*, dressé par l'in-
tendant en 1698 (il y a maintenant 140 ans), ces mots
remarquables sur les habitans de la province dont le
département du Nord fait partie : *ils sont exacts
à la messe et au sermon, le tout sans préjudice du
cabaret, qui est leur passion dominante.* (3)

Voici un fait qui seul prouverait combien l'ivro-
gnerie est dans les mœurs du peuple de Lille. L'usage
est, dans cette ville, de faire prendre aux petits
enfans auxquels on veut procurer du sommeil,
une dose de thériaque, appelée *dormant*. Eh bien,
je me suis assuré chez les pharmaciens qui vendent
ces dormans, que les femmes d'ouvriers en achètent

(1) Tome 1, p. 80.

(2) *Id.*, p. 79.

(3) Voyez *l'État de la France*, par le comte de Boulainvilliers.

surtout les dimanches, les lundis et les jours de fêtes, lorsqu'elles veulent rester long-temps au cabaret et laisser leurs enfans au logis. (1)

§ II.

Je viens de montrer les ouvriers manufacturiers de Lille tels que je les ai vus. Je me hâte de dire que ceux de Roubaix, de Turcoing et du reste du département du Nord, dont le tableau va suivre, leur ressemblent peu.

En octobre 1834, l'un des fabricans les plus distingués du département du Nord, M. Auguste Mimerel, délégué des chambres de commerce de Lille, Roubaix et Turcoing, pour l'enquête commerciale d'alors, portait, en nombre rond, à 100,000 la quantité des ouvriers de l'industrie cotonnière (filature et tissage réunis) qui existaient dans l'arrondisse-

(1) Ce sont surtout les femmes de pharmaciens qui m'ont confirmé ce fait.

La communication de cette partie de mon travail à l'Académie des sciences morales et politiques, a fourni à M. le comte de Cessac l'occasion de lui rapporter des faits qui établissent qu'en 1774 ou 1775, époque à laquelle il était en garnison à Lille, les ouvriers n'y étaient ni plus tempérans ni de meilleures mœurs qu'à présent; nouvelle preuve qu'il ne faut point accuser le grand développement des manufactures de coton de leur corruption actuelle.

ment de Lille (1). Il est très vraisemblable que les rattachés ou bobineurs et les dévideuses de trame, payés par les fileurs ou les tisserands, ne sont point compris dans ce nombre. Quoi qu'il en soit, sur ces 100,000 ouvriers, M. Mimerel en comptait pour la ville de Roubaix, 30,000 ou environ qui sont alternativement employés à fabriquer la laine et le coton. Ceux de Turcoing sont bien moins nombreux.

Afin d'éviter les répétitions, je mentionnerai d'abord les observations qui s'appliquent également aux deux villes.

La population ouvrière tend à s'y accroître, principalement par une immigration, lente il est vrai, mais continuelle, de Belges surtout; et cependant les maîtres de manufactures se plaignent de manquer de bras.

Les métiers à tisser battent plus particulièrement pendant les mois de juin, d'août et de septembre pour la laine, et le reste du temps pour le coton. (2)

Ici comme ailleurs la durée de la journée dans les ateliers est, suivant les saisons, de 14 à 15 heures,

(1) Voyez l'*Enquête relative à diverses prohibitions, etc.*, t. III, p. 184.

(2) *Id.*, p. 222.

La fabrication des tissus de laine consiste surtout en *stoffs* et *lastings*, sortes d'étoffes légères, dont la première se fabrique en partie avec des métiers à la Jacquart.

mais le plus souvent de 15, sur lesquelles on en accorde deux ou près de deux pour les repas et le repos. Le travail supplémentaire est payé à part; quant aux ouvriers à la pièce, ils travaillent assez souvent pendant les 14 ou 15 heures.

Une famille d'ouvriers se compose généralement de cinq personnes, le père, la mère et trois enfans. Elle est presque toujours logée sagement, dans des pièces bien éclairées, assez grandes et assez propres. Beaucoup de ces familles occupent même chacune une petite maison entière. Il n'y a point ici de caves habitées, comme à Lille, et tous les logemens, loués à l'année, se paient par trimestre. (1)

Les tisserands qui demeurent dans les villages et travaillent chez eux, ont des mœurs et des habitudes généralement très bonnes; tandis que les ouvriers des grands ateliers se jettent à l'envi dans des dépenses et des débauches qui altèrent leur

(1) J'ai vu, à une demi-lieue de Roubaix, des logemens très convenables, composés de trois à cinq pièces, y compris le grenier, loués par an de 55 à 80 fr.; 70 fr. était un prix ordinaire; et pour 3 à 5 ou 8 fr. de plus, un petit jardin en faisait souvent partie. Le propriétaire de plusieurs de ces maisons, construites pour recevoir des familles d'ouvriers, avait imaginé, pour être payé régulièrement par ses locataires, de les réunir tous à dîner le jour de l'échéance de chaque terme: par amour-propre, personne ne manquait à ce rendez-vous, où chacun acquittait son loyer devant les autres.

santé et ruinent leur avenir. Cependant, le mal n'est pas à beaucoup près, aussi grand pour ces derniers qu'à Lille: rien en effet ne pourrait donner chez eux l'idée de la misère excessive, de la malpropreté, des vices et de la dégoûtante promiscuité dans laquelle vivent tant d'ouvriers de cette ville. On m'a cité particulièrement, à Roubaix et à Turcoing, comme un exemple de la fâcheuse influence des grands ateliers, les peigneurs de laine, qui se font remarquer aujourd'hui par leur inconduite, et qui, il y a douze ou quinze ans, alors qu'ils vivaient en famille et travaillaient tous chez eux, faisaient plus d'épargnes que les maîtres fileurs dont les salaires étaient cependant le double des leurs.

Beaucoup d'ouvriers qui travaillent à Turcoing et à Roubaix y habitent; mais le plus grand nombre, peut-être, s'y rend chaque matin des villages et des hameaux voisins. Ils demeurent rarement à plus d'une lieue de leurs ateliers.

Ils sont convenablement vêtus. J'ai vu, au commencement de l'hiver de 1835 à 1836, les hommes porter presque tous un bon pantalon de gros drap, une veste de la même étoffe (souvent par-dessus une blouse de toile), des bas de laine, des sabots, et une casquette, le tout propre, sans trôti ni déchirure. Les femmes n'étaient pas moins bien habillées. Enfin, je n'ai vu presque personne parmi eux, tra-

vaille comme à Lille pieds nus dans les filatures.

A l'époque où je faisais ces observations, l'homme dont le travail exigeait de la force, de la dextérité et une application particulière, gagnait communément de 2 à 3 fr.; le manoeuvre ou l'homme à la journée, 30 à 35 sous; le tisserand, qui travaille chez lui, 30 sous; la femme 20 à 25 sous dans les manufactures, et 12 à 15 sous chez elle; les jeunes gens âgés de plus de 14 ans, comme les femmes; et les enfans de 8 à 14 ans, environ 6 sous chez leurs parens, et de 10 à 12 ou 13 dans les ateliers.

Mais par l'effet de la crise de 1836 et 1837, tous les ouvriers ont vu diminuer leurs gains, bien moins par la réduction du salaire nominal, payé pour une journée de travail, à l'exception toutefois des tisserands, que parce qu'ils ont cessé, au fort de cette crise, d'être employés six jours par semaine.

Parmi les ouvriers dont il s'agit maintenant, tous, quel que soit leur sexe ou leur âge, prennent comme à Lille, chaque matin et surtout en se levant, une et souvent deux tasses de café (mélange de café et de chicorée) au lait, et presque sans sucre. C'est une habitude générale dans le pays. A ce café, il faut ajouter, pour les plus pauvres, des soupes maigres, des pommes de terre ou d'autres légumes et des laitages; mais les hommes non mariés qui gagnent de 50 sous à 3 francs, mangent

tous les jours de la viande avec des légumes, et boivent de la bière. Le beurre et parfois un peu de viande de porc salée entrent aussi dans ce régime.

Les ouvriers sans famille ou qui ne peuvent l'aller retrouver tous les soirs, sont nourris et logés dans des chambres communes pour 6 ou 6 fr. 50 c., 7 fr. par semaine. Une famille composée du père, de la mère et de deux enfans en bas âge se nourrit avec 14 fr. par semaine, ou 728 fr. par an; elle se loge convenablement dans la ville de Roubaix pour 100 fr., et pour moins à Turcoing.

Voilà donc 828 fr., auxquels il faut ajouter les autres dépenses.

Or, nous supposons que cette famille gagne :

Le père.	2 fr. 25 c. par jour, ou par an.	675 fr.
La mère.	» 90 — —	270
En tout	3 15 — —	945
Et si un enfant com- mence à gagner	» 30 — —	90
Total	3 45 — —	1,035

Par conséquent, cette famille est dans une sorte d'aisance, si des maladies, des accidens, des chômages ne diminuent pas ses recettes, ou si, d'un autre côté, l'inconduite n'accroît pas ses dépenses.

Il est vrai que tous les hommes ne gagnent pas 45 sous par journée de travail dans les temps ordinaires; mais aussi il y en a qui gagnent davantage.

Beaucoup de femmes reçoivent plus de 270 fr. par an, et un grand nombre d'enfans plus de 89 fr.

Les ouvriers de Roubaix, de Turcoing et des environs paraissent se marier jeunes. Ici, comme ailleurs, une des causes qui rendent les mariages hâtifs, tient au désir qu'ont les jeunes gens de jouir de la totalité de leurs salaires, qu'ils apportent presque entiers à leurs parens, pour les besoins communs de la famille; et, à partir de l'âge de 20 ou 21 ans, ce désir est d'autant plus grand que c'est l'époque de la vie où le salaire est à-peu-près à son *maximum*.

L'état de santé des ouvriers de Roubaix et de Turcoing m'a paru sensiblement meilleur que celui des ouvriers de Lille.

Ils ont formé des Sociétés de secours mutuels en faveur de ceux d'entre eux qui deviennent malades. On en compte près de 20 dans la seule ville de Roubaix; mais elles ne se réunissent pas au cabaret, pour y régler leurs affaires, comme celles de Lille.

Enfin, le voisinage immédiat de la frontière, fait naître et entretient chez une partie des ouvriers du département du Nord la malheureuse habitude de la contrebande. Dans leur opinion, dans celle de la population presque entière, c'est une industrie; seulement elle est défendue. Mais comme elle leur procure des bénéfices, ils savent presque toujours en éviter

les dangers, et ils soutiennent, que ce soit ou non leur manière de voir, qu'elle est aussi morale au moins que le sont les prohibitions et les droits établis sur les produits étrangers à l'entrée de notre territoire. Pour eux, la contrebande ne serait donc très souvent qu'une représaille. J'ai dû le dire pour bien faire apprécier ceux qui la font. Je puis affirmer qu'il y a dans le pays beaucoup de familles qui passent pour lui devoir leur fortune et qui n'en jouissent pas moins de l'estime publique. Sans doute, c'est un mal; mais ce mal, à bien prendre, ne menace pas la société comme les vices, les dérèglements de conduite dont j'ai parlé, et n'est pas, autant qu'eux, une infraction à la morale publique.

En résumé, les ouvriers manufacturiers de Roubaix et Turcoing vivent dans de meilleures conditions et valent mieux que ceux de Lille. Quel que soit le rapport sous lequel on les examine, mœurs, aisance, propreté, vêtement, logement, nourriture, santé, ils ont généralement l'avantage.

Dans tout ce que je viens de dire, il n'a pas été question des ouvriers qui fabriquent les châles en laine et autres tissus imitant ceux de l'Inde. Cette industrie, encore peu ancienne dans le département du Nord, procure, assure-t-on, des salaires assez forts pour faire abandonner la culture des terres, et tend à remplacer la fabrication, bien

moins productive, des gazes et des linons brochés. Je n'ai point eu occasion de la voir, n'ayant pas été dans les cantons où elle s'est concentrée. (1)

A la fin du chapitre suivant, je parlerai des ouvriers, ou plutôt des ouvrières en tulle de coton, que l'on trouve à Lille et dans les villages environnans. Au surplus, leur industrie est, comme celle du lin et du chanvre, autant domestique que manufacturière.

(1) Celui du Cateau, etc.



CHAPITRE IV.

Des ouvriers de la fabrique de Saint-Quentin.

(Époques des observations : octobre et novembre 1835.)

La ville de Saint-Quentin était autrefois le centre d'une fabrication et d'un commerce très étendus de toiles de lin, ruiné de plus en plus depuis environ une vingtaine d'années, par le bon marché toujours croissant des toiles de coton : il en résulte qu'aujourd'hui l'industrie cotonnière a, pour ainsi dire, détruit et remplacé l'ancienne industrie, tant elle a pris d'importance et tant l'autre en a perdu.

Ainsi, d'après M. Brayer, auteur consciencieux d'une statistique du département de l'Aisne, la fabrique des toiles de Saint-Quentin occupait en 1789, dans un rayon de 10 lieues, 68,000 fileuses avec près de 6,000 tisserands (1), et trente-six ans plus tard, en 1825, ce n'était plus que 4 ou 5,000 des premières, et 5 ou 600 des seconds (2). Mais sui-

(1) Voyez t. II de cette statistique, p. 284.

(2) *Id.*, p. 285.

vant le même auteur, à cette dernière époque et dans le même rayon manufacturier, l'industrie cotonnière entretenait environ 6,000 travailleurs dans les filatures et 100,000 dans les tissages à la main, les seuls alors connus dans le pays. (1)

En novembre 1834, deux délégués de la chambre de commerce de Saint-Quentin (2) déclaraient au nom de cette chambre, devant M. le ministre du commerce, que toutes les manufactures de coton de la fabrique employaient alors, dans la ville et dans les campagnes, sur un rayon de 12 lieues, savoir :

Les filatures	4,000 ouvriers.
Les blanchisseries, apprêts et grillages	1,200
Les tissages à la main et à la mécanique avec la broderie, non compris l'industrie des tulles.	70,600
	<hr/>
En tout	75,800

auxquels il faut ajouter les rattacheurs, les bobineurs, ainsi que beaucoup de femmes et d'enfants qui préparent les chaînes et les trames. (3)

(1) *Statistique du département de l'Aisne*, t. II, p. 289 et 290.

(2) MM. Joly et Bauchart de Marolles.

(3) En réalité, la fabrique de Saint-Quentin employait donc alors beaucoup plus de 75,800 personnes. Une partie de ses ouvriers habite les campagnes des départemens du Nord, de la

Enfin, vers le 1^{er} janvier 1838, une commission municipale, que l'on peut croire avoir été intéressée à exagérer l'importance de la fabrique de Saint-Quentin, car elle voulait obtenir qu'un chemin de fer de Paris à Bruxelles traversât cette ville, paraît avoir déclaré que cette fabrique occupait alors plus de 126,000 ouvriers dans le seul arrondissement de Saint-Quentin. (1)

Le filage du coton s'est concentré principalement dans la ville, mais celui du lin occupe encore les femmes dans les campagnes, surtout durant les longues soirées de l'hiver. Quant au tissage, pour le coton comme pour le lin, c'est presque dans les seuls villages qu'on l'exécute; et comme les toiles faites avec les deux substances se fabriquent exactement

Somme et du Pas-de-Calais, qui sont le plus rapprochées de Saint-Quentin.

Suivant les deux mêmes délégués de la chambre de commerce de cette ville, il y avait, en 1834, jusqu'à 50,000 métiers à tisser à la main, répandus dans les villages, et qu'alimentaient non-seulement les filatures du département de l'Aisne, mais encore plusieurs autres de Lille, de Roubaix et même d'Alsace (Voyez *Enquête relative à diverses prohibitions, etc.* t. III, p. 518 et 519).

Il est d'autant plus certain qu'en 1834 les 75,800 ouvriers de l'industrie cotonnière déclarés par MM. Joly et Bauchart de Marolles, n'étaient pas les seuls, que suivant M. Brayer, les filatures de Saint-Quentin occupaient en 1825, au mois de juin, 6,000 ouvriers, parmi lesquels les enfans entraient pour un quart (V. la *Statistique du département de l'Aisne*, t. II, p. 289).

(1) Voyez le *Journal des Débats*, du 13 janvier 1838.

de la même manière et sur les mêmes métiers, les mêmes ouvriers les tissent tour-à-tour.

Chaque année, pendant quatre ou cinq mois, qui comprennent la saison des récoltes, un très grand nombre de ces tisserands se livrent aux travaux de l'agriculture. Ils sont, pour la plupart, propriétaires de la maison qu'ils habitent, d'un jardin, et beaucoup, en outre, ont un petit champ qu'ils cultivent, et qui devient pour eux d'une grande ressource lorsque les travaux de la fabrique ne leur procurent pas un salaire suffisant. (1)

Les toiles se fabriquent, tantôt pour le compte d'un marchand qui fournit le fil et paie, au moment de leur livraison, le prix de main-d'œuvre convenu d'avance, et tantôt pour le propre compte du tisserand. Celui-ci achète alors le fil, et quand il a terminé sa toile, il la porte en ville pour la vendre au marchand à prix débattu, ou bien il la vend chez lui à des courtiers, à des commis qui parcourent les villages ou y restent à demeure.

Parmi les ouvriers des filatures de coton, des tis-

(1) C'est ainsi que réduits en 1814 et 1815 aux seuls produits de leurs champs, ils purent contribuer à l'acquittement des charges énormes qui pesaient alors sur le pays, pendant son occupation par les armées étrangères (Voyez ce que dit à cet égard M. Brayer, dans sa *Statistique du département de l'Aisne*, t. II, p. 290).

sages mécaniques, des apprêts et des blanchisseries, les uns sont domiciliés dans la ville, dans l'endroit même où se trouve l'établissement qui les emploie, ou s'y rendent chaque matin des villages environnans; les autres, bien moins nombreux et sans domicile fixe, appartiennent à la population mobile ou flottante.

Il y a peu de manufactures, dans le département de l'Aisne, qui aient été construites entièrement pour l'usage qu'elles remplissent. On les a presque toujours établies dans des bâtimens qui avaient dans le principe une autre destination. Il n'y a rien à dire néanmoins contre la grandeur des ateliers et contre l'espace accordé à chaque ouvrier : celui-ci y respire un bon air, excepté pourtant, comme partout ailleurs, dans quelques ateliers, surtout ceux du battage (1). C'est du reste chez eux, en famille, que les tisserands font leurs toiles, et ici plus souvent encore qu'ailleurs, dans des espèces de caves ou des celliers humides, peu ou point aérés, où la température est basse, mais égale. Ces pièces, enfoncées en terre,

(1) Tels sont les ateliers des premières opérations du cardage, à cause des poussières et des duvets; ceux du parage à la mécanique et de l'apprêt dit *écossais*, à cause de l'excessive chaleur; ou bien encore ceux de certains apprêts pour lesquels on emploie du charbon de bois allumé (Voyez dans le second volume, le chapitre VIII, qui traite de la *Santé des ouvriers*).

du moins celles que j'ai vues, renfermaient ordinairement quatre métiers; presque toutes étaient construites en pierres parfaitement jointes, voûtées et assez bien éclairées.

Les tisserands à la main qui sont aussi agriculteurs et possèdent la maison qu'ils habitent, c'est-à-dire les tisserands aisés, ont presque tous un logement commode, propre et assez bon; les autres n'en ont que de petits, mal tenus, misérablement meublés, où toute la famille, souvent composée de 5 à 6 personnes, le mari, la femme et 3 ou 4 enfans, couchent ordinairement dans la même chambre. Au reste, la demeure de ces derniers laisse plus à désirer que leurs habits, car fréquemment parmi eux, c'est à qui l'emportera par l'élégance et la prétention de la mise, surtout les dimanches. Ces jours-là et les fêtes sont les seuls qu'ils consacrent au repos; les hommes faits en passent une partie au cabaret, et les jeunes gens à la danse.

Quant aux ouvriers en coton, qui travaillent en ville dans des ateliers communs, voici ce que j'ai remarqué :

Dans les filatures, les rattleurs et bobineurs sont en général moins jeunes que ceux de l'Alsace; j'en ai vu peu au-dessous de l'âge de 8 ans.

La durée de la journée, partout où l'on peut travailler à la lumière de la lampe, est, pour les deux

sexes et pour tous les âges, suivant les saisons, de 14 à 15 heures, sur lesquelles on en consacre une ou deux aux repas et au repos, ce qui réduit le travail effectif à 13 heures par jour (1). Mais, pour beaucoup d'ouvriers, qui demeurent à une demi-lieue, ou même à une lieue et cinq quarts de lieue de Saint-Quentin, il faut ajouter chaque jour le temps nécessaire pour se rendre à l'atelier et retourner chez eux.

Ce sont principalement des femmes ou des filles que l'on emploie dans les manufactures de la ville. Par économie, les plus pauvres d'entre elles se réunissent plusieurs dans une chambre, où elles couchent sur de mauvais grabats; ce qui ne les empêche point, surtout les jeunes, d'être assez proprement vêtues.

Ce goût pour la toilette, cet amour du luxe chez les jeunes femmes, les chambrées communes et le mélange des sexes dans les ateliers, relâchent et dépravent les mœurs. Des contre-mâîtres et de simples ouvriers m'ont affirmé que l'on ne prend aucune précaution pour les surveiller dans la plupart des établissemens de Saint-Quentin : loin de là, m'ont-ils dit, les garçons et les filles y sont presque en

(1) Suivant MM. Joly et Bauchart de Marolles : « En ville, les « ouvriers de tout âge et de tout sexe travaillent treize heures « par jour » (Voyez l'*Enquête* précitée, t. III, p. 521).

toute liberté les uns vis-à-vis des autres. Au surplus, le lecteur trouvera indiqués, dans le second volume, chapitre deuxième, des faits plus graves encore et qui lui prouveront combien peu on s'occupait à Saint-Quentin, à l'époque où j'étais dans cette ville, des mœurs des ouvriers. Aussi, à peine les jeunes gens des deux sexes commencent-ils à sortir de l'enfance, que déjà ils ont presque tous commerce entre eux, et que beaucoup, ce sont peut-être les moins débauchés, vivent publiquement ensemble, comme s'ils étaient mariés. Ces derniers, en général, se gardent fidélité; si la fille devient enceinte, celui qui demeure alors avec elle l'épouse ordinairement, quoique souvent elle ait déjà vécu, ou, comme ils le disent, *fait ménage* avec un autre homme. Saint-Quentin n'est pas une bien grande ville (1), et pourtant un peu plus du cinquième de toutes les naissances inscrites sur ses registres pendant la période de 1825 à 1835 inclusivement, était illégitime (2), tandis que pour le département entier de l'Aisne, pendant les onze mêmes années, le rapport était du treizième au quatorzième seulement. (3)

(1) Sa population officielle était de 17,686 en 1831 et de 20,570 en 1836. Mais dès la fin de 1835, on y évaluait approximativement le nombre des habitans à 21 ou 22,000.

(2) 1,574 naissances illégitimes contre 6,008 naissances légitimes, ou sur 7,582 naissances totales.

(3) 12,640 naissances de bâtards sur 171,420 naissances totales.

Les dimanches et les lundis, à partir de quatre à cinq heures du soir, un grand nombre d'ouvriers de la ville se répand dans les cabarets pour boire du vin, de la bière ou du cidre. Des conversations à voix haute, des éclats de rire, des chants discordans, des vociférations, le choc des verres, les coups de poings sur les tables y entretiennent un bruit continuel et assourdissant. La plupart des discours roulent sur leurs plaisirs, sur leurs débauches; rien d'un peu sérieux ne s'y mêle. J'ai été affligé de voir parmi eux beaucoup de jeunes gens au-dessous de 15 à 17 ans.

Suivant MM. Joly et Bauchart de Marolles, délégués de la chambre de commerce de Saint-Quentin, pour l'enquête de 1852 relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, les gains journaliers étaient alors :

	En ville.				Dans les campagnes.				
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	
Pour les hommes, de	50	à	3	»	1	»	à	2	»
— femmes . . .	»	90	1	25	»	70	1	»	»
— enfans . . .	»	50	1	25	»	30	»	60 (1)	»

Un an plus tard, les salaires étaient encore les mêmes dans la ville; mais beaucoup d'enfans ne recevaient pas plus de 6 sous par jour; et dans les

(1) Voyez t. III, p. 521 de l'Enquête.

campagnes 35 à 36 sous étaient le *maximum* du gain des tisserands à la main, au lieu de 2 fr. comme en 1834, ou de 3 fr. comme en 1824.

Voici, au surplus, quel était le taux des salaires payés par l'industrie cotonnière de Saint-Quentin en octobre et novembre 1835 :

1°. OUVRIERS DES CAMPAGNES EMPLOYÉS AU TISSAGE A LA MAIN, OU POUR CE TISSAGE.

	fr. c.		fr. c.		En moyenne, environ.		En par an. 300 jours de travail.
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.
Hommes, de	1	»	à	1 75	1	25	375
Femmes	»	70	1	25	»	90	270
Jeunes gens.	»	»	»	»	»	75	225
Enfans.	»	25	»	60	»	45	135
Brodeuses	»	50	»	50	»	55	165

2°. OUVRIERS EMPLOYÉS EN VILLE.

A. Dans les filatures.

	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.
Ouvriers employés au battage à la mécaniq.	1	30	2	25	»	»	390	à 675
Batteurs à la main . .	2	25	»	»	»	»	»	675
Eplucheuses en hiver.	»	75	»	80	»	»	225	240
à la main. { en été .	»	90	1	»	»	»	270	300
Débourreurs et autres hommes des carderies.	1	30	1	75	1	50	»	450
Soigneuses de cardes, et autres femmes à la journée	1	»	1	20	1	5	»	315
Maîtres fileurs.	2	»	3	20	2	50	»	750
Rattacheurs et bobineurs.	»	30	1	25	»	80	»	240

B. Dans les tissages mécaniques.

	En moyenne, environ.				Ou par an. 300 jours de travail	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.
Pareurs	»	»	3	»	»	900
Tisseurs	1	40 à 1	75	»	»	420 à 525
Tisseuses.	1	»	1 25	»	»	300 375
Manceuvres et hommes à la journée	»	»	1 50	»	»	450

C. Dans les blanchisseries.

fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.
»	75	1	75	1	20	»	360

D. Dans les ateliers d'apprêts.

fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.
»	80	1	50	1	20 (1)	»	360

E. Dans les ateliers de construction et de raccommodage des métiers ou machines, des établissemens précédens.

fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.
2	»	4	»	»	»	600	1200

A Saint-Quentin, la nourriture d'un ouvrier, qui ne boit que de l'eau, revient communément par jour :

Pour un homme, à 15 sous,

Pour une femme, à 12 ou 13 sous,

Pour un enfant, à 8, 10 ou 12 sous.

(1) J'ai vu des femmes qui gagnaient moins de 18 sous par jour, mais aussi des hommes qui gagnaient jusqu'à 2 fr. La journée ordinaire de ces derniers est de douze heures de travail. Quand on leur en demande quinze, ce qui arrive souvent, leur salaire est alors de 2 fr. 50 c.

Elle coûte donc au premier la moitié de ses gains ordinaires, à la seconde plus de la moitié, et au troisième la totalité ou à-peu-près.

Une famille composée de quatre personnes, le mari, sa femme, un enfant commençant à travailler et un autre en bas âge, dépense chez elle, pour ses seuls alimens, 2 fr. par jour. En supposant qu'elle gagne 3 fr., les dimanches compris, il ne lui restera que 20 sous pour toutes ses autres dépenses. Mais si par une cause, qu'il est aisé de concevoir, son revenu moyen de chaque jour est au-dessous de 3 fr., elle est hors d'état de pourvoir à ses premiers besoins.

En ville, les plus pauvres ouvriers, ou les plus économes, réduisent comme il suit leur dépense journalière pour la nourriture :

Pain de ménage coûtant 17 sous 1/2 les huit livres; lorsque j'étais à Saint-Quentin	4 sous 1/2
Soupe maigre, avec des haricots, des pommes de terre, etc., ou quelquefois les bas morceaux des animaux tués à la boucherie, ou même un peu de charcuterie	6 »
	<hr/>
	10 1/2

Sur lesquels les femmes, qui mangent ordinairement moins que les hommes, obtiennent encore une économie de 1 sou à 6 liards. Mais cette économie ne s'obtient que dans des gargotes, où l'on va prendre un seul repas par jour en y portant son pain. Il faut

ajouter 2 sous ou 2 sous 1/2 pour le logement décrit plus haut.

Ainsi, voilà 12 ou 13 sous pour la nourriture et le coucher. Le blanchissage et l'entretien du linge et des habits, que le désir d'être bien vêtu rend encore plus coûteux, absorbent nécessairement le reste du salaire des travailleurs les moins rétribués. Ce n'est pas tout : le défaut d'ordre, l'imprévoyance, l'ivrognerie, aggravent très souvent, par le surcroît de privations qu'ils imposent, le triste sort des ouvriers, en même temps qu'ils retiennent un grand nombre d'autres dans une situation non moins malheureuse.

Les ouvriers en coton ne sont pas aussi misérables à Saint-Quentin qu'à Mulhouse et à Lille, parce qu'ils font moins abus des liqueurs fortes que ceux de Lille, et que Saint-Quentin n'est pas autant que Mulhouse, à beaucoup près, un centre où affluent de tous côtés de nombreuses familles entièrement ruinées, qui échangent tout-à-coup la vie et les travaux des champs contre la vie et les travaux des manufactures. Aussi, m'ont-ils paru, en général, un peu mieux portans, surtout les enfans qui sont moins maigres, moins pâles, et travaillent un peu moins jeunes que ceux de Thann et de Mulhouse.

Quant à la nourriture des tisserands à la main, disséminés dans les campagnes, elle est à-peu-près la

même que celle des ouvriers de la ville. S'ils ont du pain un peu moins blanc et mangent un peu moins de viande, en revanche il font un plus grand usage du lait. Presque tous prennent chaque matin, comme nous l'avons vu en Flandre, une tasse de mauvais café au lait, soit de chicorée pure, soit d'un mélange de chicorée et de café véritable, surtout au nord de Saint-Quentin, où l'usage en est commun parmi le peuple. Leur boisson n'est jamais que de l'eau, du moins pour les femmes et les enfans, qui ne vont pas au cabaret. Lorsque j'étais dans le pays, au prix où se vendaient alors les denrées à la campagne, un homme pouvait, à la rigueur, y nourrir sa seule personne dans son ménage avec dix sous par jour. (1)

Les excès sont aussi plus rares à la campagne qu'à la ville, les mœurs plus pures, les unions illicites moins précoces, moins fréquentes; on y est aussi plus rangé, plus laborieux, plus économe, et, par suite, moins pauvre, malgré la modicité des salaires, qui rendrait l'épargne tout-à-fait impossible, surtout à ceux qui ont des charges ou dont le travail se trouve interrompu. Mais, on l'a déjà dit, les tisserands à la main sont pour la plupart petits pro-

(1) Quatre sous de pain, deux sous pour la soupe, et quatre sous pour ce qu'il mange avec son pain.

priétaires, eux ou leurs parens les plus proches; ou bien, ouvriers de l'agriculture, ils ne fabriquent des toiles qu'aux époques de l'année où les travaux de la terre ne réclament point leurs bras. Au surplus, c'est aux environs de Saint-Quentin comme partout : ceux qui n'ont d'autre ressource que le tissage, sont très misérables.

Le plus grand nombre des ouvriers parmi les hommes faits, 3 sur 5 peut-être, mais le moindre nombre parmi les femmes sait au moins lire. (1)

Je ne les ai pas vus plus souvent malades que ne le sont ailleurs les ouvriers des mêmes professions. Comme partout, au surplus, les tisserands, qui tra-

(1) Voici, relativement à l'instruction des conscrits, les détails qui ont été publiés par le Ministre de la guerre, pour le département entier de l'Aisne :

Années.	Sachant lire seulement.	Sachant lire et écrire.	Total des deux colonnes précédentes.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Rapport des jeunes gens complètement illettrés, à ceux qui savent au moins lire, ceux-ci étant 100.
1827	251	1,781	2,032	1,603	79
1828	178	1,809	1,987	1,479	74
1829	241	2,243	2,484	1,685	68
1830					
1831	100	2,694	2,794	1,628	58
1832	131	2,749	2,880	1,374	48
1833	199	2,801	3,000	1,478	49
1834	317	3,053	3,370	1,497	44
1835	116	3,048	3,164	1,502	47
1836	46	3,368	3,414	1,638	48

Ce tableau offre la preuve que l'instruction primaire est en progrès parmi les jeunes hommes.

vailent dans des espèces de caves, n'ont pas le teint fleuri des personnes qui vivent en plein air, et tout leur aspect annonce qu'ils sont moins robustes.

Quelques étrangers viennent de temps à autre se fixer parmi eux; une fois établis, il est très rare qu'ils quittent le pays, de sorte que pour les tisserands il n'y a sensiblement ni émigration ni *immigration*. Mais il n'en est pas de même pour les ouvriers des manufactures de la ville, dont beaucoup appartiennent à la population flottante.

Il existe à Saint-Quentin une caisse d'épargnes ouverte depuis le mois de juin 1834, à laquelle, le 31 décembre 1836, les ouvriers avaient encore fait peu de dépôts (1). Ils forment, au moyen d'une retenue exercée sur leurs salaires dans quelques-unes des principales manufactures seulement, des associations de secours mutuels en faveur de ceux d'entre eux qui tombent malades. Il est à-peu-près superflu de dire qu'il n'y en a point de pareilles pour les tisserands et les autres ouvriers des villages. Quant à la caisse d'épargnes, ceux-ci, lorsque je les ai vus, n'y faisaient jamais de dépôts.

(1) Au 31 décembre 1836, le nombre des livrets était de 162 dans la classe ouvrière, de 115 dans celle des domestiques; et le 31 décembre 1837 de 231 dans celle-là et de 146 dans celle-ci. Par conséquent, contre 100 livrets de domestiques, il y en avait 141 d'ouvriers à la première époque et 158 à la seconde.

A Saint-Quentin, les manufactures de coton sont des établissemens bien moins considérables que celles du département du Haut-Rhin. Très peu comptent plus de 200 ouvriers. En outre, on est étonné, lorsqu'on a vu les grandes filatures de l'Alsace, toutes mues par des cours d'eau ou des machines à vapeur, quand ce n'est pas à-la-fois par les deux moyens, d'apprendre que sur 49 filatures en activité le 1^{er} juin 1825 dans le département de l'Aisne, il y en avait 30, les 3/5, dont le moteur était un manège ou même la force des bras (1). Dix ans plus tard, lorsque j'étais dans le pays, cet état de choses n'existait plus; mais quelques établissemens, si l'on m'a dit vrai, marchaient encore au moyen d'un manège.

J'ajoute ici quelques mots sur les ouvriers *tul-listes*, qui sont beaucoup plus nombreux dans les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, que dans le reste de la France, surtout à Calais, Lille, Douai, Saint-Quentin, et dans les villages qui entourent cette dernière ville et celle de Calais.

On assure qu'on en comptait 50,000 en 1834,

(1) M. Brayer, *Statistique précitée*, tome II, page 303.

dans toutes les localités réunies, sans y comprendre les brodeuses (1). Ils sont aujourd'hui bien moins nombreux. Plus des deux tiers se composent de femmes et d'enfans employés au bobinage, au dévidage des fils, au raccommodage, au blanchissage, à l'apprêt et au pliage des pièces de tulle. (2)

Aucune classe d'ouvriers n'a vu réduire autant ses salaires depuis 15 ou 16 ans que ceux dont il s'agit, et n'a passé plus rapidement d'une grande aisance à une sorte de détresse. En effet, l'ouvrier tulliste proprement dit, celui qui fabrique le tulle sur le métier, gagnait en 1823, jusqu'à 15 et même 20 fr. par jour, et à la fin de 1834, il gagnait seulement depuis 30 sous jusqu'à 3 fr. (3). La journée des femmes

(1) Voyez *Enquête relative à diverses prohibitions, etc.*, t. III, p. 214 et 535.

(2) Un métier à fabriquer le tulle emploie ordinairement, savoir :

Deux hommes qui travaillent, et se reposent alternativement, pendant dix-huit heures chaque jour.

Trois ouvrières au dévidage, bobinage, raccommodage, etc.

Deux autres femmes ou filles pour le blanchissage, l'apprêt, le pliage, etc.

Deux commis ou contre-maitres, hommes ou femmes, menuisiers, brodeuses, etc.

En tout, neuf personnes, dont six au moins sont du sexe féminin.

(3) Voici un tableau qui offre la preuve, pour Saint-Quentin et ses environs, de la diminution considérable des salaires payés

à cette dernière époque se payait 20 à 30 sous, et celle des enfans 10 à 15.

La position, les mœurs, les penchans, les habitudes des ouvriers employés d'une manière ou d'une autre à la fabrication du tulle, ressemblent beaucoup à ceux de l'industrie cotonnière. Mais dans les villes, leurs mœurs paraissent être meilleures. Je dis *paraissent*, car je ne les ai pas particulièrement observées.

aux ouvriers tullistes. Je l'emprunte à l'ouvrage officiel publié sur l'*Enquête commerciale* de 1834, t. III, p. 534.

Années.	Prix d'une mécanique circulaire. 76/11	Prix d'un demi-kilogram. de coton filé. n° 180.		Prix d'un rack de tulle. 76/11		Façon à l'ouvrier pour un rack de tulle. 76/11.		Prix d'un rack de broderie, 10,000 coups d'aiguilles.		
	fr.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
1823 . . .	16,000	50	»	6	50	3	»	»	60	
1827 . . .	12,000	35	20	2	75	1	50	»	50	
1834 {	Mars.	5,000	20	»	1	10	»	25	»	45
	Nov.	2,500	18	63	»	70	»	15	»	35

Il convient de dire ici que, grâce au perfectionnement des machines, l'ouvrier tulliste fabrique aujourd'hui une bien plus grande quantité de tulle qu'il y a quatorze ou quinze ans. Il en faisait alors 7 ou 8 *racks* par jour, et maintenant il peut en faire dans le même temps jusqu'à 15 ou 20 *racks*. En outre, l'industrie du tulle emploie aujourd'hui bien moins de brodeuses qu'il y a quelques années : on a fait subir au métier circulaire à tulle uni une modification qui le rend propre à faire le tulle brodé, dit *de mouches* ou *de points d'esprit*.

CHAPITRE V.

Des ouvriers des fabriques de Rouen, d'Elbeuf, de Darnétal et de Louviers.

(Époques des observations : décembre 1835 et juin 1837.)

§ I.

Des ouvriers en coton de la fabrique de Rouen.

Les principales branches de l'industrie manufacturière dans le département de la Seine-Inférieure, l'un des plus industriels, des plus commerçans, des plus riches de la France, et le plus peuplé après ceux du Nord et de la Seine, sont la filature, la teinture du coton et de la laine, et le tissage des étoffes que l'on fait avec ces deux substances. Quant à la fabrication, autrefois si active, des toiles de lin et de chanvre, les ouvriers qui s'en occupent hors des momens perdus pour l'agriculture, sont actuellement trop peu nombreux pour en parler ici.

D'après M. Lelong, ancien manufacturier et adjoint au maire de Rouen, la seule industrie cotonnière employait en 1833 les nombres suivans d'ou-

vriers dans le département de la Seine-Inférieure, savoir :

Dans les filatures.	21,000 (1)
Dans les tissages.	65,000 (2)
Dans les teintureries.	5,000
Dans les fabriques d'indiennes. .	9,000
Dans les ateliers de construction et de réparation des métiers ou machines.	5,000
Et dans ceux du boutage et de la fa- brication des cardes.	<u>2,000</u>
En tout :	107,000

auxquels il faut ajouter encore tous ceux que fait vivre la même industrie. (3)

(1) Dans 280 établissemens faisant tourner ensemble *un million* de broches; ce qui donne en moyenne, pour chacun, 75 ouvriers et 3,572 broches. En 1834, M. Fauquet-Lemaître, délégué de la filature de Rouen pour l'enquête commerciale d'alors, déclarait 240 filatures petites et grandes (V. *Enquête relative à diverses prohibitions*, etc., tome III, p. 269).

En 1790, époque où le filage du coton se faisait encore à la main ou au rouet, le nombre des fileuses employées dans le territoire de la Seine-Inférieure, pouvait être évalué, assure-t-on, à 190,000 (V. *l'Annuaire statistique du département de la Seine-Inférieure, pour l'année 1823*, tome I, p. 185).

(2) Y compris les ourdisseurs, dévideurs de trames, bobineurs, *laniers* ou *lissiers*, etc., qui sont presque tous des femmes ou des enfans.

(3) Tels que blanchisseurs, roussisseurs ou grilleurs, autres apprêteurs, brossiers, quincailliers, ferblantiers, couvreurs de rouleaux, canneleurs, préparateurs de substances tinctoriales,

Ce chiffre de 107,000 ne serait plus exact aujourd'hui; depuis 1833, et malgré la crise de 1836 et 1837, l'industrie cotonnière s'est tellement accrue dans la Seine-Inférieure, que M. Henri Barbet, maire de Rouen, l'un des manufacturiers indienneurs les plus distingués, comptait en 1834, dans les fabriques d'indiennes du département, 11,000 ouvriers environ, au lieu de 9,000. (1)

Déjà l'on estimait, dès l'année 1829, que, dans le seul département de la Seine-Inférieure, 150,000 familles et plus de 400,000 individus, c'est-à-dire plus de la moitié de la population, les 4/7, étaient plus ou moins intéressés dans l'industrie du coton (2), et

tanneurs, corroyeurs, bonnetiers, passementiers, etc., etc.

Quatre ans auparavant, en 1829, une commission dont M. Lelong faisait partie, et qui était composée des principaux fabricans de Rouen, admettait déjà 107,000 ouvriers de l'industrie cotonnière dans la Seine-Inférieure, distribués comme nous venons de le voir, à deux exceptions près. Au lieu de 9,000 dans les manufactures de toiles peintes, et de 2,000 dans la fabrication et le boutage des cardes, on en portait 5,000 et 6,000 (*Mémoire général et récapitulatif des travaux de la sous-commission d'enquête, pour l'industrie du coton*, in-8°, 122 pages. Rouen, 1829; voir les p. 18 et 19). Pour concevoir comment on trouve un même chiffre d'ouvriers de l'industrie cotonnière à quatre ans d'intervalle, il faut se rappeler qu'ils ont eu à supporter, en 1831, une crise terrible.

(1) Répartis dans soixante à soixante-dix manufactures, ce qui donne pour chacune, terme moyen, 160 à 180 ouvriers (Voyez *Enquête relative, etc.*, t. III, p. 225 et 226).

(2) Voyez le *Mémoire général et récapitulatif précité des tra-*

M. Ad. Caignard, fabricant de rouenneries et délégué de la chambre de commerce de Rouen pour l'enquête de 1834, évaluait alors le nombre des seuls ouvriers employés par la fabrique de coton de Rouen, à 129,000, tant dans la Seine-Inférieure que dans une partie des départemens de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Eure et de la Manche. (1)

En outre, M. le baron Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure, m'a dit en décembre 1835, que le nombre des ouvriers en coton et en laine de son département, était d'environ 130,000, sur lesquels il fallait en compter 106,000 à Rouen et dans un *très petit rayon* autour de cette ville. Ce serait relativement à la population totale du département, 1 sur 5 individus et demi (2). Enfin, si j'en crois plusieurs personnes, il n'y en a pas loin de 50,000 à

vaux de la sous-commission d'enquête, pour l'industrie du coton, p. 19 et 20. Voir aussi, dans l'Enquête commerciale de 1834, t. III, p. 244, la déposition de M. Caumont.

(1) Plusieurs manufacturiers de Rouen envoient des chaînes et des trames dans ces départemens. Sur les 129,000 ouvriers, M. Caignard admettait 20,000 tisserands pour le calicot, 60,000 pour les rouenneries, qui sont des toiles peintes très souvent rayées ou à carreaux, dont le centre de fabrication est à Rouen, et 49,000 bobineurs, ourdisseurs, chineurs, apprêteurs, etc. (Voyez *Enquête relative, etc.*, t. III, p. 252 et 253).

(2) La population officielle de 1831 était de 693,683 habitans, et celle de 1836, de 720,525.

Rouen : c'est à-peu-près la moitié de la population attribuée à cette ville. (1)

Tous ces chiffres, que la position particulière de ceux qui me les ont fournis rend assez vraisemblables comme approximations, sont la preuve de l'essor prodigieux des deux industries du coton et de la laine dans le département de la Seine-Inférieure.

La durée du travail par jour, les alimens, les vêtemens, le logement, le chauffage; le mélange des sexes dans les ateliers, l'initiation prématurée qui en résulte pour les jeunes gens et même pour les enfans, à ce qui se passe de plus intime entre l'homme et la femme; les mœurs, les habitudes, etc., sont ici les mêmes qu'ailleurs. Ajoutons cependant que les ouvriers de Rouen sont, après ceux de Lille, les plus mal logés que je connaisse : ils habitent, en général, dans des rues étroites, des maisons sales, humides, mal distribuées, souvent bâties en bois, et dont les chambres sont petites et obscures.

Il m'a été remis par le conseil des prud'hommes de Rouen, le tableau suivant des salaires payés dans cette ville depuis 1825 jusques et compris 1834, aux ouvriers de la fabrique.

(1) Les résultats des recensemens officiels donnent 88,086 habitans pour 1831, et 92,093 pour 1836; mais il doit y en avoir plus de 100,000.

PRIX DES JOURNEES PAYES A ROUEN AUX OUVRIERS DE DIVERSES PROFESSIONS

DE 1825 1834.

Table for years 1825, 1826, 1827, 1828. Includes professions like Indienneurs, Graveurs sur rouleaux, Imprimeurs de premières mains, etc. Columns show f. c. and f. a. rates.

Table for years 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834. Continuation of the same professions and rates as the 1825-1828 table.

Pendant un tiers environ de l'année ces ouvriers ne travaillent que moitié de la semaine ; parfois ils font des heures supplémentaires. En 1830, ils n'ont eu d'ouvrage que pendant la moitié de l'année.

Le tisserand en rouennerie ordinaire est le moins rétribué des ouvriers ; l'amélioration de sa position n'est due qu'au bas prix des céréales et de la boisson du pays. Cet avantage pourrait être détruit subitement par une suspension ou diminution de commerce. Ce n'est qu'en 1836 que les métiers Jacquart ont été mis en usage à Rouen, depuis ils y sont multipliés.

En novembre 1835, de nouveaux métiers à tisser à la main se construisaient ; ils ont dû fournir aux ouvriers de nouvelles et avantageuses facilités.

Les tisserands, leurs aides et les autres ouvriers les moins rétribués, recevaient à Rouen, par journée de travail, en 1833 et 1834 :

Les hommes, de	1 fr. 25 c. à 2 fr. » c.
Les femmes, de	» 75 1 50
Les enfans, de.	» 50 1 »

Les salaires de 1835 et 1836 manquent à ce tableau. Mais d'après mes renseignemens particuliers, aucun ouvrier n'a subi de diminution jusqu'aux derniers mois de 1836; pour plusieurs même il y a eu une augmentation réelle, quoique faible, et dans le plus fort de la crise de 1837, les salaires ne sont jamais descendus aussi bas qu'en 1831. Ils n'ont éprouvé de diminution sensible que pendant les huit premiers mois de 1837, pour les tisserands et les ouvriers, très nombreux il est vrai, qui n'étaient plus employés que quatre ou cinq jours entiers de la semaine, ou même trois jours au lieu de six.

Supposons les salaires toujours tels que les donne le tableau pour 1833 et 1834. A moins d'une maladie, d'une gêne dans l'industrie, d'un chômage, les gains d'un ménage (il faut toujours excepter celui du simple tisserand), ne peuvent guère descendre au-dessous :

	Par jour.	Par an, 300 jours de travail.
Pour l'homme, de	1 fr. 87 c.	561 fr.
Pour la femme, de	1 »	300
	<hr/>	<hr/>
	2 87	861

Mais très souvent aussi ils peuvent s'élever beaucoup plus haut.

Voyons maintenant les dépenses.

De l'aveu même des ouvriers que j'ai consultés, un ménage sans enfans peut vivre en tout temps avec ces gains. Mais si la famille se compose, comme on l'observe communément en Normandie, du mari, de sa femme et de deux enfans (1), elle a *rigoureusement besoin pour vivre*, quand ces enfans sont complètement à sa charge, et quand le pain ne coûte pas plus de 3 sous la livre, de 50 sous par jour ou de 912 fr. 50 c. pour l'année (2). Elle ne peut donc pas subsister. Mais si l'un des enfans gagne seulement 30 centimes par jour, si le mari touche plus de 2 fr. par journée de travail, ou la femme plus de 25 sous, elle le peut; et elle doit faire des épargnes si sa journée de travail lui rapporte plus de 3 fr. 7 ou 8 s., à plus forte raison quand le gain du mari seul est de 3 fr. et au-dessus, ce qui n'est pas rare.

Écoutons, sur ce sujet, deux hommes bien à même

(1) Voyez *Enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, etc.*, t. III, p. 255.

Il résulte aussi des renseignemens particuliers que j'ai recueillis à cet égard, que communément il faut compter deux enfans par ménage.

(2) On lit encore dans l'*Enquête commerciale* de 1834, qu'en supposant l'ouvrier en ménage, avec une femme et deux enfans, il ne peut guère vivre à moins de 50 sous par jour (*Ibid.*).

d'avoir une opinion fondée. Ce sont M. Lelong, précédemment cité, et un filateur de Rouen que je regrette de ne pouvoir nommer ici, qui, témoins l'un et l'autre, lors de la crise de 1831, de la détresse de la classe ouvrière, dans le département de la Seine-Inférieure, ont fait des recherches pour connaître le chiffre, réduit au taux le plus bas, des dépenses nécessaires à des ouvriers. Ces recherches sont restées inédites; mais les résultats, qui m'ont été communiqués, sans réserve aucune par les auteurs, sont les suivans :

	D'après M. C..., pour les temps ordinaires, lorsque le pain blanc ne vaut pas plus de 15 c. la livre. (1)		D'après M. Lelong, en prenant pour base de ses calculs les prix du dernier trimestre 1831, alors que le pain coûtait 19 c. la livre. (2)	
	A Rouen.	Dans les campagnes environnantes.	A Rouen.	Dans les campagnes environnantes.
POUR UN HOMME.				
	fr.	c.	fr.	c.
365 jours de nourriture. . .	339	45	273	75
52 semaines de blanchissage .	14	04	11	44
Entretien de l'habillement. .	59	70	56	70
Logement (3)	47	60	32	60
Eclairage			40	»
			4	»
<i>A reporter</i>	<u>460</u>	<u>79</u>	<u>374</u>	<u>49</u>
			<u>449</u>	<u>96</u>
			»	»

(1) Voyez l'État détaillé des dépenses admises par M. C***, à la fin de ce chapitre, notes A et B.

(2) V. l'État détaillé des dépenses admises par M. Lelong, *ibid.*

(3) D'après mes renseignemens, les loyers seraient plus élevés; et, d'une autre part, je lis dans l'*Enquête commerciale* de 1834, cette réponse de M. Ad. Caignard, à qui l'on demandait

	A Rouen.	Dans les campagnes environnantes.	A Rouen.	Dans les campagnes environnantes.
POUR UN HOMME.				
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<i>Report.</i>	460 79	374 49	449 96	» »
Chauffage	» »	» »	10 »	
Paille pour le lit.	» »	» »	1 »	
Médicamens, savon, tabac, etc.	5 »	9 80	» »	
Façons de barbe	4 60	4 60	» »	
	<u>470 39</u>	<u>388 89</u>	<u>460 96</u>	<u>345 72</u>

	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
POUR UNE FEMME AGÉE DE PLUS DE 16 ANS.				
Nourriture	215 35	189 80	211 70	
Blanchissage	18 20	18 20	37 16	
Entretien de l'habillement. .	49 70	48 20	23 40	
Logement (1)	32 60	27 60	24 »	
Éclairage			4 »	
Chauffage	» »	» »	6 »	
Paille	» »	» »	1 »	
Médicamens, savon, etc. . . .	7 25	7 75	» »	
	<u>323 10</u>	<u>291 55</u>	<u>307 26</u>	<u>250 50</u>

POUR UN MÉNAGE SANS ENFANT.

Pour avoir sa dépense totale, il faut additionner les dépenses de l'homme et de la femme, et ensuite, sur celle de la dernière, retrancher le logement, l'éclairage et le chauffage. On

obtient alors	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	760 89	652 84	734 22	567 72

la moyenne du loyer d'un ouvrier à Rouen : « L'ouvrier, à qui je suppose une femme et deux enfans, ne peut se loger à moins de 80 fr. par an, et s'il loue à part la place de son métier (à tisser), son loyer peut être porté à 100 fr. » Tout le monde sait qu'un tisserand a besoin d'un logement plus grand, à cause de son métier, que l'ouvrier qui travaille chez un maître.

(1) *Idem.*

POUR UN ENFANT AU-DES-SOUS DE 6 ANS.	A Rouen.		Dans les campagnes environnantes.	
	fr.	c.	fr.	c.
Ce que l'on accorde ou l'on accordait aux nourrices des enfans trouvés	»	»	»	»
	118	»	88	50
POUR UN ENFANT DE 6 ANS.				
	fr.	c.	fr.	c.
Nourriture	120	45	102	20
Blanchissage	10	40	7	80
Entretien de l'habillement	16	20	15	92
Entretien du couchage	10	»	10	»
Médicamens, savon, etc.	7	60	7	16
	164	65	143	08
POUR UN OUVRIER OU UNE OUVRIERE DE 12 A 16 ANS.				
	fr.	c.	fr.	c.
Nourriture	»	»	»	»
	182	50		
Blanchissage	»	»	»	»
	10	92		
Entretien de l'habillement	»	»	»	»
	18	76		
Logement	»	»	»	»
	18	»		
	»	»	230	18
			172	64

Ainsi, le *minimum* de la dépense d'un ménage serait à-peu-près comme il suit, savoir :

	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Sans enfant	760	89	652	84	734	22	567	72
Avec un enfant à la mamelle	878	89	741	34	852	22	656	22
Avec un enfant de 6 ans	925	54	795	92	898	87	710	80
Avec deux enfans, un à la mamelle et l'autre de 6 ans	1043	54	884	42	1016	87	799	30
Avec trois enfans, un à la mamelle, un de 6 ans, et l'autre de 12 ans	1273	72	1057	06	1243	05	971	94

Il résulte de tous ces calculs, que quand le travail est continuel, le salaire ordinaire, et le prix du pain

modéré, un ménage peut vivre avec une sorte d'aisance et même faire quelques économies, s'il n'a point d'enfant; que l'épargne, s'il en a un, lui devient difficile; impossible, s'il en a deux ou trois. Alors il ne peut vivre, si le bureau de bienfaisance ou la charité particulière ne vient à son secours aussi long-temps que ses enfans restent à sa charge.

Non content de savoir le montant des dépenses de première nécessité pour l'ouvrier, dans le département de la Seine-Inférieure, M. C..... a voulu savoir aussi quels sont les salaires de chacun d'eux, en supposant 300 journées de travail annuel, et connaître leur situation sous le double rapport de leurs gains et de leurs dépenses. Ses recherches l'ont conduit à dresser le tableau suivant :

TABLEAU DES SALAIRES ET DES DÉPENSES (celles-ci réduites à leur *minimum*) DES OUVRIERS DE ROUEN ET DE LA CAMPAGNE ENVIRONNANTE.

	A ROUEN.		A LA CAMPAGNE.							
	PRIX de la journée.	SALAIRE annuel.	DÉPENSES totales.	EXCÉDANT des salaires.	EXCÉDANT des dépenses.	PRIX de la journée.	SALAIRE annuel.	DÉPENSES totales.	EXCÉDANT des salaires.	EXCÉDANT des dépenses.
HOMMES.										
Fileurs <i>béliciens</i>	2 25	675	470 39	204 61	" "	2 "	600	388 89	211 11	" "
Fileurs à la vapeur ou à l'eau	2 "	600	470 39	129 61	" "	1 75	525	388 89	136 11	" "
Fileurs à bras	1 75	525	470 39	54 61	" "	" "	" "	" "	" "	" "
Hommes de journée dans les filatures	1 50	450	470 39	" "	20 39	1 50	450	388 89	61 11	" "
Enfants de 10 ans	" 60	180	215 35	" "	35 35	" 60	180	189 80	" "	9 80
Enfants de 12 à 15 ans	" 70	210	215 35	" "	5 35	" 70	210	189 80	20 20	" "
Enfants de 15 à 17 ans	1 "	300	300 "	" "	" "	1 "	300	274 "	26 "	" "
Ouvriers menuisiers	2 50	750	470 39	279 61	" "	2 "	600	388 89	211 11	" "
Ouvriers plâtriers	2 50	750	470 39	279 61	" "	2 "	600	388 89	211 11	" "
Mancuvres de 15 à 18 ans	1 50	450	300 "	150 "	" "	1 25	375	274 "	101 "	" "
Ouvriers serruriers	2 50	750	470 39	279 61	" "	2 25	675	388 89	286 11	" "
Ouvriers serruriers mécaniciens	3 "	900	470 39	429 61	" "	2 50	750	388 89	361 11	" "
Teinturiers	2 "	600	470 39	129 61	" "	" "	" "	" "	" "	" "
Jardiniers	2 50	750	470 39	279 61	" "	2 25	675	388 89	286 11	" "
Charpentiers	2 50	750	470 39	279 61	" "	2 25	675	388 89	286 11	" "
Terrassiers	2 25	675	470 39	204 61	" "	2 "	600	388 89	211 11	" "
Bâcheurs	2 25	675	470 39	204 61	" "	2 "	600	388 89	211 11	" "
Tisserands de calicot	1 40	420	470 39	" "	50 39	1 25	375	388 89	" "	13 89
FEMMES.										
Veilleuses ou soigneuses de laminoirs	" 90	270	323 10	" "	53 10	" 90	270	291 55	" "	21 55
— belys	" 85	255	323 10	" "	68 10	" 85	255	291 55	" "	36 55
Dévideuses	1 "	300	323 10	" "	23 10	1 "	300	291 55	8 45	" "
Fileuses	1 10	330	323 10	6 90	" "	1 "	300	291 55	8 45	" "
Veilleuses de continue	1 10	330	323 10	6 90	" "	1 "	300	291 55	8 45	" "
Trameuses	" 60	180	323 10	" "	143 10	" 50	150	291 55	" "	14 55
Tisserands ordinaires	1 "	300	323 10	" "	23 10	1 "	300	291 55	8 45	" "
Couturières, en journée et nourries	" 90	270	107 75	162 25	" "	" 60	180	101 75	78 25	" "
Femmes <i>id. id.</i>	1 "	300	107 75	192 25	" "	" 50	150	101 75	48 25	" "
Lessiveuses. (x)	1 50	450	323 10	126 90	" "	" 75	225	101 75	133 25	" "

OUVRIERS EN MÉNAGE.

Tisserand dont la femme tisse aussi.	720	793 49	675	680 44
Tisserand avec un enfant de 6 ans, et dont la femme <i>trame</i> aussi	600	958 14	525	823 52
Fileur <i>bélicien, id., id.</i>	855	958 14	750	823 52
Fileur en fin, <i>id., id.</i>	780	958 14	675	823 52
Fileur à bras, <i>id., id.</i>	705	958 14		
Homme de journée dans les filatures, <i>id., id.</i>	630	958 14	600	823 52
Ouvrier menuisier, plâtrier, serrurier, jardinier, charpentier, etc., chargé d'un enfant en bas âge, et dont la femme <i>trame</i>	930	958 14	825	823 52

A ROUEN.		A LA CAMPAGNE.	
Gains.	Dépenses.	Gains.	Dépenses.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
720	793 49	675	680 44
600	958 14	525	823 52
855	958 14	750	823 52
780	958 14	675	823 52
705	958 14		
630	958 14	600	823 52
930	958 14	825	823 52

Ces chiffres présentent une condition des ouvriers, plus mauvaise que les ouvriers eux-mêmes ne l'avouent : c'est la preuve d'une grande bonne foi de part et d'autre. Il en résulte, s'ils sont exacts, qu'à Rouen et dans les temps ordinaires, lorsque le pain ne coûte pas plus de 3 sous la livre, il faut au moins par chacune des trois cents journées de travail, terme moyen, à l'ouvrier célibataire, ou bien à l'homme veuf sans enfans ni autre charge, un gain de 1 fr. 57 c., et à la femme également seule et sans charge, 1 fr. 10 c.

Au-dessous de ces gains, il y a misère, et misère excessive si la différence est seulement de 10 c. Au-dessus de 1 fr. 75 c. et de 1 fr. 25 c., on peut réaliser des épargnes, mais toujours dans la supposition qu'il n'y a, pour l'ouvrier, ni chômage, ni accident, ni cherté du pain.

Une fois père de famille, celui-ci, quelle que soit son économie, ne saurait jamais pourvoir complètement aux besoins les plus pressans de son ménage, avec moins de 3 fr. 33 c. à 3 fr. 50 c. par chacune des 300 journées de travail, ou de 1000 à 1050 fr. par an, surtout s'il a, avec ses enfans en bas âge et hors d'état de gagner une partie de leur dépense, un vieux parent à soutenir, ou une femme faible et infirme.

Les ouvriers les plus pauvres et qui, à ce titre, méritent le plus notre attention, sont dans l'ordre croissant de la pauvreté :

D'abord, ceux de l'industrie cotonnière;
Puis, la classe des simples tisserands,
Enfin, les femmes.

Ces dernières sont les moins rétribuées, non-seulement d'une manière absolue, mais encore relativement à leurs besoins; de sorte que celles qui ne sont pas mariées vivent beaucoup plus souvent que les hommes dans un état de véritable indigence.

Le filateur de Rouen, à qui nous devons déjà tant de renseignemens précieux, a trouvé, en 1831, que sur 100 ouvriers *supposés continuellement employés* dans sa filature de coton, 61, c'est-à-dire les $\frac{2}{3}$, ne gagnaient pas assez pour se procurer le strict nécessaire ou ce que l'on regardait comme tel. A la vérité les 39 autres avaient un excédant de leurs recettes sur les dépenses indispensables. Mais il ne faut pas oublier que ceux-ci n'étaient pas tous, à beaucoup près, des garçons ou des veufs sans enfans, exempts de charge, n'ayant à s'occuper que d'eux-mêmes; et qu'à l'époque à laquelle se rapportent les calculs, bien peu d'ouvriers travaillaient six journées entières par semaine.

Le même fabricant a encore constaté, en 1831, que dans sa filature, où les $\frac{2}{3}$ des ouvriers ne pouvaient pas *isolément* pourvoir à leurs besoins, tous ensemble l'auraient pu en partageant entre eux la somme de leurs salaires dans la proportion des be-

soins de chacun; et, à plus forte raison, en s'associant pour vivre en commun; car la somme de leurs recettes collectives excédait d'environ 1/20 celle de leurs dépenses estimées rigoureusement indispensables (1). On suppose dans ce calcul, ce qui est contraire à la réalité, que les ouvriers n'ont eu à subir aucun chômage.

On aura une idée de la malheureuse situation

(1) Voici un tableau qui le prouve. Il présente la situation des ouvriers d'une filature de coton mue par une pompe à feu de la force de 12 chevaux, et située dans un faubourg de Rouen. Il a été dressé d'après les feuilles de paie des mois de juin, juillet et août 1831, alors que le pain était cher et les salaires faibles.

	NOMBRE OUVRIERS.	LEURS		GAIN NET		DEPENSE	
		AGRS.		ANNUEL.		ANNUELLE.	
			ans.	de chacun	de tous.	de chacun	de tous.
Chauffeur	1	20 à 25	1,025 36	1,025 36	484 25	484 25	
Batteurs	2	12 14	180 60	361 20	206 82	413 64	
Étaleur	1	14 16	201 28	201 28	206 82	206 82	
Veilleurs ou veilleuses de cardes	5	10 12	145 28	726 40	206 82	1,034 40	
Veilleuses aux laminoirs	4	18 45	251 96	1,007 84	309 55	1,238 20	
— aux tordans	2	18 35	264 52	529 04	309 55	619 10	
Débourreurs	2	25 50	454 »	908 »	484 25	968 50	
Contre-mâtres des cardes	1	30 50	1,015 28	1,015 28	484 25	484 25	
Veilleuses au rota	2	15 16	251 96	503 92	309 55	619 10	
Id. Id.	1	15 16	200 »	200 »	309 55	309 55	
Id. Id.	1	12 14	152 »	152 »	206 82	206 82	
Fileurs en gros, sur 120 broches	2	25 45	785 56	1,571 12	484 25	968 50	
Leurs rattacheurs	2	12 16	260 »	520 »	309 55	619 10	
Fileur en gros sur 66 broches	1	25 40	614 12	614 12	484 25	484 25	
Son rattacheur	1	12 »	182 »	182 »	206 82	206 82	
Fileurs en fin sur 216 à 240 broches	14	25 45	660 16	9,242 24	484 25	6,779 50	
Leurs rattacheurs	14	10 12	156 »	2,184 »	206 82	2,895 48	
Femmes ou jeunes gens, sur des métiers de 132 à 144 broches	18	16 40	348 »	6,264 »	309 55	5,571 90	
Leurs rattacheurs	9	7 9	104 »	936 »	206 82	1,861 36	
Homme de magasin	1	» »	604 »	604 »	484 25	484 25	
Femme de magasin	1	» »	354 »	354 »	309 55	309 55	
Dévideuses	14	20 45	252 »	3,528 »	309 55	4,333 70	
Portière	1	» »	252 »	252 »	309 55	309 55	
	100			32,881 80		31,408 31	
				31,408 31			
				1,473 49			

du simple tisserand en calicots ou en rouenneries par les détails suivans :

Il fabrique ordinairement 900 aunes de rouennerie en neuf chaînes ou pièces de 100 aunes chacune, pendant son semestre d'hiver, c'est-à-dire du 15 septembre au 15 mars.

Il doit payer pour ces neuf chaînes :

	D'après le manuscrit de M. Lelong, cité plus haut.		D'après un tisserand de Rouen. (1)	
	fr.	c.	fr.	c.
Au rentreur de la chaîne	9	»	6	50
A la trameuse, pour supplément.	4	»	6	50
Au marchand de parement.	13	»	6	50
A divers, pour cordes, entretien des navettes, brosses, etc	2	70	»	»
Pour se chauffer et s'éclairer	39	25	22	10
Place du métier	»	»	6	50
	<hr/>		<hr/>	
	67	95	48	10
	<hr/>		<hr/>	

	D'après M. Lelong.		D'après le filateur non nommé.	
	fr.	c.	fr.	c.
Pendant les six mois d'hiver qu'il emploie à fabriquer les 900 aunes de rouennerie, la <i>dépense personnelle</i> du tisserand, que nous supposons habiter la campagne où il vit à meilleur marché qu'en ville, sera de.	172	86	194	45

(1) M. Ch. Noiret (Voyez les *Mémoires d'un ouvrier rouennais*, in-16, Rouen 1836 ; à la page 10).

	D'APRÈS M. Lelong.		D'APRÈS le filateur non nommé.	
	fr.	c.	fr.	c.
Total des valeurs consommées par lui pendant les six mois	240	81	242	55
Lors de la livraison des pièces, le fabricant lui donne pour la main-d'œu- vre et pour les avances faites, depuis 187 fr. 50 c. jusqu'à 225 fr. (1)				
Si c'est 225 fr., il s'en faudra, pour que le tisserand puisse s'entretenir, de.	15	81	17	55
Si nous supposons que c'est 187 fr. 50 c., il lui manquera encore davan- tage : ce sera.	63	31	55	05

Le tisserand qui continuerait à tisser en été, serait exempt, pendant cette saison, des frais de chauffage et d'éclairage. Mais, on l'a déjà dit, la plupart s'occupent alors de l'agriculture, surtout à l'époque des récoltes.

Plusieurs personnes, effrayées de ces calculs, pourront croire que j'ai présenté le sort des tisserands comme plus malheureux qu'il ne l'est en effet, tandis que de leur côté les ouvriers soutiendront bien plutôt que je n'ai pas assez fait ressortir leur détresse habituelle.

A ceux-ci je répondrai : les hommes qui ont évalué les dépenses strictement nécessaires à votre entretien, ont été plus exigeants pour vous que vous ne

(1) A raison de 25 à 30 sous par jour, ou de 20 c. 2/3 à 25 c. l'aune.

l'êtes fréquemment vous-mêmes. Aux autres, qui seraient tentés de croire que les gains des ouvriers sont au-dessus de leurs besoins, ou ces besoins au-dessous des chiffres donnés ici, qu'autrement ils seraient déjà tous morts de faim ou de misère, je dirai : « J'ai com-
« pris dans la dépense de l'ouvrier son logement, qu'il
« ne paie pas quand il ne peut se procurer les choses
« qui sont encore plus nécessaires à son existence ;
« son vêtement qu'il ne renouvelle pas, le blanchis-
« sage de ses haillons qu'il porte tout sales, et 70
« à 95 centimes par jour pour sa nourriture, alors
« qu'il vit forcément avec 3 ou 4 sous de pain et 3
« ou 4 sous de pommes de terre. »

Et ces paroles, si empreintes d'une véritable sollicitude pour le malheur, je les ai prises dans le manuscrit de l'un de ces fabricans que les ouvriers accusent continuellement d'égoïsme, ou d'une froide insensibilité aux souffrances des familles exploitées par eux.

J'ai visité à Rouen, dans le plus grand détail, plusieurs maisons où les ouvriers isolés se logent et mangent, surtout les hommes. Le logeur qui les reçoit au prix le plus bas, en exige 6 fr. par mois pour les coucher deux dans un lit et leur tremper chaque jour la soupe, dont il ne fournit que le bouillon, qui est gras quatre fois par semaine et maigre trois fois. L'ouvrier achète lui-même son pain et paie à part le peu de viande qu'il mange.

Dans celle de ces maisons où il est le mieux, il donne par mois pour son lit :

4 fr. s'il le partage avec un autre;

5 fr. s'il y couche seul;

Et 6 fr. quand il n'y a personne avec lui dans un très petit cabinet. (1)

De la soupe, de la viande, des légumes, de l'excellent pain, du cidre coupé au tiers ou à moitié d'eau, voilà ses alimens ordinaires dans cette maison. Je les ai goûtés, ils étaient très bons. Pour être ainsi nourri, il lui en coûte par jour depuis 20 sous jusqu'à 30 (2). Quand ce n'est pas plus de 20 sous,

(1) Ces lits se composent d'une bonne paille, d'un bon matelas, d'un traversin, d'une paire de draps, et, suivant la saison, d'une ou de deux couvertures. Ils m'ont paru, avec leurs accessoires, assez proprement entretenus, et, en général, pas trop rapprochés les uns des autres dans les chambres, du moins dans la maison dont il s'agit, où ne vont point les ouvriers dont le salaire journalier est habituellement au-dessous de 50 sous.

(2) Celui qui tient cette maison ne permet pas aux femmes d'y entrer, ni aux gens ivres de rester dans la pièce à manger, qui sert aussi de cuisine. Il ne vend à boire à personne : c'est seulement en prenant ses repas qu'on peut y avoir du cidre ou du vin. C'est à cet homme, connu dans tout Rouen sous le nom de Normand, quoiqu'il s'appelle Gossiou, que les ouvriers nouvellement arrivés en ville ou sans travail s'adressent pour être placés chez les fabricans et entrepreneurs d'ouvrages, et que ces derniers demandent des ouvriers. Il exerce sur ceux-ci, qui l'aiment singulièrement, une très grande influence, et par son caractère et par une force prodigieuse qu'annonce une apparence herculéenne, et qui lui permet au besoin de les mettre à la raison.

il faut compter : pour le pain 6 ou 8 sous ; pour le mets du déjeuner 4 sous ; pour celui du dîner, le bouillon compris, 6 sous ; pour un peu de cidre, de 2 à 4 sous.

Il y a des maisons semblables pour les femmes ; un lit s'y loue le même prix, mais la nourriture y revient à 15, 18 ou 20 sous au plus par jour. Moyennant cette dernière somme elles sont assez bien : on leur donne jusqu'à du cidre et même le matin du café au lait. On remarque qu'elles se logent, plus souvent que les hommes, seules, ou deux à deux, dans des cabinets, qu'elles paient alors depuis 6 fr. par mois jusqu'à 10.

D'après le témoignage unanime des logeurs d'ouvriers, des ouvriers eux-mêmes, et de beaucoup d'autres personnes encore, à Rouen, un artisan quand il est seul pourvoit amplement à tous ses besoins, y compris même, chaque semaine, quelque chose pour ses plaisirs, avec un peu moins de 40 sous par jour ; et hors les époques de crise industrielle il n'y a guère de misère, dans cette ville et

Sapeur-pompier de la garde nationale, il s'est distingué, m'a-t-on dit, dans plusieurs occasions où il s'agissait d'arrêter des incendies : au premier appel, il court où est le feu, suivi d'une vingtaine de ses locataires les plus robustes et les plus adroits, qu'il excite et qui rivalisent de zèle avec lui. J'ajoute que ces détails se rapportent à l'année 1835, époque à laquelle je les ai recueillis.

les environs, que celle qui résulte de l'inconduite, excepté, depuis un certain nombre d'années, pour les tisserands.

Les serruriers', fondeurs, menuisiers, tourneurs, monteurs de métiers, mécaniciens, etc., sont ceux dont le travail est le mieux payé, et dont les mœurs sont aussi les plus mauvaises. Comme partout, ils dépensent une grande partie de leurs gains à boire. L'ivrognerie est tellement leur vice, que j'en ai vu, en juillet 1837, au plus fort de la crise d'alors, un assez grand nombre ivres dans les guinguettes et les cabarets des faubourgs de la ville, où beaucoup même entraînaient avec eux leurs femmes et leurs enfans. Aussi, les uns ne font-ils pas communément plus d'épargnes que les autres, et leurs logeurs m'ont-ils affirmé ne pas être payés plus exactement par les mieux rétribués que par ceux qui gagnent le moins. Cependant, il n'y a pas parmi eux autant d'ivrognes que parmi les ouvriers de Lille. A Rouen, d'ailleurs, ils boivent moins d'eau-de-vie que dans le chef-lieu du département du Nord, et cette eau-de-vie est de bien meilleure qualité; elle résulte de la distillation du vin ou du cidre, et non de la distillation du grain.

Enfin, comme les ouvriers de Rouen sont bien moins misérables que ceux de Lille, leur santé est aussi bien meilleure.

Les environs de Rouen offrent, sur les bords de la Seine et des rivières affluentes, le Bolbec, le Cailly, le Robec, et principalement à Darnétal, à Bolbec, à Déville, etc., un très grand nombre d'usines où l'on travaille le coton. Le sort des ouvriers n'y est en rien moins bon qu'à Rouen. Ils m'ont paru, en général, un peu plus propres que ceux de cette ville; et l'on m'a affirmé que leurs mœurs valent mieux à tous égards, particulièrement en ce qui concerne les rapports illicites et prématurés des sexes, qui là, néanmoins, seraient encore d'une fréquence déplorable et une cause d'épuisement pour les jeunes gens. Partout ils peuvent vivre d'autant plus facilement, quand leur travail est recherché et lorsqu'ils ont une bonne conduite, que leurs salaires sont à très peu près les mêmes qu'à Rouen (1), que pour eux, les logemens

(1) En voici la preuve dans le tableau suivant des salaires journaliers payés en 1835 dans une filature de coton sise au Houlme, et dans une fabrique d'indiennes sise à une lieue de Rouen, sur la route de Pont-de-Larche.

1^o DANS LA FABRIQUE D'INDIENNES :

	fr.	c.	fr.	c.
Imprimeurs sans distinction, des deux classes				
(hommes)	5	»		
Tireurs.	»	60	»	»
Manceuvres (hommes)	1	75	à	2

2^o DANS LA FILATURE :

Contre-maître	3	»	à	4	»
Débourreurs.	2	50	»	»	
Fileurs (hommes), rattachés déduits.	2	10	à	2	60

sont moins chers, les droits d'octroi sur les denrées nuls ou moins forts, et les occasions de dépenses, de débauches, moins répétées, moins entraînant.

La durée de la journée est, dans les filatures et les tissages mécaniques des environs de Rouen, comme en ville, de 15 à 15 heures 1/2, sur lesquelles on en accorde deux pour les repas, ou seulement une et demie. Mais dans plusieurs filatures on travaille ordinairement sans interruption pendant les vingt-quatre heures. Dans celles-ci, les ouvriers sont divisés en deux services ou relais, l'un de jour, et l'autre de nuit. Le service de jour est de 14 heures réduites à 12 1/2 de travail effectif, à cause des repas, le service de nuit de 10 heures réduites à 9 pour la même cause. Le salaire est égal pour les deux. Selon les établissemens, les mêmes ouvriers font toujours le même service, ou bien alternativement celui de jour et celui de nuit pendant une semaine. J'ai visité une de ces dernières filatures où tous les

	fr.	c.	fr.	c.
Un empaqueteur	2	25	»	»
Fileuses qui n'avaient point de rattacheurs . . .	1	25	à	1 75
Femmes employées au <i>rotas</i> et au dévidage . . .	1	25	à	1 50
Etireuses ou veilleuses de cardes.	1	25	»	»
Empaqueteuses	1	»	à	1 25
Femmes employées au battage mécanique et au nettoyage du coton	1	10	»	»
Enfans employés au nettoyage	»	70	»	»
Rattacheurs-bobineurs.	»	40	à	» 60

travailleurs m'ont paru être en bonne santé, mais parmi eux il n'y avait pas de jeunes enfans.

Ce qui vient d'être dit du bien-être habituel des ouvriers de la campagne, ne s'applique point à la classe des tisserands en coton (1), qui est ici, comme presque partout, la plus mal rétribuée, la plus pauvre, par conséquent la plus malheureuse. Ils travaillent tous jusqu'à 15 ou 17 heures par jour, non compris le temps des repas, et pour un salaire si modique, qu'à Darnétal, à une lieue de Rouen, un habitant, auteur d'un ouvrage sur cette petite ville, évalue leurs gains à 5 fr. 40 c. seulement par semaine ou 18 sous par jour. Sur cette somme, ils sont obligés, ajoute-t-il, de s'éclairer, de se chauffer et de se fournir de colle ou parement (2); ce qui certes est au-dessous de la vérité dans les temps ordinaires (3). Les tisserands, qui sont encore ici, comme presque

(1) Appelés *toiliers* dans le pays.

(2) V. *Notice historique, topographique et statistique sur la ville de Darnétal, et sur les divers genres d'industrie exercés dans cette ville, depuis son origine jusqu'à 1835*, par Alexandre LESGUILLEZ, p. 325.

(3) Je n'en veux d'autres preuves que le tableau donné plus haut des prix de journées, duquel il résulte que c'est seulement en 1831 que le salaire est descendu aussi bas pour la rouennerie commune; que les documens précités de MM. Lelong et C....; et que les détails publiés par M. Ch. Noiret, tisserand à Rouen, qui n'a pas dû présenter ses bénéfices comme plus forts qu'ils n'étaient réellement, et desquels il ressort que pour faire des mouchoirs

partout, les ouvriers généralement les plus rangés, de l'industrie cotonnière, laissent heureusement, du moins ceux des campagnes, le tissage pendant quatre ou cinq mois de l'année, pour les travaux sou-

de coton, qui ne sont pas l'article le mieux payé, un ouvrier recevait en 1835 de 6 à 9 francs par semaine.

Voici d'après M. Noiret, les prix de main-d'œuvre payés à Rouen en 1815 et 1835, pour le tissage d'une douzaine de mouchoirs :

LARGEUR des mouchoirs.	1815.		1835.	
	fr.	c.	fr.	c.
5/4	30	» à 32	»	4 50 à 4 75
4/4	16	» à 17	»	3 » à 3 25
13/16	12	» à 13	»	2 50 » »
3/4	8	» à 9	»	2 » » »
11/16	5	» à 5 50	»	1 50 » »

Le travail des ouvriers d'une force ordinaire est à-peu-près réglé dans la proportion suivante :

- 5/4, deux douzaines par semaine.
- 4/4, deux douzaines et demie.
- 13/16, trois douzaines par semaine.
- 3/4, trois douzaines et demie.
- 11/16, quatre douzaines.

Ce qui fait par semaine 30 à 31 aunes d'étoffes, et pour les gains :

	1815.		1835.	
	fr.	c.	fr.	c.
Pour les 5/4	60	» à 64	»	7 » à 9 50
4/4	40	» à 42 50	»	7 50 à 8 12 1/2
13/16	36	» à 39	»	7 50 » »
3/4	28	» à 31 50	»	7 » » »
11/16	20	» à 22	»	6 » » »

Sur lesquels, il est vrai, il faut déduire, par semaine, d'après

vent plus rudes, mais plus lucratifs de l'agriculture. Si le tisserand de la ville de Rouen n'était pas mieux payé que celui des villages, il ne pourrait jamais soutenir la concurrence : il la soutient cependant, malgré son loyer plus cher, parce qu'étant plus habile et sous la main du fabricant, on lui confie la confection des étoffes les plus difficiles ou les plus nouvelles, dont la façon est plus chère.

§ II.

Des ouvriers en laine des fabriques de Darnétal, d'Elbeuf et de Louviers.

Après l'industrie du coton (1), la plus répandue dans le département de la Seine-Inférieure, est celle des étoffes de laine; elle est concentrée dans les villes d'Aumale, de Darnétal et surtout d'Elbeuf.

On ne trouvera rien ici concernant les opéra-

M. Noiret, pour le rentrage de la chaîne, le parement, l'éclairage, etc., non compris les réparations et remplacemens d'outils, une somme de 1 fr. 85 c., ou d'après M. Lelong, 2 fr. 62 c., du moins en hiver, époque de l'année où l'éclairage et le chauffage augmentent beaucoup ces frais.

(1) Son développement, déjà immense, marche avec tant de rapidité, que peut-être dans peu d'années ce département sera, toute proportion gardée, en avant de celui du Haut-Rhin, où cependant l'industrie cotonnière ne s'arrête pas. C'est, je crois, une question de fabricans.

tions nombreuses que nécessite la fabrication de ces étoffes : plus loin elles seront décrites. (1)

L'auteur déjà cité, de l'ouvrage sur Darnétal (2), estime que la draperie y occupe de 11 à 1200 ouvriers, pour la plupart tisserands ou employés dans les filatures, et que leurs salaires journaliers sont communément,

Ceux des hommes, de 1 fr. 80 c. à 2 fr. » c.
 — — femmes, — 1 » — 1 10
 — — enfans, — » 50 — » 75 (3)

Les renseignemens recueillis par moi sur les lieux confirment ces gains ou à-peu-près, et offrent la preuve que les tisserands des étoffes de laine en ont de meilleurs que les tisserands des toiles de lin et de coton. (4)

(1) Seconde section de ce volume, chap. I^{er}.

(2) M. Lesguilliez.

(3) Voyez les pages 288 et 305 de l'ouvrage précité.

(4) Voici les salaires journaliers qui résultent de mes recherches :

HOMMES.			
	fr.	c.	à fr. c.
Fileurs.	2	80	» »
Tondeurs de draps.	2	75	» »
Laineurs	2	»	» »
Mancœuvres ou journaliers	1	75	2 »
<i>Tisserands travaillant chez eux</i>	1	67	2 »
Boudineurs dans les filatures.	1	67	» »
FEMMES.			
Soigneuses ou veilleuses de cardes	1	10	» »

J'ai peu de choses à dire sur les ouvriers de la fabrique bien plus importante et bien plus connue d'Elbeuf. Le développement qu'elle ne cesse de prendre augmente chaque jour leur nombre. Ainsi, on l'évaluait vers 1823, à 9,400 (1), et en 1834, dans l'enquête commerciale d'alors, à 25 ou 30,000 (2). Mais à Elbeuf on pense généralement qu'à cette dernière époque il n'y en avait pas plus de 20,000.

Les ouvriers employés dans les ateliers d'Elbeuf habitent la ville ou les campagnes. Parmi les derniers, les uns ne demeurent pas à plus de cinq quarts de lieue, et retournent chaque soir dans leurs familles, et les autres, qui demeurent jusqu'à trois lieues ou même trois lieues et demie, couchent en

	fr.	c.	à fr.	c.
Rentrayeuses et couturières	1	10	»	»
Fileuses qui n'ont pas de rattacheur	1	»	»	»
Boudineuses	»	90	1	»
Femmes à la journée	»	90	1	»
ENFANS.				
Rattacheurs aidant les fileurs.	»	75	1	»
Boudineurs	»	60	»	75
Rattacheurs des carderies	»	40	»	60

(1) Dont 2,400 employés dans les filatures.

2,700 faisant aller 1,200 métiers à tisser,
et 4,300 employés aux autres mains-d'œuvre.

(Voyez l'*Annuaire statistique du département de la Seine-Inférieure*, pour l'année 1823, publié par ordre de M. le Préfet, t. 1, p. 212 et 217).

(2) Voyez t. III. p. 49.

ville, dans des chambres communes, et chez des gens qui leur trempent ordinairement la soupe. Presque tous vont chez eux une ou deux fois par semaine, mais toujours le samedi soir; ils en reviennent le lundi matin chargés de provisions pour la semaine.

Ils gagnaient par jour en 1834, d'après les délégués de la chambre de commerce d'Elbeuf, et en 1835, d'après des renseignemens qui m'ont été donnés :

LES OUVRIERS LES PLUS HABLES.	Les hommes.				Les femmes.				Les enfans.				
	fr.	c. à fr.	c.		fr.	c. à fr.	c.		fr.	c. à fr.	c.		
Selon M. Lefort . .	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— M. V. Grandin.	3	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— mes renseignemens en 1835.	3	»	3	80	»	»	»	»	»	»	»	»	»
LES OUVRIERS ORDINAIRES.													
Selon M. Lefort . .	2	»	»	»	1	25	»	»	»	75	»	»	»
— M. V. Grandin.	1	75	2	»	1	»	1	25	»	75	1	»	»
LES OUVRIERS LES MOINS HABLES. (1)													
Selon M. Lefort . .	1	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— M. V. Grandin.	1	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— mes renseignemens en 1835.	1	50	»	»	»	75	»	»	»	45	»	»	»

Ces salaires étaient ceux des simples ouvriers. Ils

(1) Voyez *Enquête relative à diverses prohibitions, etc.*, t. III, p. 48 et 66.

n'ont pas baissé, à bien dire, dans la crise de 1837, du moins jusqu'au mois de juillet (1). Il paraît, au reste, qu'ils ont très peu varié depuis 18 ou 20 ans, et qu'ils suffisent d'autant mieux à l'entretien des ouvriers, que la plupart sont rangés, laborieux et savent se contenter du nécessaire. Beaucoup font ou passent pour faire des épargnes, surtout ceux qui vont chez eux chaque semaine, dans les villages, chercher des vivres, et plus particulièrement encore, lorsqu'ils exploitent un petit champ ou sont propriétaires de leur habitation.

L'inconduite cependant cause la gêne d'un cer-

(1) En voici une preuve dans les prix suivans des journées, qui, si l'on m'a dit vrai, étaient payés en juillet 1837, dans deux établissemens d'Elbeuf que j'ai visités alors :

	fr.	c.	à	fr.	c.
Fileurs.	3	»	3	67	
Tisserands.	2	25	»	»	
Tondeurs et laineurs	2	»	2	25	
Laveurs et teinturiers	1	75	2	25	
Hommes à la journée	2	»	»	»	
Tisserandes, en supposant qu'elles n'é-					
taient pas distraites de leur occupa-					
tion par les soins du ménage	1	50	»	»	
Aides des tondeurs et laineurs	1	25	1	50	
Rentrayeuses.	1	25	»	»	
Trieuses de laines	1	»	»	»	
Femmes à la journée	1	»	»	»	
Femmes, et enfans au-dessus de 11					
à 12 ans employés au cardage.	»	75	1	10	
Rattacheurs dans les ateliers de filage.	»	67	»	»	
Enfans et jeunes gens.	»	60	1	25	

tain nombre, surtout à Elbeuf et dans la classe des teinturiers qui sont, avec les serruriers, les moins sobres et les moins économes. Toutefois, dans cette ville, l'inconduite ne s'observe pas, proportion gardée, autant qu'à Rouen : peu d'ouvriers s'y reposent les lundis, et depuis environ une douzaine d'années l'ivrognerie y devient de moins en moins fréquente. On est parvenu à ce résultat, dans plusieurs manufactures, en imposant une amende à l'homme vu ivre, ou qui ne se présente pas à l'atelier le lundi, et en le renvoyant à la seconde ou à la troisième fois.

Les ouvriers économes, et nous venons de voir qu'il y en a beaucoup, remettent ordinairement à leurs femmes le salaire entier de la semaine, lorsqu'ils viennent de le toucher. Communément aussi les parens font remise au jeune homme, arrivé à l'âge de raison, d'une partie de ses gains, pour ses plaisirs et ses dépenses particulières.

Les femmes préparent seules les trames, et entrent pour $1/5$ ou $1/4$ dans le nombre des tisserands. Ce sont presque toujours elles que les fabricans d'Elbeuf réforment d'abord dans les temps de crise, parce que leur coup de balancier est moins fort que celui des hommes. Ainsi, dans les temps malheureux, leur faiblesse ajoute encore à leur misère.

Deux courts séjours à Elbeuf et dans les villages voisins, ne m'ont permis de faire par moi-même

qu'une observation certaine : c'est que les ouvriers de tout sexe et de tout âge s'y portent bien et sont assez bien vêtus, nourris et logés. Partout, d'ailleurs, les ouvriers normands sont dans une meilleure position que ceux d'Amiens et des villages environnans.

Des associations ayant pour but de procurer des secours à ceux de leurs membres qui tombent malades, existent dans la Seine-Inférieure; mais il paraît qu'elles y sont peu répandues, et l'on doit regretter que l'administration de ce département n'ait rien fait pour multiplier ces utiles institutions qui amélioreraient si efficacement les mœurs des travailleurs partout où elles sont bien organisées. (1)

On m'a dit, à Rouen, que les ouvriers de cette ville commençaient à faire des dépôts à la caisse d'épargnes, lorsque la crise de 1837 est arrivée. Mais ceux de la campagne se refusaient encore à lui confier leur argent.

En résumé, la condition des ouvriers manufacturiers du département de la Seine-Inférieure, du moins de ceux qu'emploient en si grand nombre les deux industries du coton et de la laine, paraît être, *habituellement et en général*, aussi bonne qu'il est possible de l'espérer, excepté pour les tisserands en

(1) Il y en avait deux en 1835 dans la petite ville de Darnétal, et leurs réglemens étaient assez sages. La plus ancienne des deux a été établie en 1821.

coton. Cette condition, meilleure encore pour les ouvriers en laine que pour ceux de l'industrie cotonnière, serait même assez satisfaisante sous le rapport moral, sans les ouvriers de la ville de Rouen, qui sont bien loin cependant d'offrir le spectacle d'abrutissement et de corruption que présentent ceux de Lille. Mais, d'un autre côté, dans la Seine-Inférieure, comme dans presque tous les autres pays de manufactures, la trop libre communication des sexes dans les ateliers, amène entre eux des désordres portés jusqu'aux plus graves excès, à Rouen, à Darnétal, à Déville, au Houlme, etc., et à Elbeuf, surtout dans la première de ces villes, et ce qui est bien plus déplorable encore, c'est qu'ils commencent bien avant l'âge qui, sans les autoriser, donne au moins la force de les supporter.

A quelques lieues d'Elbeuf, sur la même rive de la Seine, mais dans le département de l'Eure, est la fabrique des draps de Louviers. Celle-ci, qui ne produisait que des draps superfins ou chers, était autrefois la plus considérable; c'est le contraire aujourd'hui.

Je ne l'ai pas visitée, mais je sais que ses ouvriers gagnent les mêmes salaires que ceux d'Elbeuf, et sont du reste, dans les mêmes conditions ou à très peu près. Cependant, si j'en crois quelques fabricans de cette dernière ville, il y aurait une légère diffé-

rence : les ouvriers de Louviers seraient, en général, un peu moins laborieux, et un peu moins rétribués que ceux d'Elbeuf.

Quoi qu'il en soit, les manufactures de Louviers employaient, en 1834, d'après l'enquête commerciale d'alors, environ 6000 travailleurs (1), et toute la fabrique 7 à 8000 (2). Leurs gains étaient :

	D'APRÈS LA DÉPOSITION DE MM.									
	Jourda, Riboulet (3).				Poitevin (4).					
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.		
Pour les hommes, de.	1	75	à	3	»	1	60	à	3	50
— femmes . . .	1	»	à	1	25	1	»	à	1	25
— enfans . . .	»	75	»	»	»	70	à	80		

c'est-à-dire comme à Elbeuf.

Et ils suffisaient, assure-t-on, pour placer les ouvriers, qui sont communément rangés (5), dans une condition passable (6) et même heureuse. (7)

Je dois les renseignemens suivans à la complaisance de M. Hipp. Passy, que sa position particulière a mis à même de bien savoir la vérité :

(1) Voy. *Enquête relative à diverses prohibitions, etc.*, tome III, p. 102.

(2) *Id.*, p. 96

(3) *Ibid.*

(4) *Id.*, p. 102.

(5) *Id.*, p. 97.

(6) *Id.*, p. 102.

(7) *Id.*, p. 97.

« Nombre d'ouvriers employés dans les six premiers mois de 1833, à la filature de la laine et à la fabrication des draps, 5775.

Prix des journées de travail à la même époque :

Hommes de 1 fr. 75 à 2 fr. »
 Femmes — 1 » — 1 25.
 Enfants depuis l'âge de 10 ans

jusqu'à celui de 17 ans. . — » 55 — » 90.

« Vers le milieu de 1833, les salaires ont commencé à s'élever, et, à la fin de 1835, ils étaient notablement plus forts.

« Voici maintenant ceux qui ont été payés en ville dans une filature de laine, pendant la première quinzaine du mois d'avril 1838.

NOMBRE DES OUVRIERS, 244.

HOMMES, 97.

Ouvriers diableurs.

7 diableurs ont gagné par jour :		fr. c.
1	chef d'atelier à la tâche.	4 30
1	ouvrier <i>idem</i>	2 68
1	<i>Idem.</i>	1 92
1	à la journée.	1 30
3	jeunes ouvriers à la journée.	1 »

Débourreurs.

3 déboureur à la journée ont gagné :		
1	1 75
2	1 35

Fileurs sur métiers de 120 broches

(payés à la tâche.)

35	ont gagné par jour de travail.	fr. c.
	Le plus actif	3 58
	Le moins actif	2 35

Fileurs sur métiers de 60 broches

(payés à la tâche.)

17	ont gagné par jour de travail :	
	Le plus actif	3 06
	Le moins actif	1 69

Boudineurs

(payés à la tâche.)

18	ont gagné par jour de travail :	
	Le plus actif	3 85
	Le moins actif	2 55

*Hommes de peine dans les magasins ,
et journaliers.*

17	payés à la journée ont gagné par jour de travail :	
	9	2 »
	8	1 50

ENFANS, 107.

Rattacheurs de métiers à 120 broches

(payés à la tâche en raison de l'ouvrage fait.)

35	ont gagné par jour :	
	Le rattacheur attaché au métier du fi- leur le plus actif	1 19
	Le rattacheur attaché au métier du fi- leur le moins actif	» 67

Rattacheurs de carderie.

(Enfans de 10 à 14 ans payés à la journée.)

72	ont gagné par jour de travail :	» 50
----	---------------------------------	------

FEMMES ET JEUNES FILLES, 40.

Dévideuses (femmes)

(à la tâche).

22	ont gagné par jour :	fr. c.
	La plus active	1 94
	La moins active	1 55

Drousseuses (jeunes filles de 12 à 20 ans)

(payées à la journée).

18	ont gagné par jour :	
3	1 10
14	» 90
1	» 75

Les gains quotidiens ou salaires indiqués dans l'état ci-dessus peuvent être considérés comme formant des moyennes habituelles.

« Ces chiffres, m'écrivait M. Passy, ont toute l'exactitude désirable et représentent les moyennes ordinaires du prix du travail. Vous remarquerez que les gains des dévideuses à la tâche sont très forts pour des femmes.

« Si l'on voulait faire le compte d'une famille ouvrière dont le chef serait fileur, la femme dévideuse et un enfant rattacheur, en calculant à raison de 300 jours de travail par an pour le père et l'enfant, et de 250 seulement pour la femme, on trouverait que cette famille gagne de bons salaires.

« En effet :

« Un fileur de moyenne habileté, pour 300 jours de travail, à 2 fr. 96 par jour, reçoit par an	888 fr.
« Une dévideuse, pour 250 jours à 1 fr. 74 par jour.	435
« Un rattacheur, pour 300 jours, à 0 fr. 93 par jour	279
Total.	1602.»(1)

NOTES A ET B.

(A) *État détaillé des dépenses habituelles admises par M. C***, pour la nourriture, le blanchissage et l'habillement des personnes de la classe ouvrière, à Rouen et dans les campagnes environnantes (Voyez la page 146 de ce volume).*

POUR UN HOMME.	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	f.	c.	f.	c.
<i>Nourriture par jour.</i>				
2 livres de pain.	»	30	»	28
Fromage.	»	10	»	10
Légumes, viande, etc.	»	20	»	15
Bouillon (<i>claire de soupe</i>) au dîner et au souper	»	13	»	12
Un pot de boisson (<i>cidre coupé, etc.</i>).	»	20	»	10
	»	93	»	75

(1) Ajoutons qu'à l'époque où M. Passy voulait bien me donner ces renseignements, le 2 septembre 1838, le prix du travail était sensiblement plus élevé à Louviers qu'il ne l'avait été au mois d'avril.

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	f.	c.	f.	c.
<i>Blanchissage par semaine.</i>				
1 paire de bas.	»	5	»	5
1 chemise.	»	15	»	10
1 mouchoir de poche.	»	5	»	5
1 bonnet de coton.	»	2	»	2
Gilet ou cravate.	»	»	»	»
	»	27	»	22
<i>Entretien de l'habillement par an.</i>				
1 paire de bas de coton.	2	»	2	»
2 mouchoirs de poche.	2	»	2	»
1 bonnet de coton.	1	»	1	»
1 cravate	1	»	1	»
2 chemises.	10	»	10	»
1/2 casquette.	1	50	1	50
1/2 chapeau	5	»	5	»
3 paires de sabots.	2	»	1	50
3 paires de chaussons.	2	70	2	70
1/4 d'habillement en drap.	12	»	10	»
1/2 habillement d'été.	6	»	6	»
1 paire de souliers.	7	»	7	»
1 gilet	6	»	6	»
Payé au tailleur ou à la couturière pour raccourcissement	1	50	1	»
	59	70	56	70

POUR UNE FEMME.

	Nourriture par jour.			
	fr.	c.	fr.	c.
1 livre 1/2 de pain	»	22	»	21
Beurre ou fromage.	»	6	»	6
Légumes, viande, etc.	»	15	»	15
Bouillon ou <i>claire de soupe</i>	»	6	»	5
1 bouteille de boisson	»	10	»	5
	»	59	»	52

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Blanchissage par semaine.</i>				
1 paire de bas	»	5	»	5
1 chemise	»	10	»	10
1 mouchoir de poche.	»	5	»	5
1 bonnet	»	10	»	10
1 fichu	»	5	»	5
1/4 de jupon	»	»	»	»
	» 35		» 35	

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Habillement par an.</i>				
1 paire de bas	1	75	1	75
2 chemises.	9	»	8	»
2 mouchoirs de poche	2	»	2	»
1 fichu	3	»	2	50
2 bonnets	6	»	6	»
2 bandeaux	2	»	2	»
1 jupon en calicot	3	»	3	»
1/2 vêtement d'indienne	7	»	7	»
3 paires de sabots	2	25	2	25
3 paires de chaussons.	2	70	2	70
1 paire de souliers.	4	50	4	50
1 paire de poche	2	»	2	»
1 tablier.	2	»	2	»
1 peigne.	1	»	1	»
1 corset ou <i>pièce piquée</i>	1	50	1	50
	49 70		48 20	

POUR UN ENFANT DE 6 ANS.

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Nourriture par jour.</i>				
1 livre de pain	»	15	»	14
Beurre ou fromage.	»	5	»	4
Pommes de terre.	»	3	»	2
Bouillon ou <i>claire de soupe</i>	»	5	»	5
Boisson	»	5	»	3
	» 33		» 28	

	A Rouen.		Dans les campagnes	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Blanchissage par semaine.</i>				
1 paire de bas	»	4	»	4
1 chemise	»	6	»	5
2 sarraux	»	10	»	6
	»	20	»	15
<i>Habillement par an.</i>				
1 paire de bas	1	»	1	»
2 chemises	3	»	3	»
1 petit bonnet	1	»	1	»
2 sarraux	6	»	5	92
1 petit fichu	»	50	»	50
1 peigne	»	50	»	50
3 paires de sabots	1	20	1	»
2 paires de chaussons	1	»	1	»
2 petits tabliers	2	»	2	»
	16	20	15	92

(B) *État détaillé des dépenses admises par M. LELONG, pour la nourriture, le blanchissage et l'habillement des ouvriers, à Rouen et dans les campagnes environnantes, en prenant pour base des calculs les prix des denrées du dernier trimestre 1831, alors que le pain coûtait 19 centimes la livre (Voyez la page 146 de ce volume).*

POUR UN HOMME.

	fr.	c.	fr.	c.
<i>Nourriture par jour.</i>				
2 livres de pain	»	38		
Fromage ou beurre	»	7		
Portion d'un mets et bouillon, ou soupe				
trempée chez les gargotiers	»	30		
Boisson	»	20		
	»	95		

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Blanchissage par semaine.</i>				
1 paire de bas	»	5		
1 chemise	»	15		
1 mouchoir	»	5		
1 bonnet de coton	»	5		
Cravate ou gilet	»	5		
	<hr/>			
	»	35		
	<hr/>			

	fr.	c.	fr.	c.
<i>Entretien de l'habillement par an.</i>				
1 paire de bas	1	50		
1 mouchoir	1	»		
1 bonnet de coton	1	»		
1 cravate	»	75		
2 chemises	8	»		
1 casquette.	2	50		
2 paires de sabots	1	50		
2 paires de chaussons	1	50		
1/2 veste et 1/2 pantalon.	15	»		
Raccommodage	1	50		
1 peigne.	»	50		
1/2 paire de souliers	3	75		
1 gilet	2	50		
	<hr/>			
	41	»		
	<hr/>			

POUR UNE FEMME.

	fr.	c.	fr.	c.
<i>Nourriture par jour.</i>				
1 livre 1/4 de pain	»	23		
Fromage ou beurre	»	5		
Portion d'un mets et soupe.	»	20		
Boisson	»	10		
	<hr/>			
	»	58		
	<hr/>			

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Blanchissage par semaine.</i>				
1 paire de bas	»	5		
1 chemise	»	10		
1 mouchoir	»	5		
1 bonnet.	»	10		
1 fichu	»	5		
1/4 de jupon	»	10		
		<u>45</u>		

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Entretien de l'habillement par an.</i>				
1 paire de bas	2	»		
1 mouchoir de poche.	1	»		
2 chemises.	8	»		
1 fichu	2	50		
2 bonnets	4	»		
1 bandeau	»	50		
2 jupons.	4	50		
1/2 vêtement complet.	6	»		
2 paires de sabots	1	90		
2 paires de chaussons	1	26		
1/2 paire de souliers	2	50		
Poches et tabliers	3	»		
		<u>37</u>		<u>16</u>

POUR UN OUVRIER OU UNE OUVRIÈRE DE 12

A 16 ANS.

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Nourriture par jour.</i>				
1 livre 1/4 de pain.	»	23		
Beurre ou fromage.	»	5		
Soupe et portion d'un mets chez le garetier.	»	15		
Boisson	»	7		
		<u>50</u>		

	A Rouen.		Dans les campagnes.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Blanchissage par semaine.</i>				
1 paire de bas	»	4		
1 chemise	»	8		
1 mouchoir	»	3		
1 sarrau.	»	6		
	» 21			
<i>Entretien de l'habillement par an.</i>				
Bas	1	»		
2 chemises.	3	50		
1 bonnet	»	76		
2 sarraux	4	»		
1 fichu	»	50		
Sabots	1	50		
Chaussons	1	50		
Tablier de travail	1	»		
1/2 vêtement	5	»		
	18 76			

CHAPITRE VI.

Des ouvriers de la fabrique de Tarare.

(Époque des observations : mai et juin 1836.)

La fabrique des mousselines de Tarare se compose d'une foule d'ateliers de tissage à la main, dont le centre est la ville de ce nom (1). Quand je l'ai visitée en mai 1836, elle n'avait pas encore un seul métier qui marchât autrement que par la force des bras, mais elle comptait dans la ville un certain nombre de métiers Jacquart.

D'après M. Leutner, délégué de la chambre consultative des prud'hommes et des notables fabricans de Tarare pour l'enquête commerciale de 1834, cette fabrique occupait quelques années auparavant 20,000 métiers et jusqu'à 50,000 ouvriers, pour la *confection des mousselines, les préparations et finis-sages, ainsi que pour la broderie*; mais en 1834 les

(1) D'où elle s'étend tout autour dans les campagnes, principalement à l'ouest et au nord, jusque dans les départemens de la Loire et de Saône-et-Loire.

soieries et les tissus de laine avaient diminué le nombre des métiers employés à faire des mousselines, et, par conséquent, celui des tisserands et des autres ouvriers en coton (1). On assure qu'ils étaient redevenus en 1836 aussi nombreux que jamais, surtout dans les villages, où l'on voyait partout des agriculteurs tisser dans les momens libres que leur laissaient les travaux de la terre.

En supposant que le chiffre de 50,000 ouvriers ne soit pas exagéré, il paraît devoir se diviser à-peu-près ainsi :

20,000 hommes et femmes tissant les mousselines;

15 ou 16,000 femmes et enfans employés à dévider les fils des trames et à faire les *canettes* pour le compte des tisserands;

4 ou 5,000 chargés, pour le compte des fabricans, de mesurer et peser les écheveaux de fils, de dévider les chaînes, de les ourdir, ou employés comme épinceteuses, couturières, etc.

Le reste se compose presque entièrement de femmes et de jeunes filles, qui s'occupent, à temps perdu, à broder les mousselines sur une espèce de tambour. On voit pendant l'été ces dernières y travailler devant les maisons, ou bien dans les champs en gardant les bestiaux.

(1) Voy. l'*Enquête relative à diverses prohibitions*, etc., tome III, p. 294.

Si l'on excepte ceux qui sont chargés de préparer les écheveaux de fils, de dévider et d'ourdir les chaînes, d'épinceter les pièces de mousseline et d'y faire les rentritures, il n'y a que très peu d'ouvriers, 400 au plus, qui travaillent hors de leurs domiciles, et l'on n'en compte rarement plus de quelques-uns chez le même fabricant. Une seule manufacture d'apprêts, en réunit habituellement 160 à 200 dans ses ateliers. (1)

La journée est de 13 à 14 heures, et la durée du travail de 10 à 12 (2). Quant aux ouvriers qui tissent ou dévident chez eux, c'est comme ailleurs : ils quittent et reprennent le travail quand ils le veulent, mais, en général, ceux qui ne sont pas en même temps tisserands et agriculteurs le prolongent très avant dans la nuit.

Les logemens de la classe ouvrière sont partout assez bons, quoique tenus souvent avec peu de propreté. Dans la ville de Tarare, ils consistent presque toujours en une chambre à coucher, un grenier, et

(1) Cette manufacture est celle de MM. Macculloch ; elle paraît ne le céder en rien aux meilleures de l'Ecosse et de Saint-Quentin

(2) Dans l'établissement de MM. Macculloch, la journée commence en hiver avec le jour, en été, à 6 heures ; elle est interrompue de 9 à 10 heures du matin, et de 2 à 3 heures de l'après-midi pour les repas ; elle finit à 8 heures du soir en hiver, et à la nuit en été.

une pièce appelée *boutique*, située au rez-de-chaussée, parfois un peu enfoncée en terre, et dans laquelle sont les métiers à tisser.

L'ameublement en est fort modeste, surtout dans les villages et les hameaux de la montagne, où il ne se compose ordinairement que d'un coffre, d'une armoire, de quelques poteries, d'une ou de deux chaises, de bancs, d'une table, et, suivant le nombre des membres de la famille, de deux ou trois mauvais lits souvent sans matelas, mais toujours avec des draps et au moins une couverture.

D'après les renseignements unanimes qui m'ont été donnés, les ouvriers sont bien chauffés pendant l'hiver, le bois étant à bon marché. Ils sont également bien vêtus en toute saison, mais sans luxe et sans jamais rivaliser avec la classe bourgeoise. Enfin, si l'on m'a dit vrai, leurs chaussures seraient toujours, et cela au village comme à la ville, des souliers pendant l'été (ce que j'ai vu), et pendant l'hiver, des sabots avec des chaussons de laine ou de lisières de draps. Ces détails doivent paraître minutieux, mais ils font connaître un état préférable à celui dans lequel on voit ailleurs tant de tisserands en coton.

A Tarare, la nourriture habituelle des travailleurs se compose d'un pain qui n'est pas ordinairement de très bonne qualité, de deux soupes par jour, de

pommes de terre, de légumes et de fromage. Ils y joignent quelquefois un peu de petit-salé, une fois par semaine de la soupe grasse ou de la viande de boucherie, et les plus aisés deux ou trois fois, avec, de temps à autre, des œufs, etc., et un peu de vin. Dans les villages, surtout dans ceux de la montagne, le pain, fait de seigle pur, est généralement mauvais (1); ils se nourrissent aussi de pommes de terre, de légumes; de soupes maigres et de laitage. Quant à la viande de boucherie, ils en mangent rarement; le petit-salé la remplace les dimanches. Ils ne l'achètent point : ils élèvent un ou deux cochons, qu'ils tuent et dont ils salent la chair. Leur boisson commune est de l'eau, mais beaucoup se font une sorte de cidre ou de piquette avec des pommes et d'autres fruits. Pour tous, les denrées sont à bas prix.

On accuse les ouvriers de la fabrique de Tarare de manquer de prévoyance, d'économie, mais ceux qui leur font ces reproches rendent en même temps une pleine justice à leur exacte probité. Quant à moi, je ne connais aucune fabrique en France où les tisserands m'aient paru avoir des mœurs et des habitudes meilleures, aucune ville manufacturière qui m'ait offert moins d'ivrognes et moins de libertins que Ta-

(1) J'ai trouvé leur pain mauvais, mais il m'a été affirmé qu'il l'était moins qu'il y a dix ou douze ans.

rare. J'en ai visité les cabarets et les cafés dans le mois de juin pendant tout un dimanche et tout un lundi ; c'était un jour de foire, et, à mon grand étonnement, je n'ai pas vu dans un seul de ces lieux, qui sont d'ailleurs moins nombreux là que dans beaucoup d'autres villes, plus de huit ou neuf buveurs à-la-fois, et, dans d'autres, il n'y avait personne, même aux heures où les cabarets sont le plus fréquentés. Je n'ai pas non plus entendu de ces chants qui accompagnent si fréquemment l'ivresse, ni rencontré dans les rues un seul homme à marche chancelante. Enfin, il m'a été affirmé que les gens ivres que l'on y voit quelquefois, sont presque tous des compagnons étrangers au pays, où ils ne restent pas ordinairement long-temps. Il est vrai, d'un autre côté, que Tarare est presque une ville du midi, où l'ivrognerie s'observe bien moins souvent que dans celles du nord ; qu'elle n'a pas tout-à-fait 8,000 habitans (1), et que, comme on l'a déjà dit, ses divers établissemens, à l'exception d'un seul, renferment chacun très peu d'ouvriers.

Frappé de voir beaucoup d'enfans dans les familles, j'ai fait, à la municipalité de Tarare, des recherches, desquelles il résulte que, sur une période de onze années consécutives, commencée le 1^{er} janvier 1825, les seules naissances légitimes ont été

(1) Le recensement de 1836 en a donné 7,762.

aux mariages totaux comme 4,63 est à 1 (1). Cette fécondité est assez remarquable. Mais l'âge moyen auquel se marient nos ouvriers ne le serait pas moins peut-être, si l'on peut en juger d'après 191 unions seulement contractées entre eux, y compris celles en secondes noces : j'ai trouvé 30 ans 9 mois pour les hommes, et 27 ans 6 mois pour les femmes (2). En-

(1) 599 mariages et 2,926 naissances, dont 153 illégitimes seulement, ont été inscrits pendant ces onze années sur les registres de l'état civil.

(2) Les années vécues par les 191 ouvriers au moment de leur mariage, s'élevaient à 5,874, et à 5,253 pour les 191 ouvrières.

Voici d'ailleurs le tableau des mariages par âges, pour les deux sexes :

AGES. des mariages.	HOMMES.		FEMMES.	
	NOMBRE des mariages.	ANNÉES VÉCUES par eux.	NOMBRE des mariages.	ANNÉES VÉCUES par elles.
15.			2	30
16.			1	16
17.				
18.			5	90
19.	1	19	8	152
20.	4	80	19	380
21.	11	231	10	210
22.	16	352	19	418
23.	10	230	14	322
24.	13	312	12	288
25.	9	225	14	350
26.	7	182	6	156
27.	4	108	8	216
28.	7	196	7	196
29.	20	580	5	145
<i>A reporter.</i>	102	2,515	130	2,969

fin, malgré cette tardiveté des mariages, la même période de onze ans n'a donné qu'une naissance de

AGES. des mariages.	HOMMES.		FEMMES.	
	NOMBRE des mariages.	ANNÉES VÉCUES par eux.	NOMBRE des mariages.	ANNÉES VÉCUES par elles.
<i>Report</i> . . .	102	2,515	130	2,969
30.	9	270	3	90
31.	7	214	8	248
32.	9	288	3	96
33.	5	165	7	231
34.	10	340	7	238
35.	6	210	5	175
36.	6	216	4	144
37.	5	185	5	185
38.	9	342	6	228
39.	2	78	2	78
40.	2	80	2	80
41.	6	246	2	82
42.			1	42
43.			2	86
44.	2	88	1	44
45.	1	45	1	45
46.	1	46	1	46
47.	1	47		
48.				
49.	3	147		
50.	1	50		
51.	2	102	1	51
52.	1	52		
53.	1	53		
	<u>191</u>	<u>5,779</u>	<u>191</u>	<u>5,158</u>
		<u>95</u>		<u>95</u>
		5,874		5,253

Plus, une demi-année pour chacune des 382 personnes; car les mariages célébrés à un âge donné, doivent être supposés répartis également entre les 12 mois de cet âge.

bâtards contre 18 légitimes, preuve nouvelle qu'il y a très peu de libertinage à Tarare.

D'après des renseignemens d'accord entre eux et puisés à diverses sources, en 1836, c'est-à-dire avant la dernière crise industrielle, le salaire d'une journée de travail était ordinairement, déduction faite des frais qui sont au compte des ouvriers (1) :

Pour un simple tisserand, de 28 à 30 ou 32 sous; (2)

Pour une femme, de 20 à 25 sous chez les fabricans, et de 15 à 16 dans son ménage;

Pour les enfans âgés de 12 à 15 ans, 12 ou 15 sous;

Pour les enfans plus jeunes, 8 ou 10 sous;

Et, pour les brodeuses, dont le travail s'interrompt et se fait souvent simultanément avec un autre, de 8 à 10 sous, comme pour les jeunes enfans.

Ainsi, les gains étaient, par an, en supposant 300 journées de travail :

De 420 à 480 fr. pour un simple tisserand;

De 300 à 375 fr. pour une femme travaillant chez les fabricans;

(1) L'achat de la colle ou *parement*, celui de l'huile ou de la chandelle, le dévidage de la trame, la façon des canettes, etc.

(2) Un certain nombre de tisserands gagnait 40 sous par jour; mais ceux-ci, auxquels on confiait la fabrication des nouveautés, étaient les plus habiles de Tarare.

Il paraît que le salaire ordinaire des tisserands était, en 1820, de 40 à 45 sous, et de 24 sous seulement en 1830 et 1831.

De 225 à 240 fr. pour une femme travaillant chez elle ;

De 180 à 225 fr. pour un enfant de 12 à 15 ans ;

De 120 à 150 fr. pour un enfant plus jeune ;

Et de 120 à 150 francs pour une brodeuse.

Dans les établissemens de grillage et d'apprêts, qui sont tous situés en ville, le salaire est plus fort. Dans le plus considérable, qui occupe seul plus d'ouvriers que tous les autres ensemble (1), les hommes recevaient pour la plupart depuis 40 jusqu'à 50 sous par jour, les femmes depuis 28 jusqu'à 38, et les enfans, dont les plus jeunes étaient âgés de 12 ans, 18 ou 20 sous. Mais ces ouvriers sont en général des individus d'élite; beaucoup travaillent habituellement dans une température de 32 à 38° du thermomètre centigrade. Les femmes employées dans des ateliers si chauds sont presque toutes âgées de 16 à 26 ans, l'expérience ayant appris que les jeunes supportent mieux que les autres une pareille chaleur, et conviennent mieux d'ailleurs au travail qu'on exige. D'un autre côté, les travaux d'apprêts des mousselines s'interrompent périodiquement chaque année près de deux mois, pendant lesquels, afin de ne pas laisser chômer ces ouvrières, les maîtres du grand établissement s'arrangent pour leur donner un autre

(1) Celui de MM. Macculloch frères, déjà cité.

travail, mais avec des salaires moins avantageux.

Une famille, composée de cinq personnes, le père, la mère et trois enfans, dont deux supposés en bas âge, et qui n'a d'autre revenu pour vivre que les salaires payés par la fabrique, devait recevoir, ou à-peu-près, en 1836 :

Le père, de	420 à 480 fr.
La mère qui travaille dans son ménage.	225 à 240
Un enfant de l'âge de 8 à 12 ans.	120 à 180
	<hr/>
	765 à 900 fr.

A Tarare, la plupart des familles n'étaient pas réduites à ces faibles gains. Admettons-les, cependant, comme des moyennes, et voyons quelles sont les dépenses.

D'après mes renseignemens, celles-ci s'élèveraient par année, en ville, savoir :

Pour la nourriture	{ du père, à 200 fr. de la mère 150 de l'aîné des enfans. 100 des deux autres. . . 100	550 fr. (1)
<i>A reporter.</i>		<hr/> 550 fr.

(1) En ville, et année commune, *la livre de pain* coûte :

Première qualité.	20 centimes.
Deuxième qualité; celle que mangent ordinairement les ouvriers	17 1/2

La livre de viande de boucherie.

Première qualité	45
Deuxième qualité	40
<i>Le double décalitre de pommes de terre, de</i>	75 à 90 c.
<i>Le litre de vin.</i>	30

<i>Report.</i>	550 fr.
Pour le logement, à	70 (1)
Pour le chauffage, à	20
Pour l'éclairage, à	15
Pour l'habillement de toute la famille, à.	140
Pour les autres frais, à	60
	<hr/>
En tout, à	855 fr.

Dans les villages de la montagne, où tout est moins cher encore qu'à Tarare, les dépenses de la même famille que nous supposons, contre la réalité, tout-à-fait étrangère à l'agriculture, doivent être diminuées

de 100 fr. pour la nourriture;
 — 25 — pour le logement;
 — 10 — pour le chauffage,
 et de 30 — pour les autres frais,

En tout, de 165 fr.; ce qui réduit les dépenses totales à 690 fr.

Pendant mon séjour à Tarare, il en coûtait par mois à un homme seul, pour être nourri, blanchi et logé (deux couchent ensemble dans un même lit), de 15 à 18 fr. dans les villages et de 20 à 35 fr. en ville; ou, par an, depuis 180 jusqu'à 216 fr., et depuis 240 jusqu'à 420. Les prix ordinaires étaient 16 et 25 fr. par mois, ou 192 et 300 fr. par an.

(1) Une famille paie presque toujours son logement, tel qu'il a été décrit, depuis 55 jusqu'à 70 fr. par année dans la ville, et dans la montagne, depuis 40 jusqu'à 50 fr., y compris souvent même un petit jardin.

Il résulte de ces détails qu'en ville une famille d'ouvriers dépensait en général, en 1836, les trois quarts ou environ, de son salaire, pour sa nourriture et son logement, tandis qu'un seul homme pouvait n'y pas employer plus de la moitié du sien. On en concluera, si l'on compare cette position à celle des tisserands d'autres fabriques, et si l'on a égard à la fréquence plus grande de l'inconduite chez ces derniers, que ceux de Tarare ne sont pas les plus misérables; et cependant ils ont assez rarement pour vivre d'autres ressources que leurs salaires.

Mais les tisserands des villages, surtout ceux de la montagne, travaillent tous à l'agriculture, au moins pendant les récoltes; et un très grand nombre, qu'ils soient ou non propriétaires de la maison qu'ils habitent, d'un jardin ou d'un peu de terre, ne tissent que pour occuper les momens que leur laissent libres les travaux des champs.

Il paraît que le rhumatisme les attaque souvent. Cependant leur santé m'a paru en général assez bonne, ce qui est remarquable pour des tisserands. Ils sont un peu plus pâles à la ville qu'à la campagne.

Si je les ai bien observés, ils ne se plaignent pas ou ils se plaignent peu de leur sort, et pourtant ils n'en sont pas contents. D'un autre côté, l'esprit de charité les anime les uns envers les autres: ainsi, dans la ville, beaucoup veillent à tour de rôle, pen-

dant les nuits, auprès de ceux d'entre eux qui, étant malades, ont besoin de soins que la famille ne peut leur donner. De là aux associations de secours mutuels pour payer aux malades une indemnité représentative de la journée de travail, il semble qu'il n'y ait qu'un pas; mais il paraît qu'il n'était point encore fait lorsque j'étais à Tarare. Il n'y avait pas encore, non plus de caisse d'épargnes.

En résumé, la fabrique de Tarare se compose plus qu'aucune autre, peut-être, d'ouvriers attachés à l'agriculture, autant qu'à la fabrication, et qui travaillent chez eux ou en famille. Ils sont en général très laborieux, de meilleures mœurs, moins ambitieux, et partant plus heureux que les ouvriers des autres fabriques de l'industrie cotonnière que j'ai vues en France. *L'accord parfait* de leurs réponses avec celles des fabricans, chaque fois qu'on les interroge sur leurs dépenses, leurs gains et leurs autres ressources pour vivre, en est la meilleure la preuve.

Des ouvriers en coton de la fabrique d'Amiens
(Voyez section II dans ce volume).

Des ouvriers en coton de la fabrique suisse du canton de Zürich
(Voyez section III, dans ce volume).

SECTION II.

DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Travaux des ouvriers de l'industrie lainière.

Les diverses préparations auxquelles on soumet la laine sont très nombreuses, et ont pour but de la teindre, de la filer, de la tisser, et de donner l'apprêt aux étoffes. Toutes ont rarement lieu dans le même établissement. On n'en exécute qu'une partie chez la plupart des fabricans, et, pour toutes les autres, ceux-ci s'adressent à des entrepreneurs auxquels ils remettent successivement les laines : de cette manière ils n'ont pas besoin d'un aussi grand matériel ni d'aussi grands capitaux.

Il est inutile de décrire en détail les opérations que l'on fait subir à la laine : les indiquer suffit à l'objet de ce livre. Cependant il en est plusieurs qui méritent de fixer l'attention, parce qu'elles placent les ouvriers dans des conditions particulières qu'il importe de connaître.

La première de toutes est le *trriage*. Il se fait sur des claies en bois, et consiste à dérouler chaque toison, puis à en extraire les plus grosses ordures, les mèches feutrées qu'elle peut contenir, en la déchirant avec les mains, et en séparant les diverses qualités de la laine (1). Les ouvriers sont debout : toute leur personne, surtout leurs mains, est d'une saleté repoussante et répand autour d'eux l'odeur des laines *surges* ou conservées en suint, c'est-à-dire sans avoir été lavées ni dégraissées.

Après cette première préparation, la laine est lavée à froid, et souvent aussi à chaud, pour commencer à la dégraisser. La petite quantité de celle qu'on enlève des peaux mortes n'est point triée, on la chaule sur les peaux, on l'arrache quelque temps après, et on la lave dans l'eau courante. (2)

Au sortir du lavage, la laine est séchée, puis, *le plus souvent*, teinte après avoir été *dessuintée* ou

(1) La laine d'une toison se divise, selon les genres d'étoffes que l'on veut en faire, en deux, trois ou quatre qualités, mais ordinairement en quatre, appelées dans le commerce *laines mères* ou *laines primes*, *laines secondes*, *laines tierces*, et *rebuts*. Le dos de l'animal fournit toujours la première qualité, le ventre, le dedans des cuisses et l'extrémité des membres, la dernière.

(2) Les laines chaulées sont rudes, cassantes, ont peu de nerf et prennent mal la teinture. On les appelle *laines mortes* dans le commerce, par opposition avec les autres, qu'on nomme *laines de toison*.

dégraissée avec de l'urine en putréfaction ou bien avec un alcali dissous dans l'eau chaude (1). J'ai dit *le plus souvent*, car rien ne varie plus que le moment où on applique la teinture : de là vient la distinction des étoffes *teintes en laines, en fils et en pièces*.

Les teinturiers et les laveurs de laine travaillent donc dans l'humidité : beaucoup ont même, pendant l'été, les jambes et les cuisses dans l'eau.

Sortie des mains du teinturier, la laine passe au battage (2), qui se fait, comme pour le coton, soit à la main avec des baguettes sur des claies en cordes, soit au moyen d'une machine à ouvrir (3), et d'un batteur-ventilateur.

(1) Ce *dessuintage* est la même opération que le premier dégraissage, mais il est fait avec beaucoup plus de soin; il a pour but d'enlever à la laine ce qui peut lui rester de suint et de saletés, pour la rendre plus apte à recevoir la teinture.

(2) Après avoir été encore lavée et séchée.

(3) Appelée *diable* ou *loup*, *machine à diabler*, en anglais *wil-low*. C'est une espèce de tambour garni intérieurement de pointes de fer, dans le centre duquel se trouve un axe armé de pareilles pointes et tournant avec une grande rapidité. Cette machine, à laquelle on ne fait que présenter la laine, s'en empare et la rejette ensuite toute nettoyée et ouverte : elle reçoit ordinairement l'impulsion du moteur général de la manufacture. Le battage à la main brise moins la laine que le battage à la mécanique ou même le simple cardage. Quelle que soit, au surplus, la manière dont il a été fait, il est fréquemment suivi d'un *plusage* ou *épluchage* à la main, pour achever d'ouvrir les bouchons, et de purger la laine de tous les corps étrangers. La machine dont il s'agit peut ouvrir 150 ou 200 kilogrammes de laine par jour.

Les ouvriers du battage à la main l'exécutent ordinairement chez eux. Cette opération est faite par les hommes : elle exige des efforts musculaires considérables, et elle répand parfois une poussière qui occasionne aux ouvriers de la toux, de l'étouffement, et peut forcer d'interrompre le travail ou même de l'abandonner (1). Deux sortes de laines, mais elles seules, ont ce dernier inconvénient : les laines déjà teintes et celles qui viennent des peaux mortes, lorsqu'elles n'ont pas été lavées ou l'ont été mal. Autrement, le battage ne souleverait jamais assez de poussière pour incommoder.

Après le battage, qui l'a réduite en flocons légers, la laine entre à la filature, où il s'agit d'abord de lui rendre la flexibilité et le nerf que le dégraissage lui avait fait perdre ; c'est ce qu'on obtient avec de l'huile dont on l'imbibé également, en la faisant passer de nouveau dans une machine à ouvrir. (2)

Vient ensuite le *cardage*, qui en brise les filamens (moins cependant que ne le fait la machine à battre), et les entremêle dans toutes les directions, les sépare les écarte davantage les uns des autres. Cette rupture et ce croisement dans tous les sens ont pour but

(1) Surtout lorsqu'on bat certaines laines teintes, d'une odeur extrêmement désagréable.

(2) Cette opération s'appelle *huilage* ou *engraissage*.

de faciliter plus tard le feutrage. Il y a donc une grande différence entre le cardage de la laine, et celui du coton, dans lequel on se propose, au contraire, de rendre parallèles tous les filamens, et de conserver toute leur longueur. (1)

Il y a toujours deux cardages. Le *premier* appelé *droussage* ou *cardage en gros*, prépare au second. La laine sort de la machine (2), en nappe extrêmement légère, qui se roule sur un tambour tournant, où elle forme, lorsqu'il a fait un certain nombre de tours, une sorte de ouate circulaire ou de manchon que l'on ouvre et enlève; puis on livre cette ouate à la *carde en fin*.

Celle-ci rend la laine encore plus légère, et lui donne la forme de petits rouleaux prêts à être filés et nommés *loquettes* ou *boudins*.

Ces rouleaux, reçus sur une toile sans fin qui les éloigne du cylindre de décharge à mesure qu'il s'en dépose d'autres, sont ramassés par des enfans appelés *ploqueurs*, portés au *métier à filer en*

(1) Autrefois, le cardage de la laine se faisait à la main et fort imparfaitement; mais, depuis un certain nombre d'années, c'est au moyen de machines très ingénieuses qui marchent par le moteur général de la manufacture, et sont composées de cylindres garnis de cardes, et tournant les uns sur les autres de manière à se donner et à se reprendre mutuellement la laine.

(2) Appelée *drousseur* ou *carde en gros*.

gros (1), et là, en les roulant un peu ensemble avec la main (2), réunis bout à bout de manière à former autant de boudins continus qu'il y a de broches à ce métier. Celui-ci agit comme le métier à filer le coton : il étire les rouleaux, leur donne une légère torsion, et les convertit ainsi en fils qui s'enroulent chacun sur une bobine. Ensuite, un nouvel étirage combiné avec un nouveau degré de torsion achève de faire le fil sur le *métier à filer en fin*.

Ce sont des femmes et même souvent des enfans qui surveillent les machines à carder et leur fournissent la laine, parce que ces machines, marchant par la seule puissance du moteur général de la filature, n'exigent aucun effort de bras. Mais j'ai presque toujours vu le métier à filer en gros, indépendant du moteur général, ne marcher que par les efforts de l'ouvrier fileur. Aussi, celui-ci est-il du sexe masculin (3). Outre les *ploqueurs*, dont l'occupation con-

(1) Nommé aussi *boudinoir* ou *billy*. Il est ordinairement placé, pour ne pas perdre de temps, tout près de la carde à loquettes. Il arrive souvent aussi que les loquettes sont d'abord reçues dans des paniers ou bien dans des boîtes de fer-blanc.

(2) Par deux ou trois petits mouvemens de va-et-vient.

(3) Il travaille debout. Chaque fois qu'il s'agit de donner au chariot de son métier un nouveau mouvement, il étend horizontalement le bras droit, saisit avec force la manivelle de la roue de ce chariot et la fait tourner, en même temps que de la main gauche il attire à lui le chariot à chaque étirage, et le repousse au contraire à chaque renvidage du fil.

siste à prendre les *loquettes* à mesure qu'elles sortent de la carde en fin, et à les réunir bout à bout derrière le métier à filer en gros, il y a toujours un ou deux *rattacheurs* employés à chaque métier à filer, lorsque celui-ci est un peu large.

En termes de fabrique, les laines soumises à la série des opérations dont on vient de parler se nomment *laines cardées* ou *laines courtes* (1), par opposition avec les autres qu'on ne carde point, mais que l'on peigne, et qui sont appelées *laines longues* ou *laines peignées* (2). La longueur du brin ou filament de celles-ci permet d'en fabriquer des fils plus fins, plus tors, et, par suite, des étoffes fines, lisses, légères et non feutrées; tandis que la laine courte sert pour les draperies proprement dites.

On ne bat point les laines longues : la première préparation qu'elles reçoivent, après avoir été lavées et dégraissées, est le *peignage*. Il ne se fait guère encore qu'à la main et chez les ouvriers eux-mêmes, dont il emploie un nombre très considérable dans plusieurs départemens. Ses instrumens sont deux peignes à deux rangées de fortes dents d'acier très longues, et un petit poêle pour les chauffer (3), où l'on ne brûle

(1) Aussi *laines grasses*.

(2) Et aussi *laines d'estame* ou *estaims*.

(3) Ce poêle a des ouvertures latérales pour recevoir les dents

que du charbon de bois. Tantôt assis et tantôt debout, le peigneur prend une poignée de laine, y dépose quelques gouttes d'huile ou un peu de beurre (1), fait jouer ses peignes tout chauds sur elle, la démêle et en façonne une sorte de ruban (2) où tous les filamens sont parallèlement en retraite les uns sur les autres dans le sens de la longueur. Puis, il place ce ruban entre la lumière et son œil, l'étale un peu pour en apercevoir les bouchons, les nœuds, toutes les ordures qui peuvent s'y trouver encore, et il les retire avec ses lèvres. Cette partie de son travail est souvent faite par des enfans (3), ce sont ordinairement les siens, ou par sa femme. Parfois aussi cette dernière fait jouer elle-même les peignes.

Après le peignage, la laine est de nouveau dégraisée, séchée, livrée à une machine appelée *défeuteur*, qui réunit plusieurs rubans en un seul et rend leurs filamens plus exactement parallèles encore qu'ils n'étaient; puis pour redresser les zigzags des filamens, on en fait des *tortillons* très serrés, qui sont exposés à la vapeur de l'eau bouillante, séchés et conservés

des peignes, et, pour que celles-ci ne se salissent pas, elles y sont logées entre deux plaques métalliques.

(1) On arrange à la main toutes les mèches, de manière à leur donner la même direction.

(2) Appelé *trait*.

(3) Appelés *lacteurs*.

plus ou moins long-temps. Ensuite, on soumet la laine, au moyen d'une machine très ingénieuse dans laquelle elle passe, à plusieurs étirages successifs (1) en réunissant toujours trois ou quatre rubans en un seul, qui devient de plus en plus mince et étroit. Enfin, quand le ruban est assez ténu, il est converti en fil par une torsion suffisante, dans un dernier étirage. (2)

Quelle que soit l'espèce de laine employée, lorsqu'une fois elle est filée, toutes les opérations, jusques et y compris le tissage, sont les mêmes que dans l'industrie cotonnière. Mais si les tisserands en laine travaillent presque tous chez eux, ils n'y sont pas, du moins, comme pour le lin et le coton, dans des espèces de caves plus ou moins enfoncées en terre. D'un autre côté, comme les étoffes que l'on feutre

(1) Quelquefois jusqu'à huit ou neuf.

(2) Je n'ai pas mentionné, parmi les préparations auxquelles on soumet la laine longue, celle qu'elle reçoit en Angleterre, immédiatement avant le peignage, en passant dans un batteur-éplucheur mécanique, parce que je n'ai point vu employer cette machine en France.

Je n'ai pas parlé non plus du peignage à la mécanique, parce qu'il n'est pas connu dans nos départemens. Mais je l'ai vu pratiquer cette année, à Paris, rue Richer, chez M. John Collier, et si mes renseignemens sont exacts, plusieurs fabricans commencent à l'adopter.

Quant au tissage également mécanique des draps et autres étoffes de laine, tissage qui devra un jour prendre de l'extension, il n'est encore connu, je crois, que dans la Grande-Bretagne.

et qui passent au foulon se rétrécissent considérablement, il faut les tisser beaucoup plus larges qu'on ne veut les avoir, et souvent leur donner d'abord deux fois la largeur qu'elles devront conserver. Aussi, les métiers à tisser les draps ont-ils très fréquemment une largeur double de celle des métiers à tisser le coton ou le lin, environ quatre mètres au lieu de deux. Un seul tisserand, placé au milieu d'un pareil métier fait passer la navette volante garnie de ses galets, à travers toute la largeur de la pièce. Autrefois, quand on ne connaissait que la navette non volante, il fallait deux tisserands, l'un à droite et l'autre à gauche, ou au moins un tisserand avec un *lanceur*, pour se la renvoyer réciproquement. De ces détails, il résulte que les larges draperies ne peuvent être tissées à bras que par des hommes. On voit en effet peu de femmes s'en mêler: elles se contentent de fabriquer les étoffes de laine étroites et légères (1), dont la confection, moins pénible, n'exige pas des métiers aussi larges ni aussi lourds que celle des fortes draperies.

Les opérations qui succèdent au tissage varient selon les espèces d'étoffes. Je ne vais parler ici que de celles qui n'ont pas lieu dans l'industrie du coton.

(1) Comme casimirs, serges, flanelles, camelots, circassiennes, etc.

La première est le *foulage*, auquel on ne soumet que les étoffes de laine courte. Il s'effectue au moyen de la machine appelée *foulon* ou *moulin à foulon*, et il consiste en battages et pressions des pièces de draps mouillées et placées dans des auges (1), où de gros *maillets* et des *pilons* les frappent, les agitent, les tournent et les retournent à-peu-près comme une blanchisseuse bat et retourne le linge sous son battoir. Cette opération resserre les fils du drap, lui donne du corps, de la force, en même temps qu'elle le nettoie, le dégraisse, le rétrécit et le feutre. Elle se fait dans l'humidité, demande des hommes assez forts et passe pour la plus difficile de toutes celles de la draperie. (2)

Jusqu'à présent les moulins à foulon étaient d'une

(1) Appelées *piles*.

(2) De l'urine putréfiée, de la terre glaise (*terre à foulon*, *terre à dégraisser*) et du savon, délayés ou dissous dans l'eau, en sont les agens. Le foulage a lieu en plusieurs fois. On le termine ordinairement dans une solution chaude de savon, et c'est pendant cette dernière partie de l'opération, qui dure beaucoup plus que les autres, que le drap s'échauffe, se rétrécit et se feutre. Ce résultat ne peut être bien obtenu sans la chaleur et l'humidité réunies. Le foulage est d'ailleurs précédé d'un *noyage* ou *épincetage*, entremêlé d'un *rinçage*, d'un *séchage*, d'un autre *épincetage*, et terminé par les mêmes opérations, mais après qu'on a fait dégorger la pièce de drap dans la pile, avec de l'eau claire seulement, et en faisant battre à plat les pilons ou maillets pendant très peu de temps, pour en retirer toute la terre glaise, la colle, etc., qu'elle peut contenir.

construction très grossière. Mais on vient de les remplacer par une machine nouvelle que l'on a pu voir à la dernière exposition de l'industrie. C'est une espèce de boîte bien moins volumineuse que le moulin à foulon, et dans laquelle on fait passer le drap tout mouillé entre des roues et des cylindres tournans qui le pressent et le foulent, assure-t-on, d'une manière très égale. Voici comment. Une pièce de drap est introduite dans cette boîte, au fond de laquelle elle trempe dans de l'eau froide de savon; puis un de ses chefs étant conduit entre les cylindres, cousu à l'autre chef et la boîte fermée, on met en mouvement les différentes pièces intérieures de celle-ci, au moyen d'un cheval ou d'un autre moteur. L'étoffe se trouve ainsi entraînée dans un mouvement circulaire et successivement foulée plusieurs fois dans tous ses points, en s'échauffant au degré convenable. Enfin, à l'aide de cette machine, qui se place où l'on veut, le *foulage* dure bien moins de temps que par l'ancien procédé, mouille moins les ouvriers, et n'exige pas de leur part autant d'efforts musculaires. Tels sont du moins les avantages qu'on annonce.

Après le *foulage*, vient le *lainage* ou *garnissage*, qui garnit de poils très serrés la surface du drap. Cette façon ne se donne plus à la main : c'est maintenant au moyen d'une ma-

chine (1) dont la pièce principale est un gros tambour tournant, garni de têtes de chardons à bonnetiers, sur lequel on fait passer, en sens contraire de son mouvement de rotation, les pièces de draps mouillées et bien développées, qu'on y appuie à-la-fois sur toute leur largeur.

Les poils trop longs qui sont à la surface du drap, et tous ceux que les chardons ont fait sortir de son tissu, sont ensuite coupés très courts et partout également. Cette opération se faisait autrefois à l'aide de *cisailles* ou *forces*, que des ouvriers faisaient jouer à la main. On y a substitué une machine admirable, garnie d'espèces de rasoirs, nommée *tondeuse*, qui fonctionne beaucoup mieux et surtout beaucoup plus vite; ou bien les *forces* jouent, non plus à bras, mais par le moteur général. (2)

Il n'y a que des hommes et des adolescents du même sexe qui soient employés à tondre les draps et à les lainer ou garnir. Les laineurs travaillent dans l'humidité comme les foulonniers, et même plus encore (3). Quant aux tondeurs, je n'ai point vu,

(1) Appelée *laineuse* ou *garnisseuse*.

(2) La tonture est appelée *tondage*, en termes de fabrique. Cette opération se pratique sur des tables bien rembourrées. Le *garnissage* ou *lainage*, qui se fait à l'eau, et le *tondage* qui se fait à sec, se répètent plusieurs fois et alternativement pour la même pièce de drap : il y a toujours entre eux un séchage.

(3) Parce que la marche en sens contraire, et du tambour à

malgré tout ce qu'on a dit, qu'un duvet laineux voltigeât sans cesse autour d'eux et les incommodât. Les uns et les autres restent debout pour faire ce travail; celui des aide-laineurs, qui tiennent les bras levés pour tendre et conduire les lisières du drap sur le tambour de la machine à lainer, m'a paru seul fatigant.

Enfin, de jeunes enfans sont chargés de changer les chardons des cardes du tambour, de les nettoyer et de les faire sécher. Cette opération, qu'ils font souvent en jouant, n'exige de leur part aucune fatigue, et d'ailleurs ils peuvent varier comme ils le veulent leurs attitudes.

Je viens d'indiquer, dans l'ordre où elles ont lieu, les principales préparations de la laine et des étoffes qui en sont fabriquées. Je ne dirai rien ici des apprêts qu'on leur donne ensuite, si ce n'est qu'ils sont à-peu-près les mêmes que dans l'industrie cotonnière (1), et que l'on peut appliquer aux ouvriers

lainer et de la pièce de drap, fait jaillir de celle-ci beaucoup de gouttes d'eau.

(1) Il faut excepter cependant le séchage à la *rame*. Celle-ci est un long et fort châssis en bois, sur lequel, au moyen de crochets très rapprochés les uns des autres, la pièce est également tendue dans tous les sens, lorsqu'elle est mouillée. Les rames sont presque toujours à l'air libre; mais souvent aussi, pour l'hiver, dans de très longues étuves.

Quand la pièce de drap a été retirée de la rame, des femmes lui donnent le dernier norage ou épincetage, et d'autres y font les rentritures. Viennent ensuite le brossage ou couchage de tous

dont il me resterait à parler, ce qui a été dit de ceux qui sont chargés de ces dernières opérations dans les fabriques d'étoffes de coton. Seulement, elles sont faites ici beaucoup plus souvent par des hommes, parce que les pièces d'étoffes de laine, et surtout de draps proprement dits, sont beaucoup plus lourdes que celles de coton. (1)

Les détails qu'on vient de lire constatent d'impor-

les poils dans la même direction, au moyen d'un tambour garni de brosses en poils de sanglier, puis un *pressage* qui comprime le duvet déjà renversé par les brosses, le pliage de la pièce, le cati à froid, le cati à chaud, etc., et l'emballage, qui ne sont faits que par des hommes.

(1) Certaines étoffes de laine ne reçoivent pas toutes les préparations dont j'ai parlé, et, pour d'autres, l'ordre en est changé, quand elles n'en reçoivent point d'ailleurs de particulières. Ainsi, les draps noirs sont ordinairement teints en pièce, et il en est de même des étoffes lisses dont la trame est en laine peignée; ainsi, au sortir des mains du tisserand, les *mérinos*, les *napolitaines*, etc., qu'on ne foule point, sont lavés dans une solution chaude de carbonate de potasse et de savon, puis teints en pièce, tondus et passés tout humides entre deux cylindres de cuivre chauffés avec de la vapeur aqueuse; ainsi, on donne aux *circassiennes* dont la chaîne est en coton, et à d'autres étoffes légères dont la confection a été mal soignée, un gommage avec la solution de colle-forte, pour leur donner plus de corps au toucher et les faire paraître plus solides; ainsi, les flanelles, les couvertures, qui sont en laine blanche, reçoivent, étant encore humides, un blanchiment à la vapeur du soufre, et les dernières, tissées très souvent avec de la laine simplement lavée, ne sont point tondues, mais lainées à la mécanique après le foulage, et à la main après le blanchiment à la vapeur du soufre, etc., etc.

tans perfectionnemens introduits dans la fabrication, les uns depuis environ une trentaine d'années, les autres depuis moins de temps. Les principaux portent sur le battage des laines, leur drossage ou cardage, leur filage, et sur le lainage et le tondage des draps. On me permettra d'en dire ici quelques mots.

Anciennement, le battage de la laine destinée à être cardée ne se faisait qu'à la main. Aujourd'hui chacune des machines à battre mise en mouvement par un cheval ou par un moteur général, et conduite par une seule personne, très souvent une femme, fait sans peine l'ouvrage de douze hommes, dont le travail était autrefois très fatigant, et les exposait à respirer des poussières irritantes, mais moins cependant que ne le sont celles du coton.

Le cardage et la filature ont surtout reçu les plus grands perfectionnemens, ceux qui nous intéressent davantage. Il n'y a pas plus de douze à quinze ans que, dans certaines fabriques, ces opérations se faisaient encore à la main ou au rouet. Dans la fabrique d'Amiens, par exemple, les premiers essais de filature à la mécanique, n'ont pas eu lieu avant 1825 (1), tandis qu'on les avait tentés à Lodève dès l'année 1809. (2)

(1) Voir dans l'*Enquête relative, etc.*, la déposition de M. Pournelle d'Estré, t. III, p. 408.

(2) Voir la *Statistique du département de l'Hérault*, par

Comme les mécaniques à carder et à filer le coton, celles à carder et à filer la laine, qui n'en sont que des imitations, épargnent une grande quantité de bras : on estime qu'un métier à filer de soixante broches (il en a ordinairement un bien plus grand nombre) fait le travail de vingt-cinq fileuses à la main (1). Il fabrique un fil beaucoup plus égal, beaucoup plus régulier pour la finesse et la torsion, que ne l'est celui de ces fileuses, dont il a changé totalement le sort. Ajoutons que le cardage et le filage se faisaient autrefois principalement en hiver, et par des gens de la campagne qui abandonnaient pour la plupart ces occupations quand la saison ramenait les travaux de l'agriculture ; tandis qu'aujourd'hui le cardage et le filage sont surtout exécutés par les habitans des villes, et à-peu-près également pendant toute l'année.

M. Creusé-de-Lesser, p. 561. C'est, du reste, de 1802 à 1804, que l'on a importé en France les premières machines à carder la laine, à la filer et à brosser les étoffes, par un mouvement continu de rotation.

(1) Je dirais cinquante, sans le second filage auquel on soumet les fils qui n'ont passé qu'à la mécanique à filer en gros.

CHAPITRE II.

Des ouvriers de la fabrique de Reims.

(Époques des observations : octobre, novembre et décembre 1836.)

La ville de Reims est le centre d'une très grande fabrication de toutes sortes d'étoffes de laine, qui s'étend dans presque tout le département de la Marne, et jusque dans les départemens voisins de l'Aisne et des Ardennes.

En 1834 elle occupait, d'après l'enquête commerciale d'alors, environ 50,000 *ouvriers, dont un quart intrà-muros et les trois quarts dans les campagnes.* Mais, ajoutait-on, « une bonne partie de ces derniers « ne travaille, pour la fabrique, que les deux tiers au « plus de l'année; les quatre autres mois sont donnés « aux travaux des champs (1). » Il y a, en outre, beaucoup d'habitans qui ne peignent ou ne tissent la

(1) *Enquête relative à diverses prohibitions, etc.*, t. III, p. 402, 450 et 465.

laine que dans les seuls momens perdus pour l'agriculture.

Sur les 50,000 ouvriers existant, en 1834, on en comptait environ 40,000 dans le département de la Marne, savoir :

12,000 fixés à Reims ;

18,000 dans les autres communes, et 10,000 en continuelle mutation de logement, dans la ville et les villages. (1)

Les 10,000 autres appartenaient aux départemens voisins.

Beaucoup d'ouvriers de la fabrique de Reims avaient émigré pendant la crise de 1830 et 1831 ; mais depuis les premiers jours de 1833 les arrivans ayant été continuellement plus nombreux que les sortans, la population de ces travailleurs s'est continuellement accrue, du moins jusqu'au mois de décembre 1836, époque à laquelle j'ai quitté le département de la Marne (2). J'ignore, au reste, combien il y en avait alors.

(1) Voy. Discours prononcé le 17 octobre 1836, par M. de Saint-Marceaux, maire de Reims, en présidant une distribution de médailles décernées aux fabricans de cette ville. (*Exposition publique des produits des arts et de l'industrie de la ville de Reims et du département de la Marne, en 1836, p. 100*).

(2) Vers le milieu du mois d'octobre 1836, M. de Brossard, secrétaire du conseil des prud'hommes de Reims, m'a remis

Reims est une ville manufacturière très importante; on pourrait presque dire de premier ordre. Et cependant, malgré son ancienneté, malgré sa population depuis long-temps considérable (3), et mal-

une note de laquelle il résulte qu'il y avait au moins alors dans la ville :

3,000	tisserands, dont 300 travaillant sur des métiers à la Jacquart.
1,500	trameuses ou dévideuses de trames.
1,500	ouvriers employés dans les filatures, comme cardes, fileurs, <i>ploqueurs</i> , rattleurs, dévideuses.
800	<i>pluseuses</i> ou épilcheuses de laines.
600	peigneurs, peigneuses et <i>lacteurs</i> .
200	apprêteurs et blanchisseurs.
130	teinturiers.
100	batteurs à la main et à la mécanique.
4,000	tondeurs de draps, laineurs, dégraisseurs, laveurs, trieurs, imprimeurs, etc.

11,830, sans les épinceteuses, les rentrayeuses, empaqueteuses, etc., qui sont en assez grand nombre, et sans une centaine de bonnetiers.

Les deux tiers des tisserands sont du sexe masculin, et les plus jeunes n'ont pas moins de 17 à 18 ans.

Il y a aussi plus d'hommes que de femmes parmi les peigneurs de laine.

(3) Dans les premières années de ce siècle, un recensement officiel portait la population de Reims à 30,225 habitans. Le recensement de 1826 en a donné 34,862; celui de 1831, 35,971, et celui de 1836, 38,359. Mais, conformément aux instructions ministérielles qui ont prescrit ce dernier recensement, la population a dû comprendre un certain nombre d'enfans trouvés mis en nourrice ou en pension dans les campagnes, lesquels n'avaient jamais figuré jusque-là dans le chiffre de la population. Enfin, l'année

gré le rang qu'elle tenait autrefois (1), elle manque de tout moyen économique de transport, elle n'a ni canal ni rivière navigable (2). Au reste, il en est de même pour Nîmes, ville aussi manufacturière que Reims, et qui n'est ni moins ancienne ni moins populeuse.

La fabrique rémoise a fait depuis 20 ans des progrès continuels. Elle a perdu, il est vrai, beaucoup d'articles; mais d'autres les ont remplacés avec avantage (3). Pendant la crise manufacturière de 1830

commune des naissances à Reims était de 1167 pendant les années 1690 à 1700, de 1030 soixante ans plus tard (*Voy.* l'article Reims du *Dictionn. géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly); elle est actuellement de 1363.

(1) C'est-à-dire, malgré ses couvens nombreux, les richesses de son clergé, les cérémonies du sacre de nos rois, les privilèges d'une métropole ecclésiastique, et les titres de primat de la Gaule-Belgique, de premier duc et pair de France, de légat né du saint-siège, donnés autrefois à son archevêque, etc.

(2) La Vesle, qui longe la ville d'un côté, n'est point navigable.

(3) *Voy.* dans l'*Enquête relative à diverses prohibitions*, etc., tome III, p. 398, la déposition de M. Edouard Henriot. Beaucoup de fabricans m'ont d'ailleurs affirmé la même chose. — D'un autre côté, la Société industrielle de Reims a reconnu que *les tissus nouveaux sont venus grandement compenser les tissus anciens pour cette fabrique, puisqu'elle faisait encore, en octobre 1836, beaucoup plus d'affaires que quand elle s'occupait des articles délaissés* (*Voy.* dans l'*Industriel de la Champagne* du 19 octobre 1836, l'article intitulé *Société industrielle*). Enfin, des ouvriers de Reims, m'ont affirmé à la même époque, que depuis 20 ans, ils n'avaient chômé qu'en 1830 et 1831.

et 1831, qui fut l'effet du grand événement politique d'alors, et à laquelle, par conséquent, l'industrie rémoise ne pouvait seule échapper, il y eut une interruption dans les progrès dont il s'agit; « mais
« peu-à-peu l'état de paix se consolidant, la confiance revint, et si l'on excepte une diminution
« dans le salaire de l'ouvrier, les années 1832 et
« 1833 peuvent être comparées aux meilleures années de l'empire et de la restauration (1). » Enfin, dans les derniers jours de 1836, la fabrique de Reims était plus importante que jamais : le nombre de ses ouvriers s'était accru, et leurs salaires avaient augmenté.

Dans les campagnes, où, à bien dire, il n'y a que des peigneurs de laine, des tisserands et des dévideuses de trames, tous les ouvriers travaillent chez eux (2); mais dans la ville tous les autres sont employés chez des fabricans ou bien chez des entrepreneurs. Je dis chez des entrepreneurs; car celui qui achète des laines et en fait fabriquer des étoffes, ne fait pas toujours laver, teindre, filer dans ses ateliers, ni même donner chez lui aux étoffes que les tisseurs lui rapportent, toutes les façons ou tous

(1) Discours de M. le maire de Reims.

(2) Quelques-uns, qui ne demeurent pas à plus d'une demi-lieue ou de trois quarts de lieue au plus de la ville, y vont travailler chaque jour.

les apprêts qu'elles doivent recevoir avant d'être livrées au commerce; il a recours à des entrepreneurs particuliers pour chacune de ces opérations.

Naguère, à Reims, on fournissait aux ouvriers, autant que cela était possible, des matières premières qu'ils emportaient dans leurs domiciles, pour les préparer et les mettre en œuvre. Mais, afin de produire plus en grand et à meilleur marché, on a multiplié les usines et les ateliers communs. Néanmoins, cette ville compte très peu d'établissements qui réunissent dans la même maison plus de 150 travailleurs, et une seule en rassemble environ 300. (1)

La durée de la journée dans les manufactures est, en général, de 14 heures et demie, sur lesquelles on en accorde deux ou deux et demie pour trois repas (2); ce qui réduit le travail effectif à 12 heures et demie, ou même à 12 heures. Mais pour les laveurs de laines et les batteurs, il n'est en tout temps que de 11 heures, et souvent que de 10 heures et demie. Le travail à domicile est ici, comme partout, plus long que dans les usines. (3)

(1) La filature de laines cardées, dite des Longueux.

(2) Ordinairement une demi-heure le matin, de 8 heures à 8 heures et demie; une heure de midi à 1 heure; et une demi-heure le soir, de 4 heures à 4 heures et demie. Ce sont là les repos les plus courts.

(3) Excepté pour les bonnetiers, pour beaucoup desquels il est habituellement de 12 heures par jour en toute saison.

Le logement de la plupart des familles d'ouvriers se compose, en ville, de deux chambres, d'une chambre et d'un cabinet, ou bien d'une chambre et d'un grenier. Le lit et les métiers à tisser, ou le lit et le petit poêle à chauffer les peignes, sont très fréquemment dans la même pièce. Du reste, celle-ci, quoique généralement au rez-de-chaussée, n'est jamais enfoncée en terre; et comme les rues sont ordinairement très larges, les maisons assez basses (1), et que derrière elles, dans les quartiers principalement habités par les ouvriers, il y a très souvent des jardins, ces logemens ne manquent ni d'air ni de jour, mais ils sont fort chers; ils coûtent de 75 à 150 fr. par an, qui se paient ordinairement en quatre termes. Un seul cabinet sans cheminée se loue de 30 à 40 fr.

Ces demeures sont propres et commodes; mais celles des plus pauvres ne sont pas aussi bonnes. On en aura une idée par les détails suivans :

Qu'on se figure, loin du centre de la ville (2), des maisons basses, d'un aspect misérable, des chambres fréquemment sales et humides, quoique presque toujours bien éclairées, et la pièce à feu, la seule habitable (je ne dis pas la seule habitée, car

(1) Beaucoup n'ont même pas de premier étage.

(2) Principalement dans les quartiers Saint-Remy et Saint-Nicaise.

souvent le grenier est sous-loué par les malheureux du rez-de-chaussée à de plus malheureux qu'eux encore), communément si petite qu'un métier à tisser ne peut pas y tenir avec un lit. Ces misérables réduits, que précèdent des cours mal pavées, couvertes d'ordures, se louent depuis 55 ou 60 fr. jusqu'à 90. En outre, le loyer s'en paie chaque mois et même chaque semaine. On ne voit au lit des malheureux qui les habitent, qu'un mauvais matelas avec des draps sales et usés. Ces draps sont souvent les seuls que possède la famille : alors, quand on les blanchit, elle couche nécessairement à nu sur le matelas. Un petit lit de paille, destiné aux enfans, se trouve très souvent à côté du premier. Enfin, il y a rarement dans ces logemens des métiers à tisser et même des poêles ou fourneaux à chauffer les peignes : les locataires sont trop pauvres pour en posséder ; quand il y en a, c'est qu'ils les tiennent à loyer.

On conçoit le mélange, le pêle-mêle des sexes qui s'observe dans ces demeures si pauvres. Mais dans les autres, les sexes sont séparés pour dormir, et le père et la mère couchent avec les plus jeunes enfans dans la chambre occupée par les métiers. L'ameublement des ouvriers m'a paru du reste ici plus propre, plus complet qu'il ne l'est, en général, dans d'autres pays. (1)

(1) On a construit pour les ouvriers de la fabrique, à un quart

En outre, les ouvriers de la fabrique de Reims sont assez bien vêtus, du moins dans la ville et dans quelques villages que j'ai visités; mais, à cause de la cherté du combustible, ils sont très mal chauffés en hiver. Quant aux plus pauvres, il suffirait de voir leur mobilier pour se faire une idée de leur profonde misère. Aussi, presque tous ces derniers sont-ils inscrits au bureau de bienfaisance, du moins les enfans et les vieillards. Cependant, et cela est remarquable, leurs vêtemens de dessus ne sont que rarement en mauvais état.

L'opinion générale, à Reims, veut que les ouvriers nés dans le pays soient naturellement doux, soumis, tranquilles, amis de l'ordre; mais elle leur reproche de se livrer à la boisson, surtout à ceux qui travaillent dans les filatures et dans les ateliers de construction. Les tisserands et les bonnetiers y sont moins enclins. On voit, en effet, un très grand nom-

de lieue de Reims, quelques logemens loués chacun 50 fr., et composés d'une pièce au rez-de-chaussée, d'une chambre au premier étage, et d'un grenier. J'en ai vu dans le faubourg de Cérés qui étaient à-peu-près semblables, tenus avec propreté et à peine plus chers. J'ai même vu, dans ce faubourg, deux *courrées* (c'est le nom donné dans le pays à toutes les maisons qui réunissent beaucoup d'ouvriers) habitées par des ouvriers aisés, et dont les cours, très vastes, sont des espèces de jardins. Chaque locataire en a une portion qu'il cultive comme il lui convient, et souvent en plantes de parterre.

bre des premiers, et parmi eux il y a souvent des femmes (1), qui s'enivrent, principalement les dimanches et les lundis, beaucoup même les deux jours suivans. Il serait peut-être difficile qu'il en fût autrement, du moins les lundis; car, dans la plupart des établissemens où le moteur est une pompe à feu, j'ai vu arrêter celle-ci, et par conséquent tout travail dans la manufacture, quand, par l'absence d'une partie des ouvriers, et à cause de la dépense du combustible, le fabricant n'avait plus de profit à faire marcher ses métiers. Ainsi des maîtres qui devraient s'efforcer de faire venir leurs ouvriers à l'atelier tous les lundis, semblent prendre soin de leur donner l'habitude d'un chômage, qui devient pour eux l'occasion de dépenses ruineuses et de démoralisation.

Tous les ivrognes qu'on voit à Reims ne sont pas des ouvriers de la fabrique de laine; il existe parmi eux beaucoup de gens étrangers au pays, mais surtout plusieurs centaines de Belges (2) que l'on accuse, avec un certain nombre de forçats libérés, de la plupart des désordres qui se commettent.

L'ivresse est une source déplorable de désordres et de misères. La morale en gémit, mais elle se trou-

(1) Surtout dans les quartiers Saint-Remy et Saint-Nicaise.

(2) Principalement ceux des environs de Liège.

verait heureuse de n'avoir que cette honteuse habitude à reprocher aux ouvriers de Reims. Non-seulement la dissolution des mœurs s'y montre comme dans toutes les autres grandes villes de fabrique, où la prévoyance des maîtres ne tient pas séparés les uns des autres les jeunes gens des deux sexes; mais elle y a un caractère particulier que l'on ne trouve point ailleurs.

Si j'en crois ce qui m'a été rapporté, beaucoup de filles et de jeunes femmes des manufactures, abandonnent souvent l'atelier dès six heures du soir, au lieu d'en sortir à huit, et vont parcourir les rues dans l'espoir de rencontrer quelque étranger, qu'elles provoquent avec une sorte d'embarras timide. Ce désordre est si bien connu que la plaisanterie, qui manque rarement chez nous de se mêler aux actions les plus répréhensibles comme pour les excuser ou les affaiblir, a créé dans les ateliers une expression particulière pour désigner celle dont il s'agit : quand une jeune ouvrière quitte son travail le soir avant l'heure de la sortie générale, on dit, qu'elle va *faire son cinquième quart de journée*.

Ce mot peut faire sourire, mais on éprouve un sentiment pénible, à voir de très jeunes filles dont la taille n'annonce pas plus de douze à treize ans, s'offrir le soir aux passans. Ce dernier fait, au surplus, se trouve confirmé par un journal imprimé à

Reims, dans lequel on lit, non-seulement, *que cette ville est infectée de prostitution*, mais encore qu'il s'y trouve peut-être cent enfans au-dessous de quinze ans qui n'ont, pour ainsi dire, pas d'autre moyen d'existence, et que dans ces cent, dix ou douze n'ont pas atteint leur douzième année.... Je n'invente pas, ajoute l'auteur de l'article, je raconte des faits, et je ne dis pas tout. (1)

On conçoit maintenant qu'il doive y avoir à Reims un très grand nombre de naissances de bâtards. J'en trouve, en effet, pour la période de 1825 à 1835 inclusivement, une contre 3,99 légitimes (2), tandis que dans le département entier de la Marne, dont Reims fait partie, c'est pour les onze mêmes années consécutives, une contre 12,03 (3). Il faut ajouter ici que cette ville n'a point eu depuis long-temps de

(1) *L'Industriel de la Champagne* du 14 août 1836. V. l'article intitulé *Statistique morale*.

On peut lire dans l'ouvrage intitulé : *De la Prostitution dans la ville de Paris*, etc., par M. Parent - Duchâtelet, tome 1, p. 453, comment on découvrit, il y a quelques années, que la ville de Reims fournissait à celle de Paris un contingent de prostituées plus fort que celui de toutes les autres villes.

(2) 3,002 contre 11,988.

(3) 8,420 contre 101,248.

On conçoit d'ailleurs que le *tour* où l'on peut apporter des campagnes voisines les nouveau-nés abandonnés par leurs parens, doit augmenter la proportion des naissances enregistrées comme illégitimes dans la ville de Reims.

soldats en garnison, et qu'on n'y voit guère d'autres étrangers que ceux que la fabrique ou le commerce y attire.

Terminons ce qui concerne les mœurs des ouvriers, par des renseignemens puisés auprès d'un homme que son état met plus qu'un autre à portée de les bien connaître. J'y ai confiance, parce que celui à qui je les dois m'a rendu témoin d'une partie de ce que je vais dire. Je transcris ses paroles en les abrégant et en rappelant qu'elles se rapportent à la fin de 1836.

« Depuis 1834, les ouvriers de Reims qui ont de
« la conduite pourraient presque tous être heu-
« reux. Mais ceux de notre quartier (celui qui est
« principalement habité par les plus mauvais sujets
« de la fabrique (1)), se livrent d'autant plus
« aux débauches, surtout à l'ivrognerie, que leurs
« salaires sont plus forts. La plupart des mieux rétri-
« bués ne travaillent que pendant la dernière moitié
« de la semaine, et passent la première dans des
« orgies. Les deux tiers des hommes et le quart
« des femmes qui habitent certaines rues (2) s'eni-
« vrent fréquemment. Un très grand nombre y vit
« en concubinage. Beaucoup se prennent, se quittent

(1) Les quartiers Saint-Remy et Saint-Nicaise, dont les habitans font bien le tiers de la population de la ville.

(2) Les rues de Versailles, Tourne-Bonne-Eau, etc.

« et se reprennent ; mais plusieurs cependant restent
« toute leur vie attachés l'un à l'autre. Quant à leurs
« enfans, ils meurent très jeunes, ou bien ils contrac-
« tent tous les vices des pères et mères. Ils sont tel-
« lement adonnés aux boissons spiritueuses que com-
« munément ils nous apportent, à nous cabaretiers,
« leur meilleur habit ou quelque meuble sur lequel
« on leur avance du vin ou de l'eau-de-vie ; si au bout
« d'un temps convenu ils ne nous ont pas payé, ces
« objets nous appartiennent (1). Lorsqu'on leur parle
« d'ordre et d'économie, ils répondent que le com-
« merce seul les fait travailler et vivre, que pour le
« faire aller il faut dépenser de l'argent, que l'hôpital
« n'a pas été fondé pour rien, et que s'ils voulaient tous
« faire des épargnes, être bien logés, bien vêtus, les
« maîtres diminueraient le salaire, et qu'ils seraient
« également misérables. »

Heureusement, la plupart des ouvriers de Reims ne ressemblent pas à ceux-là, quoiqu'ils manquent de prévoyance. Enfin, si mes renseignemens sont exacts, ils ont très généralement de la probité. Et cependant on a établi dans cette ville, il y a quelques années, une association dont l'existence semble témoigner le contraire : c'est la *Société* dite *des*

(1) Chez le cabaretier qui m'initiait à ces choses, j'ai vu plusieurs paquets de linge ou hardes mis ainsi en gage, et déposés dans une grande armoire qui servait de magasin.

Déchets, dont le principal but est de prévenir, autant qu'il est possible, les vols de matières premières commis par les ouvriers infidèles (1). Je ne sais pas jusqu'à quel point cette association atteint un pareil but; mais quoique je n'en connaisse pas une seconde qu'on puisse lui comparer, elle n'est pas pour moi la preuve que les vols qu'elle se propose d'empêcher soient plus communs à Reims que dans certaines autres villes de fabrique; seulement, ils y sont, assure-t-on, plus fréquents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois. (2)

Depuis quelques années; la proportion des ouvriers qui savent lire et écrire paraît augmenter à Reims.

Les ouvriers qui travaillent dans cette ville, y demeurent presque tous, et les plus éloignés s'y rendent d'une demi-lieue à trois quarts de lieue au plus.

(1) *V.* dans l'*Industriel de la Champagne* du 19 octobre 1836, l'article intitulé : *Société industrielle*.

(2) On trouve dans les notes qui accompagnent la XXXIV^e Lettre de M. Michel Chevalier, sur l'*Amérique du Nord*, que les ouvriers de Reims donnent la laine soustraite par eux pour le quart de ce qu'elle vaut, et qu'ils l'échangent au cabaret à raison d'un demi-litre de vin pour un *échée* de fil (tome II de la seconde édition, p. 383). Il y a en effet quelques cabarets à Reims où les ouvriers, m'a-t-on assuré, échangent réellement contre du vin les laines qu'ils volent.

Le tableau suivant fait connaître les salaires journaliers, payés dans la même ville, en 1836 :

OUVRIERS.	Hommes.		Femmes.		Jeunes gens de 15 ans et au-dessus.		Enfants de 10 à 15 ans.	
	fr. c.	à fr. c.	fr. c.	à fr. c.	fr. c.	à fr. c.	fr. c.	à fr. c.
OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES	Trieurs de laine. (1)	2 50	3	»	1 20	1 40	»	»
	Laveurs	2	»	»	»	»	»	»
	Dégraisseurs et teinturiers	1 75	2 50	»	»	»	»	»
	Batteurs à la main et à la mécanique.	1 50	2	»	»	»	»	»
	Eplucheuses. (2)	»	»	»	»	90	1	»
LAINE CARDÉE.	Drousseurs et cardeurs en fin	1 40	»	»	»	»	»	»
	Fileurs en gros	2 50	3	»	»	»	»	»
	Fileurs en fin	2 25	2 50	1 75	2	»	»	»
	Ploqueurs	»	»	»	»	»	»	50
	Rattacheurs	»	»	»	»	1	»	»
	Dévideuses	»	»	»	1	50	»	»
LAINE PEIGNÉE. (3)	Numéroteuses et empaquetuses	»	»	»	1	75	»	»
	Peigneurs (terme moyen)	1 50	»	»	1 50	»	»	»
	Lacteurs	»	»	»	»	»	»	40
	Etiteuses dans les filatures	»	»	»	1 20	1 25	1 20	1 25
	Fileurs	4 40	4 75	»	»	»	»	»
Rattacheurs	»	»	»	»	1	25	»	
Manceuvres	1 75	»	»	»	»	»	»	

(1) Très peu de femmes sont employées à Reims au triage de la laine.

(2) Très souvent ces ouvrières sont payées à raison de 5 centimes la livre.

(3) Lorsque j'étais à Reims, un métier à filer la laine peignée coûtait 7 fr. par jour au manufacturier, pour le fileur et 2 rattacheurs, dont l'un était payé 25 sous et l'autre 20.

OUVRIERS.	Hommes.		Femmes.		Jeunes gens de 15 ans et au-dessus.		Enfans de 10 à 15 ans.			
	fr.	c. à fr.	fr.	c. à fr.	fr.	c. à fr.	fr.	c. à fr.		
Tissage.	Ourdisseuses . . .	»	»	»	1 50	1 75	»	»	»	»
	Tisserands à la Jacquart (1) . . .	3	»	»	»	»	»	»	»	»
	Id. de couvertures . . .	2	»	2 25	»	»	»	»	»	»
	Id. ordinaires . . .	1 25	1 50	1 10	1 40	»	»	»	»	»
	Dévideuses de trames . . .	»	»	»	»	90	»	»	»	»
Apprêt des étoffes.	Foulonniers, laveurs, rinceurs, laineurs, tondeurs de draps, rameurs, cylindres, etc. . .	1 75	2 50	(Le salaire moyen est de 2 fr.)		»	»	»	»	»
	Tireurs de lisières (2) . . .	»	»	»	»	1	»	1 25	»	»
	Crocheteurs de lisières (3) . . .	»	»	»	»	»	»	75	1 25	»
	Garnisseurs de chardons (4) . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	40 75
	Epinceteuses . . .	»	»	»	»	1 20	»	»	»	»
	Rentrayeuses . . .	»	»	»	»	1 20	1 25	»	»	»
	Ouvr. bonnetiers . . .	2	»	2 30	»	»	»	»	»	»
	Ouv. des ateliers de constructions . . .	2 50	5	»	»	»	»	»	»	»

On ne saurait déduire *exactement* de ce tableau,

(1) Je pourrais mentionner, immédiatement après ceux-ci, les *tisserands pour essais sur les métiers ordinaires*, qui gagnaient, en 1836, de 40 à 50 sous par jour; mais il y en a seulement quelques-uns.

(2) Jeunes gens qui aident les maîtres laineurs, en tirant sur les lisières du drap mouillé pour le tendre, pendant qu'il marche sur le gros tambour garni de chardons.

(3) Jeunes gens qui tendent les draps sur les tables à tondre, en fixant les lisières à de nombreux crochets dont ces tables sont garnies à leurs bords.

(4) Jeunes enfans qui renouvellent les chardons des cardes du tambour de la *laineuse*.

tout détaillé qu'il soit, les salaires moyens payés aux différentes classes d'ouvriers. On sait seulement que ces salaires se rapprochent plus du *minimum* que du *maximum*. A plus forte raison ne peut-on pas en déduire des moyennes générales bien certaines, les nombres d'ouvriers dont chaque classe se compose étant peu connus.

Néanmoins, si nous divisons les travailleurs d'après le sexe, l'âge, les forces et l'habileté, nous trouvons :

Pour les hommes faits, depuis 1 fr. 25 c. jusqu'à 4 fr. 75;

Pour les femmes, depuis 90 c. jusqu'à 1 fr. 75 c.;

Pour les jeunes gens, depuis 1 fr. jusqu'à 1 fr. 25 c.;

Pour les enfans de 10 à 15 ans, depuis 40 c. jusqu'à 75 c. (1)

(1) Je puis citer, comme confirmant assez bien l'exactitude de ces évaluations :

1° Un rapport fait dans la même année 1836, au conseil de l'arrondissement de Reims, dans lequel M. le sous-préfet évaluait ainsi le salaire des ouvriers payés à la journée :

Première classe, et la moins nombreuse, de.	2 50 à 3 »
Deuxième classe.	1 50 à 2 »
Femmes employées dans les ateliers . . .	» 75 à 1 25
Jeunes enfans	» 50 à » 75
Tisserands ordinaires	1 25 à 1 50

(V. dans l'*Industriel de la Champagne*, du 3 août 1836, un extrait du rapport de M. le sous-préfet).

2° L'opinion de deux tisserands à qui je dois plus d'un renseignement utile, d'après laquelle les salaires payés *le plus com-*

Les ouvriers de la campagne étant tous, à bien dire, des peigneurs de laine ou bien des tisserands d'étoffes unies, ils n'avaient d'autres salaires, en 1836, que ceux qui sont indiqués dans le tableau pour ces professions. Du reste, quel que fût le lieu du domicile, j'ai vu des ouvriers de la fabrique de Reims dans une condition très sensiblement meilleure que

munément à Reims, en 1836, du moins jusqu'au mois de décembre, étaient de :

1 fr. 50 à 3 fr. » pour les hommes.
 1 » à 1 50 pour les femmes, et de
 » 50 à 1 » pour les enfans et les jeunes gens.

D'un autre côté, si nous en croyons l'*Industriel de la Champagne* du 10 avril 1836, journal imprimé à Reims, il existait à cette époque, dans cette ville, « quelques milliers de tisserands, « pères de famille qui, pour nourrir leurs femmes et leurs enfans, n'avaient guère qu'un salaire de 20 sous, 30 sous au plus. « Bon nombre d'ouvriers, ajoutait-on, gagnent 10 ou 15 sous; « ceci est un fait, et nous ne l'inventons pas : il nous a été attesté « par une foule de personnes recommandables, dont nous pourrions citer les noms....., par des négocians, des fabricans, des « magistrats, des conseillers municipaux, etc, etc. »

Je suis porté à croire, nonobstant ces assertions si positives; que l'auteur de l'article cité n'a pas connu l'âge des derniers ouvriers, qui devaient être des enfans ou des jeunes gens.

Beaucoup de personnes, en outre, m'ont donné des évaluations générales des salaires payés aux ouvriers de Reims; mais ces personnes ne m'ayant pas convaincu qu'elles fussent réellement instruites des faits dont la connaissance est indispensable à quiconque veut avoir un avis sur ce sujet, je ne mentionnerai pas ces évaluations. Elles rentrent d'ailleurs, pour la plupart, dans les limites de celles qui précèdent.

celle dans laquelle ils étaient à la fin de 1830, en 1831 et en 1832; car on estimait, pendant mon séjour dans le pays, que les prix de main-d'œuvre y étaient alors augmentés d'un quart sur ceux de 1832. (1)

Les ouvriers de Reims sont en général bien nourris : leur pain est excellent, et la plupart d'entre eux mangent de la soupe grasse et de la viande deux fois par semaine, quand ce n'est pas plus souvent. Beaucoup en ont même tous les jours ou presque tous les jours. Enfin, un grand nombre de femmes prennent du café au lait chaque matin. La viande de

(1) On peut consulter à cet égard, dans *l'Industriel de la Champagne* du 19 octobre 1836, les réponses de la Société industrielle de Reims à M. le maire de cette ville, particulièrement la réponse à la dixième question.

Si nous nous en rapportons à la déposition de M. Edouard Henriot, délégué de la fabrique rémoise pour l'enquête commerciale de 1834, il n'y a pas eu de différence bien sensible entre les salaires de cette même année, et ceux de 1836. Il a déclaré, en effet, que sur les 12 à 13,000 ouvriers de l'industrie lainière habitant la ville, 1500 ou environ, gagnaient alors de 2 f. 50 c. à 3 fr. par jour, la masse de 30 à 40 sous pour les hommes, et de 10 à 15 sous pour les enfans âgés depuis 10 ans jusqu'à 16 (*Enquête relative, etc.*, tome III, p. 402). Je ne reproduis pas ici la déposition entière de M. Henriot, relative aux salaires, à cause d'une erreur typographique évidente. Mais, d'un autre côté, suivant M. le maire de Reims, les salaires payés dans cette ville en 1834, étaient de 1 fr. à 3 fr. pour l'homme, de 75 cent. à 1 fr. 25 c. pour la femme, et de 50 à 75 c. pour les enfans (*Discours précité*, p. 100 et 101).

boucherie, le pain, le vin sont, dans la ville, les seules denrées à bon marché : voilà peut-être pourquoi nos travailleurs font une plus grande consommation de viande que dans les autres villes. Ils y trouvent de l'économie, à cause du parti que l'on en tire pour la soupe et pour l'assaisonnement des légumes et des pommes de terre. Celles-ci d'ailleurs se vendent à un prix si élevé, qu'ils ne les achètent guère qu'à la livre (1). A la campagne, les légumes, les racines, les fruits et le lait composent surtout le régime alimentaire.

La nourriture d'un ouvrier qui se met en pension lui coûte, en ville, depuis 274 jusqu'à 292 fr. par an (2), et son lit, suivant qu'il le partage avec

(1) Voici les prix de ces denrées à Reims, pendant que j'étais dans cette ville, en octobre, novembre et décembre 1836.

Pain blanc de première qualité, acheté chez les boulangers, 7 sous le pain de 3 livres, 14 sous celui de 6 livres.

Viande de boucherie, seconde qualité, de 7 à 9 sous la livre.

Légumes secs : 7 à 8 sous le *pot* de lentilles, et 8 à 10 sous le *pot* de haricots, selon la qualité. Le *pot* est une mesure locale qui contient un peu plus du litre.

Pommes de terre, 1 sou la livre des jaunes, et 1 sou 1/2 la livre des rouges. Il en vient si peu dans la banlieue de la ville, qu'on en apporte de la plaine de Laon.

Un petit choux, 2 à 4 sous.

Et tous les produits du jardinage proprement dit, très chers, proportion gardée.

(2) C'est 15 ou 16 sous par jour, dont 4 pour le pain, et 11 à

un autre dans une *chambrée commune*, dans un cabinet particulier, ou bien qu'il couche seul, de 36 à 50 fr., de 48 à 54 fr., et de 84 à 96 fr. Par conséquent, son logement et sa nourriture réunis lui reviennent depuis 310 fr. 50 c. jusqu'à 388 fr. Le prix le plus commun est peut-être 365 fr., ou 7 fr. par semaine, 20 sous par jour, pour être nourri, et n'avoir que la moitié d'un lit dans une *chambrée commune*. (1)

La nourriture des femmes leur revient à meilleur marché. Celles qui n'ont point de famille et ne vivent pas en concubinage, se réunissent ordinairement deux ou trois dans un cabinet ou une petite chambre qu'elles meublent à frais communs.

Si à l'aide de tous ces détails nous cherchons maintenant à évaluer les dépenses, du moins autant qu'il nous est possible de le faire, et si nous les rapprochons des recettes, il en résulte qu'à Reims,

12 sous pour le reste. La soupe grasse fait partie, au moins une fois par jour de l'un des deux grands repas.

(1) Pour ce dernier prix, on a souvent encore son linge blanchi, si l'on couche deux dans un lit en *chambrée commune*. Dans la pension la plus fréquentée de la ville, on paie 14 sous par jour, mais on n'y a jamais plus d'une fois de la soupe grasse. Elle était très bonne le jour où je l'ai goûtée. Comme partout, les pensionnaires achètent eux-mêmes le pain qu'ils mangent à leurs repas, moins cependant celui de la soupe qu'on leur fournit avec le bouillon. Il va sans dire d'ailleurs que les ouvriers qui veulent boire du vin, le paient toujours à part.

comme ailleurs, les ouvriers qui gagnent le moins peuvent à grand'peine vivre dans les temps ordinaires, lors même qu'ils sont économes et n'ont aucune charge. Cela résulte non-seulement de la comparaison des recettes et des dépenses, mais encore des renseignements presque unanimes que m'ont donnés beaucoup de personnes. (1)

Les ouvriers de Reims, comme ceux de toutes les autres villes manufacturières un peu considérables, n'ont d'autres moyens d'existence que leurs salaires. Beaucoup pourraient néanmoins, avec de l'ordre et de la santé, réaliser des épargnes; mais très peu songent au lendemain. Ceux de la campagne, plus sobres en général, plus laborieux, plus économes et d'une conduite meilleure à tous égards, savent en faire cependant avec des gains moins forts.

Les uns et les autres ne sont pas contents de leur sort, et pour la plupart, surtout dans la ville, ils s'en plaignent, sans se douter qu'autrefois ils étaient dans une moins bonne position. Je n'alléguerai pas,

(1) J'ai vu à Reims un tisserand qui, avec une somme de 11 à 15 fr. par semaine, ou de 700 fr. au plus par année, avait pendant trois ans, nourri, vêtu, logé, chauffé, éclairé et entretenu de tout, lui, sa femme et un enfant en bas âge, comme le sont dans cette ville les ouvriers économes non indigens. Aucun autre ouvrier de la même ville n'a pu me dire quelles étaient ses dépenses indispensables, du moins comme celui-ci, d'après des écritures tenues avec soin.

en preuve de ceci, que la misère les pousse à mendier moins souvent que jadis ; j'aime mieux rapporter ce que m'ont dit quelques vieillards (1) sur l'état des ouvriers de la fabrique avant 1789.

« Il y a cinquante ans, les ouvriers en laine de Reims
 « étaient, comme ceux des autres professions, dans
 « une déplorable indigence. Les plus aisés d'alors,
 « entassés dans des chambres étroites, mal nourris,
 « mal vêtus, paraîtraient bien pauvres aujourd'hui. On
 « citait ceux qui mangeaient une fois par semaine de la
 « viande et de la soupe grasse, on enviait leur sort,
 « et actuellement tout ouvrier qui n'est pas dans la
 « misère en mange au moins deux fois. Enfin, la
 « santé de l'ancien ouvrier rémois n'était pas aussi
 « bonne, en général, que nous la voyons de nos
 « jours (2). Mais s'il y a une grande amélioration

(1) Je dois nommer parmi eux M. Assy, ancien fabricant, et l'un des habitans de Reims les plus respectés.

(2) Ce tableau de l'ancien état de misère des ouvriers de Reims est encore rembruni dans cette phrase du discours déjà cité de M. de Saint-Marceaux, maire de la ville : « Avant 1789, « l'ouvrier de Reims était excessivement malheureux, et ne « gagnait que 6 à 12 sous par jour. Mal nourri, mal vêtu, il « n'osait se montrer les jours de dimanche et de fête » (Page 98).

On l'a déjà dit ou donné à entendre : la misère est très souvent ici le résultat de l'inconduite ; cependant, elle peut être excessive, sans que cette cause y contribue. Ainsi, on m'a fait visiter un ménage composé de neuf personnes, le père, la mère, et sept enfans en bas âge, dont l'aîné, âgé de 8 ans et demi, allait

« sous le rapport physique, c'est le contraire sous le
 « rapport moral : les ouvriers sont devenus irréli-
 « gieux, beaucoup volent de la laine à leurs maîtres,
 « ce qui était rare autrefois, et le libertinage des
 « filles, alors que, jeunes encore, nous savions l'a-

à l'école, et ne pouvait, à cause de cela, gagner par jour plus
 de 3 sous.

Son père, simple journalier, en recevait . . . 28

Et la mère, à cause des soins qu'elle donnait à
 son ménage 10 sous seule-
 ment, pour éplucher de la laine, au lieu de 18
 à 20 qu'elle aurait pu gagner.

Total 41 sous.

Ou, pour toute l'année, en supposant 300 journées de tra-
 vail 615 fr.
 sur lesquels il fallait retrancher pour le loyer. . . . 72

Reste pour toutes les autres dépenses. . . . 543

Ou, pour chacune des neuf personnes, terme moyen, 60 fr.
 33 c. par an, c'est-à-dire 16 centimes et demi par jour, pas tout-
 à-fait 3 sous et demi.

Cette famille, secourue heureusement par le Bureau de Bien-
 faisance et par la charité particulière, se nourrissait de pain, de
 légumes, de soupes maigres, et achetait chaque jour pour un sou
 de lait aux deux plus jeunes enfans. Chaque dimanche, elle ache-
 tait aussi une livre de viande pour faire de la soupe grasse. Elle
 couchait sur deux paillasses placées sur des châlits, et couvertes
 de mauvaises couvertures. Le jour où j'ai visité cette famille, le
 père ne portait pas de chemise, et la mère, avec deux enfans, en
 portaient de si mauvaises, qu'on aurait dit de la vieille toile
 d'emballage. Je n'ai pu voir, à Reims, un autre exemple d'une
 indigence aussi profonde et sans vice. Il est vrai qu'il n'y avait
 peut-être pas une seconde famille d'ouvriers qui comptât autant
 d'enfans en bas âge.

« percevoir partout où il y en avait, nous frappait
 « bien moins qu'aujourd'hui. D'un autre côté, l'am-
 « bition est dans tous les esprits : plus d'ouvriers
 « veulent devenir fabricans, et plus de fabricans
 « veulent devenir promptement riches. De là, le re-
 « lâchement du lien qui les unissait les uns aux au-
 « tres : le maître ne voit dans l'ouvrier qu'une ma-
 « chine qui fabrique, il l'abandonne pour tout le
 « reste; jadis ce n'était pas ainsi. Enfin, il y a pour
 « toutes les aisances de la vie, un progrès très sen-
 « sible; mais au moral il y a recul, les ouvriers pa-
 « raissent n'avoir pris de l'état actuel de notre civi-
 « lisation que les vices; et l'agrandissement des ma-
 « nufactures, les réunions nombreuses des deux
 « sexes dans les mêmes ateliers y ont beaucoup con-
 « tribué. »

J'ai vu, en général, peu d'enfans à Reims, chez nos ouvriers, et les registres de l'état civil viennent confirmer la même observation pour la ville entière, car ils donnent, terme moyen, pour les onze années consécutives de 1825 à 1835 inclusivement, 3,39 naissances légitimes par mariage (1). J'ignore d'ailleurs l'âge auxquels les ouvriers se marient, mais je sais que beaucoup d'entre eux vivent en concubinage : tous mes renseignemens s'accordent sur ce

(1) 11,988 naissances légitimes pour 3,538 mariages.

point. La fécondité assez faible des unions paraît être indépendante de cette circonstance et de la forte proportion des bâtards constatée plus haut; car, dans le département entier de la Marne, où, proportion gardée, il y a bien moins d'unions concubinaires et de naissances illégitimes, le nombre moyen des enfans par mariage est sensiblement le même qu'à Reims, ou même un peu moins fort. (1)

Dans cette ville et dans tous les environs, on allaite les enfans des pauvres tantôt au sein et tantôt au biberon; mais ceux des ouvriers le sont plus souvent au biberon que les autres, surtout quand on confie le soin de les élever à des femmes qui font le métier de nourrices. L'allaitement au sein ne dure pas en général beaucoup de temps (2), et l'on se hâte trop de nourrir les enfans avec de la bouillie. En outre, l'allaitement artificiel est le seul connu pour ceux qui sont abandonnés, et il résulte de recherches

(1) En voici la preuve pour les onze mêmes années consécutives de 1825 à 1835.

Mariages	31,743
Naissances légitimes	101,248
— illégitimes	8,420

Rapport des mariages aux naissances légitimes, comme 1 est à 3,19.

Rapport des mariages aux naissances légitimes et illégitimes réunies, comme 1 est à 3,46.

(2) C'est rarement une année entière.

que l'on a bien voulu faire pour moi à l'administration des hôpitaux et hospices de Reims, et qui comprennent 916 enfans exposés avant l'âge de deux mois accomplis, depuis 1826 jusques et compris 1835, que leur mortalité, dans le cours seulement de la première année de la vie, a été de 586, ou de 64 sur 100, malgré les bons soins d'ailleurs que ces enfans recevaient à l'Hôtel-Dieu pendant le peu de jours qu'ils y passaient. (1)

Je ne sais pas jusqu'où s'étend l'influence de l'allaitement artificiel sur la santé des Rémois. Mais, malgré la pureté de l'air que l'on respire en toute saison dans leur ville (2), on voit beaucoup de scrofuleux parmi les ouvriers de la fabrique, et surtout parmi leurs enfans. Il paraît, au reste, qu'avant le milieu du siècle dernier, époque de la construction de la place Royale dans le quartier le plus populeux, de l'élargissement des rues les plus étroites, du pavage pour la première fois de plusieurs autres, et de l'établissement de fontaines publiques, les habitans, du moins les ouvriers, beaucoup plus

(1) Voir, dans les *Annales d'hygiène publique*, t. XIX, p. 47 et suivantes, un article intitulé : *De la mortalité des enfans-trouvés considérée dans ses rapports avec le mode d'allaitement, etc.*

(2) Cependant, les bords de la Vesle ne paraissent pas être très salubres. Si l'on m'a dit vrai, des fièvres d'accès s'y montrent tous les ans au commencement de l'automne.

misérables, beaucoup plus serrés dans leurs logements qu'ils ne le sont aujourd'hui, étaient très communément atteints de scrofules et même de goîtres. Mais depuis lors, la première maladie est devenue moins fréquente, généralement moins intense, et la seconde ne s'observe presque plus. Des vieillards m'ont affirmé qu'à l'époque de leur jeunesse, des goîtres volumineux déformaient le cou d'une foule de Rémois, et qu'aujourd'hui cette maladie est entièrement disparue de leur cité (1). Enfin, la coutume qu'avaient jadis les rois de France, à Reims, lors de la cérémonie de leur sacre, de toucher les écrouelleux, et un ancien hospice où l'on a toujours recueilli et traité ces malades (2), semblent des preuves certaines qu'autrefois il y en avait beaucoup plus que de nos jours.

Quoi qu'il en soit, l'état général de la santé des ouvriers de la fabrique, dans la ville, est regardé, par beaucoup de médecins et par d'autres personnes comme généralement mauvais (3). Mais les seuls en-

(1) Les médecins de la ville soutiennent qu'elle n'a pas entièrement disparu.

(2) L'hospice Saint-Marcoul.

(3) Voici à cet égard des détails qui m'ont été donnés par M. le docteur Maillet, professeur à l'école secondaire de médecine de Reims, et l'un des plus anciens médecins de la ville :

« La moitié environ des ouvriers jouit d'une bonne constitution, et les autres sont scrofuleux, ou du moins d'un tempé-

fans scrofuleux ou écrouelleux m'ont paru justifier cette opinion.

Il y a depuis l'année 1823 une caisse d'épargnes à Reims, mais les ouvriers y font encore trop rarement des dépôts.

Quant aux associations organisées pour venir au secours de ceux de leurs membres qui tombent malades ou deviennent infirmes, mes recherches n'ont pu m'en faire connaître que sept, réunissant ensemble 283 membres, et composées presque uniquement d'ouvriers de la fabrique, surtout de tisseurs. (1)

« rament fortement lymphatique. Parmi les premiers, figurent
« surtout les personnes étrangères à la ville, c'est-à-dire les ou-
« vriers qui ont abandonné l'agriculture pour venir à Reims tra-
« vailler à la fabrique; ils ont presque tous une bonne santé, à
« l'exception cependant des tisseurs, qui sont sujets à des gon-
« flemens de jambes. Les autres n'ont point de maladies qui leur
« soient particulières; et, malgré ce qu'ont dit les médecins, ni
« le charbon, ni la pustule maligne, ne s'observent chez les
« trieurs qui manient les toisons en suint. »

(1) Leurs réglemens sont assez bons.

Les sept qui existaient à Reims, en octobre 1836, étaient les suivans :

1° La Société Philanthropique des ouvriers en laine.	31 membres.
2° La Société Philanthropique des ouvriers serruriers, fondée en 1833	47
3° La Société d'Union fraternelle de l'Institu-	
<i>A reporter.</i>	78

Ces sociétés, dont les indigens ne peuvent faire partie, ne suffiraient pas, en les supposant même aussi nombreuses qu'elles pourraient l'être, aux besoins des ouvriers de Reims. Ici, comme ailleurs, le bureau de bienfaisance et la charité particulière y suppléent pour les plus pauvres, non complètement, mais autant qu'il leur est donné de le faire (1). Des secours mieux placés, et par conséquent plus utiles, parce que toujours offerts aux plus dignes, ils ne s'accordent que temporairement et dans des circonstances extraordinaires, sont ceux que la société de

<i>Report</i>	78 membres.
tion de Saint-Joseph, composée d'ouvriers charpentiers et de scieurs de long, fondée en 1835.	13
4° La Société anonyme d'ouvriers en laine . . .	44
5° La Société d'Union fraternelle et philanthropique d'ouvriers en laine, fondée en 1834. . .	60
6° La Société d'Union fraternelle d'ouvriers en laine, Institution de Saint-Blaise, fondée en 1836.	32
7° La Société d'Union fraternelle des ouvriers tondeurs, de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1836.	56
Total	<hr/> 283

(1) Les 2,400 ménages et 5,300 individus, ou environ, qui sont habituellement inscrits sur les registres du Bureau de Bienfaisance ou l'étaient en 1836, se composent presque tous, si l'on m'a dit vrai, d'anciens ouvriers de la fabrique, et d'ouvriers actuels ou de leurs enfans. — Suivant un administrateur de ce Bureau, les secours fournis aux pauvres de Reims par la charité publique sont aussi souvent employés par eux à des débauches, qu'à se procurer les choses dont ils ont besoin.

charité maternelle de la ville de Reims distribue aux pauvres mères de famille au moment de leurs couches, et à leurs enfans nouveau-nés pendant les premiers mois. Cet éloge, du reste, peut également s'appliquer à toutes ou à presque toutes les sociétés de charité maternelle du royaume.

CHAPITRE III.

Des ouvriers de la ville de Rethel.

(Époque des observations : novembre 1836.)

Comme ville de fabrique, Rethel, qui n'est pas à plus de huit lieues de Reims, en est une succursale, mais elle a bien moins de variété dans les articles qu'elle produit. Elle est aux campagnes voisines, ce que Reims est à celles qui l'environnent, un centre où l'on exécute principalement les opérations qui, dans l'état actuel de l'industrie, ne peuvent être faites avec profit qu'en grand et à l'aide des mécaniques modernes, c'est-à-dire, dans des usines proprement dites.

J'ignore le nombre des ouvriers de la fabrique de Rethel. Je sais seulement qu'au mois de novembre 1836, il y en avait en ville de 1400 à 1800, qui étaient principalement employés dans les filatures. Il doit y en avoir maintenant davantage, car j'ai vu dans la ville de nouvelles manufactures en construc-

tion. Du reste, la fabrique paraît être organisée comme à Reims; il suffira donc d'indiquer les différences.

Non-seulement le peignage et le tissage de la laine, mais encore l'épluchage et l'ourdissage, ont presque toujours lieu chez les ouvriers, qui emportent les matières premières dans leur domicile.

Les filatures de laine peignée emploient, proportion gardée, beaucoup plus de femmes que les mêmes filatures de Reims.

La durée de la journée chez les fabricans est de 15 heures entières, dont 13 de travail effectif.

Le logement d'une famille qui a ses métiers chez elle, consiste ordinairement, dans la ville, en trois pièces, y compris le grenier, louées depuis 60 fr. jusqu'à 110. 80 fr. en est le prix moyen, ou à-peu-près.

Quelques ouvriers sont propriétaires de la maison qu'ils habitent.

De ces détails, on conclura que les ouvriers de Rethel sont en général bien logés. Ils sont également bien vêtus; et, en outre, mieux chauffés que ceux de Reims.

Le goût des boissons enivrantes et le défaut d'économie passent pour être leurs vices dominans. Le premier n'est pas moins commun qu'à Reims, s'il ne l'est davantage; mais pour tous, le mardi est un jour de travail.

Il y a d'ailleurs moins de libertinage à Rethel, et

la prostitution publique paraît y être inconnue. J'ai vu néanmoins des ouvriers qui, reconnaissant l'influence fâcheuse du rapprochement des deux sexes dans les ateliers des manufactures, ne permettaient pas à leurs enfans d'y aller travailler.

Presque tous ceux qui sont employés dans la ville y demeurent; les plus éloignés habitent à une lieue.

Voici les salaires qu'ils gagnaient en 1836 :

OUVRIERS DES OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES.

	fr.	c.	à	fr.	c.
Trieurs de laine, laveurs, dégraisseurs.	2	»	»	»	»
Batteurs.	2	»	»	»	»
Eplucheuses	»	?	»	»	»

OUVRIERS DES FILATURES DE LAINE CARDÉE.

Drousseurs et cardeurs (ouvriers des deux sexes).	1	50	»	»	
Fileurs en gros	2	50	»	»	
Fileurs en fin	1	75	2	»	
Fileuses aux petits métiers dits Jeannettes. ;	1	50	»	»	
Ploqueurs et ploqueuses.	»	40	»	60	
Rattacheurs et rattacheuses	»	75	»	»	
Manceuvres.	1	75	»	»	
Numéroteuses, empaqueteuses, etc.	1	20	1	25	

OUVRIERS EN LAINES PEIGNÉES.

Peigneurs, y compris les lacteurs.	1	50	2	25		
Ouvriers employés dans les filatures, aux étirages et aux machines préparatoires.	}	Hommes	1	50	2	»
		Femmes	1	»	1	10
		Enfans ou jeunes gens.	»	90	»	»

	fr.	c.	à	fr.	c.
Fileurs et fileuses.	3	50	4	»	»
Rattacheurs et rattacheuses	»	70	1	10	»
Dévideuses, numéroteuses, etc.	1	20	1	25	»

J'ai vu une filature de laines peignées qui n'avait point de moteur général, et dont chaque métier était mis isolément en mouvement

par un tourneur auquel on donnait	1	75	»	»	»
Tisserands	»	?	»	»	»

Par conséquent, les prix de main-d'œuvre étaient, en général, un peu moins élevés qu'à Reims.

Il entre dans le régime alimentaire des ouvriers de Rethel plus de légumes, de plantes potagères, et moins de viande de boucherie que dans celui des ouvriers de Reims. L'eau est également la boisson de presque tous, et elle est meilleure que dans cette dernière ville. Quelques-uns boivent du cidre chez eux, mais très généralement ils ne font usage du vin ou de la bière qu'au cabaret ou dans leurs pensions.

Le pain et la viande sont au même prix qu'à Reims, le vin plus cher, et les pommes de terre, les légumes, les plantes potagères, à meilleur marché. (1)

(1) J'ai visité à Rethel une pension dont le prix était de 28 sous par jour, ou de 511 fr. par an. Pour cette somme, les ouvriers couchaient deux dans un lit, et faisaient trois repas : le déjeuner, avec un morceau de pain et de fromage ; le dîner, avec de la soupe grasse, de la viande et des pommes de terre ou des

En définitive, les ouvriers de Reims, qui ont de l'ordre et de l'économie, peuvent vivre assez aisément dans les temps ordinaires, du moins pour la très grande majorité, mais il leur est difficile de réaliser des épargnes. Les seuls ivrognes, ou à-peu-près, sont dans la misère.

La constitution scrofuleuse est moins fréquente dans cette ville qu'à Reims.

J'ajouterai que j'ai vu à Reims une filature dont le moteur général est encore un manège, et une autre où chaque métier est mis en mouvement par un tourneur. J'en ai visité une remarquable par sa bonne tenue, où les ouvriers préféreraient travailler, quoique leurs gains y fussent exactement les mêmes que dans les autres, à cause de la manière dont elle est dirigée, et du bon choix des matières premières qu'on y met en œuvre. (1)

Ces détails ne concernent que la ville, car je n'ai pas été dans un seul des villages environnans.

choux, etc.; et le souper, avec de la viande et une salade, ou un ragoût. En outre, ils avaient une chopine de bière à chaque repas. Pour deux sous de plus par jour, ou pour 547 fr. 50 c. par an, chacun était nourri comme on vient de le dire, et couchait seul dans un lit. Il est évident que les ouvriers les mieux rétribués et n'ayant aucune charge, pouvaient seuls payer aussi cher.

(1) La filature de M. Fournival.

CHAPITRE IV.

Des ouvriers de la fabrique de Sedan.

(Époques des observations : novembre et décembre 1836.)

La fabrique de draperies de Sedan, sans contredit l'une des plus connues de l'Europe, doit sa célébrité à la finesse de ses draps noirs, à la beauté, à la solidité de leur teinture. On y fait aussi, mais en bien moindre quantité, des draps de toutes les couleurs et différentes sortes d'étoffes de laine.

Resserrée par ses fortifications, qui l'empêchent de s'étendre, la ville, centre de cette fabrique, n'a pu participer à l'augmentation de population que l'on observe partout dans les villes industrielles (1); mais

(1) Aussi, le nombre des habitans de Sedan, qui paraît avoir été déjà de 12,000 au moins, vers l'année 1770, ne serait-il aujourd'hui que de 13,719, d'après le dénombrement de 1836. On en avait trouvé 12,608 en 1826, et 13,661 en 1831. Dans son *Dictionnaire historique, etc. des Gaules*, l'abbé Expilly s'explique ainsi sur la population de Sedan : « On y compte près de 2,000 « chefs de famille, et environ 700 maisons. D'après des rensei-

des manufactures nouvelles ont été fondées dans ses environs, sur divers points de la Meuse, et surtout à Donchery.

En 1836 et au commencement de 1837, la fabrique de Sedan employait de 11 à 12,000 ouvriers (1), dont 3 ou 4,000 demeurent dans la ville, où ils travaillent; 2,000 à 2,500 autres s'y rendent chaque jour des villages les plus voisins. Le reste habite les campagnes dans un rayon de trois à quatre lieues, et se compose de tisserands (2) et de leurs aides.

Il ne paraît pas qu'en 1824, 1825 et 1826 cette fabrique eût moins d'ouvriers qu'aujourd'hui; mais dans la première moitié de 1831, par suite de la révolution de juillet, il n'y en avait peut-être pas plus de 5 à 6,000 qui fussent occupés.

Les manufacturiers de Sedan achètent ordinairement leurs laines triées ou assorties, et lavées. Ils teignent en pièce les draps noirs et tous ceux aux-

« gnemens particuliers qui m'ont été fournis et qui viennent de
« bonne main, cette ville serait actuellement (en 1770), de
« 12,500 personnes de tout âge et de tout sexe (V. dans le t. VI,
« l'article SEDAN). »

(1) Ce nombre d'ouvriers, qui résulte de mes renseignemens, a aussi été indiqué par M. Cunin-Gridaine, pour 1834 (Voy. *Enquêtes relatives à diverses prohibitions*, etc., t. III, p. 146).

(2) Appelés ici *tisseurs* comme dans toute la Champagne, la Picardie, etc.

quels le tissage et les opérations qui le précèdent ou le suivent, pourraient faire perdre de leur fraîcheur s'ils étaient teints en laine.

Ce sont là, si nous avons égard à ce qui se fait ailleurs, les seules différences qui se remarquent dans l'ordre des préparations que l'on donne à la laine. Du reste, comme à Reims, des entrepreneurs particuliers se chargent, dans leurs propres établissemens, de chaque opération; et presque toujours le dégraissage à fond des laines en branche, l'encollage des chaînes, le foulage des pièces et la teinture, ont lieu chez ces entrepreneurs. (1)

Les tisserands, à bien dire, travaillent tous chez eux, où ils emportent la chaîne et la trame de leurs pièces; mais les autres ouvriers sont occupés chez les fabricans ou chez les entrepreneurs, dans les ateliers desquels on voit les sexes confondus, comme

(1) En outre, ce sont à Sedan, comme à-peu-près partout, des hommes qui dégraissent les laines, les battent, les filent en gros, collent les chaînes, tissent les draps, les foulent, les lagent, les tondent, les teignent, les étendent, les pressent et les plient; des femmes qui épluchent les laines, les droussent, les cardent, les filent en fin, dévident les fils, font les écheveaux ou *échets*, ourdissent les chaînes, tissent en grande partie les étoffes étroites ou légères, les *épincettent* ainsi que les draps, y font les reprises, etc.; et des enfans qui ramassent et réunissent bout à bout les loquettes, rattachent les fils rompus, garnissent de chardons les cardes des laineuses, aident les conducteurs de ces machines et des tondeuses, etc.

partout, lorsque la nature des travaux ne s'y oppose point.

Dans aucune autre ville, la durée de la journée et celle du travail effectif ne sont plus longues ni peut-être plus variables qu'à Sedan. La journée commune est de 16 heures, et celle du travail effectif de 14, et même, ce qui paraît exorbitant, de 15 heures pour plusieurs ouvriers dans quelques manufactures (1), tandis que dans d'autres la durée du travail n'est pas ordinairement de plus de douze heures pour les hommes et de huit et demie pour les femmes (2). Mais dans beaucoup de manufactures, moyennant un supplément de salaire, le travail journalier se prolonge fréquemment au-delà de ces nombres d'heures, sans que les ouvriers puissent s'y refuser.

Le logement d'un ménage consisté très généralement, dans la ville, pour ceux qui travaillent chez

(1) La durée journalière du travail effectif est de 14 heures chez M. Cunin-Gridaine; mais chez M. Berteche, elle est de 15 heures pour les tondeurs de draps, les laineurs, les drousseuses, les cardeuses, et de 14 heures pour les ouvriers employés à presser les draps, à les étendre sur les rames, etc.

La déposition de M. Cunin-Gridaine, dans l'Enquête commerciale de 1834, offre d'ailleurs la preuve que je n'exagère en rien la longueur du travail, car elle est ainsi conçue : « La moyenne « des salaires est de , la journée calculée à 15 heures de travail (V. *Enquête relative*, etc., tome III, p. 146).

(2) Chez MM. Bacot.

les fabricans , en une chambre à feu, dans laquelle le locataire établit souvent un cabinet, et en un petit grenier ou une cave. La chambre est assez grande, bien éclairée, convenablement meublée, et tenue avec une propreté remarquable. Le tout est loué 75 ou 80 fr. par an, quelquefois 100 fr. dans certaines rues, quand ce logement est sur le devant, et jusqu'à 110 ou 120 fr., quand il s'y joint une seconde pièce habitable plus petite que la chambre à feu.

Dans les campagnes, à trois quarts de lieue de Sedan, on a pour 60 fr. un logement semblable à celui qui se paie 80 fr. en ville, ou même plus grand; et pour 90 à 100 fr. deux chambres ordinairement très bien éclairées, avec un grenier, une petite étable à chèvres (1), une cour ou portion de cour, et même quelquefois un très petit jardin. Des deux chambres, l'une est presque toujours au rez-de-chaussée, et parfois accompagnée d'un petit cabinet; on y couche, on y fait la cuisine et l'on y mange. L'autre, appelée boutique, est au premier étage; le plus souvent elle contient deux métiers à tisser, un très grand pour les draps larges, et un petit pour les étoffes légères ou étroites. Chaque famille de tisserand occupe ordinairement un pareil logement, qu'elle paie un peu plus ou un peu moins cher qu'on ne vient

(1) Ou à cochons.

de le dire, selon qu'il est plus près ou plus loin de la ville. Ceux que j'ai vus annonçaient généralement l'aisance des habitans.

Enfin, dans la ville et dans les villages, mais surtout dans la ville, les ouvriers m'ont paru très bien vêtus. Il y en a même beaucoup qui, les dimanches, se confondent, par leur mise propre et recherchée, avec la classe bourgeoise.

Ces ouvriers forment une population excellente, laborieuse, soumise, tranquille, amie de l'ordre, facile à conduire, et peu ou point ivrogne. Tous les maîtres s'accordent à leur reconnaître ces qualités; tous disent que nulle part il n'y en a de meilleurs; et, ce qui s'observe rarement, les ouvriers à leur tour se louent de leurs maîtres, reconnaissent en être bien traités, les respectent et les aiment.

Ces éloges sont mérités, et il est juste de les donner. Il faut aussi ne pas taire le mal. Je demande pardon à mes lecteurs si pour le dire je reviens sur des détails déjà mentionnés plusieurs fois dans les chapitres précédens. Mais c'est une des nécessités de mon sujet d'être toujours placé sur le même théâtre et de n'en pouvoir varier la scène : ce sont toujours en effet des manufactures, des ateliers, des travaux ordinairement exécutés en commun par les deux sexes, et dès-lors ce sont aussi les mêmes désordres, la même dépravation de mœurs. A Sedan, pour un

assez grand nombre de jeunes ouvrières, cette dépravation commence, m'a-t-on dit, dès l'âge de quinze ans; et là, comme dans beaucoup d'autres villes de manufactures, elles cèdent bien moins encore à la séduction qu'aux détestables conseils des femmes avec lesquelles elles travaillent. Pressées, poursuivies sans cesse par leurs discours, leurs railleries, leur exemple, elles succombent; et telle est, assure-t-on, la force de ces attaques renouvelées chaque jour, qu'il n'est point rare que pour les faire cesser la victime s'empresse d'avouer dès le lendemain sa chute de la veille (1). Dès-lors, elle s'unit très fréquemment aux autres, pour faire succomber, à son tour, toute nouvelle compagne dont la sagesse est un reproche pour elle.

Comme ville de fabrique du nord de la France, Sedan est remarquable par le petit nombre de ceux qui fréquentent les cabarets, et il y a peut-être très peu de villes d'Europe, situées sous la même latitude, où l'on vende, proportion gardée, aussi peu d'eau-de-vie. C'est bien moins, il paraît, parce que les ivrognes d'habitude cessent de l'être, que parce

(1) Toutefois, le libertinage ne paraît pas être aussi général qu'à Reims. On m'a dit aussi que des femmes y sortent le soir des manufactures avant l'heure accoutumée, pour faire ce qu'on appelle leur *cinquième quart de journée*, et j'ai entendu dans la rue cette singulière expression sortir de la bouche de quelques-unes.

qu'on empêche les jeunes gens de le devenir. Cet heureux résultat est principalement attribué aux fabricans les plus riches et les plus honorables, qui s'entendent entre eux pour renvoyer de leurs ateliers tous les ouvriers qui s'enivrent, à plus forte raison pour n'en point admettre. Les ouvriers connaissent la sévérité des maîtres à cet égard; ils savent bien qu'après une pareille cause de renvoi, il n'y a plus pour eux possibilité de trouver de l'ouvrage dans une bonne maison de la ville.

C'est ainsi que depuis plusieurs années la tempérance s'observe de plus en plus à Sedan, et que les chômeurs de lundis y sont à peine connus. On ne s'y repose que le dimanche, et encore ce jour-là les ouvriers travaillent-ils très souvent dans les manufactures jusqu'à midi.

Les moins moraux sont en général les fileurs, parce qu'il y a parmi eux beaucoup de compagnons étrangers, surtout des Belges. La Belgique fournit donc un certain nombre d'ouvriers à la fabrique de Sedan comme à celle de Reims; de sorte que les deux villes dont ces fabriques portent les noms sont comme des centres où ils affluent. Toutefois, dans la première, d'après mes renseignemens, le nombre des compagnons étrangers au pays ne serait pas considérable. Ceux qui s'y sont établis, depuis un certain temps, ne le cèdent point aux autres sous le

rapport de la bonne conduite : ils sont obligés d'en prendre les mœurs, ou bien d'aller ailleurs gagner leur vie. Du reste, les tisserands de la campagne sont, comme partout, les meilleurs sujets : mais il faut excepter ceux d'un village situé à une lieue au nord de la ville, Saint-Mengs, dans lequel il y a beaucoup de contrebandiers.

Les trois quarts et plus peut-être des ouvriers savent lire et écrire, du moins parmi les jeunes hommes. Depuis un certain nombre d'années l'instruction élémentaire fait des progrès très sensibles chez eux (1), et l'on remarque qu'ils tiennent plus que jamais à envoyer leurs enfans à l'école. Sont-ils purement passifs dans ce progrès, ou bien résulte-t-il de ce qu'ils sont réellement aujourd'hui dans

(1) Il en est de même dans le département entier des Ardennes. D'après les tableaux du recensement des conscrits dont on a pu constater le degré d'instruction, on en a trouvé.

Classes des années.	Ne sachant ni lire, ni écrire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Nombre total de conscrits dont on a pu constater l'instruction.
1827	789	1,305	41	2,135
1828	629	1,547	10	2,186
1829	647	1,857	17	2,521
1830				
1831-32 et				
1833	1,518	5,628	35	7,181
1834	515	2,049	6	2,570
1835	449	2,119	7	2,575
1836	410	2,032	63	2,505

une meilleure position qu'autrefois; ou encore d'un changement survenu dans leur manière de voir et de penser? Je l'ignore.

Quoi qu'il en soit, il paraît constant que depuis plusieurs années il y a une amélioration réelle dans l'état moral et intellectuel des ouvriers de la fabrique de Sedan. Comparés à la généralité de ceux des autres fabriques, non-seulement ils savent plus souvent lire et écrire, mais encore ils sont moins pauvres et plus heureux, parce qu'ils sont aussi plus laborieux, plus économes, plus sobres. Enfin, ils paraissent commettre plus rarement des crimes (1).

NOMBRES TOTAUX RAMENÉS A 1,000.

Classes des années.	Ne sachant ni lire, ni écrire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.
1827	369	613	18
1828	287	708	5
1829	257	736	7
1830			
1831-32 et			
1833	211	784	5
1834	200	798	2
1835	175	822	3
1836	164	811	25

(1) M. Guerry, dans son *Essai sur la Statistique morale de la France*, place le département des Ardennes, dont l'arrondissement de Sedan fait partie, le 85^e pour les crimes contre les personnes, le 60^e pour les crimes contre les propriétés, le 9^e pour l'instruction, et le 37^e pour les enfans naturels; et M. le comte d'Angeville dans son *Essai sur la statistique de la population*

C'est seulement dans les rapports illicites des sexes chez les jeunes gens, surtout en ville, qu'ils paraissent n'avoir point gagné et ne pas valoir mieux que les ouvriers des autres fabriques.

J'ai trouvé tous les ateliers assez spacieux pour le nombre des travailleurs qu'ils renfermaient; et, par conséquent, la quantité d'air dont chacun disposait assez considérable. (1)

On a vu que la durée du travail journalier varie beaucoup à Sedan d'une manufacture à une autre. Il en est de même des salaires. Cependant, les différences sont moins grandes qu'on pourrait le croire. Ainsi, dans les manufactures où la durée du travail journalier est dite de dix ou douze heures seulement, le salaire payé ne saurait être aussi fort que dans les manufactures où la journée de travail effectif est dite de quatorze et même de quinze heures; mais dans les premières on exige chaque jour des ouvriers un travail supplémentaire qui est payé séparément, ici 4 sous par heure aux hommes, 3 sous aux femmes et aux enfans, et là, 3 sous et 2 sous. De cette manière la différence des gains est, comme celle de la durée

française, place ce même département le 60^e pour la criminalité, le 11^e pour l'instruction primaire, le 62^e pour les naissances de bâtards, et le 71^e pour les enfans trouvés.

(1) C'est dans la belle manufacture de M^{me}. Bacot que les ouvriers ont le plus d'espace.

journalière du travail plus nominale que réelle, et disparaît en grande partie.

Voici, tel qu'il résulte de renseignements puisés auprès des manufacturiers et des ouvriers eux-mêmes, le tableau des salaires le plus communément payés en 1836 par la fabrique de Sedan :

	1 ^o POUR LES HOMMES.				SALAIRES ANNUELS. (500 jours de travail.)	
	SALAIRES QUOTIDIENS.				fr.	fr.
	fr.	c.	à	fr.	c.	
Aux fileurs en gros	2	50	2	80	750	840
— — fin	1	75	2	10	525	630
— tisserands	1	50	3	50	450	1050
Il faut retrancher pour						
le bobinage des trames	»	30	»	45	90	135
Restent net	1	20	3	05	360	915
— laineurs	1	80	2	80	540	840
— tondeurs.	1	90	3	10	570	930
— presseurs, apprêteurs, gagés, etc.	2	»	2	80	600	840
2 ^o POUR LES FEMMES.						
Aux éplucheuses ordinaires						
de laine	»	75	1	»	225	300
— éplucheuses vieilles fem.	»	50	»	75	150	225
— drousseuses et cardeuses.	1	»	1	15	300	345
— fileuses en fin	1	65	2	»	495	600
— dévideuses et ourdisseu- ses.	1	»	1	15	300	345
— bobineuses chez les tis- serands	»	50	»	75	150	225
— tisserandes (gain net)	1	»	1	55	300	465
— épinceteuses ou nopen- ses.	1	»	1	15	300	345
— Rentrayeuses	1	50	»	»	450	»

3^o POUR LES ENFANS ET LES JEUNES GENS.

	SALAIRES QUOTIDIENS.				SALAIRES ANNUELS. (500 jours de travail.)	
	fr.	c.	à fr.	c.	fr.	à fr.
Aux crocheteurs de tondeu-						
ses.	1	»	1	70	300	510
— conducteurs de lisières.	»	75	1	50	225	450
— nettoyeurs de chardons.	»	75	1	25	225	375
— rattacheurs.	»	70	1	»	210	300
— ploqueurs	»	60	»	70	180	210
— bobineurs chez les tisse-						
rands.	»	40	»	60	120	180

On n'a pas oublié, sans doute, que les fabricans de Sedan achètent leurs laines triées et lavées. Voilà pourquoi les trieurs et les laveurs ne figurent pas dans ce tableau, mais il fournit les moyens d'évaluer assez approximativement leurs salaires. Ceux des dégraisseurs, des batteurs, des foulonniers et des teinturiers peuvent l'être également. D'un autre côté, il résulte de ce qui a été dit des heures supplémentaires de travail, que beaucoup d'ouvriers gagnent en réalité des salaires un peu plus forts que ceux qui sont indiqués ici. Lorsque les ateliers sont ouverts le dimanche, ce qui a lieu fréquemment jusqu'à midi, mais jamais plus tard, le travail de ce jour-là se paie comme pour les heures supplémentaires. Quelquefois il arrive que les ateliers des premières maisons marchent pendant la nuit : alors le service de nuit est de neuf heures consécutives sans repos, et les

ouvriers qu'il emploie ne travaillent pas de jour. Ceux-ci, ordinairement les moins habiles, sont presque tous étrangers à l'établissement; mais c'est parmi eux que l'on choisit ceux qui doivent y être attachés. Enfin, il est à remarquer, pour les tisserands, que les évaluations que j'ai données ne s'appliquent qu'à ceux qui tissent pendant la journée entière.

Suivant la déposition de M. Cunin-Gridaine, dans l'enquête commerciale de 1834, les salaires moyens étaient alors, savoir :

Pour les hommes, de	2 fr.	» c.	à	2 fr.	25 c.
— — femmes, de	1	»	—	1	25
Et — — enfans, de .	»	75	—	»	»

la journée étant calculée à raison de quinze heures de travail. (1)

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le précédent tableau et d'avoir égard aux heures supplémentaires de travail, pour être convaincu que si les salaires ne s'étaient pas accrus de 1834 à 1836, les évaluations générales de M. Cunin-Gridaine seraient plutôt au-dessous de la vérité qu'au-dessus. Mais il paraît qu'ils avaient reçu une légère augmentation. Dans les deux hypothèses, d'ailleurs, M. Cunin-Gridaine a le mérite, que n'ont pas eu tous les fabricans entendus dans l'enquête, de n'avoir pas présenté les plus forts sa-

(1) Voyez *Enquête relative*, etc., t. III, p. 146.

lares payés dans son établissement comme étant ceux de la plupart des ouvriers.

L'ouvrier de la ville n'a pour vivre que son salaire. Celui de la campagne est plus heureux, il possède très souvent la maison qu'il habite, avec même un jardin, et quelquefois un petit champ où il récolte des pommes de terre. En outre, beaucoup de ces derniers ont leur part de pâturage et d'affouage dans la commune de leur domicile, et tous les ans un grand nombre de familles de tisserands élève un ou deux porcs, dont la chair et le lard sont pour eux d'une grande ressource, surtout pendant l'hiver. Quelques-uns possèdent aussi une ou deux chèvres.

En général tous entretiennent facilement leur famille, élèvent convenablement leurs enfans, et beaucoup, surtout parmi ceux des villages, font de petites épargnes. Nulle part, enfin, je n'en ai rencontré autant qui m'aient dit être heureux. Ils estiment que ceux d'entre eux qui travaillent chez les fabricans sont communément dans une meilleure position que les tisserands qui travaillent dans leurs propres domiciles. (1)

(1) Les voici rangés dans l'ordre suivant lequel plusieurs d'entre eux et un fabricant m'ont dit que décroît leur aisance :

Hommes. 1^o Conducteurs de tondeuses. -- 2^o Tisseurs de nouveautés. Ceux-ci sont très peu nombreux et gagnent souvent 4 fr. par jour; mais ce n'est pas pendant toute l'année: voilà pourquoi ils sont ici au second rang.—3^o Presseurs, gagés, ap-

J'ai voulu comparer, dans les villages, la condition de ces derniers avec celle des cultivateurs; mais je n'ai pu rencontrer, pour faire ce rapprochement, que des cultivateurs plus ou moins aisés, dont beaucoup sont propriétaires d'une partie des terres qu'ils font valoir. Les simples journaliers de l'agriculture n'existent point dans le pays; tous ceux qui n'y ont que leurs bras pour vivre préfèrent les louer à la fabrique.

Les ouvriers employés par elle sont très bien nourris, particulièrement dans la ville, où leur pain, le même que celui des maîtres, est excellent; la bière est la boisson habituelle de presque tous ceux qui en désirent. Tous leurs alimens étant à bon marché, ils peuvent varier leur nourriture. D'ailleurs, la viande de boucherie qu'ils achètent est de seconde qualité; en général chaque famille, quelque peu nombreuse qu'elle soit, en fait entrer par jour une demi-livre dans sa soupe, excepté les vendredis (1).

prêteurs, etc.—4° Fileurs en gros. — 5° Laineurs. — 6° Tisseurs de draperies ordinaires. — 7° Fileurs en fin.

Femmes. 1° Fileuses en fin. — 2° Rentrayeuses. — 3° Ourdisseuses et dévideuses. — 4° *Nopeuses* ou *épinceteuses*. — 5° Eplucheuses de laines ou *pluseuses*. — 6° Bobineuses chez les tisseurs.

Cet ordre est justement, comme on devait s'y attendre, celui du décroissement des salaires.

(1) Voici les prix des denrées les plus communes dans la ville de Sedan, à l'époque où j'y étais, en novembre 1836 : Pain blanc

Ayant été une fois dans les ateliers de M. Cunin-Gridaine, à l'heure du goûter des ouvriers (le goûter est un de leurs moins bons repas), j'ai assisté à celui des tondeurs de draps, et j'ai eu ainsi la preuve que ces derniers se nourrissaient très bien. -- Chacun d'eux, assis sur une tablette de fenêtre, avait à côté de lui un verre et une bouteille de bière; le premier mangeait avec son pain du fromage, le second de la charcuterie, le troisième du fromage, le quatrième un morceau de bœuf, le cinquième une cuisse d'oie, etc.

A Sedan, comme dans toutes les villes de manufactures, les hommes isolés se mettent en pension. Pour 25 ou 30 fr. par mois, ils sont couchés deux dans un lit, nourris, blanchis, éclairés, et ils ont

d'excellente qualité, 2 sous et un liard la livre. Viande de boucherie, seconde qualité, 8 à 10 sous. Lard, première qualité, 20 sous : c'était 12 sous en 1835. Pommes de terre rouges et de première qualité, 2 fr. une hottée pesant quatre-vingt-dix livres. Ce n'est pas tout-à-fait 2 liards la livre, au lieu de 6 liards comme à Reims. — J'ajouterai, ne fût-ce que pour confirmer ce que je dis de l'aisance de nos ouvriers de Sedan, que loin d'acheter seulement quelques livres de pommes de terre sur le marché, comme le font ceux de Reims, ils n'achètent jamais moins d'une de ces grandes hottées à-la-fois.

Choux, légumes, etc., à bon marché, dans la proportion des pommes de terre.

Bière, 4 sous le litre, ou 3 sous et demi, lorsqu'elle est achetée en quarteau.

une mesure de bière à chaque repas. Pour 10 sous par jour, on les couche, on leur donne un quarteron de viande cuite avec du bouillon gras au dîner, et des pommes de terre ou des légumes au souper; ils achètent à part le pain qu'ils mangent et la bière qu'ils boivent. Il y existe d'ailleurs une coutume excellente : les jeunes gens de la ville ne sont pas reçus dans ces pensions avant l'âge de vingt ans, sans le consentement de leurs parens, auxquels ils remettent toujours, jusqu'à quinze ans et parfois jusqu'à vingt, le salaire entier de leurs journées; mais aussi il est d'usage que celui des heures supplémentaires leur soit laissé pour le dépenser comme ils le veulent.

Si l'on suppose maintenant un ménage qui gagne seulement les salaires moyens calculés par M. Cunin-Gridaine pour l'année 1834; ce ménage recevra par an, dans la ville, à raison de 300 journées de travail, savoir :

Le mari.	600 à 675 fr.
La femme.	300 — 375
Et un enfant.	225 — 225
	<hr/>
En tout.	1125 à 1275 fr.

Si les personnes dont il se compose dépensent par jour pour leur nourriture,

Le mari.	» fr. 75 c.
La femme.	» 60
Trois jeunes enfans.	1 15
Total.	<u>2 fr. 50 c.</u>
ou par an.	912 fr. 50 c.
et que le loyer de cette famille lui	
coûte.	75 »
	<u>987 fr. 50 c.</u>

Le reste, c'est-à-dire depuis 137 fr. 50 c. jusqu'à 287 fr. 50 c., peut fournir aux autres dépenses. Cette famille, dont j'ai eu soin, si nous la considérons comme famille moyenne, de ne point exagérer le revenu, et d'augmenter plutôt les charges que de les atténuer, peut donc vivre très facilement, et même faire quelquefois de petites épargnes.

Ainsi se trouve établi, comme fait général, ce que j'ai dit de l'heureuse position habituelle des ouvriers de la fabrique de Sedan, quand ils ont de l'ordre. Ce qui suit achevera de le démontrer.

Pour une somme modique, et par économie, beaucoup, parmi ceux de la ville, mettent leurs enfans nouveau-nés en nourrice dans le Luxembourg, où ils sont allaités au sein, et non au biberon comme les enfans des ouvriers de Reims. Ils doivent cet avantage au voisinage d'un pays pauvre où la main-d'œuvre est à très bas prix, et où les paysans,

qui trouvent difficilement à gagner de l'argent, n'en ont besoin que de très peu.

Il y a des villes où l'on rencontrerait à peine quelques vieillards dans les manufactures : on trouve qu'il est avantageux de payer plus cher des ouvriers plus jeunes. A Sedan, il n'en est pas ainsi dans plusieurs maisons, particulièrement chez MM. Bacot. J'y ai vu avec surprise de vastes et très bons ateliers, bien éclairés, bien chauffés, tenus avec beaucoup de soin, où il n'y avait guère que des vieillards et des vieilles femmes occupés à éplucher de la laine, ou bien à dévider des fils. Chacun d'eux, commodément assis, annonçait, par la propreté de toute sa personne et par son teint fleuri, une santé et une aisance que l'on trouverait bien rarement dans une réunion de vieilles gens qui ne gagnent pas plus de 10 à 16 ou 17 sous par jour. Ils étaient la plupart, il est vrai, plus ou moins secourus par leurs enfans.

Il existe, chez le plus grand nombre des fabricans de la ville, un usage très moral que l'on doit regretter de ne pas retrouver aussi fréquent, à beaucoup près, dans toutes nos cités manufacturières : c'est l'usage de conserver à l'ouvrier qui tombe malade son emploi ou son métier pour le temps où il pourra le reprendre. Quand la maladie n'est pas une simple indisposition, celui qui en est atteint ou bien sa famille présente au fabricant un remplaçant. Ce-

lui-ci s'admet toujours, lors même qu'il est pris, ce qui a lieu très souvent, parmi les moins bons sujets de la fabrique. On m'en a montré qui tenaient ainsi la place d'un absent depuis plus de six mois. L'ouvrier malade continue à recevoir son salaire entier, et il paie lui-même son remplaçant, mais de manière à gagner quelque chose sur lui.

On concevra maintenant qu'il y ait peu de manufactures dans lesquelles on trouve, proportion gardée, autant d'anciens ouvriers que dans les premières maisons de Sedan. On n'y connaît point le nombre de ceux qu'on emploie sans interruption depuis dix ans, tant il est considérable, et j'en ai vu, dans quelques-unes, qui n'avaient pas cessé d'y travailler depuis plus de vingt ans, et même depuis cinquante ans, de père en fils. Les ouvriers savent qu'une fois admis dans ces maisons, il n'y a plus pour eux de chômage, ou qu'il y en a moins que partout ailleurs, et que l'on adoptera également leurs enfans. Ils savent encore que s'ils tombent malades, ils retrouveront leur emploi lorsqu'ils seront guéris; que s'ils deviennent vieux, infirmes, loin qu'on leur refuse tout travail, comme cela se fait dans tant d'endroits, on leur en donnera un proportionné à leurs forces; enfin qu'ils recevront du maître, quand l'âge avancé les rendra incapables de travailler, de généreux et permanens secours. Aussi, dans leur

pensée, ce maître est-il très fréquemment pour eux un protecteur, sévère il est vrai, mais juste, et ils préfèrent être employés chez lui plutôt que dans les autres manufactures.

Ces choses, je ne les ai pas apprises des seuls fabricans, mais aussi des ouvriers eux-mêmes.

Il est rare que les bons exemples ne portent pas leurs fruits. Les fabricans de Sedan se montrent généreux envers leurs ouvriers, ceux-ci le sont à leur tour envers leurs camarades tombés dans le malheur, ou envers les veuves et les enfans en bas âge de ces camarades : des quêtes, auxquelles ils donnent tous, sont faites chaque semaine en faveur de ces derniers dans les manufactures. C'est ainsi qu'ils suppléent aux bienfaits des sociétés de secours mutuels, qui n'existent pas à Sedan. Du moins, je n'ai pu, à mon grand étonnement, constater l'existence d'aucune pendant mon séjour dans cette ville.

Je ne puis dire à quels âges les ouvriers de Sedan se marient communément, ni quelle est la fécondité de leurs mariages. D'après les tableaux publiés par le ministre du commerce, pour la période de 1825 à 1835 inclusivement, la fécondité des mariages dans toute la ville est de 4,09 enfans, terme moyen; et, de plus, on y compte une naissance illégitime contre 9,41 légitimes (1). En outre, j'ai pu constater, à l'aide

(1) 1,179 mariages, 4,817 naissances légitimes, et 512 illégitimes.

de tableaux manuscrits que l'on dit très exacts, et dont M. le sous-préfet a bien voulu me donner communication, qu'il y a eu, dans l'arrondissement entier de Sedan, pendant la période de 1821 à 1835 (15 années consécutives), 3,93 naissances par mariage, et une naissance d'enfant naturel contre 15,05 d'enfants légitimes (1); tandis que pour le département des Ardennes les proportions sont 3,51 par mariage, et un enfant naturel contre 19,30 légitimes. (2)

Il ne paraît pas qu'en 1834, nos ouvriers fussent tout-à-fait aussi heureux que je les ai vus à la fin de 1836; cependant voici en quels termes M. Cunin-

(1) Mariages, 7,205; naissances légitimes, 28,332, et naissances illégitimes, 1,845.

J'ai voulu savoir, à l'aide des tableaux manuscrits que M. le sous-préfet a mis obligeamment à ma disposition, si, dans les communes particulièrement habitées par les ouvriers de la fabrique, le rapport des naissances aux mariages offrait une tendance à noter, mais je n'ai pu en découvrir aucune. Ainsi, dans le village de Floing, situé à une demi-lieue au nord de Sedan, et habité presque exclusivement par des familles de tisserands, qui fabriquent chez eux des draps et des casimirs, le rapport dont il s'agit a été, pour les quinze mêmes années, 1821 à 1835, comme 3,56 est à 1. Mais dans le village de Saint-Mengs, situé à une demi-lieue plus loin, et habité principalement par des tisserands dont beaucoup se livrent à la contrebande, ce rapport a été comme 4,67 est à 1, etc.

(2) Mariages, 26,183; naissances légitimes, 91,968; et naissances illégitimes, 4,764, pour les onze années 1825 à 1835, d'après les tableaux du Ministre du commerce.

Gridaine a déposé sur eux dans l'enquête commerciale d'alors.

« On ne pourrait pas toucher à leur salaire sans
« les mettre dans une condition extrêmement fâ-
« cheuse..... L'ouvrier est aujourd'hui dans une très
« belle position : dans notre ville particulièrement
« (Sedan), il est bien nourri, bien vêtu, bien logé.
« Le dimanche, à sa mise, on ne le distinguerait pas
« du chef. Si nous comparons sa position à celle
« dans laquelle il était il y a 25 ou 30 ans, la diffé-
« rence est énorme : il a gagné sous tous les rap-
« ports, sous le rapport moral comme sous le rap-
« port hygiénique. Nous ne voyons plus chez nous
« de scrofuleux, parce que les ouvriers sont mieux
« nourris et mieux logés ; leur logement est com-
« mode et convenablement meublé ; en un mot il y
« a progrès ; mais ce progrès dans la civilisation crée
« aussi des besoins, et l'ouvrier n'y pourvoit qu'en
« recevant un salaire proportionné. Il y a dans le
« prix de notre main-d'œuvre une grande différence
« avec celui de la Belgique ; mais les Belges em-
« ploient dans leurs fabriques de petits enfans qui
« peuvent à peine se soutenir ,..... et gagnent trois ou
« quatre sous par jour. Nous n'employons pas d'en-
« fans en si bas âge ; chez nous *ces enfans vont à*
« *l'école, on les laisse se fortifier avant de les faire*
« *travailler*, et plus tard, ils seront plus forts, plus

« intelligens ; notre population ouvrière y gagnera....

« J'ai fait, il y a quatre ans, ajoutait M. Cunin-Gridaine, un voyage en Belgique pour étudier les causes qui nous font produire à un prix plus élevé que les Belges ; j'ai reconnu entre autres que la main-d'œuvre y était bien moins chère, parce que là l'ouvrier est bien moins heureux que chez nous. J'ai vu dans une seule pièce.... trois ménages tassés, mangeant à la même soupière, couverts de sarraux et de pantalons de toile en hiver, tandis que nos ouvriers ont pour le travail des vêtemens d'une excellente étoffe. D'après cela il n'est pas étonnant que l'ouvrier qui chez nous gagne 35 sous, ne gagne en Belgique que 18 ou 20 sous. »

On me pardonnera cette longue citation de la déposition faite par M. Cunin-Gridaine. Il en résulte que ce n'est pas en France que le sort des ouvriers des fabriques de drap est le plus à plaindre, et qu'il est très sensiblement meilleur aujourd'hui, à Sedan, qu'il ne l'était il y a 25 ou 30 ans. Qu'il me soit permis de confirmer de mon témoignage ce qui vient d'être dit des enfans de la classe ouvrière de cette ville, qui vont à l'école et qu'on laisse se fortifier avant de les faire travailler. J'ai vu des fabricans, qui en avaient besoin, refuser des enfans de dix à douze ans qu'on aurait certainement admis partout. Donnez encore à cet enfant, disaient-ils, une ou deux

années pour qu'il se développe ; pendant ce temps envoyez-le à l'école, afin qu'il puisse devenir un jour contre-maître, et après je vous le prendrai.

Je puis certifier aussi la très bonne santé des ouvriers qui travaillent dans les manufactures de Sedan. J'ai remarqué, néanmoins, un peu de pâleur chez les femmes ou filles des ateliers de cardage et de filage. On ne peut avoir oublié, d'ailleurs, ce que j'ai dit des vieillards employés chez MM. Bacot. J'ajouterai que le jour de mon arrivée à Sedan, j'ai été frappé, en passant devant la porte de leur manufacture, au moment où la cloche allait annoncer la rentrée dans les ateliers, après l'heure du dîner, d'y voir un grand nombre d'enfans, jouant, courant, sautant avec une gaîté et une pétulance qui, sans leur bonne mine, auraient déjà été pour moi la preuve la plus manifeste de leur excellent état de santé. Au coup de la cloche, tous se précipitèrent d'un bond dans la cour. Les pauvres enfans, d'ailleurs plus jeunes, qui travaillent dans les filatures de coton ne ressemblent point à ceux-là.

Je ne pourrais parler ici des autres travailleurs de la fabrique de Sedan, sans répéter en grande partie les détails dans lesquels je suis entré touchant la santé comparative des diverses classes ouvrières de la fabrique de Reims.

Terminons en disant qu'ils ne mettent point, ou

très peu à la caisse d'épargnes. D'abord c'était dans la seule crainte qui, je crois, n'existe plus aujourd'hui, du moins au même degré, que les fabricans n'en profitassent pour diminuer le salaire. Maintenant, à cette crainte, ils s'en joint une autre, c'est que la municipalité ne connaisse tous les déposans, et ne leur donne des soldats de passage à loger, ou ne leur fasse payer un impôt. Ils regardent comme un meilleur placement, du moins ceux de la ville, d'augmenter leur mobilier, ou, quand ils ont économisé une certaine somme, l'acquisition à la porte de Sedan d'un petit jardin qu'ils donnent à loyer, ou qu'ils cultivent eux-mêmes dans leurs momens de loisir. Il en est de même pour les ouvriers de la campagne, ils préfèrent acheter une maison, un jardin ou quelques perches de terre. C'est là le but de l'ambition de beaucoup, et celui qui l'atteint est estimé bienheureux.

En résumé : les ouvriers des manufactures de Sedan, valent mieux, en général, que ceux des autres villes de fabrique de la France ; et par suite de leur meilleure conduite et peut-être aussi de salaires un peu plus forts, ils sont plus heureux ou dans une position matérielle préférable. Enfin, le bon esprit des fabricans, le soin qu'ils mettent à prévenir l'ivrognerie en la repoussant de leur ateliers, et leur sollicitude pour leurs ouvriers, contribuent certainement à ces bons résultats.

CHAPITRE V.

Des ouvriers de la fabrique d'Amiens.

(Époques des observations : mars, avril et juillet 1837.)

La fabrique d'Amiens produit des étoffes de coton et de laine, surtout de laine peignée ou d'estame, dont elle mélange souvent les fils avec ceux de soie, de poils de chèvre, de lin ou de chanvre (1). Cette fabrique est très considérable; néanmoins ses plus grands établissemens rassemblent à peine deux cents ouvriers, beaucoup n'ont qu'un manège pour moteur, et quelques-uns même marchent encore à bras d'hommes, entièrement ou en partie (2).

(1) Les velours de coton, les alépins, les escots, en sont les branches les plus importantes.

(2) J'ai visité deux manufactures où il en était ainsi. Mais il y en avait encore un certain nombre en 1834, comme le prouvent, et la déposition de M. Delahaye-Martin dans l'Enquête commerciale de la même année (*V. t. III, p. 415*), et une plainte du conseil des prud'hommes d'Amiens, dont je parlerai plus loin. Il ne s'agit pas ici des moulins à mouliner les fils, ces machines légères étant mises partout en mouvement par des hommes.

Dans aucun on ne confectionne tout-à-fait une pièce d'étoffe : le filateur n'est pas fabricant de tissus, et celui-ci fait presque toujours teindre, imprimer, etc., hors de chez lui, par des entrepreneurs, les pièces dont il avait confié les matières premières aux tisserands. (1)

Cette fabrique n'est pas celle qui a le plus souffert de la crise industrielle de 1830 et 1831, parce qu'alors les alépinés, que la ville et les faubourgs d'Amiens fabriquaient presque seuls, étant devenus à la mode, un grand nombre d'ouvriers leur dut de ne pas manquer de travail ; mais la demande de ces étoffes ayant toujours été en diminuant depuis 1835, et plusieurs articles (les velours de coton surtout), ayant cessé d'être exportés en Espagne, par suite de la guerre civile qui la désolait, j'ai vu, lors de mes deux séjours dans le pays, beaucoup d'ouvriers sans occupation, et, par conséquent, dans une véritable détresse (2). La plupart n'étaient pas employés plus de

(1) En général même, les fabricans d'étoffes de coton vendent celles-ci écrues aux négocians d'Amiens qui font compléter la main-d'œuvre.

(2) Voici comment M. le préfet de la Somme s'exprimait dans l'analyse des délibérations du conseil général de ce département pendant la session de 1836.

« La fabrication des velours qui faisait pour 9 millions de produits, n'en fait plus que pour 6. Celle des alépinés a réduit sa production des trois quarts ; elle avait pour environ 20 mil-

trois ou quatre jours par semaine; partout je n'entendais que plaintes, et je voyais, ou fermer des ateliers, ou tout au moins diminuer, soit le nombre des jours, soit celui des heures de travail. Aussi, pour venir au secours d'un grand nombre de malheureux inoccupés, la mairie d'Amiens se vit-elle dans la nécessité d'en employer plusieurs centaines à des travaux de terrassement. (1)

L'état habituel des ouvriers étant celui qu'il m'est important de faire connaître, je dois, dans ce que je

« lions de produits en 1833, elle en fait à peine maintenant
« pour 5 millions, à peine 9,000 pièces au lieu de 36,000, à peine
« de quoi occuper 1,500 *tisseurs* au lieu de 6,000 qu'employait
« en 1833 cette importante fabrication (V. la p. xiv). » Et cependant au mois d'août 1836, le mal était bien moins grand que huit à dix mois plus tard.

(1) Comme la proportion de ces ouvriers composés d'hommes appartenant à la fabrique d'Amiens, a suivi l'intensité de la crise industrielle, comme elle en était véritablement l'expression, je crois devoir faire connaître ici les nombres de ceux qui ont été admis par l'administration de la ville pour les travaux de terrassement dont il s'agit, depuis le dimanche 2 avril 1837 jusqu'au dimanche 16 juillet.

2	avril	338	28	mai	443
8	—	354	4	juin	497
16	—	410	11	—	562
23	—	425	18	—	555
30	—	411	25	—	588
6	mai	415	2	juillet	575
14	—	418	9	—	603
21	—	422	16	—	566

vais en dire, faire avec soin la part de la crise, afin de n'en point confondre les résultats avec l'état habituel dont il s'agit.

La fabrique d'Amiens compte environ 40,000 ouvriers, y compris les enfants. Une moitié habite la ville et ses faubourgs, l'autre dans un rayon de six à dix lieues. Cette dernière moitié se compose presque exclusivement de peigneurs de laine, de tisserands, de leurs aides ou trameuses, et de *coupeurs de velours* de coton (1). Sur les 40,000, près de 10,000 travaillaient directement ou indirectement, en 1836, à la fabrication des alépine, près de 15,000 à l'industrie cotonnière, et celle de la laine employait le reste. Quand la mode abandonne un article pour en adopter un autre, les ouvriers passent assez facilement de la fabrication du premier à celle du se-

(1) C'est ici la première fois qu'il est question de coupeurs de velours ; il faut donc les faire connaître. Ces ouvriers donnent le velouté aux pièces, en coupant les anses des fils destinés à le former, non comme pour le velours de soie et d'Utrecht, dans le sens de la trame, à mesure qu'on tisse, et sur une petite règle cannelée ; mais après le tissage de la pièce, dans le sens de sa chaîne, sur un cadre ou châssis pour la tendre, et avec la pointe d'une sorte de lance, qui n'a d'autre conducteur que les rangées d'anses qu'elle doit couper. L'ouvrier étant debout, tient la lance par le manche et pousse horizontalement ou presque horizontalement devant lui. Cette opération m'a toujours paru un tour d'adresse, et par la rapidité avec laquelle on l'exécute, et par la rareté des coupures que l'on fait à l'étoffe.

cond ; c'est ainsi que le nombre des fileurs de laine a plus que doublé depuis 1828, époque à partir de laquelle beaucoup de filatures de coton ont été changées en filatures de laine. (1)

Les tisserands, leurs aides et les coupeurs de velours, font beaucoup plus de la moitié de tous les ouvriers ; ils travaillent chez eux. Il n'y a d'exception que pour 500 tisserands au plus qui fabriquent en ville, chez les maîtres, des étoffes brochées ou façonnées, et des articles de nouveauté. Presque tous ceux de la campagne se livrent aussi tous les ans, pendant quelques mois, de la fin de juin à la fin de septembre, aux travaux de l'agriculture, et, dans les vallées, surtout dans celle de la Somme, à l'exploitation des tourbières. (2)

Dans les manufactures d'Amiens, comme dans les autres, les sexes sont mêlés partout où la nature du travail ne s'y oppose point.

Dans les temps ordinaires, chez les fabricans, la journée est de quatorze à quinze heures, sur lesquelles on en prend deux ou deux et demie pour les repas. Les ateliers s'ouvrent de six à huit heures du matin, selon la saison. Quelquefois, quand l'indus-

(1) Et à bien dire de laine peignée, car il n'y a presque plus d'autres filatures de laine à Amiens.

(2) On estime que dans le département de la Somme la tourbe fournit au chauffage annuel de 50 mille ménages ou familles.

trie prospère, on prolonge le travail ; mais alors tout ce qui excède sa durée habituelle se paie en sus du salaire convenu et dans la proportion de celui-ci. Quant aux ouvriers qui restent chez eux, leur journée est, comme ailleurs, communément plus longue que chez les fabricans, à l'exception toutefois de celle des coupeurs de velours.

En général, les ouvriers d'Amiens demeurent dans la partie basse de la ville, c'est-à-dire dans les plus mauvais quartiers, dans les rues étroites, où les maisons, fréquemment en bois, ont un aspect misérable, et des chambres humides, mal éclairées, mal closes, malsaines. La plupart des logemens n'y sont pas de plein pied ; mais à chaque pièce du rez-de-chaussée, répond une chambre au premier étage, un grenier au-dessus de celle-ci, ou quelquefois un grenier seul. On communique de l'une de ces pièces à l'autre par un escalier intérieur, raide, souvent obscur, si étroit qu'on a peine à y passer, et si mal disposé qu'une échelle serait préférable. Quand elles sont occupées par plusieurs locataires, et il en existe beaucoup où c'est ainsi, la famille de l'étage supérieur traverse la chambre de l'autre famille, toutes les fois qu'elle sort ou rentre.

Chacun de ces logemens se loue par semaine depuis 1 fr. 50 c. jusqu'à 2 fr. 50 c. ou même 3 fr., selon la rue, la grandeur des pièces, leur nombre et la ma-

nière dont elles sont éclairées. 2 fr. est le prix le plus commun (1). On renvoie ordinairement la famille qui passe quinze jours sans payer ; mais aux époques de crise industrielle, alors que cette famille peut à grand'peine s'acquitter ou qu'elle est tout-à-fait hors d'état de le faire, on diminue le prix de location ou bien on cesse de l'exiger, car on ne trouverait pas de locataire plus solvable. Les familles les plus aisées paient leur loyer tous les trois mois, et les autres, c'est-à-dire la presque totalité, le paient chaque semaine ou chaque fois qu'elles touchent leur salaire.

Une armoire, une ou deux planches, quelques sièges, quelques poteries, une table, les lits, les ustensiles du métier, tel est l'ameublement de la plupart de ces logemens, où rien ne cache d'ordinaire la nudité et souvent la saleté des murs. On voit aussi parfois, chez les habitans du rez-de-chaussée, les objets d'une sorte de petit commerce (2). Comme le grenier n'a pas de cheminée, ceux qui l'habitent font leur cuisine au foyer de l'étage inférieur, à moins qu'ils ne puissent monter un poêle chez eux.

(1) Lorsqu'un logement est occupé à-la-fois par plusieurs familles, l'une d'elle est principale locataire, où bien chaque ménage paie au propriétaire 15, 20 ou 22 sous par semaine.

(2) Comme charbons, allumettes, chandelles, pommes de terre, etc.

Lorsque toute la famille couche dans la même chambre, il est rare que ce soit sur un seul lit : les parens partagent le plus large avec les plus jeunes enfans, les filles ont le second et les garçons le troisième. Il est commun, au reste, que les enfans des deux sexes dorment ensemble jusqu'à l'âge de onze, douze ou treize ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils fassent leur première communion ou que le prêtre recommande de les séparer. J'ai vu souvent ces derniers coucher sans draps, mais il y en avait toujours au moins un au lit des grandes personnes, lors même qu'il manquait de matelas.

Dans les faubourgs d'Amiens, où l'on a construit par spéculation beaucoup de maisons pour les ouvriers, les logemens ont très généralement le même nombre de pièces que dans la ville : ces pièces sont disposées de la même manière l'une au-dessus de l'autre, mais elles sont plus grandes, mieux éclairées, et les fenêtres s'ouvrent sur de larges rues, sur des jardins ou sur la campagne. Elles sont aussi mieux meublées. Chaque logement se paie d'ordinaire 40 sous par semaine (1); un petit jardin d'une à quatre perches en fait souvent partie, sans que le prix en soit toujours augmenté.

(1) En ville, un pareil logement se louerait de 50 sous à 3 fr. dans les plus mauvais quartiers.

Au-delà de trois quarts de lieues de la ville, on ne loue plus à la semaine.

Dans les villages, une chambre à cheminée, un grenier et un petit réduit pour mettre la provision de tourbe, sont loués depuis 20 jusqu'à 32 fr. par an, payables de trois en trois mois. Ce logement est celui des plus pauvres tisserands, qui ne cultivent pas un pouce de terre pour leur propre compte. Ajoutez une chambre de plus avec une petite étable à vaches, le prix sera de 33 à 40 fr., et de 50 s'il y a un jardin. (1)

J'ai vu, aux mois de mars et d'avril 1837, par un froid très intense, les ouvriers rester sans feu chez

(1) Voici comment M. de Rainneville décrit les logemens des pauvres ouvriers de la campagne dans une brochure in-16, imprimée à Amiens en 1837, et intitulée : *Du travail* : — « La construction des habitations s'améliore assez rapidement dans nos campagnes ; elles deviennent plus saines et plus aérées. Mais cette amélioration n'est sensible que pour les habitans qui jouissent d'un peu d'aisance, et comme le nombre de ces derniers s'est accru depuis 20 à 30 ans, l'aspect des campagnes offre un plus grand nombre qu'autrefois de maisons saines et bien aérées ; mais les familles des ouvriers pauvres se sont aussi accru en nombre, elles les ont coupées en deux ou trois appartemens, elles y vivent entassées les unes sur les autres, à l'instar de ce qui se passe dans les villes ; et comme leur première situation n'a pas changé, comme les causes de malpropreté, de privation d'air se sont multipliées, il est de fait qu'elles ne participent point à l'assainissement qui se fait remarquer dans les autres. »

eux dans la ville. Il paraît, au reste, qu'ils s'y chauffent habituellement très mal. Ils n'y brûlent que de la tourbe (1); et il en est de même dans beaucoup de communes rurales, où d'ordinaire on leur distribue ce combustible comme aux autres habitans.

A l'époque dont je viens de parler, il y en avait un grand nombre, surtout parmi les femmes mariées, dont les habits paraissaient sales et en très mauvais état; mais les filles, à partir de l'âge de quinze à seize ans, étaient mieux vêtues, presque toujours avec propreté, très souvent avec coquetterie. Trois mois plus tard, quand je les observais pour la seconde fois, à une époque de plus grande misère encore, leurs vêtemens, ainsi que leurs personnes, étaient beaucoup plus propres, mais nous étions en été.

L'ivrognerie est un vice très commun dans la capitale de la Picardie et dans tous les environs, moins pourtant qu'à Lille, et qu'on ne le croirait sur la foi des journaux qui, depuis quelques années, entretiennent le public de la société de tempérance d'Amiens. Ce vice, assure-t-on, est bien moins commun à la campagne qu'à la ville. Cependant j'ai vu dans la dernière bien moins d'ivrognes qu'à Reims;

(1) Pour 100 fr. par an, dans Amiens, une famille serait toujours parfaitement chauffée avec ce combustible, même en supposant l'hiver long et rigoureux.

mais je m'y trouvais à deux époques où la plupart des ouvriers, sans ouvrage ou à la veille d'en manquer, étaient forcément tempérans. C'est, du reste, comme ailleurs, au cabaret, les dimanches et les lundis, qu'ils s'enivrent, principalement dans l'après-midi et la soirée : ils commencent par boire de la bière, et ils finissent par de l'eau-de-vie (1). La société de tempérance d'Amiens paraît n'avoir aucun effet sur cette habitude; elle n'en avait pas eu du moins jusqu'au mois de juillet 1837, époque où elle n'avait fait encore que solliciter et recueillir des souscriptions, dans l'unique but de récompenser l'auteur de l'écrit le plus propre à guérir ou à prévenir l'ivrognerie chez le peuple, et couronner l'un des mémoires qui lui avaient été présentés. (2)

Il m'a été affirmé qu'avant l'établissement de cette société, le goût des boissons enivrantes commençait à devenir moins commun dans la ville d'Amiens. Quelques manufacturiers avaient senti, qu'ils devaient d'abord s'opposer au repos du lundi et soumettre à une amende les ouvriers qui, sans une excuse valable, ne se présentaient pas à l'atelier un jour ouvrable, ou bien s'y présentaient trop tard et

(1) Ordinairement de l'eau-de-vie de vin.

(2) Celui de M. Labourt, ancien procureur du roi. Ce mémoire est intitulé : *Considérations sur l'intempérance des classes laborieuses, et l'établissement en France des sociétés de sobriété.*

en sortaient trop tôt (1). Plusieurs personnes pensent que cette mesure, adoptée jusqu'ici par trop peu de fabricans, a réellement rendu l'ivrognerie moins fréquente. Mais j'en ai entendu d'autres nier cette amélioration. Quoi qu'il en soit, les résultats de la mesure ne sauraient être aussi heureux qu'à Sedan, où elle est bien plus générale; les petits fabricans d'Amiens laissent souvent leurs ouvriers se reposer les lundis, c'est-à-dire s'enivrer, principalement dans les temps de prospérité de la fabrique, parce qu'ils craignent de les perdre en les mécontentant.

Sans même qu'ils s'enivrent, beaucoup de ces travailleurs, ainsi que beaucoup d'hommes des autres classes ouvrières, boivent tous les matins *à jeun*, surtout dans la ville, un ou plusieurs petits verres d'eau-de-vie; habitude que les médecins de l'Hôtel-Dieu regardent comme la cause de maladies de l'estomac très fréquentes chez ces buveurs, et dont les autres seraient exempts. (2)

(1) Plusieurs fabricans n'imposent pas d'amende, mais privent l'ouvrier de travail pendant un jour. Cette mesure n'est pas bonne : elle entraîne un jour de repos; et un jour de repos, pour beaucoup d'ouvriers, c'est aussi un jour d'inconduite.

(2) Ces maladies, que les médecins désignent sous le nom de squirrhe, de cancer de l'estomac, paraissent emporter le vingtième des morts de l'hôpital; il résulterait du moins de relevés faits dans cet établissement, où l'on ouvre tous les cadavres pour s'assurer de la cause de la mort, que pendant cinq années consé-

Il n'est enfin que trop commun de voir à Amiens; comme ailleurs, l'ouvrier assigner chaque semaine à sa femme, sur les gains réunis du ménage, une certaine somme pour les dépenses de la famille, et se réserver l'excédant pour le cabaret. On conçoit qu'avec cette manière de faire, l'ivrognerie doit varier suivant que le chiffre des gains s'élève ou s'abaisse, mais que la famille reste toujours, à-peu-près, dans une aussi misérable position.

Les jeunes gens des deux sexes ont fréquemment entre eux des rapports intimes, même dès l'âge de quinze ans, surtout dans la ville. En 1821, le maire d'Amiens crut qu'il était du devoir de l'autorité de réprimer des désordres devenus trop scandaleux. Il fit afficher dans la ville un arrêté qui défendait aux fileurs et fileuses des manufactures, de choisir leurs aides parmi les jeunes gens d'un autre sexe que le leur. J'ignore quelles ont été les conséquences de cette mesure. (1)

cutives (1832-36), 37 hommes auraient succombé au cancer de l'estomac, sur 723 décédés, parmi lesquels ne sont pas comprises les victimes du choléra. C'est 1 sur 19,27. Nulle part, je pense, on ne voit entrer cette maladie pour une proportion aussi forte dans la mortalité.

(1) Voici un extrait de cet arrêté, pris à la mairie d'Amiens, le 27 août 1821 : « Considérant que l'on a remarqué que les filles « prenaient souvent des garçons pour rattleurs, que les garçons « au contraire, choisissaient des filles pour le même usage ; et

C'est ici le lieu de parler de jeunes ouvrières, communément des rentrayeuses, à la mise propre, recherchée, qui sont les maîtresses des commis, des contre-mâtres et des fils de fabricans. Le plus souvent, si l'on m'a dit vrai, l'amant ne garde pas dans ses ateliers celle dont il a fait choix, mais il la fait passer dans les ateliers d'un autre, à qui il rend le même service. Cet échange complaisant a pour but de cacher un commerce qui ne manquerait pas de se trahir, et de ne point donner un exemple, toujours mauvais, quoique exceptionnel, de relâchement toléré dans le travail. On m'a signalé ce fait dans beaucoup d'endroits, mais nulle part on ne m'en a peut-être autant entretenu que dans la ville d'Amiens.

On ne s'étonnera donc pas, après ces détails, de trouver pour le chef-lieu du département de la Somme, pendant les onze années de 1825 à 1835 inclusivement, sur 6,36 naissances, une illégitime, lors-

« qu'il est ainsi très essentiel et dans l'intérêt des bonnes mœurs
 « de prévenir les inconvéniens qui résultent du rapprochement
 « des deux sexes, surtout pour les jeunes garçons : *Arrête ce qui*
 « *suit.* Il est très expressément ordonné aux hommes comme
 « aux femmes de n'avoir pour aides que des jeunes gens de leur
 « sexe respectif. » Les réflexions seraient ici superflues. On re-
 viendra plus loin sur cet arrêté.

que le département entier en compte seulement une sur 13,30. (1)

Mais aussi le libertinage et l'ivrognerie sont des vices très communs chez les ouvriers d'Amiens, moins cependant que chez les ouvriers de Lille. Dans les temps ordinaires, beaucoup font du lundi un jour de repos et de débauches. Les ouvriers qui se conduisent le mieux sont les coupeurs de velours, les tisserands travaillant dans leurs propres domiciles, les tisserands peu nombreux des velours d'Utrecht, et surtout ceux qui ayant leurs familles établies à quelques lieues de la ville, vont s'y réunir chaque samedi soir, pour revenir le lundi matin.

A ces détails sur leurs mœurs, il faut en ajouter quelques-uns sur leurs mariages.

352, contractés entre eux seuls, en premières noces, dans la ville d'Amiens, pendant les trois années 1834-1836, donnent les résultats suivans :

La moitié avait été célébrée à 25 ans pour les hommes et à 24 ans pour les femmes; — l'âge moyen était 26 ans trois mois pour ceux-là, 25 ans

(1) Pendant les 11 années dont il s'agit, on a compté, savoir :

	Dans la ville.	Dans le département, entier.
Mariages.	4,151	45,839
Naissances légitimes . .	13,961	149,614
Naissances illégitimes. .	2,608	12,160

trois mois pour celles-ci ; — c'est à 21 et à 22 ans qu'il y en a eu le plus pour les deux sexes (1) ; — les six septièmes se sont concentrés sur la période de la vie qui se trouve comprise entre 21 et 31 ans pour l'homme, et pour la femme, entre 19 et 30 ans (2). — Enfin, si aux mariages en premières noces

(1) Nous trouvons réunis sur ces deux seules années de la vie près du quart des mariages pour les hommes, et du sixième au cinquième pour les femmes.

Avant l'âge de 20 ans, le septième des filles et le vingt-cinquième des garçons sont déjà mariés.

(2) VILLE D'AMIENS.

AGES AUXQUELS ONT ÉTÉ CÉLÉBRÉS LES MARIAGES EN PREMIÈRES NOCES DES OUVRIERS DE LA FABRIQUE, PENDANT LES TROIS ANNÉES (1834-36).

Age.	Hommes.	Femmes.	Age.	Hommes.	Femmes.
16		5 5	31	15 325	8 324
17		5 10	32	4 329	7 331
18	7 7	16 26	33	7 336	4 335
19	7 14	25 51	34	2 338	4 339
20	9 23	27 78	35	3 341	1 340
21	44 67	33 111	36	2 343	4 344
22	40 107	30 141	37	3 346	3 347
23	31 138	23 164	38	4 350	
24	25 163	27 191	39	1 351	1 348
25	25 188	25 216	43		1 349
26	14 202	25 241	44		1 350
27	31 233	24 265	45	1 352	
28	31 264	11 276	48		1 351
29	14 278	20 296	50		1 352
30	32 310	20 316			

on ajoute les autres, ces résultats s'en trouvent si peu modifiés que l'on n'a pas à en changer les termes (1). Par conséquent, les unions légitimes entre les ouvriers de la fabrique d'Amiens ont lieu, en général, de bonne heure, du moins dans cette ville, et plus tôt que dans les autres villes manufacturières où j'ai fait une semblable recherche.

D'un autre côté, on ne voit pas plus de femmes que d'hommes être mariées à l'âge de 31 ans; mais

(1) AGES DES MARIAGES TOTAUX, C'EST-A-DIRE DES MARIAGES EN PREMIÈRES ET EN SECONDES NOCES.

Agés.	Hommes.	Femmes.	Agés.	Hommes.	Femmes.
24	163	191	42	3 383	1 364
25	188	217	43		2 366
26	16 204	25 242	44		2 368
27	31 235	25 267	45	1 384	1 369
28	33 268	11 278	46	2 386	
29	14 282	22 300	47		
30	34 316	20 320	48	1 387	2 371
31	19 335	9 329	49	1 388	
32	7 342	9 338	50		1 372
33	11 353	5 343	51		1 373
34	2 355	5 348	52	2 390	
35	6 361	2 350	54	1 391	1 374
36	4 365	6 356	55	1 392	
37	3 368	4 360	57	2 394	
38	4 372		60	1 395	
39	5 377	3 363	62	1 396	
40	2 379		68	1 397	
41	1 380				

à partir de la trente-huitième année, il y a un peu plus de personnes qui se marient en premières nocces parmi les premières que parmi les seconds, preuve évidente qu'un certain nombre de vieilles filles épousent des hommes plus jeunes qu'elles. Deux choses paraissent y déterminer ceux-ci : les épargnes de la femme et l'ascendant de cette dernière sur un jeune homme inexpérimenté.

Je ne sais si les ouvriers de la fabrique d'Amiens produisent beaucoup d'enfans, mais pendant les onze années 1825-1835 inclusivement, le calcul donne, terme moyen, pour la ville entière 3,35 enfans par mariage, et 3,26 dans le département de la Somme (1). Voilà donc une grande ville, car on n'y a pas compté moins de 46,129 habitans lors du dénombrement, de 1836 (2), où la fécondité des unions

(1) Si l'on rapportait aux mariages les naissances totales, c'est-à-dire, les naissances légitimes et illégitimes réunies, on trouverait 4 pour la ville, et 3,53 pour le département. Voyez page 294, la note où l'on donne les chiffres des mariages et des naissances légitimes et illégitimes.

(2) Savoir :

32,392 *intrà muros* ;

9,843 Dans les faubourgs qui peuvent être regardés comme faisant partie de la ville, et

3,894 Dans les maisons situées un peu au-delà de l'agglomération des faubourgs, ou tout-à-fait isolées, dont la réunion est appelée *banlieue*.

n'est pas inférieure, quoique restreinte, à celle que l'on observe dans le département pris en masse dont cette ville fait partie. Ce fait n'est pas unique, à beaucoup près, mais il est digne de remarque.

L'instruction élémentaire paraît se propager beaucoup dans la Somme depuis quelques années (1); néanmoins, il résulte des renseignemens qui m'ont été fournis à cet égard, que ce serait parmi les ouvriers de la fabrique qu'il y aurait, proportion gardée, le moins d'individus sachant lire et écrire.

Presque tous les ouvriers des manufactures d'Amiens ou de ses faubourgs, y demeurent; les plus éloignés s'y rendent chaque matin de trois

(1) Les derniers comptes-rendus officiels relatifs au recrutement de l'armée justifient très bien cette assertion; on y voit que, parmi les conscrits du département de la Somme dont on a pu vérifier l'instruction, on en a trouvé :

Pour les classes de	Sachant lire	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire, ni écrire.
1827	288	1,970	2,264
1828	127	1,999	2,242
1829	164	2,131	2,430
1830			
1831	164	2,336	2,381
1832	69	2,271	2,020
1833	60	2,603	1,826
1834	108	3,152	2,259
1835	86	2,874	2,004
1836	153	2,953	1,977

quarts de lieue. Quant à ceux qui travaillent à quelque distance de la ville, une demi-lieue est leur plus long chemin. Mais, quel que soit celui qu'ils parcourent pour aller à leurs ateliers et en revenir, ils ne prennent presque aucune précaution contre les intempéries; j'ai même vu peu de femmes porter un parapluie lorsqu'il pleuvait.

L'espace et la lumière ne manquent pas, ou manquent rarement dans les manufactures de la fabrique d'Amiens. J'en connais même une où l'on a joint à un très vaste atelier de peignage un vestiaire où, en arrivant, les 50 à 60 peigneurs de cet atelier déposent le vêtement propre avec lequel ils s'y rendent, pour le reprendre en sortant (1). C'est seulement chez les petits entrepreneurs de tissage, que les ateliers ne sont pas toujours ni assez grands, ni assez aérés, surtout dans la ville.

Le salaire se paie chaque semaine (2), excepté aux tisserands qui le reçoivent, comme partout, en livrant leurs pièces. En supposant les ouvriers employés toute la semaine, ils gagnaient pendant mon premier séjour dans la capitale de la Picardie, savoir :

(1) La belle filature de laine peignée de MM. Dupont-Bacqueville et Sautay, située à une demi-lieue de la ville d'Amiens.

(2) Quelques fabricans le paient tous les quinze jours.

1° DANS LES FILATURES DE LAINE PEIGNÉE.

	PAR SEMAINE.				PAR JOUR.			
	fr.	c. à	fr.	c.	fr.	c. à	fr.	c.
Les trieurs	13	50	15	»	2	25	2	50
Les laveurs	12	»	13	50	2	»	2	25
Les peigneurs	12	»	18	»	2	»	3	»
Les soigneuses et autres femmes employées aux opérations préparatoires.	4	»	10	»	»	67	1	77
Les fileurs ou fileuses propre- ment dits.	15	»	28	»	2	50	4	67
Les rattleurs ou rattleuses.	4	»	7	86	»	67	1	30
Les secondes rattleuses ou bobineuses	2	50	3	50	»	42	»	58

2° DANS LES FILATURES DE GOTON.

Les soigneuses de cardes, etc.	5	»	6	»	»	83	1	»
Les fileurs et fileuses	10	»	12	»	1	66	2	»
Les rattleurs et rattleuses.	2	50	3	»	»	42	»	50

3° DANS LES ATELIERS DE TEINTURE ET D'APPRÊTS.

Prix moyens.	9	»	»	»	1	50	»	»
Prix extrêmes	7	»	13	50	1	17	2	25

4° DANS LES TISSAGES.

Tisserands develours d'Utrecht	Très longue jour- née et les meilleurs ouvriers	12	»	14	»	2	»	2	33
		Journées de 12 heu- res		9	»	»	»	1	50
Tisserands à la Jac- quart . .	Pour étoffes soi- gnées	12	»	18	»	2	»	3	»
	Pour étoffes ordi- naires	10	»	11	»	1	67	1	83

	PAR SEMAINE.				PAR JOUR.			
	fr.	c.	à fr.	c.	fr.	c.	à fr.	c.
Tisserands d'étoffes unies de laine (hommes).	7	»	9	»	1	17	1	50
Tisserands d'étoffes unies de laine (femmes).	6	»	7	»	1	»	1	17
Tisserands d'alépinés (hommes et femmes)	6	60	7	80	1	10	1	30
Tisserands d'étoffes de coton (hommes et femmes).	4	50	6	»	»	75	1	»
Tisserands d'étoffes de coton dans les campagnes	4	»	»	»	»	67	»	»
5° Coupeurs et coupeuses de vêtements de coton	8	40	12	»	1	40	2	»
6° Rentrageuses	5	»	6	60	»	83	1	10

Ces salaires qui paraissent d'abord ne pas s'éloigner beaucoup de ceux que l'on payait en 1834, lors de l'enquête commerciale (1), sont cependant

(1) Voici ce qu'on lit dans le troisième volume de cette enquête :

Déposition de M. Pourcelle-d'Estrée, relative à la filature de la laine. Dans l'origine, les fileurs gagnaient de 4 à 7 fr. par jour, les aides 1 fr. à 1 fr. 25 c., et les ouvriers employés aux préparations, 60 c. à 1 fr. Mais lors de l'enquête, il y avait une diminution d'un sixième à un cinquième dans la main-d'œuvre.

Déposition de M. Delahaye-Martin, relative à la filature du coton. Lors de l'enquête, les fileurs gagnaient 12 fr. par semaine, les enfans et les femmes, de 3 à 6 fr., prix moyens.

Déposition de M. Pourcelle-d'Estrée, relative aux alépinés. Les tisserands pouvaient gagner 25 sous par jour, pour la marchandise courante, et jusqu'à 40 sous pour les plus belles qualités.

Déposition de M. Mallet. Les tisserands de velours, répandus

bien au-dessous; car ils supposent les ouvriers occupés chaque semaine pendant six journées entières. Or, telle n'était pas, comme je l'ai déjà dit, la position de tous quand j'étais à Amiens: le manque d'ouvrage pendant un ou plusieurs jours, ou la diminution du nombre des heures de travail, réduisait les gains d'un très grand nombre d'entre eux. D'autres enfin étaient complètement sans travail; et, dans quelques filatures, des fileurs dont on venait d'arrêter ou de supprimer les métiers, faisaient la besogne des rattacheurs (1). Ce n'est pas tout: sur les minces salaires de la plupart des tisserands, il faut encore diminuer les frais de dévidage ou bobinage de la trame. Mais aussi, d'un autre côté, beaucoup d'entre eux, principalement ceux qui tissent les velours de coton et les escots, travaillent souvent pour leur propre compte: ils achètent les fils dont ils ont besoin, et ils vendent ensuite, à prix débattu, leurs pièces aux négocians de la ville. De cette manière, des tisserands qui seraient peu rétribués par les maîtres, font quelquefois, quand les temps sont bons, des bénéfices assez forts comme fabricans.

On peut admettre, je crois, pour la première épo-

dans les campagnes, gagnaient de 4 fr. à 4 fr. 20 c. par semaine. Mais pour l'escot, la main-d'œuvre était plus chère.

(1) Conformément à une convention faite d'avance entre eux, ceux-ci et le fileur conservé partageaient également le salaire.

que où j'étais à Amiens (mars et avril 1837), et toujours dans la supposition d'un travail non interrompu, que *communément* un homme gagnait par semaine, de 8 à 14 fr.

Une femme, qui ne tissait pas, de 4 à 5 fr.

Beaucoup, à cause des soins à donner à leurs enfants et au ménage, pas plus de 2 à 3 fr.

Un jeune homme de 14 à 16 ans, de 3 à 5 fr.

Un enfant plus jeune, de 2 à 3 fr.

Mais au mois de juillet, c'est-à-dire au plus fort de la crise, j'ai vu des ateliers de tissage à la Jacquart où les ouvriers, réduits au tiers de ce qu'ils étaient trois mois auparavant, ne gagnaient plus que 23 sous par jour, au lieu de 32 à 40 sous (1). Au reste, les tisserands encore occupés, avaient tous subi, proportion gardée, une aussi forte diminution.

Mais comme ils quittent leurs métiers une partie de l'année, pour les travaux de l'agriculture et l'extraction de la tourbe, ils trouvent dans le passage d'une occupation à l'autre le moyen de gagner toujours quelque chose, et dans le prix élevé de leur main-d'œuvre pendant le peu de semaines qu'ils travaillent à l'exploitation des tourbières, le

(1) 32 ou 40 sous au plus par jour étaient alors le *maximum* des gains que pouvaient faire les meilleurs tisserands sur un métier Jacquart, lorsqu'un an auparavant c'était de 3 à 4 fr.

moyen de se contenter de très petits gains en d'autres temps (1); voilà comment ils peuvent vivre et fabriquer des étoffes à bon marché. La famille, logée dans sa propre maison, est bien plus heureuse, surtout si elle possède un petit jardin et exploite seulement un hectare de terre. Alors, elle peut toujours élever un ou deux porcs; et, dans les villages qui jouissent d'une grande prairie communale, avoir une vache, du moins pendant l'été. A deux lieues d'Amiens, on commence à rencontrer un bon nombre de ces tisserands petits propriétaires.

Les ouvriers de cette ville ne sont pas, en général, aussi bien nourris que ceux de Lyon, Rouen, Reims et Sedan. Chaque famille mange cependant deux ou trois fois par semaine de la soupe grasse; mais il n'y entre le plus souvent qu'une demi-livre de viande de boucherie ou bien un quarteron de petit salé, et leur pain est communément de moins bonne qualité. Tous font maigre les vendredis, à l'exception de ceux qui vivent dans les pensions. Enfin, ils n'ont ordinairement que du pain au déjeuner et au goûter; mais parmi les plus aisés et dans les bons momens, un très grand nombre de femmes et même beaucoup

(1) Cette exploitation rapporte par jour 45 sous au moins, très souvent 3 fr., quelquefois plus, à l'homme fait, et 15 à 20 sous aux enfans déjà un peu grands, ou aux femmes qui pétrissent la tourbe, la moulent en briques et la font sécher.

d'hommes prennent chaque matin du café au lait.

Dans les campagnes, on consomme moins de viande, de viande de boucherie surtout, avec plus de légumes et de laitages. Le pain y est aussi moins blanc, moins bon qu'en ville; chaque ménage fait ordinairement le sien tous les quinze jours; j'ai trouvé celui des plus pauvres tout-à-fait bis et de mauvais goût. (1)

L'eau est la boisson habituelle; mais dans les campagnes beaucoup d'hommes boivent du cidre, et dans la ville de la petite bière coupée d'eau.

La femme sans parens ni mari, et qui travaille dans les manufactures d'Amiens, se met très souvent en demi-pension chez une pauvre famille dont elle partage la chambre. Pour une vingtaine de sous par

(1) Celui des plus aisés est fait avec de la farine de méteil, ou de froment et de seigle mêlés ensemble, auxquelles on ajoute fréquemment de la farine d'orge.

Voici quels étaient les prix des denrées de première nécessité, à Amiens, lorsque j'y étais :

	fr.	c.	c.
Pain blanc, première qualité, les 8 liv.	1	»	ou 12 1/2 la liv.
Pain bis-blanc, première qualité, <i>id.</i>	»	85	10 5/8
— deuxième qualité.	»	80	10 »
Pain bis, première qualité, les 8 livres.	»	75	9 1/3
— deuxième qualité	»	70	8 3/4
Viande de boucherie.	»	»	55 »
Petit salé :	»	»	70 »
Pommes de terre, assez à bon marché.			
Légumes proprement dits, chers.			

semaine, on lui fournit un lit où elle couche seule, et pour 18, 20 ou 24 sous de plus une portion du mets que la famille prend à son souper, avec même un verre de petite bière. Mais elle achète son pain, et chaque jour elle fait pour quatre sous un repas dans le voisinage de l'atelier où elle est employée; il se compose d'un bouillon gras et d'une petite portion de la viande et des légumes qui ont servi à le faire. (1)

Il en coûte de 20 à 24 sous par semaine dans les pensions d'hommes pour partager un lit avec un camarade et avoir chaque jour deux bouillons, un gras au dîner et l'autre maigre au souper (2). Tout le reste se paie à la portion (ordinairement 4 sous), et un ouvrier n'en prend qu'une à chacun de ses deux grands repas. Il y ajoute le plus sou-

(1) Cette femme dépense par semaine :

	fr.	c.	à	fr.	c.
Pour son lit, de	1	»	1	»	
Pour son dîner, de	1	40	1	50	
Pour son souper, de	»	80	1	20	
Pour son pain, de	1	35	1	50	
Totaux	4	55	5	20	

(2) Il y a des pensions d'hommes où, également pour 20 sous par semaine, on fournit la moitié du lit et un seul bouillon chaque jour; mais ce bouillon est assez bon et presque toujours fait avec de la viande de bœuf. Pour 10 sous de plus, ou pour 30 sous par semaine, on couche seul dans un lit. Je n'ai pas vu un ouvrier qui eût un cabinet pour lui seul.

vent une bouteille de bière très légère coupée d'eau, et qu'il paie un sou. Lui-même, enfin, achète son pain, quand on ne le lui fournit pas au prix du boulanger. (1)

Une famille composée du père, de la mère et de deux enfans en très bas âge, peut vivre dans la ville si elle gagne 14 ou 15 fr. par semaine. Si elle n'en a que 12 elle vit à peine. Avec moins elle est dans une grande misère : elle ne paie pas ou paie fort mal son loyer, et elle ne peut se passer des secours de la charité (2). Il n'y a d'épargne, et par conséquent d'a-

(1) Voici comment on m'a établi sa dépense par semaine, à Amiens, dans une pension d'ouvriers :

	fr.	c.
La moitié d'un lit, et chaque jour un bouillon gras	1	»
Pain blanc	1	50
Portion d'un mets à chacun des deux repas principaux, le dîner et le souper, avec un peu de fromage, etc.	3	50
Bière très légère, coupée d'eau	»	70
Total par semaine	6	70

Si ces ouvriers se contentent de pain bis-blanc, c'est une économie de 15 à 20 centimes. Enfin, il en coûte à l'homme qui veut être bien nourri, 25 sous par jour ou 8 fr. 75 c. par semaine pour sa pension complète.

Mais il y a encore le blanchissage, l'entretien des vêtemens, du linge, etc.

(2) J'en ai vu une composée d'une veuve, de cinq filles âgées depuis 13 ans jusqu'à 25, et d'un petit enfant de 3 ans, en tout de sept personnes qui, à l'époque où j'étais à Amiens pour la

mélioration possible, que pour la famille dont les salaires s'élèvent au-dessus de leur moyenne, en supposant d'ailleurs qu'elle n'ait aucune charge, qu'elle ne subisse point de chômage, qu'elle soit économe, rangée, sobre, et que tous ses membres se portent bien. Quant aux hommes isolés et dans la force de l'âge, ils pourraient presque toujours faire des épargnes, mais ils en font rarement. Ici, comme ailleurs, les ouvriers de la campagne sont les plus économes, surtout lorsqu'ils ont une petite exploitation rurale. (1)

Une seule personne a pu me donner des détails sur l'état ancien des ouvriers d'Amiens (2) : selon

première fois, ne réunissaient pas ensemble plus de 12 fr. par semaine, et qui ne mangeaient guère que du pain bis avec des pommes de terre. Il va sans dire que le Bureau de Bienfaisance venait à son secours.

(1) Nulle part, cependant, parmi les ouvriers de la fabrique d'Amiens, je n'en ai trouvé d'aussi misérables qu'à Saint-Sauveur, village à deux lieues au-dessous de la ville, dans la vallée de la Somme. Logemens sales et très petits, haillons pour vêtemens, lambeaux de draps et de couvertures à leurs lits, enfans à moitié nus par un froid rigoureux, et mendiant jusque sur le seuil de la demeure de leurs parens, etc.; tel est le spectacle hideux que j'ai vu en visitant beaucoup de ménages de tisserands, dans les derniers jours de mars 1837. Mais, si l'on m'a dit vrai, il y a là au moins autant d'ivrognerie et d'imprévoyance que dans la ville. D'un autre côté, tous les tisserands de Saint-Sauveur, je dois le dire, ne ressemblent pas à ceux dont je viens de parler, et je les ai visités à une époque très calamiteuse pour eux.

(2) M. Henri Laurent, fabricant de tapis et de velours d'Utrecht, et l'un des citoyens de la ville les plus honorés.

elle, ces ouvriers habitaient autrefois, dans les mêmes quartiers, des pièces fréquemment en contre-bas de la rue, plus humides, plus malsaines que celles où nous les voyons aujourd'hui, mais ils y étaient moins nombreux et moins rapprochés. Ils mangeaient de la viande une seule fois par semaine, le dimanche, et leur pain était moins blanc, moins bon que celui qu'ils ont à présent; le café au lait leur était inconnu, et ils avaient généralement plus de conduite et d'économie. Enfin, comme la fabrique n'occupait pas alors, proportion gardée, autant d'enfants, ceux-ci restaient plus long-temps à la charge de leurs familles.

J'étais en Picardie à une époque de grande gêne et de privations inaccoutumées pour les ouvriers : c'est dire qu'ils n'étaient pas contents, mais ils subissaient leur sort avec beaucoup de patience et de résignation. (1)

Ils offrent très généralement toutes les apparences de la santé : les jeunes femmes, surtout les filles,

(1) J'ai même vu à Amiens, vers la mi-mars, une émeute à laquelle ils ont eu le bon esprit de ne pas se mêler. Cette émeute était, il est vrai, étrangère à la politique et aux intérêts de l'industrie (Voir les journaux quotidiens de l'époque). Je dois ajouter, d'après tous mes renseignemens, que, parmi les grandes villes manufacturières, Amiens est peut-être celle où il y aurait, proportion gardée, le moins d'ouvriers étrangers aux pays.

ont une fraîcheur de teint, une coloration de visage fort remarquable, que j'ai vu contraster avec la pâleur et la maigreur de beaucoup de femmes mariées et plus particulièrement de celles qui étaient ou avaient été nourrices. Ce mauvais état des dernières résulte toujours, m'a-t-on dit, du long temps (dix-huit mois ou deux ans), pendant lequel beaucoup donnent le sein à leurs nourrissons; mais à l'époque où j'étais à Amiens, la misère, produite par la crise industrielle, pouvait y contribuer aussi.

Je ne puis taire ici une cause particulière de ruine pour la santé des jeunes ouvriers dans les petites filatures qui manquent d'un moteur général. Cette cause, sur laquelle l'attention de la mairie d'Amiens a été appelée deux fois, à ma connaissance, par le conseil des prud'hommes de la ville (1), consiste à faire mettre en mouvement, par des enfans, les machines à filer ou à carder, au moyen d'une manivelle à laquelle on fait décrire, avec la main, un cercle dont le point supérieur passe à cinq pieds des planchers, et à exiger ainsi de ces enfans plus qu'il ne convient à leur faiblesse et à leur taille. Je ne parlerais pas de cet abus du pouvoir des fileurs sur leurs aides, s'il n'avait été dénoncé à l'autorité municipale par le conseil des

(1) La première en 1821, et la seconde, le 22 septembre 1834.

prud'hommes, et si une double enquête n'était venue confirmer les assertions de ce conseil. (1)

Curieux de savoir si les résultats du recrutement de l'armée offraient des différences entre les ouvriers et les autres habitans, j'ai fait à la mairie d'Amiens un relevé des registres où ces résultats se trouvent consignés. Malheureusement ces registres n'ont pas toujours été bien tenus; et, d'un autre côté, ayant été forcé de quitter Amiens au milieu de ma recherche, celle-ci n'a pu comprendre que deux quartiers des quatre qui composent la ville.

(1) Par suite de la première plainte du conseil des prud'hommes et de l'enquête à laquelle elle donna lieu, M. le maire d'Amiens prit un arrêté pour faire cesser le mal. Cet arrêté, en date du 21 août 1821, signé DARGENT, approuvé par le conseiller d'état, préfet du département de la Somme, M. le comte D'ALLONVILLE, a été imprimé et affiché dans la ville : j'en ai vu un exemplaire. Son titre était : *Arrêté de la mairie d'Amiens, concernant la répression d'un abus introduit dans les manufactures de coton de cette ville, au détriment de la santé des jeunes ouvriers de l'un et de l'autre sexe.* C'est ce même arrêté qui a été cité plus haut, en parlant des mœurs. Dans la seconde plainte du conseil des prud'hommes à M. le maire, en date du 22 septembre 1834, j'ai lu que, loin de diminuer, l'abus de pouvoir des fileurs sur leurs aides, « était devenu plus grave depuis que les mull-jennys étaient employées à filer la laine, parce que ce genre de filature avait rendu les machines plus lourdes que lorsqu'elles ne filaient que le coton. »

Mon relevé embrasse la période de 1820 à 1834 ;
voici les faits qui en ressortent :

	Dans le quartier nord-est, habité, proportion gardée, par un grand nombre d'ouvriers de la fabrique.	Dans le quartier sud-est, habité, proportion gardée, par un petit nombre d'ouvriers de la fabrique.
Nombre total des jeunes hommes recensés pendant les quinze années de la période	1,498	1,192
Nombre d'hommes examinés pour former les contingens.	762	726
Sur les hommes examinés par les conseils de révisions, il paraît qu'il en a été fourni à l'armée.	349	356
Et qu'on en a exempté	413	370

Par conséquent, c'est dans le quartier de la ville plus particulièrement habité par les ouvriers de la fabrique, qu'il y a, proportion gardée, le moins d'hommes propres au service militaire.

J'ai voulu savoir si les diverses causes d'exemption, qui se rapportent à la bonne ou à la mauvaise constitution, confirmaient cette première donnée. J'ai trouvé : (1)

Exemptions du service militaire.	Dans le quartier nord-est.	Dans le quartier sud-est.
Pour défaut de taille.	57	39
Pour difformités	44	46
Pour faiblesse de constitution.	51	33

(1) Pour treize années, au lieu de quinze; car les détails concernant les causes manquent entièrement dans les deux registres de 1827 et 1829.

Ces seconds faits viennent appuyer les premiers.

J'ai recherché, en outre, s'il n'y avait pas de rapports entre les professions, d'une part, et les exemptions du service militaire, de l'autre, pour cause d'infirmités, de maladies, de faiblesse de constitution et de défaut de taille. Ici, je n'ai plus eu égard aux quartiers de la ville, mais j'ai divisé les professions des conscrits en deux classes ou catégories : celles qui font supposer l'aisance ou une sorte d'aisance, et celles qui font supposer la misère, ou au moins la gêne.

Voici les résultats de ce travail :

Les hommes âgés de 20 à 21 ans ont été trouvés d'autant plus souvent aptes au métier des armes, par leur taille, leur constitution, leur santé, qu'ils appartenaient à la classe aisée de la population, et d'autant moins souvent, qu'ils appartenaient à la classe pauvre, à la classe ouvrière de la fabrique. Contre cent hommes supposés propres au service, quatre-vingt-treize ne l'étaient pas dans la première catégorie, et jusqu'à deux cent quarante-trois dans la seconde. Cette différence est énorme.

Les mêmes résultats se montrent également, si, au lieu d'avoir égard aux professions des conscrits eux-mêmes, on a égard à celles de leurs parens. Sur cent hommes bons pour l'armée, soixante-dix-huit seulement ne le seraient pas, parmi les fils des per-

sonnes dont la condition sociale annonce l'aisance, et jusqu'à deux cent cinq parmi les fils d'ouvriers. (1)

(1) *Tableaux par professions du nombre des hommes trouvés bons pour le service militaire et impropres à ce même service, dans deux quartiers de la ville d'Amiens, pendant treize années (1820 à 1826, 1828, et 1830 à 1834).*

A. PROFESSIONS DES CONSCRITS EUX-MÊMES.

POUR LA PREMIÈRE CATÉGORIE.	Trouvés aptes au service militaire.	Trouvés impropres au service militaire.
Commis	10	14
Couvreurs	4	2
Employés	6	8
Étudiants	9	8
Menuisiers	10	6
Propriétaires	3	1
	<u>42</u>	<u>39</u>
POUR LA SECONDE CATÉGORIE.	Trouvés aptes au service militaire.	Trouvés impropres au service militaire.
Cordonniers	4	8
Coupeurs de velours de coton	5	18
Fileurs et ouvriers des filatures.	5	24
Journaliers	»	5
Maçons.	3	6
Manceuvres	»	3
Porte-faix.	1	4
Tailleurs d'habits	5	12
Teinturiers	10	22
Tisseurs ou tisserands.	30	51
	<u>63</u>	<u>153</u>

Ainsi, dans l'une comme dans l'autre combinaison, on trouve que les hommes sont généralement plus grands, plus forts, plus robustes et mieux constitués dans les classes aisées, que dans les classes pauvres, du moins dans la moitié d'Amiens, pour laquelle j'ai fait cette recherche, et pendant les années qu'elle embrasse.

Les ouvriers de cette ville ont fait, jusqu'ici, très

B. PROFESSIONS DES PARENS.

POUR LA PREMIÈRE CATÉGORIE.	Trouvés aptes au service militaire.	Trouvés impropre au service militaire.
FILS DE :		
Commis	1	»
Couvreurs.	5	3
Employés	2	3
Menuisiers.	4	1
Propriétaires	5	3
	<hr/>	<hr/>
	17	10
Agens de change.	»	2
Avocats ou avoués	2	»
Courtiers	2	2
Fabricans	3	2
Marchands de farine	2	»
Filateurs	»	1
Juges	»	2
Médecins	1	1
Meuniers	1	2
Négocians	3	3
Notaires	»	2
Rentiers	6	4
	<hr/>	<hr/>
	37	31
	<hr/>	<hr/>

peu de dépôts à la caisse d'épargnes, même alors que l'état de la fabrique était le plus prospère. Lorsque, dans l'ensemble de la France, le nombre des livrets ouverts le 31 décembre de chacune des années 1835, 1836 et 1837, était plus grand pour les ouvriers que pour les domestiques, le contraire existait dans le chef-lieu du département de la Somme, où les seuls ouvriers de la fabrique entrent pour près de moitié

POUR LA SECONDE CATEGORIE.	Trouvés aptes au service militaire.	Trouvés impropres au service militaire.
FILS DE :		
Cordonniers	3	6
Coupeurs de velours	5	10
Fileurs et ouvriers des filatures.	2	1
Journaliers	7	12
Maçons.	1	3
Manceuvres	1	7
Porte-faix.	6	11
Tailleurs d'habits	2	3
Teinturiers	8	16
Tisseurs ou tisserands	24	50
	<hr/> 59	<hr/> 119
Batteurs de coton	»	1
Chiffonniers	»	1
Commissionnaires	»	1
Couturières	»	2
Dévideuses	1	»
Doubleuses	4	4
Lessiveuses	1	4
Ravaudeuses	1	3
	<hr/> 66	<hr/> 135

dans la population. Quant aux ouvriers de la campagne, bien qu'ils soient, en général, plus économes, ils placent encore moins leur argent à la caisse d'épargnes : ils préfèrent le garder.

Je n'ai pas trouvé à Amiens, ni dans les campagnes voisines, une seule de ces utiles sociétés qui existent dans un grand nombre de villes, pour venir au secours de leurs associés malades; mais il y a des fabricans qui, au moyen d'une petite retenue faite sur les salaires (2 à 4 sous par semaine), ont créé une *caisse des malades* pour leurs manufactures. Parmi ces maîtres, les uns y versent le montant des amendes imposées aux ouvriers qui s'absentent des ateliers, sans permission ni excuse suffisante; les autres, ne consultant que leurs intérêts, gardent au contraire pour eux-mêmes le montant de ces amendes, comme une indemnité du tort que leur fait un retard dans la fabrication.

Un septième des habitans d'Amiens est habituellement secouru par le Bureau de Bienfaisance (1); mais la crise de 1837 a dû y augmenter beaucoup

(1) Le nombre des indigens inscrits sur les registres de ce bureau, était de 5,897 en 1835, et en 1836 de 5,965, distribué entre 1876 ménages. Ces nombres ne comprennent pas les indigens qui peuvent exister dans les hameaux et maisons isolées, dont l'ensemble forme ce qu'on nomme la *banlieue* d'Amiens. La population de cette banlieue s'élevait, en 1836, à 3,895 person-

le nombre des indigens. Cette ville n'avait encore, d'ailleurs, qu'une salle d'asile pour les jeunes enfans, pendant les deux séjours que j'y ai faits. (1)

nes, qu'il faut déduire des 46,129 données par le dénombrement de la même année.

(2) Mais l'administration municipale s'occupait d'en établir d'autres; et, peu de temps après mon dernier départ on a dû ouvrir la seconde.

CHAPITRE VI.

Des ouvriers en laine du midi de la France.

Arrêté par une maladie, au milieu de mon voyage, je n'ai pu les observer que dans les villes de Lodève, Bédarieux et Carcassonne, et dans quelques villages voisins.

§ I.

Des ouvriers de la fabrique de Lodève.

(Époque des observations : juillet 1836.)

Cette fabrique, la plus importante de toutes celles du midi, est concentrée dans la seule ville de Lodève ou sur son territoire : elle occupe sept ou huit mille ouvriers à confectionner des draps pour l'habillement des troupes. (1)

(1) La déposition relative à la fabrique de Lodève, dans l'enquête commerciale de 1834, paraît en avoir exagéré beaucoup l'importance, et d'un autre côté, M. Hippolyte Creuzé de Lesser,

Les tableaux officiels de la population française en 1836 donnent un peu plus de 11,000 habitans à Lodève. La presque totalité de ces personnes est intéressée, d'une manière ou d'une autre, dans la fabrication des draps, et les trois quarts au moins le sont comme ouvriers ou parens d'ouvriers.

Nous avons vu partout les tisserands travailler chez eux; mais ici, la règle est qu'ils travaillent, comme les autres ouvriers, dans les manufactures où, comme ailleurs, les sexes sont confondus, lorsque la nature des occupations ne s'y oppose point.

La durée de la journée est, en général, de douze à treize heures, sur lesquelles on en retranche deux ou deux et demie pour les repas : le travail effectif n'est donc que de dix à onze heures par jour. Ce peu de longueur de la journée nous explique pourquoi on

dans sa *Statistique du département de l'Hérault*, l'a peut-être diminuée. Les données suivantes, extraites des deux sources citées, en offrent la preuve.

	D'après la statistique de M. Creuzé de Lesscr.	D'après la déposition de M. Benjamin Fournier, dans l'enquête de 1834.
Nombre d'ouvriers employés à Lodève dans les filatures, en 1822.	1,238	
<i>Idem</i> employés au tissage. . . .	592	
<i>Idem</i> aux autres opérations . . .	401	
Nombre total d'ouvriers. . . .	2,231	8 ou 10,000
Nombres de pièces de draps fabriquées } en 1822 .	11,551	
} en 1831 .		60,000

trouve ici des enfans plus jeunes, proportion gardée, que dans les autres fabriques de draps. Beaucoup, en effet, n'ont pas encore neuf ans accomplis. Les ouvriers qui fournissent la journée la plus longue, sont les fileurs et leurs aides ou rattleurs.

Les familles se composent communément, à Lodève, de cinq à six personnes : le père, la mère, trois ou quatre enfans, quelquefois même un ou deux aïeux de ceux-ci; c'est un nombre moyen très fort. J'ai calculé, à l'aide des tableaux publiés par le Ministre du commerce, que, pour les onze années de 1825 à 1835 inclusivement, 4,78 naissances légitimes et 4,94, bien près de cinq naissances totales, répondent à un mariage dans cette ville (1); tandis que la proportion est, dans le département entier de l'Hérault, de 3,73 et 3,93 (2), et dans son chef-lieu, à Montpellier, de 3,67 et 4,47. (3)

Une grande, mais unique chambre, ou bien plusieurs petites pièces, servent d'habitation à chaque famille. Beaucoup de ces logemens occupent, dans

(1) 799 mariages, 3,817 naissances légitimes, et 132 illégitimes. J'avais trouvé 4,82 naissances totales, et 4,65 légitimes pour la période de 1828 à 1835, en me servant de documens que M. le sous-préfet avait bien voulu mettre à ma disposition.

(2) Mariages, 31,047; naissances légitimes, 115,735; naissances illégitimes, 6,165.

(3) Mariages, 3,146; naissances légitimes, 11,564; naissances illégitimes, 2,505.

les rues étroites de la ville, les uns des rez-de-chaussée humides, mal éclairés, mal aérés, les autres des espèces de greniers trop froids pendant l'hiver, et surtout trop chauds pendant l'été. Quel que soit, au reste, l'étage où ils se trouvent, ils ne sont en général ni propres ni commodes. Leur ameublement ordinaire se compose des objets suivans : un ou deux grands lits complets, auxquels on voit toujours des draps ; un berceau ; une huche pour pétrir et déposer le pain ; une table pour prendre les repas ; une armoire pour serrer le linge et les habits ; quelques chaises grossières, avec un ou deux bancs, et quelques poteries. Dans les villages, les logemens sont meilleurs, sans être mieux meublés.

Si l'on m'a dit vrai, tous les ouvriers se chaufferaient assez bien pendant l'hiver. Leur mise est peu propre les jours ouvrables. J'en ai vu cependant qui étaient assez bien habillés, du moins dans la ville, où les dimanches leurs vêtemens, surtout ceux des jeunes hommes, sont loin de manquer d'une sorte de luxe. Il est toutefois impossible de les confondre avec leurs maîtres.

Ils sont actifs, laborieux et sobres, comme tous les habitans du midi. Il n'est pas rare, cependant, de voir les hommes dépenser le dimanche, en repas auxquels leurs femmes n'assistent point, mais sans qu'ils s'enivrent, le salaire entier d'un jour ou même

davantage, et ces repas, qui ont lieu chez eux, non au cabaret, sont, m'a-t-on affirmé, une des principales causes qui les empêchent de faire des économies. Il paraît, d'ailleurs, qu'ils passaient autrefois une partie des dimanches à boire du vin dans les cabarets; à présent, c'est dans les cafés, à boire de la bière et à jouer au billard.

Ils ne se reposent guère que le dimanche et quelquefois le lundi dans l'après-midi. De plus, chaque classe d'ouvriers consacre, par an, un jour et son lendemain, à célébrer ce qu'ils appellent leur fête.

Quoique Lodève soit une ville manufacturière de 11,000 âmes, la prostitution y est tout-à-fait inconnue, et l'aspect des femmes dans les ateliers, comme hors de ceux-ci, ne saurait faire présumer de leur part le moindre libertinage. En outre, les mœurs des époux passent pour être très bonnes, parmi les ouvriers de la fabrique; mais on prétend que celles des jeunes gens sont moins pures. Cette accusation serait d'ailleurs atténuée par la petite proportion des naissances illégitimes, qui n'est ici que d'une sur 30, lorsque dans le département de l'Hérault pris en masse, une naissance de bâtard répond à 19,77. (1)

(1) Voir les notes numéros 1 et 2 de la page 321.

Un enfant illégitime sur 30 dans une ville manufacturière de 11,000 habitans! Certes, on doit être d'autant plus étonné d'en trouver si peu, que cette proportion est beaucoup plus faible que celle qu'on observe dans le département entier dont Lodève fait partie. J'ajoute, sans pour cela prétendre expliquer le fait, qu'il n'y a ni garnison à Lodève, ni tour dans l'arrondissement pour recevoir les enfans trouvés. Enfin, quelques filles de cette ville vont faire leurs couches à Montpellier ou à Béziers; et de même que sur les frontières de la Savoie, on paie 20 fr. pour envoyer un enfant au tour de Lyon (1), de même il en coûte cette somme pour faire porter un nouveau-né au tour de Montpellier. (2)

A Lodève, les ouvriers en laine passent pour se marier fort jeunes, et presque toujours dès qu'ils ont satisfait à la loi du recrutement. J'ai voulu faire sur ce sujet quelques recherches dans les registres de l'état civil, et j'ai trouvé pour âges moyens de tous les mariages contractés entre les seuls ouvriers de la fabrique, pendant les quatre années 1831-1834 :

(1) V. *les hospices d'enfans trouvés en Europe, et principalement en France*, etc; par M. Remacle, p. 195 et 196.

(2) Assertion de quelques personnes, et entre autres de M. le sous-préfet de Lodève.

27 ans 5 mois chez les hommes; 24 ans 9 mois chez les femmes; (1)

Et pour les mariages en premières nocces :

26 ans 3 mois chez les hommes, et 24 ans 2 mois chez les femmes. (2)

La réunion des ouvriers dans les manufactures, où les deux sexes et les âges se trouvent mêlés, paraît ici bien moins nuisible qu'ailleurs. Ils s'abandonnent rarement à l'inconduite; mais quoiqu'ils vivent presque tous en ménage, ils ont peu de prévoyance et d'économie. Celui qui fait des épargnes, met ordinairement son ambition à acheter une petite vigne à la porte de la ville, où, quand la saison le permet, il va passer le dimanche avec sa famille.

Plus des trois quarts demeurent dans la ville; les autres habitent la campagne, et ne font jamais plus d'une demi-lieue chaque matin pour se rendre dans leurs ateliers ou retourner le soir chez eux. La durée de la journée de ces derniers n'est donc pas beaucoup augmentée par la longueur du chemin. Quand il pleut, ils portent presque tous un parapluie; ils se garantissent, d'ailleurs, de l'humidité du sol avec des sabots, et du froid de l'hiver avec des vêtements de bon drap de Lodève.

(1) Résultat de 197 mariages.

(2) Résultat de 183 mariages.

Les ateliers sont assez spacieux, et l'atmosphère qu'on y respire toujours pure. Quand j'étais à Lodève, au mois de juillet 1836, les fenêtres de ces ateliers, fréquemment opposées entre elles, étaient ouvertes par le haut, de manière à entretenir un large courant d'air. Il paraît, au reste, qu'avant le choléra, on tenait toujours exactement fermées celles des filatures; mais la crainte de la maladie les ayant fait ouvrir en 1832 et 1833, sans que les fils en fussent rompus comme on le croyait, on a depuis lors cessé de les fermer aussi souvent qu'autrefois.

Voici les salaires quotidiens payés, par la fabrique, pendant l'année 1836 :

	fr.	c.	à fr.	c.
Aux teinturiers	1	75	1	75
— laveurs, dégraisseurs de laine, fileurs, tisserands, tondeurs de draps, laineurs, presseurs, apprêteurs, etc.	2	»	3	»
— trieuses de laine, épinceteuses, no-peuses, etc.	»	75	1	»
— tisserandes et fileuses en fin.	1	»	1	50
— enfans	»	50	»	80

Ces gains, exactement les mêmes qu'en 1834 (1),

(1) M. Benjamin Fournier, délégué de la fabrique de Lodève pour l'enquête commerciale de 1834, les évaluait alors ainsi :

Pour les hommes.	2 fr.	»	à 2 fr. 50 c.	par jour.
Pour les femmes	1	»	1	25
Pour les enfans	»	60	»	75

Pour des journées, ajoutait M. Fournier de 8 à 10 heures de

sont ici plus élevés que dans le reste du midi de la France pour des causes dont je parlerai plus loin ; ils suffisent aux besoins de ceux qui n'ont pas d'autre ressource.

Les alimens des ouvriers ne sont jamais de mauvaise qualité ; mais si l'on excepte le vin, qu'ils ont toujours à très bon compte et dont ils usent bien rarement avec excès, les vivres leur reviennent un peu plus cher qu'ils ne les paieraient dans tous les environs.

J'ai voulu, mais vainement, savoir en détail leurs dépenses : les renseignemens qui m'ont été fournis à cet égard se contredisent trop pour que je les fasse connaître. Il paraît en résulter seulement que la nourriture d'un homme lui revient à 15 sous par jour dans son ménage, à 20 dans une pension ou à l'auberge, et celle d'une femme, qui vit dans sa famille, à 10 sous. Le loyer varie depuis 45 fr. jusqu'à 80, 90, ou même quelquefois 100 fr. pour une famille, et de 20 à 35 fr. pour une seule personne.

Quelques-uns de leurs nouveau-nés sont confiés à des nourrices qui demeurent dans la montagne. Tous les autres sont gardés par leurs mères, auxquelles on permet, ce qui n'a pas lieu ailleurs,

travail (V. *Enquête relative à diverses prohibitions, etc.*, tome III, p. 559).

du moins aussi généralement, de se les faire apporter dans les ateliers, pour les allaiter.

Comme toutes les villes manufacturières, Lodève est une sorte de centre où afflue un grand nombre d'individus (1). On y rencontre pourtant très peu d'ouvriers nomades proprement dits. Aussi, ai-je vu, en faisant la recherche de l'âge des mariages, qu'on y compte, proportion gardée, moins d'étrangers que dans les autres villes de manufactures; et encore ces étrangers, du moins ceux qui s'y marient, ne le sont pas à bien dire, car presque tous viennent des villages de l'arrondissement de Lodève, ou bien des arrondissemens voisins de Béziers, de Milhau, etc., et surtout de Saint-Afrique.

En général, la santé des ouvriers de Lodève n'est pas mauvaise, et ils ne paraissent pas mécontents de leur sort. A l'époque où je les observais, ils n'avaient pas encore de caisse d'épargnes; mais l'autorité mu-

(1) Cette ville voit depuis long-temps, comme les autres du département de l'Hérault, sa population augmenter pour ainsi dire chaque année. Ainsi elle avait :

7,906	habitans en	1796	} D'après la <i>Statistique du département de l'Hérault</i> , par M. Creuzé de Lesser. V. p. 181.
8,189	—	1803	
8,531	—	1815	
9,056	—	1820	
9,842	—	1826	
9,919	—	1831	
11,000	—	1836	} V. les tableaux officiels de la population du royaume.

nicipale venait d'en demander une, et il m'a paru que loin de la voir avec plaisir, ils la regardaient comme un moyen de connaître leurs économies, et que ceux, en trop petit nombre, qui en font, n'y auraient pas porté volontiers leur argent. (1)

Il existe entre eux quelques sociétés de secours mutuels contre les maladies. J'en ai trouvé cinq réunissant ensemble 469 membres, et parmi elles une qui n'admettait que des femmes (2). Les malades qui font partie de ces utiles associations ne reçoivent pas seulement l'indemnité représentative du salaire qu'ils ne peuvent gagner, mais encore, pendant les

(1) On n'en peut douter d'ailleurs, quand on sait que la caisse d'épargnes de Lodève, qui a été ouverte le 19 février 1837, ne comptait encore après dix mois, c'est-à-dire, au 31 décembre, que dix livrets appartenant à des ouvriers (V. *Rapport au roi sur les caisses d'épargnes*, pour l'année 1837).

(2) Voici les noms et la composition des cinq sociétés dont il s'agit :

1° Société militaire de Saint-Martin, composée exclusivement d'anciens militaires	124	membres.
2° Association mutuelle de bienfaisance.	147	—
3° Société de bienfaisance de femmes et filles, composée exclusivement de personnes du sexe féminin	63	—
4° Société de bienfaisance des fileurs en laine et ouvriers en mécaniques	105	—
5° Société des armes, composée de maîtres d'armes	30	—
	<hr/>	
	469	—

nuits, lorsqu'ils en ont besoin, les soins d'un sociétaire qui veille auprès d'eux.

La fabrique de Lodève, et c'est par là que je veux terminer, est dans une position tout exceptionnelle. Ainsi ses fabricans, confectionnant surtout pour les troupes, les draps qu'ils livrent au ministère de la guerre ou de la marine, avec lequel un marché les engage, ne peuvent, sous aucun prétexte, arrêter ni même ralentir leur fabrication : il faut qu'ils fournissent aux époques convenues les quantités comme les qualités promises. Cette nécessité entraîne celle de produire régulièrement et d'occuper toujours, dût-on perdre sur leur travail, assez d'ouvriers pour remplir les conventions. Il en résulte que les ouvriers de Lodève touchent un salaire plus élevé que dans tout le reste du midi de la France (on a dit plus haut ce fait, mais sans l'expliquer), et qu'ils peuvent en outre compter sur une même quantité de travail, tant que dure l'engagement du maître, c'est-à-dire presque indéfiniment, car le contrat (1) de celui-ci se renouvelle toujours d'avance. (2)

Enfin la guerre, ou seulement une menace de guerre, qui est pour les autres fabriques un sujet

(1) Qui est pour cinq ans.

(2) Le renouvellement de ce contrat est cependant éventuel, car il dépend d'une adjudication publique au rabais.

d'alarme, est au contraire une cause de prospérité et d'extension pour celle de Lodève, parce qu'alors on augmente l'armée et que l'administration veut avoir de grands magasins d'habillemens militaires.

C'est ainsi que, loin de souffrir des crises de 1792 et 1831, la fabrique de Lodève en a reçu un nouveau développement, et que les salaires payés alors par elle n'ont pas été diminués, quand partout les ouvriers se trouvaient sans travail ou étaient obligés de se contenter d'un prix de main-d'œuvre beaucoup trop bas. En ce moment la guerre civile dans le nord de l'Espagne, produit les mêmes résultats : elle est avantageuse à nos fabricans, en leur permettant de vendre aux deux partis et au même prix que les draps les mieux confectionnés, les pièces défectueuses qui seraient refusées par nos régimens.

Au contraire, lorsque la paix amène la prospérité générale de l'industrie, la quantité de travail diminue dans Lodève, et les ouvriers y souffrent d'autant plus, que beaucoup de nouveau-venus s'y sont établis à l'époque où ils y trouvaient facilement de l'emploi. C'est pour cette raison, si je suis bien informé, que pendant le dernier hiver (1838-39), il y avait une misère véritable dans cette ville. La municipalité crut devoir alors organiser quelques tra-

vaux de charité, afin de venir au secours d'un certain nombre d'ouvriers sans ouvrage. (1)

§ II.

Des ouvriers en laine des autres fabriques du département de l'Hérault.

(Époque des observations : juillet 1836.)

La fabrique de draps de Lodève n'existe pas seule dans le département de l'Hérault : il y a encore celles de Saint-Chinian, Saint-Pons, Clermont, Bédarieux, etc. Mais la maladie qui m'a forcé d'abrégé mes recherches sur les ouvriers en soie du midi de la France, ne m'a pas permis de les compléter pour les ouvriers en laine. C'est même avec beaucoup de peine que j'ai pu me rendre à Bédarieux, y faire quelques observations, et recueillir des données sur les ouvriers des autres fabriques de draps du département.

Contrairement à ce qu'on remarque à Lodève, et

(1) Un *Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de Lodève*, inséré dans le *Journal des Débats* du 21 mars de cette année (1839), fait mention d'ateliers de charité ouverts par ce conseil, pour occuper des ouvriers manquant de travail.

conformément à ce qu'on voit partout, la très grande majorité des tisserands travaillent chez eux.

Pour le plus grand nombre des ouvriers employés chez les fabricans, la durée de la journée est de douze à treize heures, et celle du travail effectif de dix à onze, comme à Lodève. Mais il y a des manufactures où la journée est plus longue d'une ou deux heures, surtout pour les hommes.

Les ouvriers demeurent presque tous à une petite distance de leurs ateliers, et peu de minutes suffisent aux plus éloignés pour s'y rendre.

Leur salaire *le plus commun* était, en 1836, de 30 à 32 sous par jour pour les hommes, de 12 à 15 sous pour les femmes, et pour les enfans, de 8 à 10 sous (1). Les teinturiers et les autres travailleurs à gages recevaient ordinairement 45 fr. par mois.

Si l'on m'a dit vrai, ces salaires suffisent très généralement à leurs besoins, et beaucoup sont même dans une véritable aisance, parce qu'ils ont les bonnes mœurs de ceux de Lodève, et que d'ailleurs ils paient toutes les denrées un peu moins cher.

Les ouvriers de Bédarioux, les seuls que j'aie vus,

(1) Des fileurs en gros gagnaient jusqu'à 50 et 55 sous par jour, des fileurs et fileuses en fin et des tisserands jusqu'à 35 et 40 sous.

m'ont paru dans un bon état de santé, à l'exception pourtant d'une partie des enfans.

Les fabricans de cette ville ainsi que ceux de Clermont, Saint-Pons, Saint-Chinian, etc, n'ayant point passé, comme ceux de Lodève, de marché avec le gouvernement, peuvent, quand il leur plaît, ralentir ou même suspendre leur fabrication, et l'ouvrier, qui le sait bien, est pour cette raison moins exigeant avec eux.

Du reste, il en est de ces fabriques comme de toutes les autres, et je ne pourrais sans fatiguer le lecteur par des répétitions qu'il trouve peut-être déjà trop nombreuses dans cet ouvrage, entrer dans de plus grands détails. Je crois cependant devoir faire observer que chacune d'elle emploie peu d'ouvriers.

Enfin, si mes renseignemens sont exacts, il s'établit depuis quelque temps dans plusieurs cantons du midi de la France, principalement dans l'Hérault, le Gard, la Lozère, l'Aveyron, etc., des ateliers de peignage de la laine. Ce sera une fâcheuse concurrence pour la Champagne, la Picardie et le nord de Paris, où la main-d'œuvre et la matière première reviennent beaucoup plus cher.

§ III.

Des ouvriers en laine de la fabrique de Carcassonne.

(Époque des observations : août 1836.)

Cette fabrique, déjà ancienne, puisque dès le xv^e siècle, si ce n'est même plus tôt, elle envoyait ses étoffes dans le Levant, produit des draps en général peu fins, et d'autres tissus de laine de diverses espèces.

La déposition de M. Mandoul, dans l'enquête de 1834, porte à 7,000 le nombre total des ouvriers employés par elle (1). Mais en 1836, on n'a pu me dire combien d'entre eux habitaient Carcassonne, pas même à la mairie de cette ville. Toutefois, ils ne paraissaient pas être plus de 3,000 à 3,300 (2). Il n'y avait alors à Carcassonne que deux filatures de laine occupant ensemble environ 700 ouvriers; deux autres, que je n'ai pas visitées, existaient à quelque distance de là. (3)

(1) V. *Enquête relative*, etc., t. III, p. 636.

(2) Sur 18,900 individus que venait de donner le recensement.

(3) Toutes quatre avaient pour moteur général le cours de l'Aude.

Les fabricans ne font point travailler chez eux. A l'exception du triage des laines, de l'*épinçage*, etc., et des derniers apprêts, toutes les opérations se font ordinairement chez des entrepreneurs de chacune d'elles. Ainsi, les laines sont portées successivement chez le laveur, le dégraisseur et le filateur; les fils remis aux tisserands qui les tissent dans leur propre domicile; et les pièces de draps envoyées au laineur, au tondeur, et ensuite au foulonnier à trois ou quatre lieues dans la montagne.

Ces faits, je pouvais aisément les recueillir. Mais il m'était d'autant plus difficile d'arriver à la connaissance des autres, que le mauvais état de ma santé, pendant que j'étais à Carcassonne, ne me permettait pas de faire toutes les courses et les recherches désirables. Aussi, plus d'une lacune se fera-t-elle remarquer dans ce qui va suivre.

Les logemens d'ouvriers m'ont paru, en général, passables dans la ville basse et les faubourgs, mais très mauvais dans l'ancienne ville, la ville haute ou la cité. On se ferait difficilement une idée, si on ne l'avait vu, de la misère qui règne dans ce dernier quartier de Carcassonne, où sont réunis beaucoup de tisserands et les autres ouvriers les plus pauvres de la fabrique. On n'y voit que des rues étroites, tortueuses, des maisons mal bâties, sales dans leur intérieur, à rez-de-chaussée souvent obscurs, humides,

des logemens mal meublés, trop petits pour les habitans, et presque partout ceux-ci plongés dans l'indigence.

La durée journalière du travail effectif est ordinairement de douze heures dans les filatures et chez les divers entrepreneurs; mais, comme dans toutes les fabriques, elle est plus longue pour les tisserands qui travaillent chez eux.

Voici les salaires *moyens* payés en 1836, aux ouvriers de l'une des deux filatures de la ville : (1)

	Par jour.	Par an, 300 j. de travail.
	fr. c.	fr.
6 hommes employés à battre la laine à la mécanique	1 25	375
66 drousseurs et cardeurs (les deux tiers du sexe féminin, et beaucoup d'enfans déjà forts)	» 60	180
24 fileurs en gros	2 25	675
144 fileurs et fileuses en fin (72 de chaque sexe)	1 50	450
24 dévideuses	1 »	300
48 rattacheurs (enfans des deux sexes) attachés aux fileurs en gros.	» 40	120.
312 (2)		

De ces données, il résulte que, terme moyen, si

(1) Celle qui occupe les bâtimens de l'ancienne manufacture royale de draps.

(2) Plus, un certain nombre de *boudineurs* ou *ploqueurs*. Contre-mâtres, — depuis 600 fr. jusqu'à 3,000 f. par an.

l'on fait abstraction des contre-maîtres et des enfants, chaque ouvrier recevait :

Les hommes.	1 f. 47 c. 1/3	442 f. (1)
Les femmes.	1 13 1/7	339 (2)
Et sans distinction de sexe	1 29 1/6	388

Les salaires des tisserands sont encore moins élevés. En effet, la largeur des étoffes qu'ils fabriquent est telle, que presque toujours deux personnes, un homme et une femme, ou un enfant déjà grand, se réunissent pour faire aller un métier (3). Or, ces deux ouvriers, et la dévideuse qui n'est occupée que pendant la moitié du temps employé par eux au tissage, gagnent ensemble chaque jour, d'après ce qu'ils m'ont dit eux-mêmes, de 2 fr. à 2 fr. 90 c. : c'est, par journée de travailleurs (en en supposant deux et demi), depuis 80 c. jusqu'à 1 fr. 16. c. D'un autre côté, les fabricans m'ont dit payer de 20 à 25 fr. pour la façon d'une pièce de drap, qui emploie aussi deux tisserands avec une dévideuse, et demande dix journées de travail pour le tissage, et près d'une autre journée pour rendre la pièce et en monter une

(1) 124 hommes se partageant par journée de travail 182 fr. 70 cent.

(2) 140 femmes se partageant par journée de travail 158 fr. 40 cent.

(3) Tous n'employaient pas encore la navette volante.

nouvelle sur le métier. C'est donc par jour, pour chaque personne, depuis 73 c. jusqu'à 91. (1)

Il paraît bien difficile qu'un ouvrier et sa famille puisse vivre avec des gains aussi modiques. Il m'a été affirmé cependant qu'il le pourrait, s'il avait plus d'ordre et d'économie; d'où il faut conclure que ces qualités sont rares chez les tisserands de Carcassonne, car tous ceux dont j'ai vu le ménage étaient bien misérables.

Il résulte au surplus de mes renseignemens, que les tisserands de la campagne, qui sont tous en même temps agriculteurs, ont pour la plupart une bien meilleure position. Non-seulement beaucoup d'entre eux possèdent un champ ou la maison qu'ils habitent, parfois même les deux, mais encore jusqu'à un cheval pour l'exploitation des terres qu'ils cultivent.

Il paraît que les autres manufactures de draps du département de l'Aude, dont les plus connues sont celles de Limoux et Chalabre, n'occupent pas toutes ensemble moins de bras que la fabrique de Carcassonne; mais la même cause qui, dans le département

(1) Les tisserands que j'ai consultés sur le taux de leurs salaires, ne paraissent pas avoir fait entrer dans le calcul de ceux-ci, le onzième jour employé à rendre la pièce fabriquée et à monter la nouvelle.

de l'Hérault, m'a empêché d'en visiter d'autres que celles de Lodève, ne m'a point permis de les voir.

Des ouvriers en laine des fabriques d'Elbeuf, de Louviers et de Darnétal.
(Voyez page 165, et suivantes de ce volume.)

Des ouvriers en laine des fabriques de Roubaix et Turcoing.
(Voyez page 107, et suivantes de ce volume.)

SECTION III.

DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE.

C'est à Lyon et dans ses environs, à Saint-Etienne, dans le midi de la France et dans le canton Suisse de Zurich, qu'ont été faites sur les ouvriers de l'industrie de la soie, les observations dont il va être rendu compte.

CHAPITRE PREMIER.

Des opérations dont s'occupent les ouvriers de l'industrie de la soie. (1)

Le premier travail des ouvriers en soie proprement dits, commence au *dévidage* ou *tirage* des cocons. On l'appelle aussi *filage*, mais improprement.

Il consiste à dissoudre, dans de l'eau très chaude, l'espèce de gomme qui enduit et colle à lui-même,

(1) Je n'entends pas ici parler des personnes de toutes conditions qui, dans les pays où l'on cultive en grand le mûrier, élèvent les vers-à-soie pour en vendre les cocons.

dans toute sa longueur, le fil unique dont se compose le cocon; à saisir le bout de ce fil, à le tirer pendant que le cocon plonge dans l'eau, à le réunir à d'autres tirés de la même manière et en même temps que lui, pour n'en former qu'un seul plus gros et plus fort, et à dévider celui-ci en écheveaux sur un *asple* ou dévidoir. A chaque dévidoir est attachée une dévideuse. Autrefois celle-ci avait toujours pour elle seule un aide chargé de faire marcher ce dévidoir, et un fourneau surmonté de sa bassine dans laquelle chauffait l'eau destinée à dissoudre la gomme de la soie.

Depuis un certain nombre d'années, on connaît très bien, dans le midi de la France, les appareils modernes au moyen desquels une seule chaudière à vapeur, par conséquent un seul foyer, suffit au chauffage de beaucoup de bassines, comme un seul moteur au mouvement de tous les dévidoirs, en conservant à chaque ouvrière la faculté d'arrêter le sien. Il en existe aujourd'hui dans tous les départemens que baigne le Rhône au-dessous de Lyon, et dans ceux qui avoisinent la Méditerranée. Néanmoins, j'ai encore vu presque partout, dans les départemens de Vaucluse, du Gard, de l'Hérault (et je sais qu'il en est de même dans ceux de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône et de la Lozère), le tirage de la soie pratiqué comme il y a cent ans, comme

dans l'enfance de l'art : chaque bassine avait son fourneau, et chaque dévideuse son aide, qui est ordinairement un enfant du même sexe qu'elle. (1)

La seconde préparation que l'on fait subir à la soie, est l'*organsinage* ou *moulinage*.

Elle consiste à tordre séparément le fil de chaque écheveau obtenu par le tirage, en le dévidant de nouveau; à réunir, à retordre ces fils en un seul ou en plusieurs, et à répéter l'opération en raison de la force qu'on veut leur donner.

Ce travail s'exécute au moyen de machines lé-

(1) Une note publiée en 1837, dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, sur le commerce et l'industrie de Salon, petite ville des Bouches-du-Rhône, nous apprend (n° 1, p. 93 et 97) que, sur 280 à 300 *tours* ou dévidoirs à tirer la soie des cocons, 250 ou environ étaient mus à bras, comme je viens de le dire, et 34 partagés entre deux établissemens, étaient à la Jansoul ou à la Bonard, c'est-à-dire d'après les nouveaux procédés.

On tire des cocons plusieurs qualités de soie, ordinairement trois : 1° la plus belle, la plus forte, ou l'*organsin*, avec laquelle on fait la chaîne des étoffes; 2° celle de seconde qualité, connue sous le nom de *trame*; 3° la *bourre* ou *filoselle*, partie la plus intérieure des cocons, sorte de débris qui ne peuvent être dévidés, mais que l'on carde et qu'on file ensuite. Le filament unique qui forme chaque cocon, devenant de plus en plus délié ou ténu à mesure qu'il se rapproche du centre, on obtient ces trois qualités d'un même cocon.

La soie, telle qu'elle sort en écheveau des mains de la dévideuse ou de dessus le cocon, s'appelle *soie grèze* ou *grège*.

gères, mais assez compliquées, appelées *moulins*, et dans la composition desquelles il entre beaucoup de bobines, d'asples et de fuseaux. (1)

La soie est ensuite remise au teinturier *cuite* ou *crue* (*écru*), suivant qu'on l'a déjà, ou non, fait bouillir dans l'eau. Souvent même quand elle a été teinte, on l'*organsine* de nouveau.

On commence chaque année le tirage de la soie, immédiatement après la récolte des cocons (2), afin de l'obtenir plus belle, c'est-à-dire, suivant les localités, dans les derniers jours de juin ou dans le cours de juillet. Cette opération dure environ trois mois; mais comme les ouvrières qui l'exécutent travaillent aussi à l'organsinage, il y a tous les ans, pour celui-ci, une époque de ralentissement. (3)

Le tirage se fait, tantôt dans de grands ateliers, tantôt en famille; mais très souvent, à cause de la saison, dans des endroits frais, et même à l'air sous des hangars. Quant au moulinage, il y a presque tou-

(1) On annonce qu'un nouveau moulin à organsiner, beaucoup plus facile à mettre en mouvement que tous les autres, faisant dans le même espace de temps le travail de trois, et consistant en fuseaux particuliers sur lesquels la soie se double et se tord à-la-fois, vient d'être inventé par un Anglais, aux environs de Turin.

(2) Ou mieux, après qu'on en a tué les chrysalides par la chaleur du four ou dans des boîtes fermées hermétiquement, et plongées dans de l'eau bouillante.

(3) Pendant laquelle on ferme plusieurs ateliers.

jours, dans chacun de ses ateliers, depuis huit à dix ouvrières jusqu'à trente ou quarante.

Ces femmes appartiennent à la classe la plus pauvre. Beaucoup sont étrangères aux lieux où elles travaillent. Dans les départemens de la Drôme, de Vaucluse, du Gard et de l'Hérault, elles viennent principalement du Vivarais et des Cévennes, c'est-à-dire des montagnes de l'Ardèche et de la Lozère. Celles dont la demeure est peu éloignée retournent chaque samedi soir dans leurs familles, et reviennent le lundi matin, en apportant leur provision de pain pour toute la semaine.

Il serait difficile de se faire une idée de l'aspect sale, misérable, des femmes employées au tirage de la soie, de la malpropreté horrible de leurs mains, du mauvais état de santé de beaucoup d'entre elles (1), et de l'odeur repoussante, *sui generis*, qui s'attache à leurs vêtemens, infecte les ateliers, et frappe tous ceux qui les approchent. A ce travail s'ajoute encore la douleur qu'il cause, par la sensibilité qu'acquiert le bout des doigts plongé à chaque

(1) J'ai vu à Nîmes, dans un atelier de tirage de la soie, où il y avait quatre fourneaux ou bassines, une vieille femme bossue et trois jeunes filles très pâles, dont deux très contrefaites, qui servaient chacune de moteur pour tourner les dévidoirs. Mais cette profession est le refuge des plus faibles.

instant dans l'eau bouillante ou presque bouillante des bassines. (1)

L'organsinage n'a pas ces inconvéniens. Sa durée journalière est, comme celle du tirage, aussi longue que le permet le soleil, et il est rétribué de salaires aussi modiques ou à-peu-près. Ceux-ci varient, suivant le pays, la saison et l'habileté des ouvrières, depuis 15 à 16 sous par jour jusqu'à 20 ou 22. En général, 18 sous est un bon salaire moyen. Les femmes infirmes et les jeunes filles en gagnent de 8 à 14.

Le *moulinier* et le *maître-tireur* logent assez souvent chez eux les ouvrières étrangères à la localité ; ils donnent à celles-ci un mauvais lit pour deux, et pendant l'été de la paille à celles qu'ils n'emploient que momentanément. Elles font leur cuisine en commun, et chacune en est chargée à tour de rôle. Cette cuisine se réduit presque toujours à un bouillon maigre, à des légumes, des pommes de terre, des herbes potagères, et quelques laitages, avec parfois un peu de morue ou de poisson salé. Toutes apportent leur pain, taillent leur soupe et reçoivent leur ration. Les autres alimens sont achetés par

(1) Le meilleur moyen que l'ouvrière ait de s'y soustraire, est, m'a-t-on dit, de mettre fréquemment les doigts dans du vin rouge, foncé en couleur et froid. Chaque dévideuse, au reste, a de l'eau froide à côté de sa bassine.

celles qui les désirent. Elles font ordinairement trois repas par jour, deux qui interrompent le travail, et un immédiatement avant de se coucher.

Presque toutes ces femmes ont de l'économie; mais celles du Vivarais et des Cévennes font plus particulièrement des épargnes.

S'il faut en croire tous mes renseignements, les *bourretaires* ou cardeuses de la bourre, de la filasse, des débris de cocons qui ne peuvent être dévidés, sont aussi pauvres que les malheureuses dont je viens de parler.

Cette profession, qui compte aujourd'hui, dans le midi de la France, bien moins d'ouvrières qu'autrefois, est principalement exercée par les femmes des Cévennes.

Leur métier passe pour fort dangereux; elles succombent, dit-on, jeunes encore, aux maladies de poitrine, surtout à la phthisie pulmonaire. Mais je n'ai pu m'en assurer, ni voir si, comme on l'affirme, elles travaillent dans des ateliers bas, humides, non aérés, et au milieu de poussières qu'elles font soulever et respirent. Je n'ai pu m'en assurer; car, par suite de l'établissement d'ateliers du cardage de la soie dans les deux maisons centrales de détention de Nîmes et de Montpellier, il n'y en a plus d'autres dans les environs, jusqu'à une certaine distance, et la maladie ne m'a pas permis d'aller en voir plus loin.

Voici seulement ce que j'ai observé dans la maison centrale de détention de Nîmes :

Le 12 juillet 1836, sur quatre cent vingt-cinq hommes travaillant au cardage ou pour le cardage (1), douze ou quinze étaient occupés dans une cour, sous une tente ouverte de tous côtés, à battre de la bourre et des débris de cocons sur des billots. A ce battage, qui écrasait les larves ou portions de larves desséchées et détachait de la soie les corps étrangers, en succédait un autre fait avec des baguettes sur une claie; mais je n'ai pas vu qu'il se dégageât beaucoup de poussière, ni que les ouvriers fussent sensiblement gênés ou même salis.

Après avoir été ainsi ouverte et nettoyée autant qu'il est possible, la bourre est lavée, puis *décreusée* ou dégommée dans une solution chaude de savon, et séchée. Mais ces dernières opérations ne se font point dans la prison.

Le *cardage* proprement dit s'opère, ou du moins s'opérait encore, dans des espèces de galeries en partie souterraines, éclairées d'un seul côté, et n'ayant d'autre ouverture que la porte, car les fenêtres étaient tenues exactement fermées.

Le jour où j'ai visité ces ateliers, ils étaient telle-

(1) Il y avait en tout, ce jour-là, 1,203 détenus, dont 1,078 travailleurs.

ment encombrés de travailleurs, que je n'hésitai pas à regarder cette circonstance comme la cause de la chaleur sensiblement trop élevée et de la difficulté à respirer qu'on y éprouvait. Curieux cependant de savoir à quoi m'en tenir sur ce point, j'ai pris des mesures et j'ai trouvé :

La capacité de l'un des ateliers dont il s'agit, de douze cent cinquante-quatre mètres cubes qui, divisés par cent vingt-six hommes qu'il renfermait, donnent pour chacun, terme moyen, dix mètres cubes ou à très peu près, d'air non renouvelé pendant toute la durée du travail (1), lorsque le règlement des hôpitaux militaires exige *au moins* pour chaque malade, vingt mètres cubes d'air qui se renouvelle ; (2)

Et dans un autre atelier de cardage où la chaleur était plus forte encore que dans le précédent et la respiration moins libre, quatre cent vingt-huit mètres cubes de capacité pour quarante-huit ouvriers, ou pour chacun un peu moins de neuf mètres cubes d'air. (3)

(1) Les dimensions de l'atelier étaient comme il suit :

Largeur	6 mèt. 7 déc.
Hauteur	3 6
Longueur, 51 mètres 7 décimètres, mais disons.	52 »

(2) Article 866.

(3) Voici les dimensions de cet atelier :

Largeur	6 mèt. 7 déc.
Hauteur	2 2
Longueur	28 »

On ne sera pas étonné, après ces détails, que M. le docteur

Dans la maison centrale de détention de Montpellier, il y a aussi des ateliers pour le cardage de la filloselle; mais leur grandeur m'a paru proportionnée au nombre d'ouvrières qu'ils contenaient, et l'on y respirait à l'aise. Ils ont d'ailleurs des fenêtres opposées entre elles, et dans tous elles demeuraient ouvertes d'un côté. Ces ateliers étaient cependant un peu plus chauds que les autres; mais on croit la chaleur unie à un certain degré d'humidité, nécessaire au bon résultat de l'opération.

Après le cardage de la filloselle on la file. Je ne crois pas devoir parler ici de ce filage, parce qu'il se fait ordinairement dans les filatures de coton, de la même manière, et avec les mêmes mécaniques, ou avec des mécaniques qui sont empruntées de ces filatures.

Boileau de Castelneau, chirurgien de la maison centrale de détention de Nîmes, m'a signalé et signale tous les ans à l'administration (j'en ai la preuve par la copie de ses rapports), les ateliers du cardage de la soie de cette prison, comme ceux qui donnent le plus de malades. J'ai néanmoins vu les hommes les plus robustes de la maison dans ces ateliers. Mais il paraît que dès qu'ils y perdent la santé, on les en retire pour les faire passer dans d'autres, d'où ils entrent à l'infirmerie avec des maladies chroniques, et comme venant, non des ateliers du cardage où ils ont contracté ces maladies, mais des ateliers du filage, du dévidage, etc., dans lesquels ils ont été placés au sortir des premiers. Cette assertion se trouve confirmée par M. B. de C. dans les *Annales d'hygiène publique*, cahier d'avril 1836, p. 463, et cahier de juillet 1839, p. 209 et 210.

Nulle part, les ouvriers d'une seule des professions qui viennent d'être mentionnées ne sont bien nombreux, mais tous ensemble forment, dans les pays où l'on élève en grand les vers à soie, une partie assez considérable de la population. Parmi eux, il y a beaucoup d'individus à qui la faiblesse de l'âge ou de la constitution permettrait difficilement d'autres travaux.

Quant aux autres opérations auxquelles on soumet la soie pour en faire des tissus, elles n'offrent rien de particulier. (1)

(1) Personne n'ignore l'heureuse révolution que l'on doit à Jacquart pour la fabrication des soieries façonnées, c'est-à-dire des soieries à fleurs ou dessins. Lorsque ces fleurs sont de diverses couleurs, leur confection exige un très long travail, par la nécessité de ne faire passer à travers la chaîne qu'un seul fil à-la-fois. Mais MM. Godemard et Meynier, de Lyon, paraissent avoir remédié à cet inconvénient, à l'aide de leur *battant-brocheur* qui, d'un seul coup, fait passer dix ou douze fils de couleurs différentes dans autant de points de la largeur de la chaîne, de façon à brocher simultanément dix ou douze bouquets avec la facilité et la rapidité que l'on mettait jusqu'ici à en brocher un seul. Si l'on dit vrai, c'est le plus grand perfectionnement apporté au métier à la Jacquart. On l'obtient à l'aide de petites navettes, appelées *espolins*, garnies chacune de sa couleur, rangées en une ligne devant le battant, et jouant chacune dans une largeur déterminée de la pièce d'étoffe.

CHAPITRE II.

Des ouvriers en soieries de la fabrique de Lyon.

(Époque des observations : février, mars, avril 1835, mai et juin 1836.)

Je n'ignore pas combien l'aveuglement et l'esprit de parti ont présenté, dans ces derniers temps, la position des ouvriers de la fabrique de soieries de Lyon, sous un faux jour. Ce sera une raison de plus pour que j'apporte une extrême réserve dans ce que j'en dirai.

La ville de Lyon, dont toute l'Europe connaît et admire les belles étoffes, tire la soie qu'elle met en œuvre de plusieurs pays étrangers et de nos départements méridionaux, où l'on cultive en grand le mûrier. La soie est apportée en écheveaux, filée, comme on le dit improprement, et tordue ou moulinée.

J'ai indiqué, dans le chapitre précédent, les diverses préparations qu'on lui fait subir avant de la

tisser. La *teinture* et l'*ourdisage* forment, à Lyon, deux professions à part, exercées presque exclusivement, celle-là par des hommes, celle-ci par des femmes. (1)

Quant aux tisserands ou *tisseurs*, qui fabriquent les soieries, ce sont des hommes et des femmes ordinairement dans la force de l'âge; ils occupent le premier rang parmi les ouvriers, sont les plus nombreux et gagnent les meilleurs salaires. On les appelle *canuts*, ou bien *ouvriers de la fabrique*. Cette dernière dénomination est celle qu'ils se donnent. (2)

L'organisation de la fabrique de Lyon ne ressemble point à celle des autres fabriques. C'est par familles isolées que l'on confectionne dans cette ville, comme dans le midi de la France, presque toutes les étoffes de soie.

Le *marchand-fabricant*, qui vend ces étoffes en gros, n'est à bien dire que négociant; car il n'a pas d'ateliers à lui, et il ne possède aucun établissement où des ouvriers travaillent sous ses yeux ou sous ceux

(1) Je n'ai pas mentionné, dans le chapitre précédent, la *condition* ou le *séchage*. Cette opération, que l'on ne saurait compter parmi les opérations préparatoires indispensables, a pour but de ramener les soies à leur pesanteur naturelle, en leur enlevant l'excès d'humidité qu'elles peuvent contenir. Elle se fait dans une espèce de bureau connu sous le nom de *condition publique*.

(2) Les noms de *satinaires* et *taffetassiers*, qui sont en usage dans plusieurs parties de la France, ne le sont point à Lyon.

de ses contre-mâtres. Il achète les soies, les fait préparer et les confie à un tisserand appelé *chef d'atelier*, qui les tisse ou les fait tisser.

Ce chef d'atelier est le propriétaire des métiers; il en a ordinairement depuis deux jusqu'à six ou huit, qui sont établis dans son logement. Lui et sa famille travaillent sur tous ceux qu'ils peuvent faire marcher, et les autres sont occupés par de simples ouvriers appelés *compagnons* si ce sont des hommes, et *compagnones* si ce sont des femmes. Il leur fournit les instrumens de travail, et pour salaire il leur donne presque toujours la moitié du prix de tissage ou de façon payé par le fabricant. (1)

Le compagnon couche et prend le plus souvent ses repas chez son chef d'atelier, qui lui retient alors sur son salaire le prix du logement et de la nourriture. (2)

Enfin, il y a encore parmi les ouvriers tisseurs, les *apprentis* et les *lanceurs*. L'apprentissage dure communément trois années, et commence à l'âge de 15 à 18 ans. Les lanceurs sont des enfans de 9 à 14 ans, dont l'occupation consiste à lancer la navette pour la confection de certaines étoffes brochées et très larges. (3)

(1) Le peigne du métier est fourni par le fabricant.

(2) Dans tous les cas, ou à-peu-près, le chef d'atelier lui donne chaque jour un bouillon pour tremper sa soupe.

(3) Comme châles, etc. Les lanceurs reçoivent du chef d'atelier

On voit que les tisseurs se divisent en deux classes : ceux qui possèdent des métiers et ceux qui n'en ont pas. Ceux-là, les plus habiles, sont des chefs de famille, des habitans de Lyon, particulièrement intéressés à la prospérité de sa fabrique, et les seuls à qui les marchands livrent la soie et commandent le travail. Quant aux compagnons, ils n'ont de relation qu'avec les chefs d'atelier, et ne sont ni mariés ni domiciliés dans la ville. Il faut les regarder comme des ouvriers nomades ; ils affluent à Lyon lorsque la fabrique prospère et ils en partent (avec difficulté pourtant) lorsqu'elle languit ; tandis que les chefs d'atelier et leurs familles sont des ouvriers permanens.

Il y a bien quelques chefs d'atelier qui ne tissent pas eux-mêmes, et font néanmoins tisser chez eux. Ils sont ainsi de véritables entrepreneurs ; mais leur nombre est trop peu considérable pour en parler. Au surplus, ni les uns ni les autres ne travaillent exclusivement pour tels ou tels fabricans, mais successivement et souvent à-la-fois pour plusieurs. Les commis de ces derniers surveillent ordinairement la fabrication.

La conséquence de cet état de choses est qu'il n'existe entre le marchand-fabricant et les ouvriers

environ 5 sous par jour, et sont nourris par lui. Leur métier passe pour très fatigant.

qu'il emploie, presque aucun lien réel de clientèle et de patronage (1); ils peuvent même ne pas se connaître. Aussi cette absence de tout lien entre eux a-t-elle été, avec l'influence de la révolution de 1830, jointe à quelques autres circonstances dont je parlerai plus loin, ce qui a le plus contribué aux funestes insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834.

Il n'y a véritablement qu'une exception à tout ce que je viens de dire : c'est une grande manufacture connue sous le nom de la *Sauvagère*, située très près de Lyon (2), et dans les ateliers de laquelle on réunit communément quatre à cinq cents travailleurs, qui fabriquent toutes sortes d'étoffes de soie, principalement des étoffes mélangées de laine ou de coton, et brochées ou nuancées de plusieurs couleurs. Le propriétaire s'y occupe avec sollicitude du sort et des mœurs de ses ouvriers, et ceux-ci peuvent, s'ils le veulent, se nourrir dans l'établissement à meilleur marché que partout ailleurs (3). Chacun y couche aussi lorsqu'il le désire : il est seul dans un lit, les

(1) Cette remarque n'a pas échappé à M. Girod (de l'Ain) (Voyez le *Rapport à la Cour des Pairs sur les événements arrivés à Lyon en 1831 et 1834*, t. 1, p. 170).

(2) Sur le bord de la Saône, vis-à-vis du pont de l'île Barbe.

(3) Chacun peut choisir, pour ses trois repas, entre un potage qui est quatre fois au gras par semaine, un ou deux plats de viande, un autre de légumes ou de pommes de terre, etc., une

hommes pour 30 sous par mois, les femmes pour rien, et chaque sexe dans un bâtiment à part (1). Enfin, les intérêts des enfans et des jeunes gens ne sont pas oubliés dans cette manufacture modèle : on y entretient, aux frais du maître, une école pour tous ceux qui travaillent dans la maison.

Ces détails suffisent pour donner une idée juste et vraie de l'organisation, si peu connue à Paris, de la fabrique de soieries de Lyon. Je vais maintenant tâcher de faire connaître l'état physique et moral de ses ouvriers.

salade, et, suivant la saison, du fromage ou du fruit. Ces objets de consommation coûtaient, en juin 1836 :

La portion de soupe	5 c.
— de viande	30
— de légumes, etc.	15
— de dessert.	15
Plus un pain de six livres	90
Et un litre de vin	25

Les seuls ouvriers de la fabrique sont admis à ces repas, qu'ils prennent en commun dans des réfectoires, et avec la vaisselle de la maison. La dépense journalière de chacun est portée au débit d'un compte dont le crédit se forme des salaires qui lui sont dus, et dont l'excédant lui est remis chaque semaine.

(1) Le lit se compose d'une paille, d'un matelas, d'une paire de draps renouvelée tous les mois, d'un traversin, et, suivant la saison, d'une ou de deux couvertures. C'est exactement comme chez les logeurs ordinaires d'ouvriers, mais avec cette différence que, chez les logeurs, deux personnes couchent dans un lit, et que chacun ici couche seul et paie son logement moins cher, quand il le paie.

L'administration estimait, au commencement de 1835, qu'il y avait alors à Lyon et dans ses faubourgs, environ 8,000 chefs d'atelier, et au moins 30,000 compagnons, en tout 38,000 tisseurs, sans compter les apprentis (1); mais un nombre très grand de femmes et d'enfans de chefs d'atelier, était compris dans les 30,000 compagnons.

A tous ces individus, il faut ajouter les ouvriers des professions accessoires, ou qui préparent la soie, et les constructeurs de métiers. Leur nombre paraît n'avoir jamais été connu; on sait seulement qu'il est considérable et presque aussi élevé peut-être que celui des tisseurs.

Ceux-ci occupaient, d'après M. Girod (de l'Ain), environ 30,000 métiers, total égal à celui des simples compagnons (2). Mais si les renseignemens que j'ai pu recueillir à cet égard sont exacts, il y avait au plus 27,000 de ces derniers au commencement de 1835 (3). Il en résulte encore qu'il y a, dans la classe entière des ouvriers en soieries, plus de femmes que d'hommes; mais parmi les tisseurs, et surtout parmi

(1) Voyez le Rapport précité de M. Girod (de l'Ain), t. 1^{er}.

(2) Rapport précité, t. 1^{er}, p. 171.

(3) Le nombre des métiers existans l'emporte toujours sur celui des compagnons; ce qui doit être, car beaucoup de métiers sont occupés par les chefs d'atelier, et quelques-uns par les apprentis.

les compagnons, plus d'hommes que de femmes. (1)

Voici le nombre des métiers occupés à diverses époques, dans les temps les plus heureux, par la fa-

(1) Cinq recensemens faits à la Croix-Rousse, depuis 1829, jusques et compris 1834, offrent les preuves d'une partie de ces assertions. En voici les résultats, tels qu'ils m'ont été communiqués à la municipalité de ce faubourg de Lyon :

ANNÉES.	COMPAGNONS.		APPRENTIS.		MÉTIRS EXISTANS.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
1829	1,222	847	343	458	5,828
1831	920	938	451	436	6,222
1832	1,195	1,073	576	453	6,275
1833	1,403	883	769	704	6,627
1834	1,235	897	670	599	6,763

C'est une opinion générale à Lyon, que dans cette ville et dans les communes sub-urbaines de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise, qui en sont les faubourgs, les ouvriers en soie forment, avec leurs familles, la majorité de la population. Mais cette opinion n'est pas fondée sur des dénombremens, excepté pour la Croix-Rousse, qui est principalement habitée par les ouvriers dont il s'agit. En voici la preuve pour les trois communes sub-urbaines, dans la copie d'un document manuscrit qui m'a été communiqué à Lyon par M. de Gasparin, alors préfet du Rhône. Ce document est pour 1832.

	Ouvriers employés à la fabrique des soieries, et personnes de leurs familles.	POPULATION totale.
La Croix-Rousse	10,048	16,449
La Guillotière	4,532	21,638
Vaise	918	4,738
Totaux	15,498	42,825

Si l'on comparait ces chiffres de la population avec ceux que

brique de Lyon, tel qu'il a été donné en 1837, par M. le préfet du Rhône, au conseil général de ce département :

Avant la révolution de 1789	16 à 17,000
Sous l'empire	12,000
Sous la restauration, de 1824 à 1825	27,000
Répartis ainsi :	
18,000 dans la ville,	
et 9,000 dans les faubourgs et la banlieue.	
En 1833	40,000
Répartis comme il suit :	
17,000 à Lyon, <i>intrà-muros</i> .	
9,000 dans les trois villes ou faubourgs de la Guillottière, la Croix-Rousse et Vaise.	
5,083 dans les campagnes du département du Rhône.	
8,917 dans les départemens voisins, la Loire, Saône-et-Loire, Ain, Isère, et Drôme.	

La fabrique lyonnaise est plus souvent que toutes les autres en proie à des crises. C'est ainsi que l'on a vu quelquefois le nombre de ses métiers se réduire, en une seule année, à moins des deux tiers de ce qu'il était l'année précédente, et cependant cette fabrique n'a cessé depuis bien long-temps d'être la première du monde pour l'industrie de la soie. On con-

donnent, pour les mêmes communes, les tableaux officiels de la population du royaume, d'après le dénombrement de 1831, ils paraîtraient exagérés. Mais on sait que des raisons d'intérêt local font que, pour un grand nombre de villes, les relevés officiels donnent des chiffres qui sont bien au-dessous de la vérité.

çoit que le sort de ses ouvriers dépende toujours du sien. En effet, ils passent rapidement de l'excès de la misère à la prospérité, et de celle-ci à la détresse; ils diminuent ou augmentent de nombre, émigrent de Lyon ou y affluent, suivant sa fortune ou ses vicissitudes diverses.

Les ouvriers en soieries de Lyon sont logés, comme partout ailleurs le sont les classes ouvrières, dans les plus mauvais quartiers et les maisons les moins belles et les moins commodes : tels que les rues en pente qui conduisent à la Croix-Rousse, et le quartier Saint-Georges. Bien peu de villes, en Europe, ont des rues plus étroites, plus mal percées, plus tortueuses, que ce quartier Saint-Georges, qui occupe, sur la rive droite de la Saône, une portion du versant escarpé de la montagne de Fourvière. Les impasses y sont nombreuses, obscures, irrégulières, d'un aspect misérable et souvent traversées par des escaliers qui conduisent de l'une à l'autre. Les maisons n'y ont que des étages trop bas, et des cours, quand il y en a, extrêmement petites et d'une saleté repoussante. Aussi les loyers sont-ils là moins chers que dans le reste de la ville, et les habitans y passent-ils pour très pauvres.

Mais dans les deux faubourgs de la Croix-Rousse et des Brotteaux, on observe le contraire. On y a construit pour les ouvriers des maisons très hautes, dans

de larges rues, où ils jouissent généralement d'assez d'espace et d'un beau jour. Les étages y ont depuis 3 mètres 85 millimètres (9 pieds et demi), jusqu'à 3 mètres 572 millimètres (11 pieds) d'élévation et plus. Le logement consiste, pour la plupart des chefs d'atelier, du moins pour ceux qui ont quelque aisance, en deux pièces, fréquemment précédées d'un petit couloir ou d'une sorte de tambour. L'une, plus petite, ayant sa fenêtre à part, est la chambre à coucher de la famille. L'autre, plus grande, sert d'atelier : les métiers y sont établis, et, de plus, on y fait la cuisine et l'on y mange. Enfin, dans cette grande pièce, à côté des métiers ou entre eux, très souvent au-dessus de la table à manger, il y a une soupenne aussi aérée qu'il est possible, dans laquelle couche le compagnon et l'apprenti.

Quant aux logemens des ouvriers, qui habitent les villages environnans, ils n'offrent rien à noter.

Bien peu, au reste, soit à la campagne, soit à la ville, se distinguent par la propreté. (1)

(1) C'est d'ailleurs un reproche que méritent en général les habitans de la ville de Lyon. Les étrangers y sont au moins autant frappés de la hideuse malpropreté des allées, des escaliers et des corridors d'une multitude de maisons, que de la salété des rues. L'étroitesse de la plupart de celles-ci, leur pavé de cailloux du Rhône, et la hauteur démesurée des bâtimens qui les bordent, y entretiennent nécessairement de l'humidité et de la boue.

Pendant l'hiver, les ouvriers de la fabrique de Lyon se chauffent ordinairement très bien. En ville, leur combustible est de la houille : ils la brûlent dans des poèles de fonte disposés de manière à y faire facilement et économiquement la cuisine. (1)

Leurs habits sont de coton en été, de drap en hiver, et ils portent très généralement des souliers pendant toute l'année. On voit d'ailleurs beaucoup de jeunes hommes chaussés de bottes. J'ajoute ce détail, qui paraîtra peut-être bien minutieux, parce que j'ai entendu plusieurs fois des ouvriers en parler comme d'un signe certain d'aisance.

Je mentionnais à l'instant le peu de propreté des logemens occupés par les ouvriers en soieries de Lyon ; mais il est des reproches plus graves à leur faire : je veux parler du luxe de leurs habits les dimanches et les jours de fêtes, qui tend à les faire confondre avec la classe bourgeoise ; de leur passion pour les plaisirs coûteux ; de leur manque fréquent d'économie, et de leurs mœurs trop libres, souvent dissolues, surtout parmi les jeunes gens et les com-

(1) Au moyen d'une ouverture pratiquée au milieu de la tablette du poêle, tenue habituellement bien fermée par un couvercle, que l'on enlève pour y placer le pied ou le fond d'une marmite, d'une bouilloire, etc. Enfin, une grande cloche de tôle, qu'un contre-poids fait élever ou abaisser à volonté, recouvre les mets que l'on veut faire cuire, et y concentre la chaleur.

pagnons; défauts qui s'observent au surplus à des degrés divers dans toutes les grandes villes.

Dans des livres fort graves, on représente les ouvriers en soie lyonnais comme des êtres dégradés au physique et au moral, vicieux, stupides, apathiques, vivant au jour la journée, grossiers dans leurs mœurs, mal conformés dans leur physique, disgraciés enfin de toute manière par la nature. (1)

(1) Voici comment s'exprime M. Monfalcon, dans son *Histoire des insurrections de Lyon*, p. 26 et 28. « Un teint pâle, des membres grêles et bouffis..., des chairs molles et frappées d'atonie, « une stature, en général, au-dessous de la moyenne: telle est la « constitution ordinaire aux ouvriers en soie lyonnais... Aujourd'hui « d'hui encore, la taille des tisseurs manque de proportion; leurs « membres inférieurs sont souvent déformés de bonne heure; ils « ont une allure qui les fait aisément reconnaître. Lorsque les « jours de fêtes, un habit semble les confondre avec les autres « citoyens, on les reconnaît encore au développement irrégulier « du corps, à leur démarche incertaine et entièrement dépourvue « d'aisance... Les jeunes gens des campagnes voisines de Lyon, « qui arrivent dans cette ville pour y embrasser la profession de « tisseurs d'étoffes de soie, ne tardent point à perdre leur fraîcheur et leur embonpoint.— Considéré au moral, l'ancien ouvrier en soie lyonnais était doux et très attaché à ses préjugés; « son intelligence paraissait excessivement bornée... Tandis que « les ouvriers de Manchester se livrent, avec une grande violence, « à des excès fort répréhensibles lorsque les manufactures sont « oisives, les 80,000 ouvriers en soie lyonnais, que l'inactivité « des métiers réduisait à la misère, ne commettaient aucun désordre et n'opposaient à l'indigence qu'une force d'inertie... » — Depuis la publication, en 1834, du livre dont j'ai copié ici quelques passages, M. Monfalcon a déclaré, dans son *Code moral*

Ce portrait pouvait être ressemblant il y a cinquante ans; mais certainement ce n'est pas celui des canuts actuels de Lyon. Depuis long-temps, mais

des ouvriers, que les habitudes physiques qu'il y a décrites ne sont plus applicables aujourd'hui aux ouvriers de Lyon.

Voici maintenant ce que j'ai lu, touchant les mêmes ouvriers, dans un travail manuscrit de M. le docteur Martin aîné, travail dont je dois la communication à son frère, M. le docteur Martin jeune, que, seul de ces deux médecins, j'ai rencontré à Lyon : « Son tempérament (de l'ouvrier en soie lyonnais) est phlegmatique, son teint pâle, ses yeux hébétés, ses membres souvent déformés, sa démarche lente, son intelligence circonscrite, etc. » L'auteur insiste aussi sur la prononciation monotone et traînante de ces ouvriers, qui allongent et chantent, en quelque sorte, les finales des mots et des phrases. C'est d'ailleurs, à l'exagération près, la prononciation générale à Lyon, parmi le peuple.

Beaucoup de journaux nous ont peint, surtout en 1834, 1835 et 1836, les ouvriers en soieries de Lyon, comme les plus misérables qu'il y ait en France, et comme étant presque tous dans un état continuel de maladie. Je ne rapporterai ici aucun des articles qui nous les représentent ainsi, mais je dois citer cette phrase remarquable d'un livre très sérieux, laquelle fait allusion aux événemens arrivés à Lyon en 1834 : « Il est indispensable de changer le système anglais appliqué à l'industrie manufacturière, si l'on ne veut pas que, tôt au tard, toutes les populations ouvrières de la France, poussées au dernier degré de la misère, ne soient réduites, *comme les malheureux artisans de Lyon, à prendre cette terrible et pourtant si touchante devise : DU PAIN EN TRAVAILLANT, LA MORT EN COMBATTANT* » (Voyez *Économie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, etc.*, par M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, t. 1^{er}, p. 338. Voir aussi, dans le même volume, les pages 334, 335, 336 et 337).

surtout depuis une douzaine d'années, leur état physique, moral et intellectuel s'améliore progressivement, car presque tous les Lyonnais le reconnaissent, et moi-même je ne crains pas d'affirmer que ces ouvriers seraient aujourd'hui partout, dans nos grandes villes manufacturières, plus laborieux, plus sobres, plus intelligens, et, à certains égards, non moins moraux que les autres ouvriers pris en masse. Enfin, ils sont moins turbulens, moins ivrognes que les chapeliers et les teinturiers de la même ville. (1)

Ils sont plus laborieux. En effet, levés ordinairement à la pointe du jour en été et plus tôt en hiver, ils travaillent très souvent jusqu'à dix et onze heures du soir. Déduction faite des trois repas, beaucoup travaillent quinze heures chaque jour, et quelquefois davantage. Le repos du dimanche est d'ailleurs constamment observé par eux; mais, en général, ils n'en ont pas d'autre.

(1) On sait qu'à Paris, les maçons sont, pour la plupart, des ouvriers nomades fournis par quelques départemens du midi, et qu'ils ont une bien meilleure conduite, en général, que les ouvriers de beaucoup de professions. Les mêmes départemens en fournissent un grand nombre à Lyon, et un habitant de cette ville, qui les a aussi observés à Paris, me disait qu'ils sont les mêmes dans le chef-lieu du département du Rhône et dans la capitale de la France, et que cependant ils ne lui paraissaient pas valoir mieux à Lyon, *somme toute*, que les ouvriers de la fabrique.

Comme partout, et pour toutes les professions, les compagnons sont ici les moins moraux.

Afin de les bien faire connaître, je vais dire les résultats de mes observations dans les rues, sur la place publique, et dans les cafés et cabarets de la Croix-Rousse, pendant l'après-midi et toute la soirée, jusqu'à onze heures, du dimanche 15 mars 1835.

Je n'ai vu qu'un seul homme ivre. Ceux qui buvaient du vin étaient en très petit nombre, excepté pourtant dans un cabaret fréquenté par des compagnons. Dans chacun de ces lieux, il y avait un billard sur lequel ils jouaient, sans bruit, la bière qu'ils buvaient. Là, aucune vocifération, aucune chanson, aucun mot grossier n'est venu frapper mon oreille. Dans un café où l'on ne voyait que des chefs d'atelier, on aurait dit, et pour la mise, et pour la décence, sous tous les rapports, des bourgeois aisés. Il y avait à peine quelques femmes parmi eux.

Beaucoup parlaient de la fabrique des soieries de Lyon, de ses embarras, de son avenir et de la concurrence des fabriques étrangères. Ils émettaient sur ces choses si importantes pour eux, des opinions fort différentes, et cela sans trop élever la voix et presque comme l'auraient pu faire des gens désintéressés et de bonne société.

J'ai recueilli dans leurs discours des plaintes contre plusieurs marchands ou négocians fabricans, mais

surtout contre les commis de ceux-ci (1). J'ai pu faire aussi la remarque que plusieurs avaient été travaillés, si je puis dire ainsi, par des idées saint-simoniennes; car ils s'entretenaient, à une table, de la nécessité qu'une portion de l'héritage des riches tombât dans le trésor public, pour diminuer les impôts et doter les établissemens utiles. Ils soutenaient d'ailleurs que l'homme qui a su se créer des richesses par son industrie, doit en avoir la jouissance entière pendant toute sa vie. Au reste, j'avais déjà entendu émettre les mêmes idées, dans mes conversations avec plusieurs, et je suis bien porté à croire que le saint-simonisme a, sans le vouloir, préparé en partie les malheureux événemens de Lyon en 1831 et 1834.

Mes autres observations sur les ouvriers en soieries de cette grande ville, m'ont confirmé dans l'opinion qu'avait fait naître en moi ma visite des cafés et des cabarets de la Croix-Rousse. On en conclura que,

(1) L'injustice, la mauvaise foi des commis, qui, pour paraître mieux prendre les intérêts des fabricans, ne veulent point admettre tous les déchets de la soie, et privent ainsi les ouvriers d'une partie des salaires légitimement gagnés par eux, avaient pour résultat, disaient-ils, de multiplier le *piquage d'onces*, c'est-à-dire le vol des soies par les ouvriers. Mais quelques-uns, tout en étant de cet avis, soutenaient que la cause principale de ce vol était dans le seul désir de s'emparer du bien d'autrui, que l'occasion faisait naître chez les ouvriers de la fabrique, comme elle le fait chez les autres.

loin d'être dégradés au moral comme on l'a dit, et d'une intelligence si bornée, ce sont au contraire des hommes plus avancés dans la véritable civilisation, que ne le sont la plupart des ouvriers à Paris, et même, j'ose le dire, que ne le sont beaucoup d'hommes élevés par leur fortune ou leur position sociale, au-dessus du rang d'ouvrier.

Nous venons de les voir sobres, polis, raisonnans; et, quoi qu'on ait dit de leur pusillanimité, de leur patience, de la faiblesse de leur caractère, ce sont aussi des hommes d'énergie : les journées de novembre 1831 et d'avril 1834 en seraient seules des preuves incontestables. (1)

Ils ne sont point habituellement mal portans, comme on le soutient, ni plus pâles que les habitans des autres grandes villes qui travaillent renfermés; leurs chairs ne sont pas plus molles, leurs membres plus souvent grêles, bouffis, ni leur corps plus souvent déformé. Je ne nie pas cependant qu'il n'en fût ainsi autrefois, à une époque où les canuts étaient bien plus mal logés et plus mal nourris qu'ils ne le sont actuellement. Mais en 1835 et jusque dans l'été de 1836 (je ne les ai pas vus dans le fort

(1) Je cite aussi les journées d'avril 1834, bien qu'il résulte de mes renseignemens particuliers qu'elles n'aient pas été faites, comme celles de novembre 1831, par les seuls *canuts*, ou que, du moins, ceux-ci n'y aient pas joué le rôle principal.

de la crise commerciale qui commençait alors), malgré toutes les assertions contraires, leur santé laissait peu à désirer, surtout si l'on a égard à ce que leur profession n'exigeant point des individus robustes, beaucoup d'hommes, qui ne peuvent être forgerons, charpentiers, ouvriers des ports, etc., se font tisseurs de soie.

Les métiers à la Jacquart ont contribué à l'amélioration de leur constitution. Grâce à eux, la fabrication des étoffes dites façonnées, c'est-à-dire de celles dans lesquelles on représente des fleurs, des dessins, ou que l'on broche d'or et d'argent, est maintenant plus facile, plus prompte qu'autrefois et moins fatigante, à durée égale de travail. On doit encore à Jacquart une heureuse modification apportée à l'habitation des ouvriers : la hauteur de son métier force les propriétaires et constructeurs de maisons, d'espacer beaucoup les planchers, et par conséquent de donner abondamment de l'air et de la lumière dans l'intérieur des logemens. Enfin, ce métier a fait supprimer la classe entière des *tireurs*, qui était composée d'enfans dont la constitution, m'a-t-on assuré, se détériorait toujours par la grande fatigue à laquelle ils étaient soumis, et par les attitudes vicieuses qu'ils étaient obligés de prendre.

La circonstance qui, d'après les ouvriers eux-

mêmes, leur occasionne le plus de fatigue, la seule même qui nuise à leur santé, si l'on met à part la longue durée du travail, est la percussion, renouvelée à chaque instant, du balancier du métier, serrant chaque fil de la trame sur le fil précédent. Cette percussion se transmet à la partie inférieure de la poitrine par l'*ensouple* ou gros cylindre sur lequel on enroule l'étoffe à mesure qu'on la tisse.

Si j'en crois les assertions unanimes de beaucoup de personnes, l'usage devenu modéré des boissons alcooliques, plus de propreté et moins de misère qu'autrefois, contribueraient encore à rendre meilleure la santé des ouvriers en soierie de Lyon. (1)

Il est indubitable que depuis un certain nombre d'années, ils ont beaucoup gagné à plusieurs égards. Néanmoins, ils sont mécontents, et ils l'étaient surtout quand je les ai vus. Ils se croient malheureux, parce qu'ils se sont créés de nouvelles habitudes, de nouveaux besoins; qu'ils s'imaginent être les premiers, les seuls importants dans l'industrie des étoffes

(1) Suivant M. J.-B. Monfalcon, ils n'auraient rien gagné sous le rapport de la liberté des mœurs, laquelle se montre, dit-il, avec une naïveté, qui passerait pour une extrême dépravation dans une classe plus éclairée (*Histoire des insurrections de Lyon*, p. 28 et 29). Toutefois, il faut faire au moins une exception en faveur des *ourdisseuses*, dont la chasteté est presque proverbiale à Lyon.

de soie, qu'ils jaloussent les fabricans et les regardent comme leurs ennemis naturels (1). D'un autre côté, ceux qui fabriquent les étoffes façonnées ne savent pas assez prévoir les chômages auxquels ils sont plus exposés que les autres ; et la plupart ressemblent plus ou moins à des gens qui, chaque soir, dépenseraient tout le salaire de la journée sans jamais économiser, durant les six jours ouvrables de la semaine, de quoi vivre le dimanche.

Cependant, les témoignages que j'ai recueillis portent à croire que les plaintes contre les fabricans n'ont pas toujours été sans motif ; leur tort est de les avoir généralisées. J'ai aussi vu à Lyon des hommes (2) qui, par leur position sociale, leur âge, les emplois qu'ils remplissaient, leur réputation de probité, de capacité, de prudence, donnent un grand poids à toutes leurs assertions, et qui trouvaient fondée l'irritation des ouvriers contre plusieurs commis : suivant eux, des jeunes gens, que la fougue de la passion et l'étourderie de l'âge ne sauraient jamais excuser, auraient voulu, pour prix du travail qu'ils accordaient dans des momens où il y en avait très peu, imposer de déshonorantes conditions à des

(1) On sait que des hommes aveuglés ou mus par un autre désir que de leur être utile, ont exalté cette jalousie, surtout après 1831, et quelles en ont été les funestes conséquences :

(2) Et parmi eux des fabricans.

femmes, à des filles d'ouvriers, ou bien s'en seraient vantés avec impudeur. (1)

Cette position des ouvriers, le mépris avec lequel ils s'imaginent être regardés par les marchands fabricans, le souvenir de leur défaite dans les journées d'avril 1834, alors que la ville et ses faubourgs n'étaient point coupés par des casernes fortifiées aussi nombreuses qu'aujourd'hui, et le sentiment de leur impuissance, les ont profondément humiliés. Mais aussi leurs idées, leurs mœurs et toutes leurs habitudes, paraissent en avoir reçu un notable et très heureux changement. J'ai entendu, du moins, une foule de Lyonnais l'affirmer. Afin de se relever dans leur propre opinion et dans celle des autres, ils faisaient, lorsque je les observais, comme ces sectes religieuses qui, ne pouvant être dominantes, veulent, par la dignité de leur conduite, conquérir l'estime qu'elles croient qu'on leur refuse. Deux fois, dans des lieux publics, j'ai entendu, en 1835, des chefs d'atelier dire à des camarades qui s'écartaient un peu de la décence, *ce n'est pas comme cela que vous forcerez ceux qui nous méprisent à nous estimer,*

(1) Que cette accusation fût vraie ou fausse, des gens s'en sont fait les échos pour exciter la haine des ouvriers contre les fabricans, et ils se sont bien gardés de dire que partout, en tout temps et dans toutes les classes de la société, il y a des hommes qui feraient malheureusement ainsi.

et les deux fois ces simples paroles ont produit immédiatement leur effet. Ainsi s'explique comment je les ai vus si réservés dans les cafés de la Croix-Rousse.

En juin 1836, leur irritation contre les fabricans ne se laissait plus apercevoir; mais deux ou trois d'entre eux, des médecins et d'autres personnes qui recevaient leurs confidences, m'ont affirmé qu'elle n'était que diminuée. Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les uns et les autres étaient alors plus contents de leurs relations mutuelles qu'ils ne l'avaient encore été depuis 1831.

Il est peu de sujets, dans toutes mes recherches, sur lesquels il m'ait été aussi difficile d'avoir une opinion, que sur les salaires payés par la fabrique de Lyon et sur leurs rapports avec le prix des choses nécessaires à la vie; on ne s'entendait même pas sur le point le plus facile à constater, le chiffre des salaires.

Si l'on s'en rapporte aux ouvriers tisseurs de la fabrique lyonnaise, ou à M. Jules Favre⁽¹⁾, leur organe, la journée du compagnon se payait en 1833 moins d'un franc à 1 fr. 50 c., au plus 2 fr. ⁽²⁾, et pour la

(1) Voyez *De la coalition des chefs d'atelier de Lyon*, brochure in-8° de 43 pages. Lyon, 1833.

(2) Les assertions de M. Jules Favre sont celles-ci :

fabrication la mieux rétribuée des étoffes façonnées, 2 fr. 15 c. (1). Il en résulte encore que le chef d'atelier n'avait, pour les étoffes unies qu'il tissait lui-même, d'autre bénéfice, à bien dire, que celui d'un compagnon (2); mais pour les étoffes façonnées, il gagnait 3 fr. 6 c. à 3 fr. 30 c. par journée du métier

« Qu'est-ce donc, pour les compagnons, qu'une journée de 1 fr. à 1 fr. 50 c., même 2 fr.... (Page 29).

Et plus bas, même page : « Une pièce de cinquante-huit aunes payée à 65 c., ayant occupé un métier pendant trois semaines, lui avait valu (au chef d'atelier), déduction faite de la part du compagnon et des frais, 55 c. de bénéfice. »

Faites le calcul pour la pièce de cinquante-huit aunes dont il s'agit, et vous trouverez 37 fr. 70 c. de façon, ce qui fait 18 fr. 85 c. pour le compagnon, ou 90 c., à très peu près, par journée de travail de celui-ci.

On lit plus loin, p. 30 et 31, que le bénéfice net d'un chef d'atelier, sur un métier de gros-de-Naples, pouvait se réduire à 6 fr. 50 c. pour une année de travail, pendant laquelle le compagnon touchait 240 fr., c'est-à-dire 80 c. par journée, en supposant 300 le nombre de ces journées, ou 66 c., terme moyen, pour chacun des 365 jours.

Si l'on m'objecte que l'époque à laquelle se rapportent ces calculs n'est pas bien précisée dans la brochure de M. Favre, je rappellerai cette phrase de la page 29 : « Depuis novembre 1831, etc.

(1) Voyez la dernière ligne de la page 32, et les deux premières de la page 33 de la brochure précitée.

(2) Par conséquent, s'il ne tissait pas, s'il se contentait d'employer des compagnons ou de faire tisser chez lui, sa ruine était prompte (Voyez, dans la même brochure, la note 2 de la même page).

qu'il faisait battre lui-même, et 1 fr. 10 à 11 c. sur chacun de ses compagnons. (1)

D'une autre part, d'après les notes manuscrites qui m'ont été communiquées par un administrateur du département du Rhône, notes qui se rapportaient à la fin de 1833 et au commencement de 1834, la journée ordinaire d'un chef d'atelier, tissant sur son propre métier, était, pour les étoffes unies, de 3 fr. 50 c., et pour les étoffes façonnées, de 5 fr., déduction faite des divers frais et du temps employé au montage des métiers; et la journée du compagnon, de 1 fr. 75 c. à 3 fr., suivant l'étoffe. Par conséquent, chaque compagnon valait en moyenne à l'ouvrier-maître ou chef d'atelier, 1 fr. 75 c. par journée de travail pour les étoffes unies, et 2 fr. pour les étoffes façonnées. (2)

Les premières évaluations ont été fournies par les chefs d'atelier, et les secondes doivent l'avoir été par

(1) Voyez, dans la brochure de M. Jules Favre, les détails consignés à la page 32, et calculez.

(2) Les notes qui donnent ces évaluations des gains, mentionnent quelques *articles de goût* (expression de fabrique désignant ici de riches étoffes) qui produisent au chef d'atelier qui les tisse lui-même, un salaire de 8 fr. par journée de travail, défalcation faite de tous les frais, et un de 5 fr. au compagnon qui partage le produit brut de la façon supposée de 10 fr. Mais ces ouvriers habiles, et en très petit nombre, ne peuvent servir à établir une règle commune.

les fabricans. On peut donc supposer que les unes et les autres s'éloignent de la vérité. C'est en effet ce qui m'a été affirmé à Lyon par différentes personnes (1), et ce que j'ai pu reconnaître dans les réponses toujours plus ou moins évasives des maîtres-ouvriers que j'interrogeais sur les prix de façon des étoffes que je voyais sur leurs métiers. (2)

Dans ce mélange de renseignemens contradictoires, et n'osant compter sur l'exactitude d'aucun, pas même sur l'exactitude de ceux que j'ai pu recueillir moi-même, je me contenterai de rapporter les faits suivans :

L'ouvrier laborieux et bien portant travaille ordinairement trois cents jours dans l'année, s'il fabrique des étoffes unies, et 240 jours, si ce sont des étoffes façonnées. Dans le premier cas, il ne se repose guère que les dimanches et les jours de fête; dans le second,

(1) Entre autres, par un fabricant, membre du conseil des prud'hommes.

(2) D'après mes renseignemens, on peut comparer les salaires d'une journée de travail des *veloutiers* ou tisseurs de velours, à ceux des ouvriers en étoffes façonnées; et j'en ai visité un, qui, avec sa femme, gagnait par chaque jour de travail, de 7 fr. 50 c. à 8 fr., déduction faite de tous frais ou avances. C'était, il est à peine besoin de le dire, un chef d'atelier. — Les *veloutiers* sont au reste, à Lyon, les ouvriers qui ont le plus d'économie et d'aisance; ils forment une classe peu nombreuse, qui n'a pris aucune part aux deux insurrections.

il perd encore le temps employé à monter le métier.

On peut porter à trois ou environ le nombre moyen des métiers par chef d'atelier, et à quatre celui des personnes par famille; mais pour la ville de Lyon, non compris les faubourgs ou communes sub-urbaines, il faut compter deux métiers et demi, ou à-peu-près, par chef d'atelier (1). Le mari et la femme occupent chacun un métier, et il en est de même de celui ou de ceux des enfans qui sont assez âgés pour

(1) On en a la preuve par les chiffres suivans, extraits des *Almanachs historiques et politiques de la ville de Lyon et du département du Rhône*, pour les deux premières années; et, pour la dernière, du *Nouvel indicateur des habitans de la ville de Lyon*, en 1832 :

ANNÉES.	NOMBRE DES MÉTIERS de la fabrique des soieries dans la ville de Lyon.	NOMBRE des ateliers.
En 1826	20,100	8,152
En 1827	18,915	8,139
En 1828	18,829	7,140
Totaux. . .	57,844	23,431.

Quant au nombre de trois métiers par atelier, indiqué ici comme moyenne générale pour le département, d'après mes renseignemens particuliers, je l'ai trouvé indiqué à mon retour à Paris sur une *Nouvelle carte géographique et statistique du département du Rhône*, qui porte la date de 1834, quoi qu'il soit évident, par tous les chiffres de population qui s'y lisent, qu'elle doive se rapporter à une année bien antérieure. Cette carte mentionne, pour tout le département, 9,550 ateliers et 30,000 métiers.

tisser les étoffes : quand ils sont trop jeunes, on les emploie comme *lanceurs*, ou bien, avec d'autres individus aussi faibles qu'eux, à charger les canettes, et l'on confie le métier restant à un compagnon ou à une *compagnone*.

En général, les métiers d'un atelier ne sont occupés toute l'année, qu'autant qu'ils confectionnent, en partie du moins, des étoffes unies. Beaucoup d'ouvriers, surtout ceux qui sont économes, préfèrent même s'en tenir à ces sortes d'étoffes, dont la fabrication, mieux assurée que celle des étoffes façonnées, demande d'ailleurs moins de soin, moins d'attention, moins de fatigues. Avec les étoffes unies, le métier est toujours prêt, et vingt-quatre heures ou deux jours après qu'une pièce a été tissée, elle peut être remplacée par une autre du même genre. Avec les tissus façonnés, il faut beaucoup plus de temps pour monter le métier, dont le moindre dérangement suffit pour arrêter la marche pendant deux, trois ou quatre jours (1). Ce montage exige d'ailleurs de la part du chef d'atelier, pour divers

(1) Des ouvriers, appelés *liseurs* (ce sont presque toujours des femmes), disposent les fils de la chaîne de telle manière, que leur enlacement avec ceux de la trame représente sur l'étoffe les dessins que l'on veut imiter. Cette opération, que l'on nomme *lissage*, exige dix, quinze, vingt jours, et souvent un mois; elle est toujours aux frais du fabricant, quand le dessin est un peu compliqué.

frais et le temps qu'on y emploie, une avance de 50 à 150 fr., même 200 fr., suivant la complication du dessin qui doit être exécuté. « Malheur, en outre, à ce chef d'atelier, s'il ne fait pas bien ses conventions; car une forte somme peut peser sur une seule pièce de cinquante aunes, et en diminuer d'autant le prix de façon. Lorsque cette pièce est suivie d'une autre en tout semblable, l'ouvrier n'est pas admis à réclamer, et c'est seulement lorsqu'elle est tirée à cent cinquante aunes, que commence pour lui le bénéfice, si toutefois le fabricant ne diminue pas son salaire (1). » Quand la mode n'adopte pas un dessin, il faut cesser aussitôt de le fabriquer, et dans ce cas, l'ouvrier qui a perdu un temps, toujours long, à monter son métier, temps qui est ordinairement à sa charge, aurait eu plus de gain à faire une étoffe unie. Il est remarquable que beaucoup de chefs d'atelier (ce sont les plus tranquilles, les plus rangés), qui ont toute l'habileté nécessaire pour exécuter les tissus façonnés, préfèrent, pour cette raison même, fabriquer des tissus unis (2). Cependant, il ne faut pas croire que ces

(1) Extrait d'une note qui m'a été communiquée par M. de Gasparin.

(2) Ces mêmes chefs d'atelier ont rarement plus de trois métiers pour eux ou leurs familles, et ne prennent point de compagnons. Ils ont, moins que les autres, pris part aux insurrections lyonnaises de 1831 et 1834.

derniers ne chôment jamais. Un d'eux, très rangé et très laborieux, me disait que tous les chômages subis forcément par lui, depuis vingt-sept ans, pourraient faire deux années s'ils étaient réunis. Ces chômages n'ont point lieu à des époques périodiques; ils sont toujours, sauf quelques exceptions, l'effet d'une cause qui menace les intérêts de la partie riche de la société.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, dans la fabrique de Lyon, comme dans toutes les autres, les prix de façon varient avec les circonstances qui augmentent ou diminuent la commande, et que celle-ci est elle-même beaucoup plus variable que dans d'autres industries, à cause de la grande valeur de la soie. Les produits de luxe sont toujours les premiers que l'on cesse d'acheter dans les circonstances difficiles. Enfin, la facilité qu'a le marchand-fabricant d'interrompre ses travaux, sans grand inconvénient pour lui, est funeste à l'ouvrier, qu'elle fait chômer plus souvent que ne chôme celui des autres manufactures dont les propriétaires ne peuvent fermer leurs ateliers sans se ruiner. Aussi, dans la fabrique de Lyon, les crises sont-elles plus fréquentes et souvent plus longues que dans les autres fabriques, et celle de 1836 et 1837 y a-t-elle eu des résultats encore plus déplorables qu'ailleurs. Les commandes ayant cessé, toutes les maisons ont dû sus-

pendre leurs affaires, car elles ne pouvaient que perdre en faisant fabriquer d'avance, et des milliers de familles ont été sans ouvrage, c'est-à-dire presque sans autre ressource que les secours insuffisants de la charité.

A défaut de données complètes et certaines sur les salaires des ouvriers en soieries, nous saurons bientôt comment ces salaires, leur unique revenu, leur permettent de se nourrir. J'ai déjà dit comment ils sont vêtus et logés.

D'après les renseignemens que j'ai pu me procurer :

Un ouvrier-maître ou chef d'atelier confectionnant des étoffes façonnées, dépense environ 45 sous par jour, ou 821 fr. par an pour sa seule personne. (1)

(1) En voici le détail pour 1835 et 1836 :

	PENDANT un jour.		PENDANT une année.		
	fr.	c.	fr.	c.	
Pain	»	25	91	25	
Vin	»	25	91	25	
Bonne chère {	du déjeuner	»	15	54	75
	du dîner	»	30	109	50
	du souper	»	30	109	50
Blanchissage, entretien des vêtemens et du linge.	»	25	91	25	
Tabac, etc.	»	15	54	75	
Loyer, chauffage et éclairage.	»	50	182	50	
Faux frais	»	10	36	50	
Totaux	2	25	821	25	

Un ouvrier compagnon, depuis 30 sous jusqu'à 2 fr. par jour, ou par année, de 547 fr. 50 c. à 730 fr.

Une famille de chef d'atelier, composée du mari, de la femme, de deux enfans en bas âge, établie à la Croix-Rousse, où le vin et la viande sont un peu moins chers que dans la ville proprement dite, 1,500 fr. par an. (1)

(1) En voici le détail :

Nourriture pendant l'année.	900 fr.
Entretien du linge, des habits, etc.	305
Chauffage et éclairage.	51
Blanchissage.	44
Loyer pour la famille et trois métiers	200

Total 1,500

Il a été publié dans un journal de Lyon, *la Glaneuse*, en novembre 1833, une note d'un maître cordonnier, dans laquelle on exposait la situation d'un ouvrier de cette profession, que l'on supposait gagner 12 fr. par semaine, ou 625 fr. 73 c. par an. Voici comme on y donnait les chiffres de sa dépense pour lui seul :

	Par semaine.		Par année.	
	fr.	c.	fr.	c.
Pain	1	50	78	22
Bonne chère.	5	25	273	75
Blanchissage.	»	35	18	25
Logement.	1	25	65	18
Fourniture pour la confection de six paires de souliers	1	89	98	55
Pour se faire raser, couper les cheveux, etc.	»	17	8	86
Totaux	10	41	542	81

A ces dépenses, portées ici au *minimum*, il faut ajouter l'entretien du linge, des habits, etc.

Enfin, beaucoup d'habitans de Lyon, et parmi eux des mères de famille, m'ont affirmé qu'un homme seul peut vivre très aisément dans cette ville, s'il a de l'ordre et ne fait aucune dépense inutile, avec un revenu de 40 sous par jour.

De tous mes renseignemens, il résulte que *dans les temps ordinaires* les ouvriers-mâtres ou chefs d'atelier de la fabrique de Lyon et les compagnons, qui gagnent le plus, peuvent seuls faire des économies, et que les compagnons qui fabriquent les étoffes unies légères, vivent à grand'peine. Mais la confection de ces dernières étoffes n'exigeant pas l'emploi d'une certaine force physique, elles sont presque toujours fabriquées par des femmes, dont les besoins, et par conséquent les dépenses, sont moindres que ceux des hommes. D'un autre côté, la plus grande partie de ces ouvrières étant filles ou épouses des chefs d'atelier, elles ajoutent leurs gains à ceux plus ou moins forts de leurs parens ou de leurs maris. (1)

Les chiffres de dépenses que je viens de donner, rapprochés des chiffres de recettes avancés par M. Jules Favre, sont la preuve, ou de l'extrême détresse des ouvriers tisseurs de la fabrique de Lyon,

(1) Ce sont surtout elles qui conservent à Lyon la fabrication des étoffes unies.

ou de l'exagération de leurs plaintes. Ce qui a été dit jusqu'ici ne porte pourtant pas à croire que ces ouvriers fussent, quand je les observais, dans une bien grande indigence. C'est maintenant le lieu, pour décider la question, de parler de leur nourriture.

En allant chez eux aux heures des repas, j'ai pu voir (surtout au mois de mars 1835, époque où des journaux de Lyon les représentaient comme des malheureux mourant de faim), j'ai pu voir, dis-je, de quoi ces repas se composaient. C'était :

Au déjeuner : de pain assez blanc et généralement de très bonne qualité, seul pour le compagnon, et souvent assaisonné d'un morceau de fromage pour le chef d'atelier et sa femme. Celle-ci déjeunait quelquefois avec du café au lait.

Au dîner : de la soupe, tantôt grasse, tantôt maigre; presque tous les jours de la viande de boucherie, avec des légumes et des pommes de terre, ou bien une salade; le tout paraissant bien préparé, d'un aspect, d'une odeur à réveiller l'appétit, et servi dans une vaisselle de faïence ou de terre peu recherchée, mais propre, et sur une table ordinairement nue, mais qui quelquefois était aussi couverte d'une nappe. Enfin, il y avait du vin pour toute la famille, moins les compagnons; le maître en boit régulièrement chaque jour depuis un demi-litre jusqu'à un litre entier; mais quand il

est cher ou quand la fabrique est en souffrance, on en consomme moins. — J'ai vu chez plusieurs chefs d'atelier des dîners comme celui dont je viens de donner le détail. Chez l'un d'eux qui m'était signalé comme très pauvre, le dîner consistait seulement en un reste de légumes et un peu de fromage, mangés, il est vrai, avec un pain excellent.

Je n'ai jamais assisté à un souper, mais je sais que de la viande rôtie, ordinairement reste du dîner, et une salade le composent très souvent.

Ainsi, les ouvriers tisseurs de la fabrique de Lyon sont ordinairement bien mieux nourris que la plupart des autres ouvriers en France. Combien peu, en effet, ont régulièrement du pain blanc, du vin et de la viande avec des légumes !

Il n'est pas possible de croire à la misère d'ouvriers qui se nourrissent habituellement aussi bien. Et d'ailleurs, la vue de leurs ménages, leur ameublement et leurs habits de travail, étaient loin, sans être brillants, de rendre vraisemblable la misère dont ils se plaignaient. Mais dans le fort ou à la fin de la crise de 1837, il n'en devait plus être de même.

Je n'insiste pas ici sur l'opinion générale qui règne à Lyon, que les compagnons économes, rangés, intelligents, deviennent facilement chefs d'atelier, que le sort de ces derniers est presque toujours assez bon;

je dirai seulement que les uns et les autres n'ont d'autre ressource pour vivre que leurs salaires, auxquels les chefs d'atelier ajoutent leurs profits sur les compagnons.

Il y a eu, pour eux, immédiatement après les funestes journées de novembre 1831 et d'avril 1834, une crise passagère, pendant toute la durée de laquelle leur existence a été pénible. Et pourtant, malgré ces événemens, malgré leurs plaintes, malgré leurs goûts de dépense, de plaisirs coûteux (1), malgré leurs habitudes nouvelles de luxe, les ouvriers tisseurs de la fabrique de Lyon étaient, alors que je les observais en mars et avril 1835, et en mai et juin 1836, dans une position matérielle bien meilleure que les ouvriers de beaucoup de professions, surtout que les tisserands et les autres ouvriers employés dans nos filatures de coton de Lille et du département du Haut-Rhin.

On se rappelle le caractère et l'intelligence si remarquables développés par eux dans les événemens de 1831 et 1834, et dans le grand procès politique jugé en 1835 par la Chambre des Pairs. Je conviens que la position théâtrale qui leur fut faite alors, a

(1) Ainsi, je les ai vus dans les cafés et cabarets de la Croix-Rousse, ne boire, à bien dire, que de la bière qui, à quantité égale, se payait environ le double du vin.

dû leur donner beaucoup de relief; mais on conviendra qu'une détresse habituelle comme celle à laquelle on les disait en proie, ne forme pas des hommes de leur trempe. Aussi, dans la crise de 1836 et 1837, et surtout quand le travail manquait à tout le monde dans la ville de Lyon, tout le monde a-t-il souffert ensemble et avec autant de résignation et de patience, qu'on en mettait peu quelques mois auparavant.

Parmi les dépenses trop fortes que font nos ouvriers, il en est une qu'on ne saurait leur reprocher : c'est celle de leur logement. J'ai lu, dans une lettre écrite le 25 octobre 1833, à M. de Gasparin, par M. Prunelle, alors maire de Lyon, que le prix de location d'une chambre propre à loger, avec le chef d'atelier, deux métiers, nombre au-dessous de la moyenne, était communément de 180 à 200 fr. dans les quartiers réputés les meilleurs de la ville, de 160 à 180 fr. dans le quartier Saint-Georges, et de 170 à 180 dans les faubourgs de la Croix-Rousse et de la Guillotière. Mes renseignemens particuliers confirmeraient très bien ces données; car, s'ils sont exacts, et je les crois tels, les ouvriers de la fabrique de Lyon payaient l'un dans l'autre, en 1835, pour eux, leurs familles et trois métiers, environ 210 fr. de loyer à la Guillotière, 200 fr. à la Croix-Rousse, un peu moins dans le quartier Saint-Georges, et un peu

plus que partout ailleurs, au contraire, dans le reste de la ville (1). Ces prix étaient trop élevés, et le magistrat que je nommais à l'instant en était convaincu, car il émettait le vœu que l'administration, qui n'a point à intervenir dans les intérêts particuliers, favorisât autant qu'elle le pouvait, les constructions nouvelles, dans la vue de faire diminuer le prix des loyers. Areste, ils ont diminué sensiblement en 1836.

Ces prix et l'élévation des octrois sur le vin et la viande, ont, depuis 1822 ou 1823, déterminé beaucoup d'ouvriers à quitter la ville de Lyon pour aller s'établir dans les villages voisins, et surtout à se concentrer dans les faubourgs ou communes sub-urbaines, principalement à la Croix-Rousse et au quartier des Brotteaux (quartier neuf dépendant de la Guillotière), où ils se portent avec prédilection (2).

(1) C'est en général par fenêtre qu'à Lyon s'évaluent les loyers, et dans les logemens qui en ont au moins trois, on paie depuis 50 jusqu'à 60 fr. pour chacune d'elles.

(2) *Droits sur le vin et la viande, dans la ville de Lyon et ses faubourgs ou communes sub-urbaines, en 1835 :*

	PAR HECTOLAIRE de vin.		PAR TÊTE DE BOEUF ou de vache.	
	fr.	c.	fr.	c.
Lyon	5	50	21	50
La Guillotière	2	»	10	»
La Croix-Rousse	1	55	10	»
Vaise	1	50	10	»

Et c'est ainsi que ces deux endroits se sont singulièrement accrus dans ces dernières années, quoique les cantons préfèrent le séjour de la ville proprement dite.

En outre, les deux insurrections lyonnaises et la crise momentanée qui en a été le résultat immédiat pour la fabrique, ont fait naître des craintes dans l'esprit des ouvriers, et décidé un certain nombre d'entre eux à se répandre plus loin et en plus grande quantité que jamais dans les campagnes, et jusque dans les départements qui entourent celui du Rhône. Quelques-uns, qui s'étaient compromis dans les insurrections, ont même fui jusque en Suisse; et, comme je le dirai dans un autre chapitre, ce pays leur devra de voir se développer plus tôt, au détriment de la manufacture de Lyon, l'industrie des étoffes façonnées. Dès l'année 1825, d'ailleurs, ceux qui fabriquaient les étoffes unies légères durent émigrer dans les villages pour vivre à plus bas prix, et soutenir la concurrence de la Suisse et de l'Allemagne, devenue de plus en plus redoutable. Il y avait, à la fin de 1837, assure-t-on, hors de la ville et de ses faubourgs, au moins 18,000 métiers qui ne servaient qu'au tissage de ces dernières étoffes, dont la confection ne demande presque aucune surveillance de la part des fabricans ou de leurs commis. Cette tendance actuelle de la fabrique lyonnaise à se dis-

perser, est un fait très remarquable; mais il me semble qu'on l'exagère. Il ne faut pas croire, en effet, que tous les ouvriers travaillant dans les campagnes aux environs de Lyon, en soient d'anciens habitans : ce sont bien plus souvent des campagnards qui se sont fait tisseurs, ou d'anciens tisserands en coton de la fabrique de Tarare, qui préfèrent tisser la soie, que des canuts qui se sont fixés dans les villages. C'est de cette manière, que Lyon devient aujourd'hui le centre d'une vaste fabrication qui, naguère, était presque resserrée dans ses murs. (1)

Jusqu'ici l'industrie des riches étoffes façonnées appartenait exclusivement à cette ville; mais elle est fortement menacée d'en perdre bientôt le monopole. La Suisse commence à en fabriquer de pareilles; et l'Amérique du nord n'achète déjà plus à Lyon que des échantillons que l'on transporte à la Chine, où

(1) De l'émigration d'une partie des canuts dans les campagnes, et de l'adoption du tissage de la soie par les habitans de celles-ci, il va résulter que les commis des fabricans seront obligés, comme ceux des fabricans de Saint-Étienne et de Saint-Chamond, de parcourir à cheval les villages, pour faire leurs commandes, remettre les soies et rapporter les pièces fabriquées. Il en résultera encore que de nouvelles maisons de commerce s'y établiront, ou que des fabricans de Lyon y transporteront les leurs.

on les imite parfaitement et à bien meilleur marché qu'on ne pourrait le faire en France. En outre, on a résolu le problème de faire marcher par une chute d'eau ou par la force d'une pompe à feu les métiers à la Jacquart (1), et l'on ne saurait prévoir quels seront pour la fabrique lyonnaise et pour ses nombreux ouvriers les résultats de cette invention. Je ne parle pas ici de l'application du même moyen au tissage des soieries unies : déjà il commence à s'introduire en France. (2)

En général, les ouvriers de la fabrique ne se marient que pour s'établir comme chefs d'atelier. Je n'ai point fait sur les registres de l'état civil la recherche de l'époque de leur mariage; mais d'après M. Foullut, secrétaire en chef de la mairie de la Croix-Rousse, et certainement l'un de ceux qui les ont le mieux observés, ce serait, communément, de vingt-quatre à vingt-sept ans pour les hommes, et de vingt à vingt-trois ans pour les femmes:

Ils ont très peu d'enfans; car les registres de l'état civil de la Croix-Rousse, commune dont ils compo-

(1) Plusieurs fabricans de Manchester produisent de cette manière, assure-t-on, des étoffes d'un tissu plus régulier, plus égal que par le procédé communément en usage.

(2) Je l'ai vu à Mulhouse, en 1836.

sent presque seuls la population, n'en donnent que 3,23 par mariage, terme moyen, depuis 1805 jusques et compris 1834. (1)

Trois enfans $\frac{23}{100}$, terme moyen, en y comprenant même les naissances illégitimes inscrites à la Croix-Rousse, certes, c'est montrer plus de prudence qu'on n'en accorde aux canuts. Comment ne pas voir dans ce petit nombre de procréations, et dans sa tendance à diminuer encore, comme il est évident par le tableau ci-dessous, la preuve du soin qu'ils mettent, bien différens en cela de la plupart des ouvriers, à ne pas accroître leur postérité plus rapidement que leur fortune ?

On demeure encore bien plus convaincu qu'ils observent le *moral restraint* (tant recommandé par Malthus et regardé par lui, M. D'Ivernois et leurs partisans, comme le criterium d'une civilisation avancée), quand on voit le nombre moyen des nais-

(1) Commune de la Croix-Rousse.

PÉRIODES.	MARIAGES.	NAISSANCES TOTALES.	RAPPORTS.
1805—09	181	637	3.52
1810—14	186	730	3.92
1815—19	262	930	3.55
1820—24	369	1352	3.66
1825—29	687	2217	3.23
1830—34	992	2770	2.79
Totaux . . .	2677	8636	3.23

sances par mariage être beaucoup plus fort à la Guillotière, où, proportion gardée, l'on compte bien moins d'ouvriers en soieries qu'à la Croix-Rousse. (1)

Presque tous les nouveau-nés des ouvriers tisseurs qui habitent la ville et ses faubourgs, sont mis en nourrice dans les départemens voisins de l'Ain ou de l'Isère, ou bien dans la Savoie, parce que les mères ont beaucoup plus de profit à faire des soieries qu'à élever elles-mêmes leurs enfans. On les retire des

(1) *Commune de la Guillotière.*

PÉRIODE.	MARIAGES.	NAISSANCES TOTALES.	RAPPORTS.
1805—09	296	1,255	4.24
1810—14	305	1,306	4.28
1815—19	449	1,665	3.71
1820—24	541	2,175	4.02
1825—29	847	3,107	3.67
1830—34	974	3,492	3.59
Totaux . . .	3,412	13,000	3.81

A Lyon où, pour la période de 1825 à 1835 inclusivement, l'on a compté une naissance illégitime sur trois naissances totales, ou plus exactement 48 sur 100, la fécondité moyenne des mariages n'a été, pendant les onze mêmes années, que de 2,74 enfans. Ces rapports résultent des nombres suivans :

Mariages	16,107
Naissances légitimes	44,157
— illégitimes	21,342

(V. dans la *Statistique de la France, publiée par M. le ministre des travaux publics*, le volume de 1837, intitulé : *Territoire, population*, p. 457).

mains des nourrices plus ou moins long-temps après qu'ils ont été sevrés, et communément lorsqu'ils marchent bien seuls.

Si ces faits ne prouvent point l'aisance des parens, ils prouvent au moins leur non-misère habituelle.

L'instruction que les enfans de nos ouvriers reçoivent dans leurs familles passe pour être très négligée. Mais où ne fait-on pas avec plus ou moins de raison ce reproche au peuple ? Je ne le crois pas mérité ici : quelques enfans examinés par moi savaient tous lire ; et j'ai entendu plusieurs chefs d'ateliers exprimer le désir que leurs fils pussent un jour suivre les leçons de la nouvelle école d'arts et métiers établie à Lyon sous le nom de la *Martinière*, où l'on ne peut être admis si l'on ne sait au moins lire et écrire.

Dès l'âge de huit à neuf ans, les enfans dévident la soie et préparent les canettes ; mais ce n'est que vers l'âge de seize ans qu'ils cessent, garçons et filles, d'être à charge à leurs familles.

Je me suis déjà expliqué sur la santé des ouvriers en soieries de Lyon, et je n'ai point à signaler sous ce rapport, de différences notables entre eux et les autres ouvriers des professions sédentaires. Leurs maladies, d'ailleurs, ne sont pas plus fréquentes que celles de ces derniers, ni d'une autre nature. Lorsqu'elles ne se prolongent point, les chefs d'atelier

et les personnes de leurs familles n'entrent pas, sauf quelques rares exceptions, dans les hôpitaux pour s'y faire traiter. Quant aux compagnons et apprentis, qui n'ont ni famille, ni domicile, ils sont dans la nécessité d'en réclamer l'entrée dès que leur maladie est un peu grave ou dure depuis quelques jours.

L'utilité des caisses d'épargnes n'est pas encore, à beaucoup près, assez appréciée par eux. Cependant le nombre de leurs dépôts a augmenté chaque année, du moins jusqu'à 1838; et, nulle part, en France peut-être, les ouvriers n'en font autant, relativement aux autres classes. (1)

Quant aux sociétés de *secours mutuels*, dites aussi de *prévoyance*, ces utiles associations d'ouvriers qui

(1) En voici la preuve dans le seul nombre des livrets ouverts au 31 décembre, à Lyon :

ANNÉE.	OUVRIERS.	DOMESTIQUES.	TOTAL DES LIVRETS.
1835	2,101	662	3,523
1836	2,961	1,060	5,317
1837	3,394	1,398	6,669

Pour la France prise en masse, sans Paris.

1835	13,709	13,028	51,561
1836	26,946	24,527	97,872
1837	31,084	29,116	121,586

Le même fait ressortirait encore de l'examen des sommes dues aux déposans pour solde générale, aux trois mêmes époques.

mettent en commun, chaque mois ou chaque semaine, une petite partie des gains de leurs membres, pour ceux qui tombent malades ou deviennent infirmes, quatre-vingt-une reconnues par l'autorité locale et réunissant ensemble 3700 membres, existaient en 1835. Elles ont toutes leurs bureaux à Lyon, mais leurs membres résident aussi dans les communes ou faubourgs de Vaise, de la Croix-Rousse et de la Guillotière. Sur ces quatre-vingt-une sociétés, dix, d'après leurs titres, étaient composées principalement, sinon exclusivement, de chefs d'atelier, et une de *maîtres liseurs de dessins*. (1)

J'aurais voulu pouvoir éclairer la question du sort véritable des ouvriers en soieries de Lyon, par l'examen de leur mortalité. Il semble d'abord que la po-

(1) Ces faits résultent d'un tableau qui m'a été communiqué à la mairie de Lyon. Des chefs d'atelier de la Croix-Rousse ont en outre formé une association de secours-mutuels en 1834.

Il ne faut pas confondre avec l'institution éminemment morale dont il s'agit, les deux associations qui s'organisèrent à Lyon, après les journées de novembre 1831, sous les noms : l'une, de *Société des mutuellistes*, composée de chefs d'atelier ; et l'autre, de *Société des ferrandiniens*, composée de compagnons. Qu'une caisse commune, destinée à secourir les ouvriers sans travail, ait été ou non la pensée de ceux qui, les premiers, fondèrent ces sociétés, elles ne furent pas moins, dès le principe, une coalition qui menaçait l'autorité légale, et produisit plus tard l'insurrection d'avril 1834. Elles voulaient faire hausser le prix du travail, et, sous ce rapport même, elles n'ont eu qu'un résultat ruineux.

pulation de la Croix-Rousse, composée en très grande majorité de ces ouvriers et de leurs familles, conviendrait très bien pour cet examen. Mais il ne faut que réfléchir un peu pour être convaincu des erreurs auxquelles il conduirait. En effet la Croix-Rousse est un lieu d'émigration pour un nombre considérable de nouveau-nés (les trois quarts ou environ), que l'on envoie plus ou moins loin en nourrice, et d'immigration pour les individus âgés depuis quinze à seize ans jusqu'à trente ou quarante, qui s'y rendent comme compagnons ou apprentis.

Le départ des nouveau-nés, dont beaucoup meurent dans les villages où on les a transportés, ferait nécessairement paraître la vie plus longue, ou la mortalité moins forte, moins rapide qu'elle ne l'est réellement; et, d'un autre côté, l'arrivée de nombreux étrangers, tous dans la force de l'âge, aurait encore le même effet.

Enfin, à ce double mouvement habituel, simultané, de départ des uns et d'arrivée des autres (mouvement qui s'observe aussi, mais avec une moindre intensité, dans la ville de Lyon et ses autres faubourgs), il faut ajouter encore les fluctuations de la fabrique, qui font souvent affluer et partir beaucoup d'ouvriers compagnons à des intervalles forts courts.

Pour ces raisons, les résultats des décès par âges ,

tels qu'on peut les déduire des registres de l'état civil de la Croix-Rousse, ne sauraient justifier aucune conséquence fondée sur la mortalité des habitans. Ces résultats présenteraient certainement une mortalité trop faible pour les quinze premières années de la vie. (1)

(1) Si cependant on voulait connaître les résultats de la mortalité à la Croix-Rousse; on trouverait, pour la période de 1830 à 1832, seules années pour lesquelles j'ai examiné les faits dans le plus grand détail, que l'âge de 25 ans divise les décédés en deux moitiés égales, l'une plus jeune et l'autre plus âgée; tandis que l'âge qui divise pareillement tous les décédés en deux moitiés égales est, ainsi que l'on verra dans le second volume de cet ouvrage (chapitre intitulé *De la santé des ouvriers*, § V), 13 ans 5 mois dans le département entier du Haut-Rhin, 7 ans 6 mois à Mulhouse; 12 ans seulement dans le Lancastre; 6 ans et demi dans la ville de Nottingham; et 6 ans dans celle de Leeds.

Nous manquons des moyens d'évaluer la mortalité des enfans de la Croix-Rousse, mis en nourrice dans les campagnes. Mais, quelque supposition que l'on veuille faire à cet égard, il est impossible d'admettre une mortalité qui approche de celle des villes et même des pays qui viennent d'être nommés.

CHAPITRE III.

Des ouvriers en soieries des fabriques de Saint-Etienne et du midi de la France.

§ I.

De même que Lyon confectionne toutes sortes de soieries, et particulièrement les plus riches, celles qui sont *façonnées*, brochées d'or et d'argent, de même les fabriques du midi de la France, d'Avignon, et de Nîmes, qui se trouvent admirablement placées au milieu d'un pays producteur de la soie, approvisionnent surtout le commerce, l'une de soieries légères unies, l'autre d'étoffes mélangées de soie et de coton ou de laine. Quant à la fabrique de Saint-Étienne, dont Saint-Chamond fait partie, elle confectionne des rubans et des passemens.

Ces fabriques comptent, comme celle de Lyon, un grand nombre d'ouvriers dans les campagnes et dans plusieurs villes ou bourgs environnans. Leur organisation est semblable; seulement, elles ont peu de compagnons, et ceux-ci sont presque toujours des gens

de l'endroit où ils travaillent, ou bien des villages voisins : aussi, beaucoup vont-ils chaque jour coucher dans leurs familles et même y prendre leurs repas. Leurs salaires sont en général plus petits qu'à Lyon, quoiqu'ils reçoivent communément plus de la moitié du prix de la main-d'œuvre payé par les fabricans. Il y a d'ailleurs parmi eux, un grand nombre de femmes, de filles d'agriculteurs ou d'autres artisans, qui ne seraient point dénués de moyens d'existence si la fabrication s'arrêtait. Enfin, excepté à Saint-Étienne et à Saint-Chamond, ils m'ont paru dans une position moins bonne que celle des *canuts* de Lyon, et cependant ils se plaignaient bien moins. Mais il se pourrait que la différence très marquée entre les plaintes des uns et des autres, au moment où je faisais mes observations, n'existât plus aujourd'hui, que l'irritation des ouvriers de Lyon est calmée.

§ II.

(Époque des observations : avril 1835.)

Le voyageur qui visite Saint-Étienne est fort étonné de trouver des ateliers de rubans et de passemens de soie dans cette ville, où tant de forges alimentées par la houille, versent continuellement dans l'atmosphère une fumée noire et salissante. Il semble d'abord que

la confection si propre, si délicate de ces rubans, et les ateliers sans nombre de dévidage et d'ourdissage de la soie, ne puissent être trop éloignés de lieux si enfumés où l'on fond des métaux, où l'on fabrique des bèches, des pioches, des enclumes, des sabres, des baïonnettes, etc.; et l'on a peine à concevoir comment des industries qui s'exercent sur des matières et dans des conditions si différentes, ne s'excluent pas l'une l'autre. Aussi, depuis quelques années, les ouvriers en rubans quittent-ils l'intérieur de la ville pour aller demeurer à une petite distance, dans des maisons nouvellement construites pour eux, très souvent par eux-mêmes, et où les ateliers d'armes, de taillanderie, de quincaillerie, ne les suivent point. Ils y sont encore déterminés par le désir de se soustraire aux octrois levés sur les alimens et les boissons à l'entrée de la ville.

On assure que la fabrique de rubans de Saint-Étienne et Saint-Chamond occupait, en 1835, jusqu'à 27,000 ouvriers, dont les trois quarts au moins étaient des femmes ou des enfans du même sexe.

Tous les tisseurs fabriquaient leurs produits sur trois sortes de métiers à la main :

1° Sur des métiers dits *à basse lisse* ou à une seule pièce unie;

2° Sur des métiers dits *à haute lisse* ou à une seule pièce façonnée;

3° Et sur des métiers à plusieurs pièces, dits *à la barre*, parce que le tissage s'effectue au moyen d'une longue barre de bois que l'ouvrier tient dans sa main.

Les premiers métiers, au nombre d'environ 18,000 en 1835, sont surtout répandus dans les campagnes, que des commis parcourent à cheval pour en rapporter les pièces fabriquées, et remettre aux ouvrières la chaîne et la trame de celles qu'on leur donne à faire. Ces ouvrières appartiennent à des familles agricoles, et s'occupent elles-mêmes, une partie de l'année, des travaux de l'agriculture.

Les seconds métiers, remplacés tous les ans par des mécaniques à la Jacquart, sont aujourd'hui très peu nombreux.

Quant aux troisièmes, dont chacun fabrique à-la-fois depuis six jusqu'à vingt-quatre ou même trente pièces et n'emploie qu'un seul ouvrier, il y en a peut-être 6000, dont près de la moitié (à la Jacquart) servent à faire des rubans façonnés. Tous ensemble, les métiers à la barre représentent plus de 60,000 métiers à une seule pièce.

En 1835, les ouvriers qui conduisaient tous ces métiers, étaient dans une assez bonne position matérielle; ils m'ont paru, en général, être plus économes et avoir des mœurs plus pures que ceux de Lyon.

§ III.

(Époque des observations : juillet 1836.)

Il y a, dans la ville d'Avignon et dans les villages voisins, plus de 6000 métiers sur lesquels on tisse des florences, des taffetas, quelques gros de Naples et quelques velours.

Les femmes et les filles, que ce tissage occupe presque seules, gagnaient par jour, en 1835 et au mois de juin 1836 (je ne dis pas quelques mois plus tard, à l'époque de la crise commerciale), de 18 à 30 sous par jour, lorsque leurs maris, leurs pères ou leurs frères recevaient, dans d'autres industries, depuis 35 jusqu'à 50 sous. Ces salaires, joints au travail en famille, à des habitudes d'économie et au bon marché des denrées, font qu'il y a généralement une sorte d'aisance parmi les ouvriers dont il s'agit, du moins dans les temps ordinaires.

Leurs mœurs passent dans le pays pour être bonnes. Cependant, sur 31,258 naissances enregistrées dans la ville pendant une période de trente années consécutives (1805 à 1834 inclusivement), 6213 étaient illégitimes (1). C'est un enfant naturel sur cinq,

(1) Recherches de M. Xavier Moutte, membre du Conseil d'administration des hôpitaux et hospices d'Avignon (Voyez, dans

lorsque dans le département entier de Vaucluse il naît un bâtard contre 16 à 17 enfans légitimes. (1)

J'ai vu dans Avignon des femmes dont la mise, les manières et le logement annonçaient beaucoup d'aisance, et qui avaient chez elles des métiers à tisser, à ourdir et à dévider la soie, qu'elles faisaient marcher elles-mêmes, en passant de l'un à l'autre, suivant la commande. Évidemment ces femmes, et je sais qu'il y en a beaucoup comme elles, ne se livraient à de pareilles occupations que pour ajouter à leur aisance. Mais, quoique leur position soit le partage du petit nombre, les plus pauvres, parmi les autres ouvriers en soieries, ne m'ont pas paru bien misérables.

l'Annuaire du département de Vaucluse, pour l'année 1835, l'onglet qui suit la page 176).

Il résulte aussi des documens officiels publiés en 1837, dans la *Statistique de la France*, que sur 12,536 naissances totales enregistrées dans la même ville, pendant les onze années consécutives de 1825 à 1835, 2624 ou 1 contre 3,78 étaient illégitimes.

(1) Contre 15,30, pour les neuf années de 1824 à 1833, d'après les *Documens statistiques sur la France*, publiés en 1835 par le Ministre du commerce (Voyez le tableau n° 5); et contre 17,49 pour les trente-quatre années consécutives de 1802 à 1835, d'après la *Statistique de la France* (Voyez le volume de 1837, intitulé : *Territoire et Population*).

L'énorme proportion des naissances de bâtards, observée dans la ville, est surtout attribuée aux militaires de la garnison et à la succursale de l'Hôtel-Royal-des-Invalides.

C'est ici le lieu de dire que la navette volante était encore peu en usage dans la ville d'Avignon, lorsque je m'y trouvais.

§ IV.

(Époque des observations : juin 1836.)

La fabrique Nîmes, que j'ai mieux étudiée et dont il s'agit maintenant, s'étend aussi autour de la ville. Ses principaux ouvriers se divisent en tisserands ou tisseurs, en bonnetiers et en imprimeurs. Ceux-ci, qui comptent peu de femmes et augmentent rapidement depuis quelques années, n'étaient qu'au nombre de six à sept cents en juin 1836, non compris les enfans qui les aident ; mais l'impression des étoffes de soie ayant acquis depuis lors une grande activité, ils sont plus nombreux aujourd'hui.

Les tisserands se divisent en trois classes. La première comprend ceux qui fabriquent les grands châles ; la seconde ceux qui fabriquent les autres étoffes pour lesquelles on se sert aussi de la mécanique à la Jacquart ; et la troisième enfin, désignée sous le nom de *petits métiers*, se compose d'ouvriers qui n'emploient pas cette mécanique. Les étoffes unies très légères, les foulards et les autres tissus qu'on destine à l'im-

pression sont exclusivement confectionnés par ces derniers.

L'âge de tous ces travailleurs est ordinairement compris entre quatorze et cinquante-cinq ans. Chacun d'eux se fait aider par une vieille femme, un homme infirme ou un enfant, qui dévide la soie et charge les canettes. En outre, à ceux de la première classe est attaché un enfant de sept à treize ans pour lancer la navette.

Excepté les imprimeurs, ils travaillent tous chez eux ou en famille. (1)

Leur journée de travail effectif, coupée par deux repas de près d'une heure chaque, est plus courte qu'à Lyon, mais elle est au moins de onze heures. (2)

Le logement d'un ménage sans enfans, ou qui n'en a que de très jeunes, consiste en une chambre bien éclairée, à parois souvent très hautes (3), et dans la-

(1) Il y a dix ou quatorze ans que, sous le prétexte de cacher leurs étoffes nouvelles avant la vente, divers fabricans voulurent avoir des ateliers où ils réunissaient beaucoup d'ouvriers; mais ils n'y trouvèrent pas leur compte, et ces ateliers ont disparu.

(2) Il est dans les mœurs que le soir avant d'allumer la lampe, les hommes fassent une promenade pendant une heure, et que les femmes passent ce temps à causer devant leur porte.

(3) Ces chambres forment alors le seul étage de la maison, parce que, pour y mettre des métiers Jacquart qui ont besoin de beaucoup d'élévation, on a enlevé le plancher qui séparait autrefois le rez-de-chaussée d'avec le grenier.

quelle on voit presque toujours une soupenle qui en occupe près du tiers ou de la moitié. Son mobilier ordinaire se compose d'un grand lit pour le père et la mère, d'un petit lit ou berceau placé à côté pour le plus jeune des enfans, d'une paillasse dans la soupenle pour les aînés, d'une commode, d'une armoire, d'un petit miroir (1), d'une table à manger, de quelques ustensiles de cuisine, poteries, etc., et d'un ou deux métiers à tisser. Chez les plus pauvres, je pourrais presque dire chez la plupart des tisserands de la troisième classe, il n'y a qu'un lit sans matelas, sur lequel couche toute la famille; mais j'y ai toujours vu des draps; seulement la toile de ceux-ci ressemblait quelquefois à une sorte de serpillière usée.

Quand les enfans ont treize ou quatorze ans, on augmente d'une petite pièce le logement, ou bien on en loue un plus grand pour placer les nouveaux métiers qu'ils font battre. Jusqu'alors, le loyer annuel était d'environ 60 fr.; il est maintenant de 100 fr., et la famille ayant moins de privations à supporter, se trouve dans une meilleure position. Un petit jardin annexé aux maisons d'ouvriers, fait partie de la location des plus aisés.

Les ouvriers en soieries de Nîmes passent pour être mal chauffés en hiver. Ils m'ont paru peu pro-

(1) Le miroir ne manque jamais.

pres sur eux, et presque tous assez mal vêtus. J'ai remarqué d'ailleurs que le luxe des habits du dimanche n'existe pas chez eux, à beaucoup près, autant qu'à Lyon.

Il y en a peu, m'a-t-on dit, qui sachent lire et écrire. Cependant, en général, ils sont intelligens, laborieux, nullement ivrognes, ni adonnés aux autres débauches, et le dimanche est le seul jour de la semaine qu'ils consacrent au repos. Mais malheureusement, si mes renseignemens sont exacts, ils n'ont ni prévoyance, ni économie, à l'exception des bonnetiers, qui forment ici comme presque partout, une classe d'artisans à part, plus propre que les autres, plus rangée, plus économe, de meilleures mœurs, et par conséquent plus aisée, malgré la modicité de leurs gains.

En juin 1836, les meilleurs salaires étaient, sauf quelques rares exceptions, de 3 fr. par journée de travail pour les tisserands de première classe, et de 4 fr. 50 c. pour l'imprimeur. Mais depuis 1835, le tisserand ordinaire, possesseur d'un seul métier, ne pouvait gagner par jour, terme moyen, que 30 sous, sa femme 12 sous, en dévidant la soie avec laquelle il confectionnait les étoffes, et ses deux enfans de 5 à 12 sous chacun, suivant leur âge. Voilà donc un produit journalier d'environ 3 fr. pour une famille que nous supposons composée de quatre personnes

seulement, qui toutes gagnent quelque chose. On conçoit que si elle peut s'entretenir avec cela, elle ne saurait jamais faire aucun sacrifice pour l'instruction de ses enfans; ni réaliser la moindre épargne avant le temps où chacun d'eux conduit un métier. A dater d'alors seulement, elle est dans l'aisance; mais cet état ne peut durer: les enfans quitteront la maison paternelle, se marieront, et l'âge des infirmités viendra.

Si avant cette dernière époque, nos ouvriers savent profiter de leur position, ils achètent dans un faubourg de la ville une petite maison où ils se logent (c'est là le but de l'ambition des meilleurs), ou bien une petite vigne qu'ils cultivent eux-mêmes, et dans laquelle ils vont passer une partie des dimanches. Il y en a peu, malheureusement, qui aient cet avantage, et j'ajouterai comme nouvelle preuve de la misère d'un grand nombre, que chez beaucoup d'entre eux, j'ai vu des glanes dont les épis avaient été ramassés par leurs femmes ou leurs enfans. Il y en a d'ailleurs qui, chaque année, travaillent dans les champs comme simples journaliers.

Ils se nourrissent en général assez bien lorsqu'ils gagnent de bonnes journées; moins bien pourtant que l'ouvrier lyonnais. Ainsi, ils ne mangent de la soupe grasse, pour la plupart, qu'une fois par semaine ou deux fois au plus. Ils boivent aussi du vin,

mais jamais avec excès. Enfin, leur pain, quoique bon, est de seconde qualité.

Leur nourriture, à l'époque où je m'y trouvais, leur coûtait, dans la ville de Nîmes, prix moyens, savoir :

	Par jour.		Par an.	
	fr.	c.	fr.	c.
Pour un homme	»	85	310	25
— une femme.	»	60	219	»
— deux enfans de 6 à 12 ans	»	70	255	50
<hr/>				
C'est, pour une famille composée de quatre personnes (1)	2	15	784	75
Auxquels il faut ajouter :				
Pour le blanchissage et l'entretien des vêtemens	»	55	200	75
Pour le loyer.	»	16 1/2	60	»
Pour le tabac et les menus frais	»	10	36	50
<hr/>				
<i>Total de la dépense</i>	2	96 1/2	1,082	»

(1) En voici le détail :

POUR L'HOMME.

	fr.	c.
Pain	»	22 1/2
Vin	»	12 1/2
Légumes ou viande	»	50

POUR LA FEMME.

Pain	»	15
Café.	»	05
Légumes, viandes, etc.	»	40

En juillet 1836, ils achetaient :

Le pain	»	30	} le kilogr.
Le vin	»	15	
Les légumes	»	40	
La viande, de seconde qualité	»	60 à 70	
L'huile	1	80 le litre.	

Si cette famille n'a qu'un métier à tisser des étoffes unies, elle ne gagne pas, ou elle gagne à grand-peine 3 fr. par journée de travail, 900 fr. par an. Il faut donc qu'elle diminue ses dépenses au-dessous du taux moyen, déjà réduit, d'après ce tableau, à ce qui paraît le plus indispensable, ou bien, ce qui heureusement a toujours lieu, que la charité intervienne en sa faveur. Mais si elle a un troisième enfant à la mamelle, si l'ouvrage manque, si les prix de façon baissent, si la maladie de l'un de ses membres vient augmenter ses dépenses ou amoindrir ses recettes, comme elle n'a presque jamais d'autre ressource que son travail, elle est dans la plus profonde détresse.

Les plus aisés d'entre les ouvriers mettent par économie, comme nous l'avons vu faire à Lyon, leurs nouveau-nés en nourrice, pour gagner le temps que prendraient les soins à donner à ces enfans, mais ils sont en petit nombre. Chez tous les autres, qui n'ont pas d'aussi bons salaires et ne pourraient payer les mois de nourrice, les mères allaitent elles-mêmes leurs enfans. Des œuvres de charité aident d'ailleurs les plus pauvres.

On compte très peu de célibataires à Nîmes, parmi les ouvriers en soieries; et, si l'on m'a dit vrai, ils se marient très jeunes: l'homme, de vingt-deux à vingt-cinq ans, et la femme de dix-neuf à vingt-trois. Celle-ci, m'a-t-on assuré, est souvent enceinte au moment

de son mariage, mais l'homme qu'elle épouse est presque toujours celui qui l'a séduite.

J'ai vu fréquemment trois enfans par ménage; chaque union en produit, terme moyen, pour la ville entière, un peu plus de quatre, et chose remarquable dans une grande ville qui est à-la-fois ville de garnison et de fabrique, les enfans naturels n'y font que le onzième ou le douzième des naissances totales (1). Mais dans cette même ville, partagée entre deux sectes religieuses qui s'observent et se regardent comme ennemies, il y a dans les habitudes du peuple beaucoup d'obéissance et de soumission aux préceptes de la morale. D'une autre part, tous ou presque tous les ouvriers travaillent chez eux en famille, et le département du Gard, dont Nîmes est le chef-lieu, compte au moins, pris en masse, trente naissances d'enfans légitimes pour une qui ne l'est pas. (2)

(1) Un tableau du mouvement de la population pendant les seize années de 1820 à 1835, que je dois à la complaisance de M. le maire de Nîmes, donne les chiffres suivans : 23,389 naissances légitimes, 2210 illégitimes, et 5700 mariages.

Un autre document officiel donne, pour les onze années 1825-1835, 16,662 naissances légitimes, 1583 illégitimes, et 3986 mariages (Voyez *Statistique de la France*, publiée par le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, volume de 1837).

(2) D'après les dernières recherches, il y a eu dans le département du Gard, pendant la période de 1802 à 1835, 384,560

Quoiqu'ils ne paraissent pas éprouver de maladies particulières à leur profession, les ouvriers dont il s'agit sont en général d'une constitution plus faible que les agriculteurs. Les membres du conseil de révision pour le recrutement de l'armée remarquent tous les ans, d'ailleurs, leur peu d'aptitude au service militaire.

On ne sait pas à Nîmes comment s'y distribue la population par professions. Toutefois, on y évaluait approximativement en 1836, le nombre des ouvriers en soieries à quinze mille quatre cents, y compris les aides des tisserands (dévideuses de trames, etc.) c'est-à-dire à un peu plus du tiers de la population totale de la ville (1). On a vu que ceux qui gagnent les meilleurs salaires sont, après les imprimeurs, les tisserands de grands châles brochés. Mais cette branche d'industrie souffrait beaucoup à Nîmes lors de mon séjour dans cette ville, et un grand nombre

naissances d'enfants légitimes, 12,032 d'enfants naturels, ce qui fait 1 de ceux-ci contre 32 de ceux-là, et 86,473 mariages.

(1) Le dénombrement de 1836 a donné 43,036 habitans, dont 41,194 appartenaient à la population agglomérée.

Je ne saurais dire quelle est, à Nîmes, dans le nombre total des ouvriers de la fabrique, la proportion pour laquelle entrent ceux de chaque profession ou métier en particulier. Je ne puis donner à cet égard que des nombres qui se rapportent à l'année 1783 (il y a maintenant près de soixante ans), et que je prends dans un ouvrage très justement estimé, la *Topographie de la ville de*

d'ouvriers qu'elle occupait avaient émigré. Les tisserands de la troisième classe, ordinairement très pauvres, qui fabriquent les soieries unies, légères, que l'on peut emmagasiner avec la certitude de les vendre, n'ayant pas manqué d'ouvrage jusqu'au mois de juillet 1836, avaient, proportion gardée, moins souffert que les autres. Néanmoins, le coup porté à la fabrication des châles, entraînait la gêne de tous; car ils se faisaient concurrence pour la confection des articles demandés.

Nîmes, par Jean-César Vincent et Baumes (in-4°, xxiv et 588 pages. Nîmes, 1802). Voici ces nombres :

Fileurs ou tireurs de cocons, 500 femmes et 500 enfans	1,000 ou environ,
Taffetassiers ou tisseurs.	3,000
Faiseurs de bas.	4,000
Couturières et brodeuses de bas	2,300
Cardeurs de filoselle, y compris ceux de laine	1,000
Ourdisseurs, dévideurs, <i>ovaleurs</i> , mouliniers	295
Dévideuses de soie écrue, fileuses de profes- sion qui dévident la soie, lorsque les ate- liers de tirage sont fermés	900
Rubanières, <i>pour mémoires</i>	»
Total	<u>12,495</u>
Sur lequel il faut retrancher les dévi- deuses	900
Reste par conséquent	<u>11,595</u>

Sur une population totale évaluée, d'après diverses considéra-
tions, à 39,650 individus.

On concevra aisément, après tous ces détails, que les ouvriers en soieries de Nîmes font rarement des dépôts à la caisse d'épargnes établie dans cette ville. Cependant, dès l'année 1836, c'est-à-dire, trois ans après l'ouverture de cette caisse, le résumé de ses opérations a mentionné plus de déposans parmi les ouvriers que parmi les domestiques. Du reste, bien peu font partie de ces associations éminemment morales dont le but est de se porter mutuellement secours en cas de maladie. D'après mes renseignemens, sur quatre semblables qui existaient à Nîmes, aucune n'était reconnue ou autorisée par l'administration, et une seule se composait d'ouvriers de la fabrique.

En terminant, je ferai la remarque, que la fabrique de Nîmes confectionnant beaucoup d'articles dits de goût et de *nouveauté*, qui imitent autant que cela est possible, des articles de luxe vendus très cher à Paris, à Lyon, et dans d'autres grandes villes, mais dans des qualités inférieures, et en les mettant à la portée d'un grand nombre de bourses, il en résulte que les hauts rangs de la société abandonnent bientôt un article que son imitation rend vulgaire, que d'un autre côté les classes moins riches ne tardent pas aussi à le dédaigner; et que de cette manière, et malgré la merveilleuse facilité des fabricans à modifier leur industrie d'après les caprices de la

mode, la fabrique de Nîmes est l'une des plus mauvaises pour ses ouvriers : la nécessité de changer continuellement une partie de ses produits les expose à des chômages fréquens. On peut d'ailleurs observer, dans la même ville, un fait qui confirme très bien cette assertion : il est offert par les bonnetiers qui, occupés pendant toute l'année, et ne connaissant point les chômages, sont ordinairement, malgré d'assez faibles salaires, dans une meilleure position que les tisserands d'articles de goût.

CHAPITRE IV.

Des ouvriers en soie et en coton du canton suisse de Zurich.

(Époques des observations : mai 1835 et août 1836.)

Malgré son éloignement des ports de mer et la difficulté de ses communications avec les autres pays, circonstances qui sont au reste communes à toute la Suisse, ce canton est l'un des plus industriels et des plus commerçans de l'Europe; il le doit à ses fabriques de soieries et de cotonnades.

Presque tous les ouvriers qu'elles emploient n'ont pour ateliers que leurs propres domiciles. Ce sont, en grande majorité, des femmes et des filles d'agriculteurs, qui dévident les fils ou tissent les étoffes dans les intervalles des soins donnés au ménage; les enfans font les bobines et les canettes aux heures où ils ne sont pas à l'école. Il en résulte que, quand il n'y a point de commande, la famille vit des seuls profits de l'agriculture, ou du métier exercé par le mari, le père ou le frère. La plupart des

ouvriers abandonnent, d'ailleurs, leurs travaux habituels, lors des moissons et des autres récoltes.

La fabrique des soieries n'occupe, en général, que des femmes. Elle est principalement répandue le long des bords si bien cultivés et si prodigieusement peuplés du lac de Zurich, dans les riches et nombreux villages qu'on voit, surtout sur la rive gauche, et dans les maisons éparses, de l'aspect le plus riant, qui lient ces villages les uns aux autres, et les réunissent comme en un seul, qui est immense, car il fait le tour du lac Inférieur, et il n'a pas moins de cinq lieues sur une rive et de quatre sur l'autre. (1)

Depuis les événemens politiques de 1814 et 1815, le commerce et l'industrie ont pris un accroissement très considérable dans ce pays, et il est, après Lyon, celui où la fabrication des soieries a le plus d'importance. Il n'est pas maintenant, pour ainsi dire, de maison sur les bords du lac, du moins sur la rive gauche, où l'on ne se livre à cette industrie. Elle y est organisée comme à Lyon et dans le midi de la France : celui qu'on appelle fabricant ne fabrique pas ; il reçoit les commandes et les fait exécuter par des ouvriers auxquels il remet la soie, et qui confectionnent les étoffes chez eux et à la tâche.

(1) Les bords du lac Supérieur, qui commence à la hauteur de Rapperschwill, sont bien moins peuplés.

On compte rarement dans la même famille plus de deux métiers à tisser des soieries. Il y en avait quatre mille dans tout le canton, avant 1815, et aujourd'hui, assure-t-on, il y en a au moins onze mille qui occupent seize mille individus de tout âge. Les tissus qu'ils fabriquent sont presque toujours unis, légers (1). Ils confectionnent aussi des étoffes façonnées. Leurs métiers à la Jacquart, il est vrai, ne sont pas encore nombreux, mais tout annonce qu'ils vont le devenir rapidement. Ainsi, au mois d'août 1836, j'ai vu en pleine activité, à Horgen, deux manufactures de soieries façonnées. L'une d'elles, créée depuis un an, contenait onze métiers, et l'autre, où j'en avais compté vingt-quatre en mai 1835, en contenait plus de cinquante, dont quarante-quatre en activité. Parmi ces derniers il y en avait un, conduit comme les autres par un seul ouvrier, qui faisait à-la-fois trois pièces d'étoffes pour gilets, comme les *métiers à la barre* font à-la-fois plusieurs pièces de rubans (2). Le propriétaire de cette manufacture, qui me la montrait, ne pensait pas que dans toute la Suisse il y eut

(1) Ce sont des florences, des taffetas et des satins.

(2) Le propriétaire de l'établissement reconnaissait qu'il n'y avait pas d'avantage à fabriquer à-la-fois trois pièces d'étoffe sur le même métier, parce que le tisserand ne pouvait pas rattacher un fil sans arrêter la fabrication des trois pièces. Mais il croyait qu'il devait y avoir profit à en fabriquer deux à-la-fois.

alors, en faisant abstraction de la fabrique des rubans de Bâle, beaucoup plus de cent mécaniques à la Jacquart. Mais, ajoutait-il, « grâce aux événemens
« de Lyon, qui nous ont amené des ouvriers habiles
« compromis dans les journées d'avril 1834, on les
« comptera ici par milliers dans quelques années; et
« mon frère et moi, qui avons déjà élevé cet atelier,
« nous aurons contribué puissamment à ce résultat,
« dont les conséquences seront très fâcheuses pour
« Lyon, mais très heureuses pour notre pays. » (1)

Ces derniers faits, auxquels j'en pourrais ajouter d'autres (2), jettent peu de lumière sur l'état des ou-

(1) La grande manufacture appartenait à MM. Abeck et Staub, et la petite à M. Charpentier, que j'avais vu leur contre-maître quinze mois auparavant. Celui-ci était un ancien chef d'atelier de Lyon, émigré de cette ville par suite des journées d'avril 1834.

(2) Aux deux manufactures d'Horgen, dont je viens de parler, il faut encore ajouter, si l'on m'a dit vrai, un atelier de huit métiers pour étoffes façonnées, celui de M. Zeller, ouvert avec deux métiers seulement, à trois quarts de lieue de Zurich, avant les événemens de Lyon, et un autre dirigé par un ancien chef d'atelier de cette même ville. On m'a aussi parlé, en 1836, d'un atelier qu'un contre-maître de la grande manufacture d'Horgen, aussi émigré de Lyon, devait ouvrir dans le même lieu, pour son propre compte, dans l'hiver de 1836 à 1837, et d'un grand bâtiment que j'ai vu de loin en construction, et que l'on destinait à une manufacture de plus de cent métiers. Enfin, j'ai vu encore, en 1835, dans la maison pénitentiaire de Berne, un métier à la Jacquart, sur lequel un prisonnier fabriquait une belle soie-

vriers en soie du canton de Zurich; mais ils m'ont paru importants pour l'avenir de notre fabrique lyonnaise. Beaucoup de personnes pensent que Lyon aura toujours le monopole des belles soieries, à cause de la mode qui n'a pas généralement assez de durée pour laisser aux fabricans de Zurich le temps de recevoir de Paris des dessins ou des échantillons, de faire confectionner d'après ces modèles, et d'expédier ensuite les étoffes. Il n'y aurait rien à objecter à ce raisonnement pour les soieries fabriquées en Chine; mais n'est-ce pas s'abuser que de l'appliquer à la Suisse, et oublier que la poste transporte en moins de trois jours les lettres de Paris à Zurich? On paraît ignorer aussi que les dessins de soieries de Lyon sont faits dans cette même ville et qu'elle en reçoit très peu de Paris. — Si quelque chose peut assurer à la fabrique lyonnaise le monopole des étoffes façonnées et des autres tissus les plus riches, ce doit être bien plutôt, si je ne me trompe, la grandeur de la ville et le nombre considérable des fabricans qu'elle renferme, surtout si, à l'exemple des fabricans de la Haute-Alsace, ils luttent d'efforts entre eux pour épurer leur goût et celui de leurs dessinateurs. A ce prix seulement, leur fabri-

rie, et il était question d'en introduire d'autres, dont le même homme devait diriger le travail.

que conservera toute sa réputation. Je ne crois pas pourtant qu'elle se voie jamais enlever par celle de Zurich le privilège de faire les belles soieries, mais je crains un partage.

L'industrie cotonnière prend aussi, chaque année, un nouveau développement dans le canton de Zurich et les environs (1). Ses ouvriers s'y divisent comme ailleurs, en deux classes : ceux qui travaillent en commun dans les manufactures, et ceux qui travaillent en famille.

Les premiers, bien moins nombreux que les seconds, habitent dans le voisinage de leurs ateliers. Je n'ai rien à dire de ces lieux de travail (2), si ce n'est que les deux sexes y sont ensemble, et sans qu'un pareil rapprochement, m'a-t-on dit, nuise aux mœurs. La journée est ; suivant les saisons, de douze à quatorze heures dans les filatures ; et dans les manufactures d'indiennes, où l'on ne travaille jamais à la lumière artificielle, de douze heures en été, et de huit à neuf en hiver. Du reste, on en retranche depuis une heure jusqu'à deux pour les repas. J'ai visité, en 1836, dans le canton d'Argovie,

(1) Les cantons d'Argovie, de Saint-Gall et de Schaffhouse.

(2) Dans beaucoup, j'ai été frappé de l'odeur désagréable, mais nullement nuisible, de l'huile rance qui imprégnait les bois des planchers et des machines.

près de Bruk, sur l'Aar, une filature de coton où la journée était de quatorze heures et demie, et le travail effectif de treize. Mais les jeunes enfans y travaillaient deux heures de moins, qu'ils passaient successivement dans une école entretenue aux frais du maître. (1)

La journée des tisserands qui travaillent tous chez eux, et aussi long-temps qu'ils le veulent, est beaucoup plus longue que celle des fileurs. Mais il est à croire qu'il y aura bientôt dans le pays des tissages mécaniques; car déjà ceux-ci commencent à s'introduire dans les cantons voisins. (2)

Au surplus, la majorité des tisserands en coton, qui sont répandus dans beaucoup de villages, et dans les montagnes comme sur les bords du lac, travaillent pour leur propre compte; on ne leur fournit ni la chaîne, ni la trame des étoffes; ils les achètent eux-mêmes, et livrent leurs produits tels

(1) Qu'il me soit permis de faire remarquer ici que, dans un pays où l'instruction primaire est aussi générale qu'en Suisse, et où l'opinion publique et la loi imposent aux parens l'obligation de la donner chez eux à leurs enfans ou de les envoyer à l'école, une semblable mesure est bien moins méritoire qu'elle ne le serait dans notre pays.

(2) J'en ai vu un dans le canton d'Argovie: il était réuni à la filature dont je viens de parler. Il résulte de mes renseignemens, qu'il y en avait aussi d'autres dans le même canton à l'époque où j'y étais, et dans celui de Saint-Gall.

qu'on les leur a commandés et au prix convenu d'avance, ou bien ils fabriquent sans commande, et ils vendent ensuite aux négocians et aux imprimeurs d'indiennes.

Les maisons occupées par les ouvriers des deux industries sont généralement en bois et bien construites; elles ont un petit jardin. Le logement, d'une propreté qui paraîtrait recherchée dans presque tous les pays, se compose le plus souvent, pour les personnes seules de la famille, d'une pièce commune plus ou moins grande, où elle se tient le jour, et d'une ou deux petites chambres à coucher où l'on ne fait point de feu. L'ameublement est simple, mais bien suffisant (1). Le chauffage a lieu au moyen d'un poêle qui, pendant l'hiver, sert presque toujours à faire la cuisine, et dans lequel, selon la localité, on brûle du bois, de la tourbe, ou bien un lignite fibreux, mais presque toujours du bois. Les métiers à tisser sont, comme les dévidoirs, etc., placés dans la salle commune, ou dans une pièce attenante, communiquant directement avec elle, et chauffée par le même feu. Ceux à tisser le coton se

(1) Des rideaux existent à presque toutes les fenêtres de ces logemens, où j'ai même vu souvent, à l'exposition du nord, de doubles châssis garnis de leurs vitres, et des pots de fleurs entre eux, placés devant des rideaux d'une blancheur éclatante. Enfin, un petit parterre se voit au pied d'un grand nombre de maisons.

trouvent au rez-de-chaussée. Quant à la soie, pour le tissage de laquelle on ne craint pas la sécheresse, on en fabrique des étoffes à tous les étages.

Les vêtements des ouvriers du canton de Zurich n'offrent rien de particulier, si ce n'est qu'ils ne permettent jamais de confondre ceux qui les portent avec les classes riches de la société.

Les dimanches sont pour eux, avec une dizaine d'autres jours dans l'année, les seuls jours de repos.

Chose remarquable : ceux qui habitent la ville ne paraissent le céder en rien, pour les bonnes qualités, à ceux qui vivent dans les campagnes (1), et les uns comme les autres ont généralement plus d'ordre, plus d'économie, plus de prévoyance, des habitudes plus frugales, des mœurs plus régulières, et une conduite meilleure sous tous les rapports, que les ouvriers français des mêmes professions.

Il y a parmi eux, au surplus, un usage qui seul en serait la preuve : autant qu'il est possible, les divers locataires d'une même maison se réunissent pendant l'hiver pour travailler avec un seul feu, et, le soir, avec une seule lumière; le même poêle sert à tous

(1) Il paraît donc que le fait de l'infériorité morale des ouvriers des villes, comparés à ceux des campagnes, si commun et si marqué en France, ne s'observe point en Suisse.

les ménages pour faire la cuisine et conserver chauds les alimens. On conçoit que les économies qui résultent de semblables réunions, dans lesquelles on s'excite mutuellement au travail, non plus le soir seulement, comme à la veillée, mais depuis le lever jusqu'au coucher, doivent être pour quelque chose, ainsi que l'a montré M. le professeur de Candolle (1), dans les bas prix auxquels ces ouvriers peuvent livrer leurs produits.

La saison pendant laquelle j'étais à Zurich, ne m'a pas permis de voir ces réunions; mais j'en ai vu d'autres qui devaient en être l'image, et dans lesquelles toutes les femmes, tous les enfans de deux ou trois familles, travaillaient ensemble, suivant leur âge, leur force ou leur habileté, à coudre, à faire des bobines ou des canettes, et à dévider de la soie et du coton dans la même pièce où d'autres tissaient.

Presque toujours le travail se fait ainsi en famille. C'est à peine si dans le canton de Zurich on pourrait trouver un Savoyard, un Français, un Allemand même, employé comme compagnon, si ce n'est dans

(1) M. le professeur de Candolle a décrit de semblables réunions travaillantes, qu'il a observées dans les cantons d'Appenzel et de Saint-Gall (Voyez, dans la *Bibliothèque universelle*, sa *Notice sur quelques usages de la ville de Saint-Gall*.)

les ateliers où l'on fabrique des soieries façonnées. Cette circonstance est d'autant plus importante sous le rapport moral, que partout les compagnons étrangers ont une moins bonne conduite que ceux du pays. Il faut ajouter encore que ces ouvriers savent tous ou presque tous lire et écrire, comme les autres habitans de la campagne. Au reste, il serait difficile que ce fût autrement dans un pays où tout le monde est obligé d'envoyer ses enfans à l'école.

Une autre circonstance que je ne dois pas omettre, c'est que ces ouvriers ou leurs familles sont très fréquemment propriétaires d'un petit champ qu'ils cultivent et de la maison qu'ils habitent, et que parmi eux beaucoup les ont achetés de leurs épargnes. Ceux qui n'ont pas de maisons sont logés à très bon compte. Lorsqu'ils ne possèdent ni maison, ni champ, ils sont ordinairement fort gênés.

Il y a d'ailleurs très peu de pauvres dans le canton de Zurich, où, comme dans presque toute la Suisse, chaque commune secourt les siens et chasse les autres. (1)

Les salaires des ouvriers zurichoïses sont beaucoup plus faibles que les étrangers qui voyagent

(1) J'ai entendu l'ancien Landaman, M. Von Muralt, en évaluer la proportion à 1 sur 40 ou 45 individus.

dans le pays ne pourraient le supposer d'après les prix des bonnes auberges. Tout ce qui n'est pas contre-maître ou commis, ne saurait espérer *communément* des journées de plus de 24 sous. Voici d'ailleurs, pour l'année 1835, le tableau des salaires, en argent de France :

	PAR SEMAINE.		PAR JOUR.		PAR ANNÉE. 300 jours.		
	fr. c. à	fr. c.	fr. c. à	fr. c.	fr. c. à	fr. c.	
Tisseuses ordinaires de soie	5 26 1/2	5 70 1/3	88	95	264	295	
Tisseuses habiles de mouchoirs de coton rayés, travaillant sans être dérangées.	6	6 12	1	1 02	300	306	
Tisseuses ordinaires de calicots	3	4	50	67	150	200	
Imprimerie d'indiennes de M. Hoffmeister	10	12	1 67	2	501	600	
Gens de peine, journaliers		7		1 16 2/3		350	
	Enfans	1 80	2 40	30	40	90	120
Filature de coton de MM. Trumpler et Gysi	Hommes	7 02	7 36	1 17	1 22 1/2	351	367 50
	Femmes	5 85	6 43 1/2	97 1/2	1 07 1/4	292 50	321 75
Enfans	2 92	3 51 1/2	48 2/3	58 1/2	145	175 75	
Jeunes enfans et vieillards occupés à dévider, et à faire les bobines ou canettes.			25	30			
Contre-mâtres, jusqu'à		24		4		1200	
Graveurs d'imprimerie d'indiennes, jusqu'à		18		3		900	

Tels étaient les gains au commencement de 1835. D'après mes derniers renseignemens, qui s'arrêtent au mois de septembre 1836, ils étaient jusqu'alors restés les mêmes dans l'industrie cotonnière, mais ils s'étaient accrus dans celle de la soie. C'est au point, si l'on m'a dit vrai, que plusieurs tisserands en soieries unies, recevaient de 1 fr. 50 c. à près de 2 fr. par jour, et ceux en étoffes façonnées, communément de 2 fr. 30 à 3 fr. 50. (1)

(1) Deux anciens chefs d'atelier de Lyon, que j'ai vus à Hor-

Ces salaires paraîtront bien modiques, pour la plupart. Mais ce n'est pas leur chiffre qui importe; c'est la manière de vivre qu'ils permettent. Or, comme on l'a déjà vu, ceux qui les reçoivent ont très généralement d'autres ressources que l'industrie de la soie ou du coton; et parmi eux, beaucoup ne s'en occupent que dans les intervalles laissés par d'autres travaux et d'autres soins. Les tisserands en coton, qui comptent, proportion gardée, plus d'hommes que les tisserands en soie, ont moins souvent que ces derniers la ressource de l'agriculture. Ils trouvent, au besoin, d'ailleurs, dans celle-ci, un refuge contre ces alternatives de travail forcé et de chômages prolongés, qui démoralisent et affament chez nous les populations industrielles. Leur double profession prévient donc l'oisiveté qui résulte de ces chômages. Elle contribue en même temps à maintenir, par la concurrence, le bas prix de la

gen, où ils travaillaient comme compagnons dans la grande manufacture de soieries façonnées, recevaient 2 fr. 50 c. à 3 fr. par jour; mais ils étaient les plus habiles de l'atelier, exécutaient les dessins les plus difficiles, et aidaient à monter les métiers.

Nous voyons ici les imprimeurs d'indiennes gagner plus que les autres simples ouvriers; parce qu'on en exige une adresse et des soins que l'on ne demande pas à ceux-ci.

Les enfans des filatures gagnent plus que ceux des imprimeries d'indiennes, mais ils sont plus âgés et leur journée est plus longue.

main-d'œuvre (1), et à répandre l'aisance parmi ces hommes simples qui n'étendent pas leurs désirs au-delà de ce qui nous paraît, à nous, être seulement de première et absolue nécessité.

Les dépenses indispensables à l'entretien d'une personne logée, nourrie et vêtue comme sont en général les ouvriers dont il s'agit, seraient, en argent de France, d'après quelques évaluations :

	Par semaine.				Par an.				
	fr.	c.	à	fr.	fr.	c.	à	fr.	c.
Pour un homme, de . . .	5	50	5	90	286	»	306	80	
— une femme, de . . .	4	30	4	70	223	60	244	40	
— un enfant de 8 ans et au-dessous, de . . .	3	50	4	»	182	»(1)	208	»	

La pension d'un homme seul varie à Zurich et sur les bords du lac, entre 3 fr. 60 c. par semaine, et

(1) Cette double profession de cultivateur et de tisserand, a dit avec raison un membre de la Chambre de commerce de Lyon, explique pourquoi les commandes s'exécutent plus lentement dans les fabriques suisses que dans les nôtres, et pourquoi aussi ces fabriques font moins d'ouvrage en été qu'en hiver, contrairement à ce qu'on observe dans les fabriques dont les ouvriers habitent les villes (Voyez *Un mot sur les fabriques étrangères de soieries*, par M. A. D.; brochure in-8° de 152 pages. Lyon, 1834).

(2) Voici les prix ordinaires de quelques denrées, à Zurich :
Pommes de terre, une mesure pesant 28 à 34 li-

vres, poids de France	33 c.	à	50 c.
Pain, 18 onces, poids de France	»		15
Viande, <i>idem</i>	30		35
Lait, une mesure	4		6

4 fr. 80 c. ou 5 fr. , pour être nourri , blanchi , et avoir la moitié d'un lit. Cette pension est ordinairement de 3 fr. dans les villages voisins de Rapperschwill.

De ces dépenses , rapprochées des gains , on doit conclure que si les ouvriers des fabriques de soie et de coton *étaient réduits aux salaires qu'ils reçoivent* , les moins rétribués ne pourraient pas vivre , et qu'il n'y aurait d'épargne possible pour les autres , à l'exception de ceux qui gagnent le plus , qu'autant qu'ils ne seraient pas chargés d'enfans.

Aussi leur nourriture habituelle se compose-t-elle des choses suivantes :

De pommes de terre , qui en font la base et se mangent avec tout en guise de pain , lorsqu'on ne les mange pas seules.

D'un peu de pain , qui est ordinairement de bonne qualité.

De soupes ou potages maigres aux farines , aux gruaux , etc.

De laitages.

De fruits.

D'œufs de temps à autre.

Quelquefois de poisson , dans certaines localités.

Enfin , de *café de chicorée* au lait pour le déjeuner des femmes.

La viande de boucherie est pour eux un aliment

rare : ils n'en mangent pas ou à peine une fois par semaine.

En outre, les hommes vont communément au cabaret les dimanches ; et, selon la localité, ils boivent un peu de cidre ou de vin dans leurs ménages.

Il y a bien loin de ce régime, dont ne se contentent pas les compagnons étrangers, à celui des ouvriers de Lyon et de Sedan : un mince ordinaire de ces derniers serait un repas de fête pour l'ouvrier de Zurich.

La position matérielle de celui-ci paraît gênée pour ne pas dire pénible, malgré son économie, et néanmoins, il est assez content de son sort. La plupart même ne conçoivent peut-être pas la possibilité d'en avoir un autre. Une maison et un petit champ, voilà l'objet de l'ambition de ceux qui ne les possèdent pas. Ils sont d'ailleurs moins irrités qu'ils ne le seraient chez nous par le spectacle des plaisirs et du luxe des riches, soit que naturellement ils les jalouent moins, soit que ce que j'ai dit de la simplicité de leur vie, de leurs mœurs, de leurs habitudes, doive s'entendre aussi, proportion gardée, de toutes les classes de la population. Enfin, on n'observe pas qu'ils abandonnent plus souvent qu'autrefois le pays pour aller s'établir dans un autre. Cette dernière circonstance prouve d'autant plus qu'ils ne se regardent pas comme très malheureux, que depuis un certain

nombre d'années, une fièvre d'émigration s'est emparée de beaucoup de familles dans différentes parties de la Suisse. (1)

On conçoit qu'en rapport continu avec les ouvriers de l'agriculture, et ouvriers agricoles eux-mêmes, en même temps qu'ils sont industriels, leur caractère moral ne se distingue pas de celui des habitans qui ne sont qu'agriculteurs.

Des caisses d'épargnes leur sont ouvertes; ils y font très souvent des dépôts, et, dans la plupart des manufactures, il y a encore des caisses de secours, dans lesquelles ils versent, chaque semaine, une petite partie de leurs gains, pour ceux d'entre eux qui tombent malades. C'est ainsi que se manifeste chez eux l'esprit d'association.

Excepté quelques tisserands en coton des montagnes, qui sont plus mal logés et paraissent moins à leur aise que les autres, leur état sanitaire m'a paru très bon, principalement sur les rives du lac. (2)

(1) Il ne s'agit point ici des Suisses, qui, chaque année, quittent leur patrie pour aller exercer quelque industrie, ordinairement le commerce, dans les pays étrangers, d'où ils reviennent ensuite avec les gains qu'ils ont pu faire.

(2) Si j'en crois quelques renseignemens, les hernies seraient très fréquentes parmi les tisserands en coton.

J'ignore complètement le nombre des enfans vivans par ménage, la proportion des bâtards, la fécondité des mariages, l'âge où l'on se marie communément, et la mortalité. Ces choses

Une dernière remarque terminera ce chapitre. En Suisse, la plupart des villages possèdent des biens communaux, qui sont ordinairement considérables, et qui fournissent à chaque famille du bois pour se chauffer, des pâturages pour quelques têtes de bétail, et souvent un terrain pour faire venir des pommes de terre. Dans cet état, l'ouvrier, qui n'a pas d'ailleurs à payer d'impôt ou qui n'en paie presque point, peut donner son travail à très bas prix. Il est exactement, sous ce rapport, comme l'ouvrier anglais qui reçoit la taxe des pauvres : seulement, le revenu en nature, qu'il tire de la commune, n'est une charge pour personne. Enfin, en Suisse comme en Allemagne, l'ouvrier, habitué à gagner peu, désire moins que chez nous, et par conséquent, a moins de besoins. Il résulte de cette position, à-la-fois industrielle et agricole, et de cette manière de vivre toute particulière, que malgré l'élévation des frais d'arrivage des matières premières et de transport des produits manufacturés, le bas prix de la main-d'œuvre, rend la concurrence des fabriques suisses redoutables aux nôtres. Sans les droits d'entrée en France, les fabricans de Lyon, qui souffrent le plus de cette concurrence, n'auraient rien de mieux à

n'avaient pas fait l'objet des recherches de l'administration du canton de Zurich, lorsque j'étais dans le pays.

faire que d'acheter à Zurich les soieries qu'on y fabrique; elles leur coûteraient toujours moins cher que chez eux.

C'est au reste un spectacle curieux et instructif que cette population florissante d'ouvriers, et que la prospérité de l'industrie dans un pays placé si loin des marchés où elle porte ses produits, et d'où elle tire ses matières premières. Et cependant, l'industrie s'y étend chaque jour par ses seules forces, sans entraves aucunes de la part du gouvernement, mais aussi sans prime aucune. Ses seuls avantages paraissent consister dans la liberté commerciale la plus absolue, et surtout dans l'extrême bon marché de la main-d'œuvre.

RÉSUMÉ SUCCINCT DES TROIS SECTIONS.

Le nombre et l'étendue des détails que contient ce volume, me font un devoir de les résumer ici en quelques pages. Ce sera une sorte de tableau comparatif, des principaux caractères que présentent les ouvriers des trois industries de la laine, du coton et de la soie, comme aussi des ressemblances et des différences qui existent, suivant les localités, entre les ouvriers de la même profession, et suivant la profession entre ceux de la même industrie. Ce chapitre rappelle donc en peu de mots tout ce qui précède.

OUVRIERS DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.

De tous les ouvriers de cette industrie, ceux des manufactures d'indiennes sont les plus heureux : leur travail n'est pas fatigant, leur journée n'est jamais trop longue, et ils reçoivent les meilleurs salaires. Les

plus mal partagés sont les tisserands à bras et les ouvriers des filatures et des tissages mécaniques.

La classe nombreuse des tisserands travaille ordinairement en famille dans des caves, ou des rez-de-chaussée humides et mal aérés. Elle habite presque toujours la campagne, prête fréquemment ses bras à l'agriculture, et a, en général, de l'ordre, de l'économie et de bonnes mœurs. Mais, excepté les tisserands, en petit nombre, qui font les étoffes dites *façonnées* et les articles de nouveauté, ses gains sont très modiques, et sa nourriture, sa santé, laissent, comme son logement, beaucoup à désirer. Les tisserands de la fabrique de Tarare m'ont paru encore plus laborieux, plus sobres, plus économes, de meilleures mœurs et de meilleure santé que ceux des autres fabriques.

Les ouvriers des filatures et des tissages mécaniques travaillent réunis dans des ateliers communs, où le mélange des sexes et des âges a très souvent la plus fâcheuse influence sur leurs penchans et leurs habitudes, surtout lorsqu'ils demeurent dans une grande ville, ou ne rentrent pas le soir dans leurs familles. Non-seulement leur travail est insalubre pour un certain nombre, excessif pour les jeunes enfans; mais encore il est, pour beaucoup, rétribué par des salaires très faibles, et d'autant plus insuffisans, que ceux qui les reçoivent n'ont pas d'au-

tre ressource pour vivre, et manquent presque toujours d'ordre et d'économie.

C'est à Lille et dans le département du Haut-Rhin que le sort des ouvriers en coton est le plus déplorable. On a vu l'indigence affreuse, l'abrutissement, les vices, la dégradation profonde de ceux de Lille, et combien il y en a dans la Haute-Alsace, qui sont mal logés, mal vêtus, mal nourris, pâles, maigres, exténués de fatigues; mais le plus grand nombre de ces derniers, auxquels on donne à Thann et à Mulhouse l'expressive et étrange épithète de *Nègres-Blancs*, se recommandent à toutes les sympathies des hommes de bien par leurs bonnes qualités et la cause respectable de leur misère.

A Roubaix, à Turcoing, dans les campagnes environnantes, où très souvent les mêmes ouvriers travaillent alternativement le coton et la laine, à Saint-Quentin, à Rouen et dans le reste des départements de l'Aisne et de la Seine-Inférieure, la condition habituelle, c'est-à-dire, hors les momens de crise, des ouvriers de l'industrie cotonnière, est à-peu-près, en général, aussi bonne qu'on peut l'espérer. Mais dans les deux dernières villes principalement, et dans leurs banlieues, l'initiation prématurée des jeunes gens à ce qui se passe de plus intime entre les deux sexes, amène un libertinage porté fréquemment jusqu'aux plus graves excès.

OUVRIERS DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE.

Ici, comme pour la fabrication du coton, une partie des ouvriers travaillent dans les ateliers des manufactures, et les autres, qui ne sont pas les moins nombreux, dans leurs propres domiciles. Ces derniers se composent presque exclusivement des peigneurs, des tisserands, et de leurs aides. Mais on ne fabrique pas les étoffes de laine comme celles de coton, de lin ou de chanvre, dans des pièces humides, et encore moins dans des espèces de caves. En outre, dans l'industrie lainière, le battage, hormis quelques cas rares, n'est pas malsain; les enfans qu'elle emploie sont moins jeunes, par conséquent plus forts, et les diverses classes de travailleurs ont un salaire plus élevé. Ces différences entraînent nécessairement dans le sort des ouvriers : aussi l'homme qui manufacture la laine est-il communément mieux logé, mieux vêtu, mieux portant que celui qui manufacture le coton. Comparé à ce dernier, il réunit tous les avantages.

Les fabriques de Reims et d'Amiens confectionnant en grande partie ces articles de *nouveauté* ou de *goût*, que la mode adopte avec empressement et abandonne bientôt après pour d'autres, il en résulte des chômages que ne connaissent pas, ou que con-

naissent plus rarement, les travailleurs des fabriques de draperie proprement dite.

Le goût de la boisson et le manque d'économie sont les défauts dominans des ouvriers des deux villes que je viens de nommer, et de Rethel.

Ceux de la ville de Sedan, non moins tranquilles que ces derniers, non moins amis de l'ordre, et dès-lors faciles à conduire, mais généralement plus laborieux, plus sobres que la plupart des autres ouvriers en laine, sont aussi plus rangés, aiment véritablement leurs maîtres, et vivent dans de meilleures conditions matérielle, morale et intellectuelle.

Quant à la fabrique d'Elbeuf, elle est aussi dans une bonne position, mais l'ivrognerie y est plus fréquente et l'instruction élémentaire moins répandue qu'à Sedan.

Je n'ai pas vu Louviers; toutefois je sais qu'on peut appliquer à ses travailleurs ce que je viens de dire de ceux d'Elbeuf.

Dans le midi de la France, les ouvriers en drap, peu ou point adonnés au vin, et plus sobres en tout que ceux de nos départemens du nord et de l'est, fournissent habituellement une journée de travail moins longue. Ceux de Lodève gagnent les plus forts salaires, et sont d'autant plus heureux, que cette fabrique, qui a, pour ainsi dire, le monopole de la

confection des draps des troupes de terre et de mer, se trouve dans une position tout-à-fait exceptionnelle qui prévient beaucoup de chômages, et par conséquent les crises si funestes aux populations manufacturières. Ce sont les tisserands de Carcassonne qui m'ont paru les plus misérables.

OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE.

Bien peu de travaux sont plus dégoûtans, d'une odeur plus repoussante, et payés d'un salaire plus faible, que la première préparation de la soie ou son *tirage* du cocon. Aussi, les ouvriers, ou mieux, les ouvrières qui l'exécutent, appartiennent-elles à la classe la plus pauvre, et il serait difficile, si on ne les avait vues, de se faire une idée de la misère et du mauvais état de santé d'un grand nombre d'entre elles.

Quant aux ouvriers en soieries proprement dits, leur position est la meilleure : leur travail est rétribué d'un salaire beaucoup plus fort. Ils sont, par conséquent, mieux vêtus, mieux logés, mieux nourris qu'un très grand nombre d'autres ouvriers, et communément encore ils sont plus rangés, plus sobres, de meilleures mœurs, et de meilleure santé qu'eux. Ils doivent ces avantages, en partie du

moins, à la nature des matières qu'ils mettent en œuvre, au climat qu'ils habitent, et au travail qu'ils font en famille.

A la nature des matières qu'ils mettent en œuvre. Les soies leur sont toujours remises dans un état remarquable de propreté ; il ne s'en dégage jamais ni duvet, ni poussière qui salisse les vêtements et la peau ou altère la santé, et on les tisse sans *encollage*. En outre, n'ayant pas besoin de dresser leurs métiers dans des pièces humides et mal aérées, ne craignant ni l'air, ni la sécheresse, ni le soleil, ils fabriquent leurs étoffes à tous les étages des maisons.

Au climat qu'ils habitent. Comme ce climat est celui du midi, il lui doivent des'enivrer peu, quoique vivant dans des pays où l'on récolte en abondance du vin, et où, par conséquent, il est à bon marché.

Au travail en famille. Cet ouvrage tout entier montre que le travail en famille conserve, fortifie les bonnes mœurs, tandis que le travail en commun n'en donne trop souvent que de mauvaises.

Lorsqu'il n'y a point de crise, les ouvriers en soieries de Lyon sont les plus favorisés par l'élévation de leurs salaires. En outre, leur sobriété, leur intelligence surtout, les rendent de beaucoup supérieurs à la plupart des autres. Sans la fièvre d'ambition qui les tourmentait quand je les observais, et qui changeait pour eux une assez bonne position

matérielle en un malaise moral, ils m'auraient paru devoir être contents de leur sort.

Il faut en dire à-peu-près de même des ouvriers de la fabrique de rubans de Saint-Etienne et Saint-Chamond. Mais les ouvriers en soieries de Nîmes, d'Avignon et du reste du midi de la France, ne pourraient pas, avec leurs gains, s'habiller et se nourrir aussi bien que ceux de Lyon.

Quant aux ouvriers en soieries et en cotonnades du canton suisse de Zurich, ils m'ont semblé, les plus heureux, les premiers surtout. Comme ils se composent principalement de femmes et de filles d'agriculteurs, leurs salaires sont modiques; mais ils savent y remédier par l'ordre, l'économie, la prévoyance. Ils ne travaillent ordinairement à leurs toiles que dans les intervalles laissés par d'autres soins. Si leur sort est préférable à celui des mêmes ouvriers en France, il faut surtout l'attribuer à la simplicité de leurs mœurs, au bon esprit qu'ils montrent de n'être pas jaloux de leurs fabricans, à l'habitude de travailler en famille, habitude heureuse que leur permet encore le petit nombre des grands ateliers communs qui existent maintenant dans le canton de Zurich. Mais il est facile de prévoir un terme à cet état de choses : le système des grands ateliers commence à s'établir en Suisse, et il s'y étend pour ainsi dire chaque jour aux dé-

pens du travail en famille. Il est donc probable que quand il aura fait les mêmes progrès que chez nous, il produira, en partie du moins, les mêmes résultats et occasionnera les mêmes inconvéniens.

Enfin, pour résumer encore plus succinctement les faits, et comparer entre elles les trois industries qui font le sujet de ce volume, je dirai :

C'est parmi les ouvriers en coton que, proportion gardée, il y a le plus de pauvres, et dans cette industrie, comme dans celle de la laine, les plus malheureux sont les simples tisserands d'étoffes unies.

Mais, c'est au contraire parmi les ouvriers en soie, que le tisserand gagne toujours les meilleures journées. On a vu qu'à Lyon, les femmes des *canuts* mettent par économie leurs enfans en nourrice, parce qu'elles ont plus de profit à tisser qu'à les allaiter elles-mêmes.

En général, et c'est là un fait important qui ressort de tout ce que j'ai vu : tandis que dans les villes les ouvriers se trouvent réduits à la plus affreuse misère quand cesse la demande de leur travail, dans les campagnes leur double *profession* de tisserand et de cultivateur diminue pour eux les malheurs des crises industrielles. Ils doivent encore à cette position particulière d'autres avantages qui ne sont pas moins précieux : ils vivent plus dans l'intérieur de leurs familles, et ils ont aussi plus de vertus

domestiques que ceux des villes. Voilà sans doute pourquoi les tisserands disséminés dans les villages, font encore assez souvent des épargnes, du moins ceux des deux industries de la laine et de la soie, et cela malgré la modicité de leurs gains, que maintiennent d'ailleurs très bas et la facilité de l'apprentissage, et la double profession de tous ceux qui quittent la navette chaque fois que les travaux de l'agriculture les réclament, pour y revenir ensuite aux heures pendant lesquelles ils ne travaillent pas dans les champs. Cette double profession contribue donc au bas prix de la main-d'œuvre de l'ouvrier employé comme tisserand. Mais elle répand l'aisance dans les familles agricoles.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

	Pages.
INTRODUCTION.	j
SECTION PREMIÈRE.	
DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.	1
CHAPITRE I ^{er} . — Travaux auxquels se livrent les ouvriers de l'industrie cotonnière.	2
CHAPITRE II. — Des ouvriers de l'industrie cotonnière dans le département du Haut-Rhin.	14
§ 1. — De ces ouvriers en général, et en particulier de ceux de la fabrique de Mulhouse et de la plaine d'Alsace.	<i>Ibid.</i>
§ 2. — Des ouvriers de la fabrique de Sainte-Marie-aux-Mines.	61
CHAPITRE III. — Des ouvriers manufacturiers du département du Nord, en général, et, en particulier de ceux des villes de Lille, Roubaix et Turcoing.	74
CHAPITRE IV. — Des ouvriers de la fabrique de Saint-Quentin.	116
CHAPITRE V. — Des ouvriers des fabriques de Rouen, d'Elbeuf, de Darnétal et de Louviers.	135
§ 1. — Des ouvriers de la fabrique de Rouen, 135 et	177,
§ 2. — Des ouvriers des fabriques de Darnétal, d'Elbeuf et de Louviers.	165
CHAPITRE VI. — Des ouvriers de la fabrique de Tarare.	184
Des ouvriers en coton de la fabrique d'Amiens.	286
Des ouvriers en coton de la fabrique du canton suisse de Zurich.	418
SECTION SECONDE.	
DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE.	199
CHAPITRE I ^{er} . — Travaux des ouvriers de l'industrie lainière.	<i>Ibid.</i>

	Pages.
CHAPITRE II. — Des ouvriers de la fabrique de Reims.	216
CHAPITRE III. — Des ouvriers de la fabrique de Rethel.	248
CHAPITRE IV. — Des ouvriers de la fabrique de Sedan.	253
CHAPITRE V. — Des ouvriers de la fabrique d'Amiens.	280
CHAPITRE VI. — Des ouvriers en laine du midi de la France.	319
§ 1. — Des ouvriers de la fabrique de Lodève.	<i>Ibid.</i>
§ 2. — Des ouvriers en laine des autres fabriques du département de l'Hérault.	332
§ 3. — Des ouvriers de la fabrique de Carcassonne.	335
Des ouvriers en laine des fabriques d'Elbeuf, de Louviers et de Darnétal.	165
Des ouvriers en laine des fabriques de Roubaix et de Turcoing.	107

SECTION TROISIÈME.

DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE.	341
CHAPITRE I ^{er} . — Travaux des ouvriers de l'industrie de la soie.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE II. — Des ouvriers de la fabrique de Lyon.	352
CHAPITRE III. — Des ouvriers des fabriques de Saint-Etienne et du midi de la France.	400
§ 1.	<i>Ibid.</i>
§ 2. — Des ouvriers de la fabrique de Saint-Etienne et de Saint-Chamond.	401
§ 3. — Des ouvriers de la fabrique d'Avignon.	404
§ 4. — Des ouvriers de la fabrique de Nîmes.	406
CHAPITRE IV. — Des ouvriers en soie et en coton du canton suisse de Zurich.	418
RESUMÉ SUCCINCT DES TROIS SECTIONS.	437

ACHEVE D'IMPRIMER EN SUISSE
LE 30 OCTOBRE 1979
POUR EDHIS EDITIONS D'HISTOIRE SOCIALE
23 RUE DE VALOIS - PARIS